



CENTRE DE RECHERCHE ÉCONOMIQUE

SUR

**L'ÉPARGNE**

ENQUÊTE PILOTE  
SALARIÉS ET INACTIFS 1964

TOME 1

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE  
REVENUS, DÉPENSES ET PATRIMOINE DES MÉNAGES

Enquête pilote salariés et inactifs  
1964 - Tome 1 : Compte-rendu d'enqu.  
revenus, dépenses et patrimoine des  
ménages / Phan Thai Lang. (Août  
1964).

Sou1964-2053



C.R.E.D.O.C.  
BIBLIOTHEQUE

Nov 1966

CENTRE DE RECHERCHE ECONOMIQUE  
SUR L'EPARGNE

---

ENQUETE PILOTE SALARIES ET INACTIFS 1964

TOME I

COMPTE-RENDU D'ENQUETE  
REVENUS, DEPENSES ET PATRIMOINE  
DES MENAGES

par Aline ANDRE

Béatrice de BAGNEAUX



R<sup>3</sup>g  
(ser. ex.)

## S O M M A I R E

|   | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| <u>INTRODUCTION</u>   | III          |
| <u>PREMIERE PARTIE</u> : <u>Compte-rendu d'Enquête</u>                                | 1            |
| Chapitre I : Etude critique du questionnaire  | 3            |
| Chapitre II : L'Echantillon   | 15           |
| Chapitre III : Déroulement de l'enquête   | 31           |
| Conclusions.  | 46           |
| <u>DEUXIEME PARTIE</u> : <u>Revenus, Dépenses et</u><br><u>Patrimoine des ménages</u> | 49           |
| Chapitre I : Revenus et Dépenses  | 53           |
| Chapitre II : Le patrimoine en début de période                                       | 91           |
| Chapitre III : Le passif <b>et l'actif net en début</b><br><b>de période</b>          | 244          |

## INTRODUCTION

Créé en mars 1962, le Centre de Recherche Economique sur l'Epargne a pour but d'analyser les phénomènes d'Epargne, d'émettre et de tester des hypothèses sur le comportement des épargnants individuels, afin de concourir à l'amélioration des techniques de programmation financière.

Dans ce dessein, le C.R.E.P. a d'abord étudié les méthodes d'observation des phénomènes d'Epargne. Il a analysé les problèmes théoriques et pratiques que pose la réalisation d'enquêtes sur l'Epargne.

C'est dans le cadre de ces recherches que le C.R.E.P. en collaboration avec l'INSEE a effectué en 1964 une enquête pilote sur les "Conditions de vie des Salariés et Inactifs", avec le concours du Fonds de Développement de la Recherche Scientifique et Technique.

Cette enquête vient à la suite de deux enquêtes pilotes, dont elle s'est inspirée : l'une réalisée par le C.R.E.D.O.C. en 1959 auprès des cadres supérieurs salariés de la Région Parisienne (1), l'autre effectuée par le C.R.E.P. au cours des années 1962-63 auprès des exploitants agricoles individuels (2).

Dans ces deux enquêtes, on avait eu recours à un questionnaire très complet, "budget et patrimoine" familiaux, demandant la description de tous les biens composant la fortune des ménages à un moment donné, et visant à obtenir pour une année entière, et de manière "rétrospective", la totalité des ressources et des dépenses des ménages. De cette manière un contrôle des informations pouvait être établi à l'aide d'un compte en parties doubles.

Les variations de la fortune totale des ménages, affectées par les flux de l'année, définissaient donc au cours de cette même année l'épargne globale à mesurer.

---

(1) Cette enquête est décrite et exploitée dans la Revue "Consommation" 1960 n° 4.

(2) Quatre rapports ont été publiés de 1963 à 1965 par le C.R.E.P. sur l'Enquête Pilote Agricole 1962-63.

Le questionnaire ayant été bien accepté par les deux populations étudiées, des informations satisfaisantes tant dans le domaine des flux que dans le domaine des valeurs patrimoniales, ont été obtenues et ont permis d'aboutir à des conclusions intéressantes sur le comportement d'épargnant des ménages de ces deux catégories (cf. nota 1 et 2).

Par ailleurs l'importance et le rôle d'enquêteurs bien formés et connaissant le milieu d'enquête, pour vaincre le double obstacle de la méfiance et de l'ignorance, ont été mis en lumière lors de ces deux expériences. Mais ces deux enquêtes avaient été menées auprès d'échantillons de volontaires (pris sur les listes d'"Anciens de l'E.N.A." et de l'U.S.I.C. pour l'enquête cadres supérieurs, recrutés par les enquêteurs eux-mêmes dans l'enquête agricole).

Il fallait donc expérimenter ce type d'enquête sur un échantillon tiré au hasard. Aussi dans le cadre d'une convention passée avec le Fonds de Développement de la Recherche Scientifique et Technique, le C.R.E.P. a-t-il effectué au cours de l'année 1964 une enquête auprès d'un échantillon aléatoire de salariés et inactifs. Cette enquête a été réalisée en liaison étroite avec l'INSEE : les décisions ont été prises en commun en ce qui concerne l'élaboration du questionnaire, le choix de l'échantillon et l'organisation de l'enquête sur le terrain.

Comme pour les enquêtes précédentes, le questionnaire fut conçu afin de collecter, pour un même ménage et pour une même année (l'année calendaire 1963), une formation suffisante permettant de mesurer le volume et la formation de l'épargne, d'en décrire la structure et d'en expliquer les variations.

Les opérations sur le terrain se sont déroulées pendant le second semestre 1964 dans trois Directions Régionales de l'INSEE : Paris, Rennes et Marseille. Elles ont produit 465 questionnaires jugés exploitables répartis à peu près également dans les trois régions.

°

°

°

La première partie de ce rapport se propose de donner un compte rendu de l'enquête 1963, permettant d'aboutir à des conclusions méthodologiques qui serviront de base à la préparation et à la réalisation d'une enquête Epargne à l'échelle nationale portant sur un échantillon aléatoire tiré dans un ensemble comprenant plusieurs catégories socio-professionnelles.

A cet effet, dans un premier chapitre, le rapport analyse la conception et l'articulation du questionnaire et de ses annexes.

Un second chapitre est consacré à la définition de l'échantillon et au choix de la base de sondage, tandis que l'organisation et le déroulement de l'enquête font l'objet d'un troisième chapitre.

La deuxième partie du rapport présente les premiers résultats obtenus à partir de cette enquête. Après avoir décrit les revenus et les dépenses des ménages de l'échantillon, elle analyse l'importance et la composition de leur patrimoine et de leur endettement au début de la période d'enquête.

PREMIERE PARTIE

COMPTE-RENDU D'ENQUETE



ments demandés par elle ne s'adressaient qu'à une partie des ménages. Il était prévu de remplir une annexe pour chaque bien acheté ou construit par le ménage.

L'enquêteur disposait en outre de trois listes annexes pour aider les enquêtés dans leurs recherches :

- une liste d'organismes prêteurs susceptibles d'avoir consenti des prêts immobiliers.
- une liste de biens d'équipement.
- une liste des diverses assurances-vie possibles.

1) - Le patrimoine.

La partie du questionnaire concernant le patrimoine immobilier et l'annexe "propriétaires", couvre toutes les opérations relatives à ce patrimoine : commençant par une description de la nature et des caractéristiques principales des divers biens immobiliers, elles passent ensuite à leurs modalités d'acquisition et de financement (comptant, crédit, emprunt), pour se terminer par une évaluation de chaque bien. La fin du chapitre prévoit des questions sur les ventes de biens immobiliers et les revenus rapportés par ces biens.

L'importance donnée au patrimoine immobilier se justifie par le fait qu'une grande partie des avoirs des ménages propriétaires est composée par ces biens immobiliers, et que l'épargne de ces mêmes ménages est principalement une épargne logement, le financement des acquisitions immobilières prenant souvent la forme d'une épargne obligatoire (annuités de remboursement...) et étant en même temps un lourd facteur d'endettement. Contrairement au questionnaire agricole, qui regroupait tous les emprunts à la fin de l'enquête, on a choisi ici de rapprocher les emprunts des dépenses qui en sont cause. Bien que ce procédé fasse courir le risque de la dissimulation complète d'un avoir, il a paru préférable, du point de vue de la collecte de l'information comme du point de vue de la psychologie enquêteur-enquêté, de faire le tour complet d'une question et de ne plus avoir à y revenir au cours de l'interview ; en outre ce rapprochement facilitait un premier contrôle de vraisemblance de la part de l'enquêteur.

Le patrimoine immobilier et les biens d'équipement qui viennent ensuite, sont décrits en fin d'année mais on a reconstitué l'état en début d'année, en tenant compte des acquisitions et des ventes de l'année.

## 2) Les dépenses.

Parmi les dépenses, le questionnaire insiste sur les versements effectués au titre d'assurances personnelles du ménage. Il essaie d'appréhender les différentes formes de ces assurances personnelles obligatoires (sécurité sociale ...) et volontaires (assurance maladie, chirurgie, mutuelle...), car l'importance de la protection sociale des ménages peut influencer leur comportement en matière de dépenses et d'épargne.

Quant aux dépenses courantes, le questionnaire essaie de les connaître d'une manière différente de celle employée par l'enquête agricole. Les ménages agricoles devaient tenir compte de leurs dépenses alimentaires pendant 8 jours, puis à l'aide des dépenses hebdomadaires, on reconstruisait la dépense annuelle alimentaire correspondante ; des questions visant à obtenir des données précises sur les diverses consommations (habillement, santé, autres dépenses) leur étaient posées ensuite. On avait donc ainsi des données sur les diverses consommations des ménages, mais ce type de questions alourdissait beaucoup l'enquête et suscitait des refus de la part des enquêtés ; de même la fragilité de l'extrapolation (passer d'une semaine à un an) paraissait grande (effet saisonnier...).

Aussi a-t-on cherché une solution plus simple. L'enquête "salariés-inactifs" pose une question globale, question qui peut se détailler le cas échéant, sur les dépenses courantes mensuelles du ménage, pour reconstituer ensuite le budget annuel. On obtient donc une évaluation de la consommation totale opposable au revenu. De cette manière, on s'écartait de la conception des enquêtes Budget de Famille qui posent des questions détaillées sur la consommation et globales (par tranches) sur les ressources.

Dans ces deux parties, dépenses et revenus, quelques questions, permettant de recouper des informations données par ailleurs, ont été insérées concernant le mode de financement des dépenses exceptionnelles, l'affectation des ressources exceptionnelles et l'évolution des revenus.

#### 4) - Les opérations financières.

Ce chapitre est placé en fin de questionnaire car il aborde des questions jugées souvent indiscrettes par les enquêtés ; or il est permis de penser qu'arrivés à ce stade de l'enquête, les ménages ayant déjà donné des renseignements d'ordre privé répugnent moins à répondre.

Ce chapitre aborde successivement les assurances vie, les prêts et autres emprunts, avant d'aboutir à une description des liquidités, semi-liquidités et valeurs mobilières qui demande l'état des comptes en début et en fin d'année, de manière à pouvoir établir leurs variations au cours de l'année.

Ainsi l'information demandée par le questionnaire couvre bien l'ensemble des éléments constitutifs du patrimoine des ménages interrogés, et les flux intermédiaires. Il s'agit maintenant de voir si le questionnaire ainsi conçu est exhaustif et adapté au milieu d'enquête, et si la qualité des informations obtenues est satisfaisante.

#### B - Appréciation critique du questionnaire.

##### 1) - Adaptation des documents d'enquête et de leur contenu aux enquêteurs et au milieu d'enquête.

Le questionnaire se présente sous la forme d'un document de 47 pages, principalement composé de tableaux. A la suite de l'expérience en milieu agricole, il est apparu que des tableaux trop importants et concentrant des informations de nature différente sont difficilement remplis et favorisent les oublis. Aussi, le questionnaire actuel comprend-il des tableaux plus simples et plus nombreux, qu'on s'est efforcé d'introduire et de lier entre eux le plus possible.

Cette présentation a convenu aux enquêteurs qui n'ont pas eu de difficultés à remplir ces tableaux; toutefois il semble que des questions littérales et des questions filtres plus nombreuses auraient amélioré encore la présentation (1).

---

(1) - La qualité de l'impression joue aussi un rôle important : dans une prochaine enquête, il faudrait prévoir une typographie plus contrastée pour faciliter la lecture par les enquêteurs.

Le questionnaire se voulait exhaustif, or sont apparus quelques oublis souvent provoqués par des questions mal formulées.

Tout d'abord les questions concernant les espèces conservées à domicile par les ménages n'ont pas été introduites dans le questionnaire ; en fait un assez grand nombre de ménages (surtout dans les régions rurales de Bretagne) ont déclaré garder de l'argent chez eux et "économiser" de cette manière.

Une question souvent mal comprise et mal enregistrée a été celle se rapportant aux dépenses courantes. La notion de dépenses courantes étant différente d'un ménage à l'autre souvent le chiffre mensuel donné ne recouvrait qu'une partie des dépenses, les autres n'étant pas notées. Il faudrait prévoir une question supplémentaire permettant d'évaluer la somme consacrée mensuellement à ces autres dépenses. Par ailleurs, la question sur les dépenses courantes a permis de connaître ce que ce terme signifiait pour les enquêtés, et on a obtenu des réponses fort différentes.

On regrettera aussi l'absence de questions sur le niveau d'instruction des divers membres du ménage. En effet le niveau d'instruction peut être une des variables qui influencent le comportement des ménages.

De même, il aurait été bon, pour une analyse ultérieure, d'avoir des renseignements plus précis sur l'endettement des ménages. Tout d'abord, le questionnaire ne distingue pas entre remboursement du capital et service des intérêts, ce qui complique souvent le calcul du capital restant à devoir. Ensuite, il serait intéressant de connaître les modalités de remboursement des différents emprunts = certains enquêteurs les ont notées de leur propre chef, mais la question n'a pas été systématiquement posée.

Les oublis concernant les encaisses et les dépenses courantes ont pu être corrigés lors du déroulement de l'enquête et au stade du contrôle, mais il sera important de les réparer dans un questionnaire pour une nouvelle enquête.

## 2) - Qualité des informations obtenues.

Si l'on considère les seuls questionnaires "exploitables" ceux-ci donnent des informations de qualité très variable. Il faut distinguer la précision dans l'évaluation de chaque poste et la précision du compte dans son ensemble.

a - Précision de chaque poste.

Les renseignements sur les dépenses contractuelles, courantes, exceptionnelles, impôts, semblent avoir été donnés facilement et sans doute correctement.

Le chiffre des dépenses courantes n'avait qu'une valeur globale, mais il n'est pas sûr que le résultat obtenu ainsi, soit plus incorrect que celui fourni à l'aide d'une batterie détaillée de questions.

De même les revenus et les ressources courants ont été indiqués sans difficulté et de manière précise. Il est évidemment difficile d'apprécier cette précision poste par poste, si ce n'est de façon subjective, en fonction de la bonne volonté de l'enquêté à se plier à cette décomposition plutôt qu'à indiquer un chiffre global représentant le revenu annuel (ou mensuel) du ménage. Cependant, dans de nombreux cas, l'enquêteur a pu vérifier certaines assertions sur des documents présentés par l'enquêté : feuille de paie, doubles de déclarations d'impôt par exemple. L'enquête portant principalement sur le patrimoine et les placements des ménages, il est important de voir si les renseignements obtenus sur ces deux postes sont suffisamment précis et de bonne qualité.

Si les flux affectant ces deux grands postes ont pu être vérifiés grâce à un contrôle de cohérence, il n'en est pas de même pour l'évaluation des divers éléments constitutifs de la fortune des ménages.

- Biens immobiliers.

S'il ne semble pas qu'il y ait eu des oublis ou des dissimulations lors de l'énumération et de la description des biens immobiliers possédés, l'évaluation de ces biens paraît plus douteuse. Celle-ci, en effet, est faite par l'enquêté lui-même, auquel on pose la question : "entre quelle somme maximum et quelle somme minimum pensez-vous que vous pourriez vendre ce bien".

Cette estimation est évidemment subjective et donc sujette à caution, mais il semble bien que ce soit la seule qu'on puisse obtenir dans ce type d'enquête. Procéder à une estimation objective à l'aide de caractéristiques et de prix moyens exogènes, ne semble pas offrir une meilleure précision et surtout alourdirait considérablement le questionnaire.

.../...

Aux U. S. A. lors du Survey of Consumer finances de 1950 (1), on a comparé les évaluations "subjectives" données par les enquêtés avec des évaluations faites par des professionnels de l'immobilier sur 600 logements de l'échantillon. Les distributions des logements d'après les valeurs diffèrent peu, non plus que les valeurs moyennes, comme le montre le tableau ci-dessous.

Toutefois il y eut de nombreux cas individuels pour lesquels les deux évaluations différaient. L'écart était supérieur à + 30 % dans 24 % des cas, et dans 37 % des cas il avoisinait + 10 %. Ces écarts individuels n'affectent guère la moyenne générale et la distribution des logements selon leur valeur, mais si l'on opérait des distributions à plusieurs variables, ces écarts seraient la cause de perturbations certaines.

VALEUR DES LOGEMENTS OCCUPES PAR LEUR PROPRIÉTAIRE

| Valeur du logement         | Estimation de l'enquêté | Estimation de professionnels |
|----------------------------|-------------------------|------------------------------|
| Au dessous de 2 500 \$     | 2,9                     | 2,3                          |
| de 2 500 à 4 999 \$        | 13,1                    | 13,7                         |
| de 5 000 à 7 499 \$        | 19,6                    | 19,3                         |
| de 7 500 à 9 999 \$        | 21,5                    | 24,3                         |
| de 10 000 à 12 499 \$      | 19,1                    | 16,8                         |
| de 12 500 à 14 999 \$      | 6,5                     | 8,8                          |
| de 15 000 à 19 999 \$      | 7,2                     | 6,3                          |
| de 20 000 à 29 999 \$      | 2,8                     | 2,2                          |
| 30 000 \$ et plus          | 1,5                     | 1,4                          |
| Valeur incertaine          | 5,6                     | 4,7                          |
| Valeur moyenne du logement | 9,560 \$                | 9,210 \$                     |

(1) cf. Leslie KISK et John B. LANSING "Response Errors in Estimating the value of homes" JASA sept. 1964 - Resume in Report of Consultant Committee on Consumer Survey Statistics - 1955 p. 283 et s.

Ce test a montré que les évaluations "subjectives" et "objectives" pouvaient différer mais il n'a pas permis de savoir où se trouvait la vérité. On peut discuter, au reste, sur le concept de valeur "vraie" en matière de patrimoine.

Dans l'ensemble, et en tenant compte de la description rapide des biens, l'évaluation des enquêtés est apparue relativement correcte. A l'analyse, on a considéré comme indicative de la valeur du bien la moyenne entre les deux chiffres donnés par le propriétaire.

- Biens durables.

L'énumération des biens durables a été acceptée sans difficulté, de même que la description du mode de financement de leur acquisition. Au moment du chiffrage, le C.R.E.P. a calculé la valeur du stock en utilisant une liste de valeur des biens d'équipement établie par le C.R.E.D.O.C., tenant compte de la date d'achat et de la dépréciation des biens usagés.

Dans le même paragraphe, une question relative à l'estimation du mobilier était posée. Les réponses ont été assez fantaisistes : certains ménages donnaient la valeur de leur police d'assurance incendie en précisant qu'elle n'avait pas été réévaluée, d'autres ont sous-estimé leur mobilier de façon flagrante, d'autres encore ont déclaré que leur mobilier n'était pas évaluable. De plus, l'estimation n'a porté que sur le mobilier du logement principal et non sur celui des autres biens immobiliers. Finalement cette question ne semble pas exploitable et pourrait être supprimée. Il faudrait mettre au point un autre procédé d'estimation.

- Opérations financières.

Les réticences sont beaucoup plus nombreuses sur ce poste et l'ignorance apparaît beaucoup plus forte. Dans le domaine des comptes-chèques, si l'enquêté de bonne volonté peut donner un état à peu près correct de son compte en fin d'année (période la plus proche de l'enquêté), il lui est vraiment difficile, ayant la plupart du temps jeté ses relevés de comptes, de connaître le montant de son compte 12 mois plus tôt. C'est ainsi que souvent, on a l'état en fin d'année et la variation (positive ou négative) en cours d'année, variation approximative naturellement, mais contrôlable à l'aide du tableau de cohérence.

.../...

Les livrets de Caisse d'Epargne posent moins de problèmes, car tous les mouvements sont marqués sur le livret, mais ils présentent souvent un caractère plus personnel que les comptes chèques, et quelquefois les enquêteurs ont essuyé des refus catégoriques.

Quant aux semi-liquidités et aux portefeuilles de valeurs mobilières, il est difficile de contrôler leurs évaluations. Les enquêtés, en général, n'ont donné qu'une valeur globale, sans opérer les distinctions demandées entre les différents types de placements. Certains enquêteurs ont eu même l'impression que ces évaluations étaient volontairement faussées (sous-estimées en particulier). A cela s'ajoutait le fait que l'année 1963 a été une année boursière assez mouvementée et mauvaise, et les enquêtés qui possédaient des portefeuilles, mais ne les faisaient pas "travailler", croyaient avoir une idée très précise de leur perte en capital, tout en ignorant la valeur des cours.

Pour toute la partie financière du questionnaire, il serait préférable de faire le point avec les enquêtés 2 fois à un an d'intervalle, si on veut obtenir des relevés aussi exacts que possible. Cette méthode aurait l'avantage de supprimer les erreurs de mémoire en éliminant l'obstacle de l'écart dans le temps entre l'enquête et ses sources d'information. De cette manière, on éviterait aussi de nombreuses erreurs de dates.

#### b - Précision, du compte dans son ensemble.

Cette précision est fonction du contrôle de vraisemblance. Tous les budgets examinés sont équilibrés à 10 % près, c'était d'ailleurs le premier impératif pour l'acceptation des questionnaires. Ces équilibres ont été obtenus soit au premier interview, soit à l'aide de compléments d'information et de correction.

Le test d'équilibre emplois-ressources est un test de vraisemblance qui s'est révélé utile, car il a permis de déceler et de rectifier des erreurs et des oublis.

On pourrait contester la validité de ces corrections et penser qu'elles ont "biaisé" les réponses des enquêtés : dans le cas présent, cette éventualité paraît improbable. Les corrections n'ont pas porté sur des postes jugés approximatifs (dépenses courantes...). Elles ont porté principalement sur des oublis (dépenses contractuelles,

dépenses exceptionnelles...) et sur des erreurs involontaires de date portant sur de grosses sommes (emprunt fait à une date antérieure ou versement pour un logement effectué antérieurement et affectés à l'année). Le déséquilibre de la balance avait donc pour effet de provoquer un second interview, qui amenait de la part de l'enquêté une recherche plus précise, et souvent le recours à des documents qui n'avaient pas été produits lors du premier entretien.

Tout ceci permet de penser que les chiffres n'ont pas été forcés et que les corrections rétablissent la vérité.

On a donc accepté tous les écarts entre les emplois et les ressources inférieurs à  $\pm 10\%$  de la moyenne entre ces deux grandeurs. Ces différences ont été calculées une première fois à la main à partir du questionnaire, puis une seconde fois à partir des cartes perforées et vérifiées.

L'étude de ces écarts permet une appréciation du moyen de contrôle mis en oeuvre lors de la réception des questionnaires. Nous allons donc étudier d'abord les écarts absolus, puis les écarts relatifs.

#### a - Les écarts absolus.

Le Graphique I indique la distribution des écarts absolus. En échelle gaussio-arithmétique les points représentatifs (% des écarts inférieurs à x) ne s'alignent pas tout-à-fait de façon normale. La distribution de ces points montre une forte concentration dans les écarts de faible valeur (65 % des écarts sont compris entre - 600 F et + 600 F, 80 % entre - 1000 F et + 1000 F), puis une dispersion vers des valeurs beaucoup plus fortes (les écarts sont compris entre - 4 000 et + 10 000 F).

Cette concentration dans les faibles écarts peut s'expliquer en partie par le fait que 70 % des ménages ont des recettes et dépenses moyennes inférieures à 20 000 F et que lors du contrôle on demandait souvent des précisions complémentaires lorsque l'écart des questionnaires dépassait 6 % à 7 %.

La médiane se situe vers 130 F et 65 % des écarts sont positifs. Ces mesures signifient que dans la majorité des cas on constate un excédent des ressources par rapport aux emplois : si l'on considère, comme il a été dit plus haut, que les revenus ont été estimés en général de façon correcte, on doit admettre que ces écarts positifs correspondent à une sous-estimation des emplois par oubli ou omission.

Le graphique II représente la distribution des écarts pour les 3 régions de l'enquête. La dispersion des écarts y apparait, par rapport au graphique I, plus forte pour la Région Parisienne, plus faible pour les deux autres régions : alors que 20 % des écarts dépassent 1000 F pour l'ensemble de l'échantillon, on en compte 32 % dans la Région Parisienne, 16 % en Bretagne et 8 % en Provence.

C'est aussi dans la Région Parisienne que l'on observe les écarts les plus grands (4 000 et 10 000 F) et que les montants des flux sont les plus importants. Pour les trois régions les écarts moyens sont positifs.

#### b - Les écarts relatifs.

On a essayé de voir s'il y avait un effet région un effet revenus et un effet enquêteurs (Graphiques III, IV et V).

#### - Ecart Relatif et Région.

Les courbes des écarts relatifs par région et pour l'ensemble ont a peu près la même forme. Très dissymétriques avec un maximum aux alentours de 1 %, elles décroissent ensuite, avec toutefois une petite pointe à 5 %. Aucune valeur n'est, bien sûr, supérieure à 10 % du fait du test de contrôle.

Cette pointe de 1 % est particulièrement marquée dans la région de Marseille, il est difficile à l'heure actuelle d'en expliquer la cause. A Rennes, par contre, la courbe est un peu différente avec un maximum à 2 % beaucoup moins accentué, et 2 pointes à 5 et 7 %.

#### - Ecart relatifs et flux moyens.

A part les 2 premières classes de faible flux, l'écart moyen relatif a tendance à diminuer à mesure que le montant des flux augmente. Mais au-delà d'un certain seuil (ici 32 000 F), l'écart relatif augmente à nouveau.

Ces variations jouent dans un faible intervalle puisque l'écart moyen le plus faible est de 2,3 % et l'écart moyen le plus fort est de 3,7 %, mais cette augmentation au-delà d'un certain seuil de revenu tend à prouver que les erreurs de mesure sont proportionnellement un peu plus fortes pour les ménages à revenus élevés. L'approximation dans les dépenses, principalement les dépenses courantes, y est plus grande, ou bien la situation étant plus complexe, les causes d'erreurs et possibilités de dissimulation se multiplient.

- Ecart relatifs et enquêteurs.

L'écart relatif moyen par enquêteur a été calculé. Chaque enquêteur a interrogé en moyenne 15 ménages. La courbe obtenue (graphique 5) montre un resserrement très important autour des pourcentages de 1 et 2 % (27 enquêteurs sur 31 y sont regroupés). Les 4 autres enquêteurs ont, pour des raisons différentes, des écarts plus importants. Dans la Région Parisienne, deux enquêteurs ont des écarts moyens importants or, il s'agit de personnes qui ont abandonné assez rapidement, découragées par les difficultés propres à cette enquête (voir chapitre III p. 39) Il est donc probable que l'importance de l'écart moyen qu'ils ont obtenu incombe à la médiocre qualité de leur travail. En Bretagne, un enquêteur avait été formé en retard et plus rapidement, peut-être est-ce là la cause d'une moins grande précision ; par contre, en Provence, le quatrième enquêteur ne s'était distingué en aucune façon des plus satisfaisants de ses coéquipiers : le hasard peut expliquer l'écart moyen élevé qu'il a obtenu.

Le teste de cohérence paraît donc avoir rempli son but. Dans un premier temps il a permis de déceler de grosses erreurs et des oublis. Dans un second temps il a mis en relief certaines variables influençant la précision du compte dans son ensemble.

- Il semble par ailleurs qu'il faudrait ajouter à cette limite relative de l'écart une limite en valeur absolue.

D'autre part, il faudrait éliminer dans le calcul des emplois et ressources, certains gros postes sur lesquels il n'y a aucun risque d'erreur (emprunts de l'année affectés à un gros achat par exemple) : on serait alors plus strict dans le contrôle et le calcul des écarts.

On pourrait aussi envisager de diminuer la limite supérieure de l'écart relatif, pour serrer de plus près la réalité.

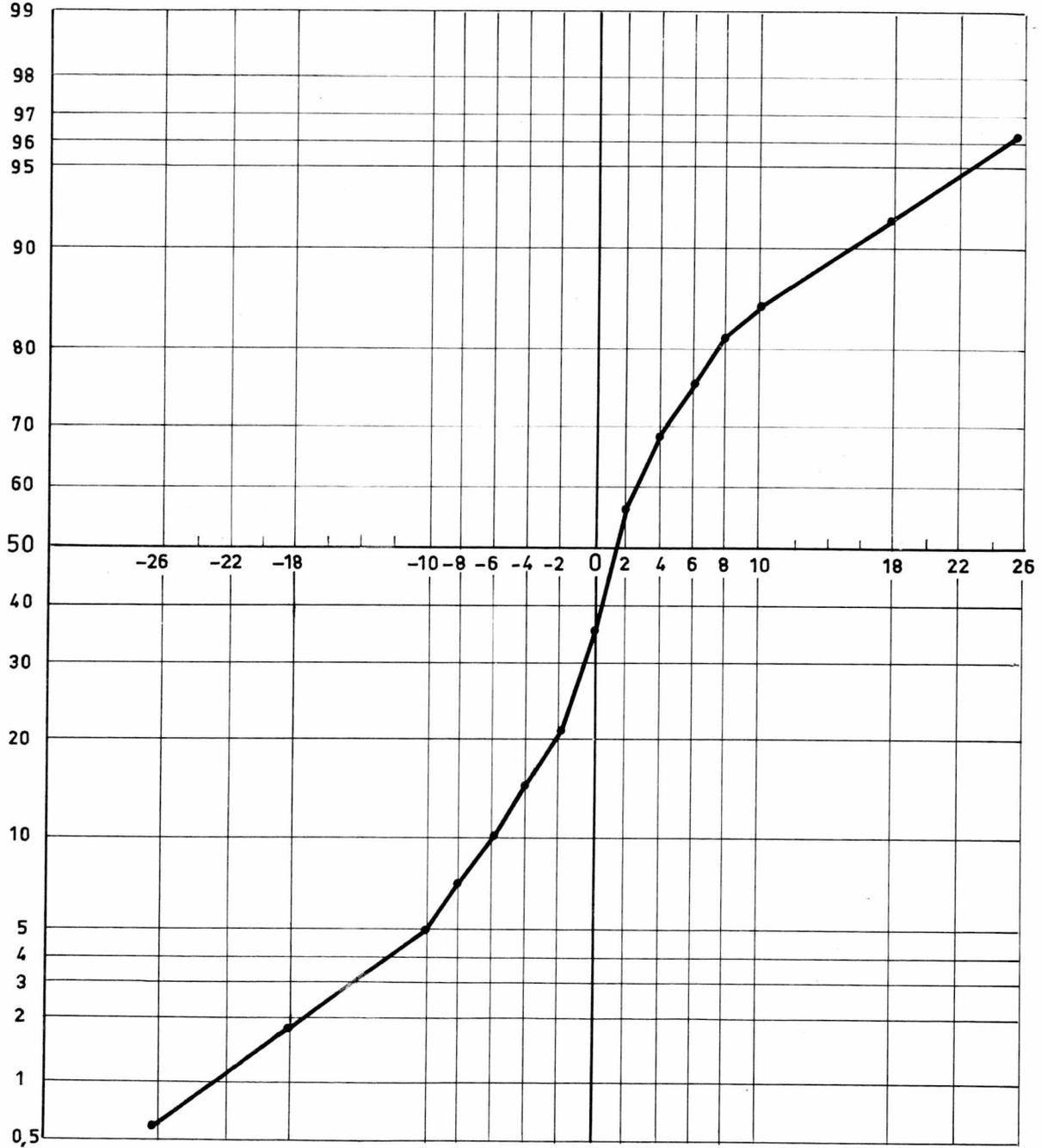
---

Graphique I

DISTRIBUTION DES ECARTS ABSOLUS

(Ressources\_Emplois en 100 F.)

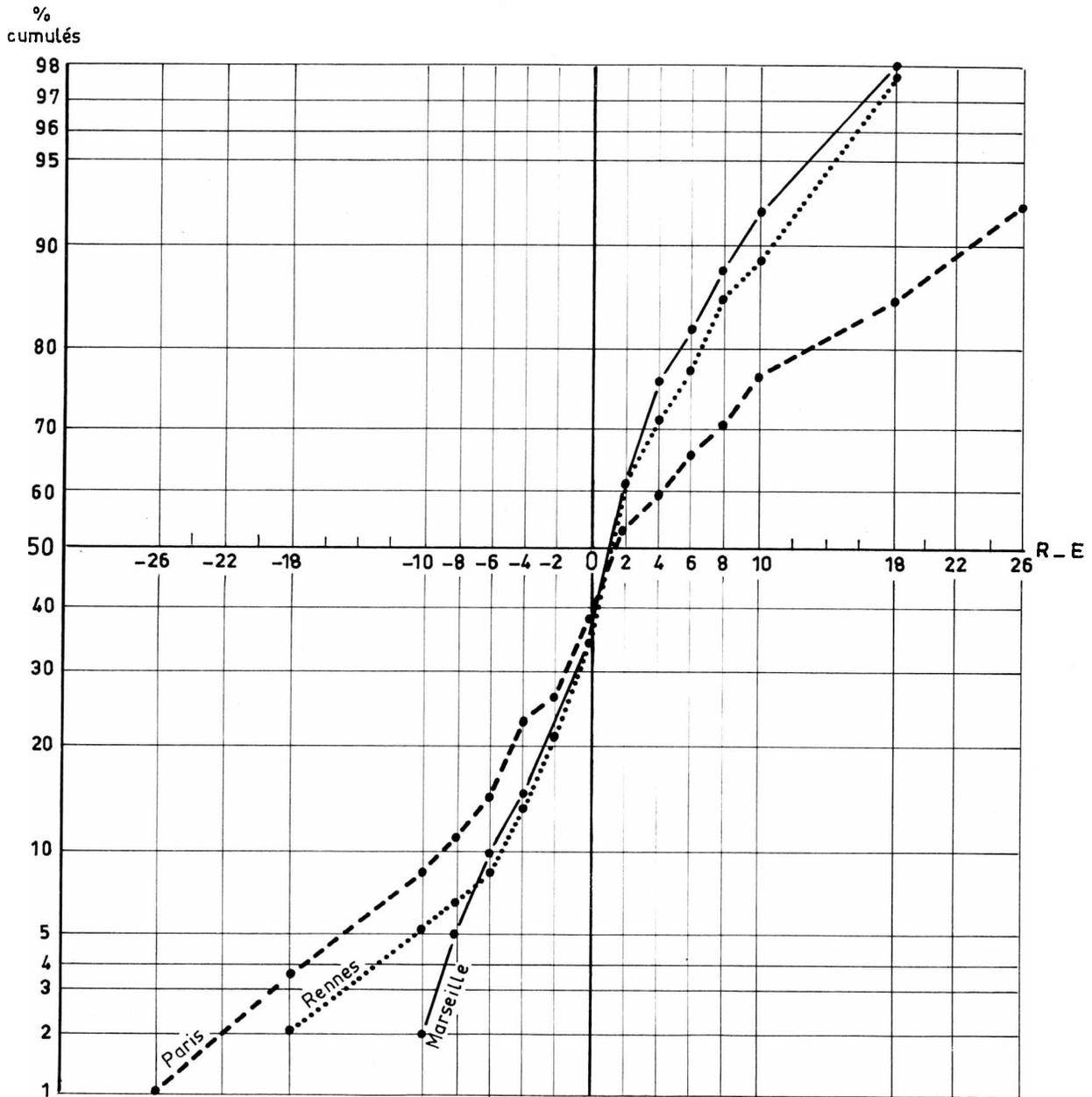
%  
cumulés



Graphique II

DISTRIBUTION DES ECARTS ABSOLUS PAR REGION

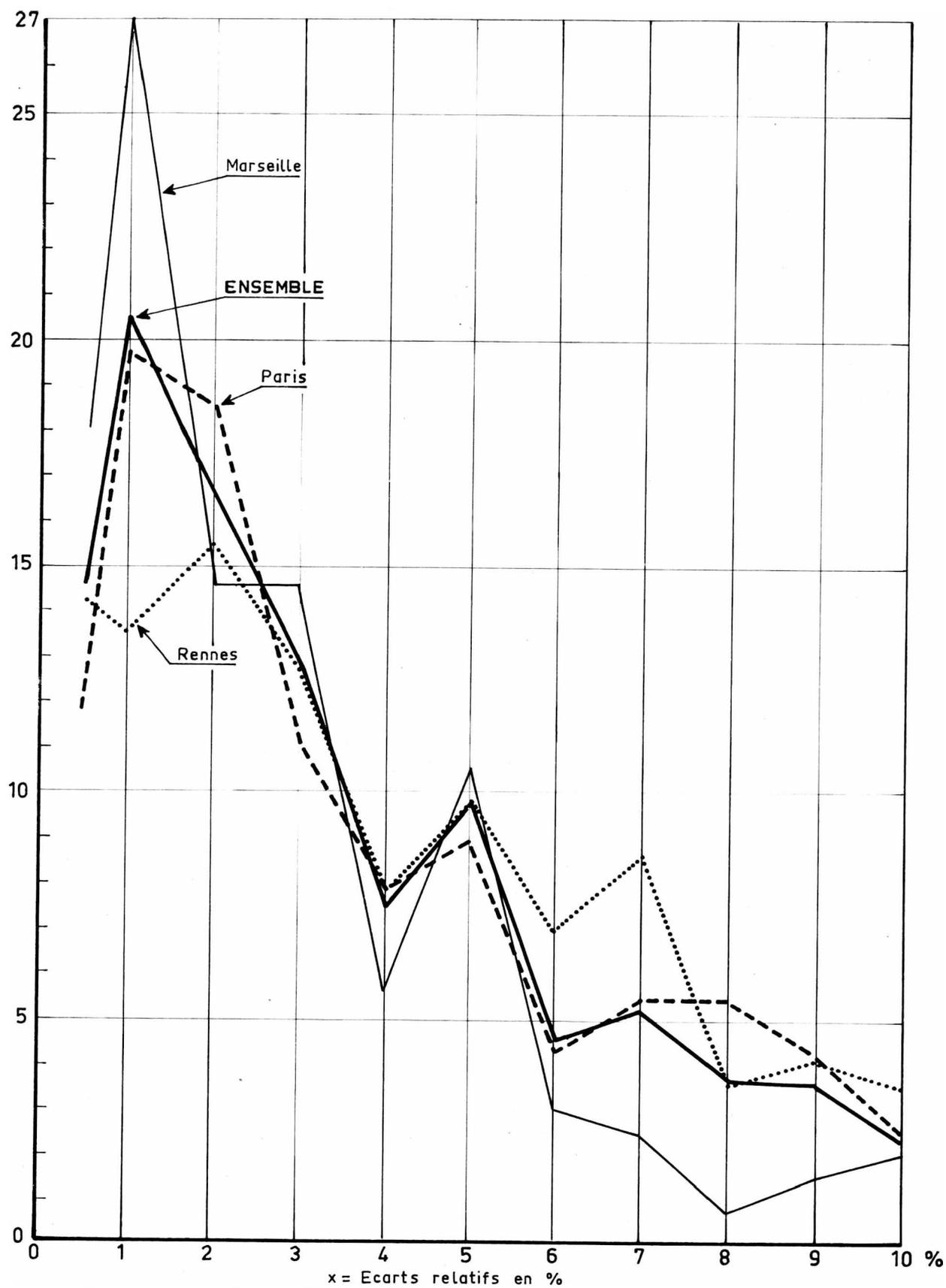
(Ressources\_Emplois en 100 F.)



Graphique III

DISTRIBUTION DES ECARTS RELATIFS

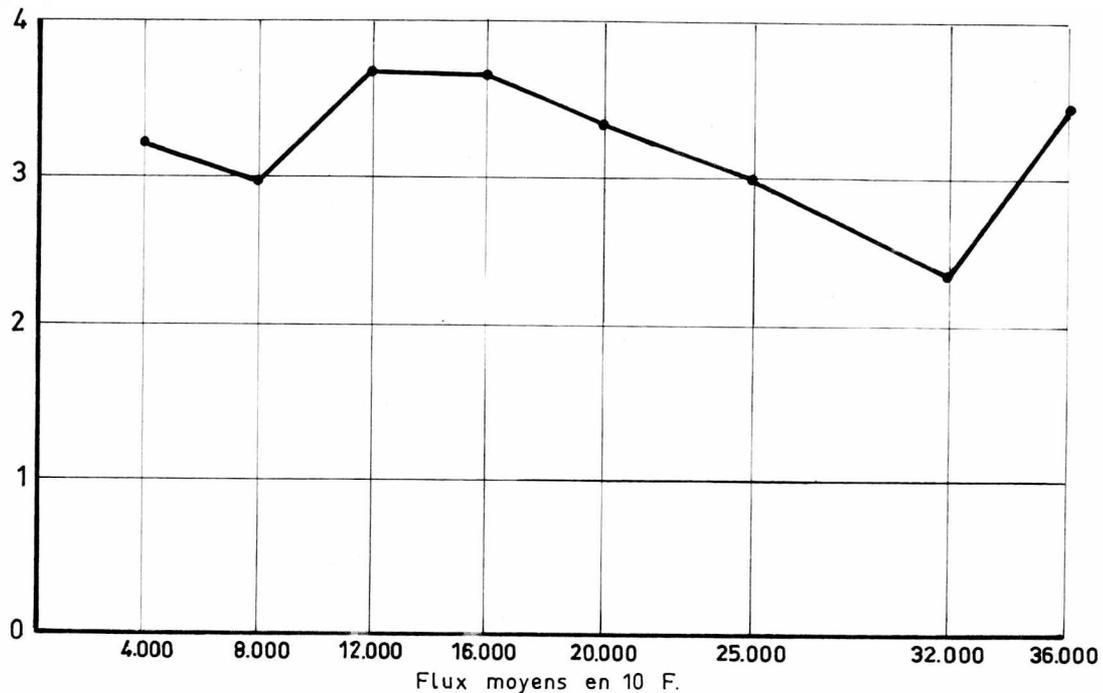
% des écarts  
égaux à x



Graphique IV

ECARTS RELATIFS MOYENS  
SELON LE MONTANT MOYEN DES FLUX  
DES RESSOURCES ET EMPLOIS

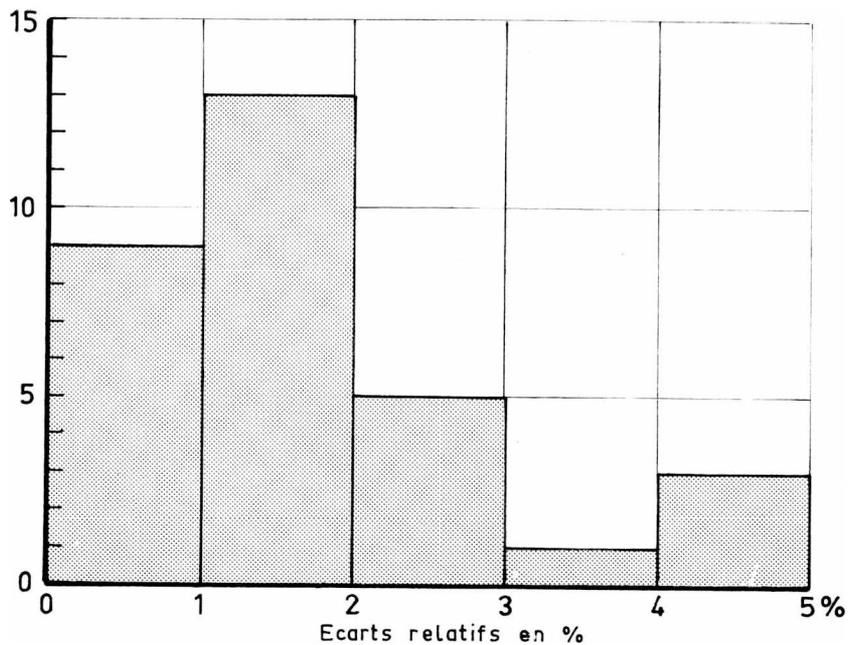
Ecarts relatifs  
moyens  
en %



Graphique V

ECARTS RELATIFS MOYENS PAR ENQUETEUR

Nombre  
d'enquêteurs



## CHAPITRE II

### L'ECHANTILLON

#### I - Champ de l'enquête et tirage de l'échantillon.

L'un des buts de l'enquête "Salariés et Inactifs" 1964 était de mettre à l'épreuve d'une population tirée au hasard, un type de questionnaire qui n'avait jusque là été testé que sur des échantillons composés de volontaires.

C'est pourquoi, en collaboration avec l'I.N.S.E.E., le C.R.E.P. a décidé de choisir comme base d'échantillonnage la population de trois régions correspondant à trois Directions Régionale de l'I.N.S.E.E. Dans chacune d'elle a été tiré un échantillon au hasard de ménages "salariés et inactifs", (classés ainsi en fonction de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage) représentatif de l'ensemble de ces catégories dans le cadre de chacune de ces régions. Les trois Directions Régionales choisies -en fonction des moyens qui alors s'y trouvaient disponibles- ont été :

- 1° - Paris (départements de Seine, Seine et Oise, Seine et Marne),
- 2° - Rennes (départements d'Ille et Vilaine, Côte du Nord, Finistère, Morbihan),
- 3° - Marseille (départements des Bouches du Rhône, Vaucluse, Hautes Alpes, Basses Alpes, Alpes Maritimes et Var).

Pour ne pas alourdir inutilement l'enquête, et compte tenu du fait que les ménages disposant des revenus les plus faibles sont beaucoup plus nombreux que ceux qui ont des revenus élevés, et sont cependant moins intéressants à étudier dans l'optique de la présente recherche, il a été décidé de diminuer l'effectif des tranches de revenus les plus bas.

Afin de pouvoir prendre des taux de sondage différents par tranche de revenus, il a donc fallu choisir, comme base de sondage un fichier déjà stratifié par tranches de revenus, en l'occurrence un fichier de ménages précédemment interrogés par l'I.N.S.E.E. et ayant ainsi pu être classés par rapport à une échelle de revenus.

Aussi les ménages tirés avaient-ils déjà été interrogés au moins une fois dans les deux ou trois années précédant l'enquête. On introduisait de ce fait un biais qui pouvait intervenir de façon positive ou négative sur le taux de réponse obtenu : de façon positive, si l'on considérait qu'il s'agissait de personnes favorables aux enquêtes puisqu'elles avaient déjà accepté de répondre à des questionnaires, de façon négative en considérant que le fait d'être sollicitées plusieurs fois, à intervalles relativement rapprochés, pouvait agir dans le sens d'un refus. Il a été admis que ces deux possibilités de sens contraire pouvaient s'annuler.

Cependant, une autre distorsion pouvait être due à la composition de ce fichier : les échantillons obtenus au cours des enquêtes réalisées par l'I. N. S. E. E. avaient fait l'objet d'un redressement pour corriger le biais introduit dans leur structure par les refus, mais le fichier sur lequel ont été prélevées nos listes d'adresses ne tenaient pas compte de ces redressements. Il s'ensuit que l'échantillon de base utilisé pour cette enquête-pilote est biaisé dans sa composition par les refus enregistrés au cours des enquêtes précédentes.

Dans chacune des trois Directions Régionales choisies comme champ de l'enquête, ont été tirés les échantillons suivants :

- Paris : 274 ménages, répartis en 8 tranches de revenus, dans lesquelles on avait pris les taux de sondage suivants :

- jusqu'à 6 000 F par an :  $\frac{1}{10}$
- de 6 000 à 15 000 F par an :  $\frac{1}{4}$
- de 15 000 à 30 000 F par an :  $\frac{1}{2}$
- à partir de 30 000 F par an : 1.

- Rennes : 197 ménages, répartis en 10 tranches de revenus, avec les taux de sondages suivants :

- jusqu'à 8 000 F par an :  $\frac{1}{2}$
- à partir de 8 000 F par an : 1

- Marseille : 218 ménages, répartis en 16 tranches de revenus, avec les taux de sondage suivants :

.../...

- jusqu'à 10 000 F par an :  $\frac{1}{5}$
- de 10 000 à 15 000 F par an :  $\frac{1}{2}$
- à partir de 15 000 F par an : 1.

Il est bien évident que chacun de ces échantillons, une fois pondéré, est considéré comme représentatif de la région dans laquelle il a été tiré, mais que leur somme ne représente nullement l'ensemble de la France. Elle représente seulement la somme des populations de ces trois régions, ce qui n'a guère de sens. C'est pourquoi, dans ce rapport, il ne sera pas fait état de résultats globaux obtenus sur l'ensemble de l'échantillon étudié, mais de résultats régionaux, et parfois, en les considérant avec précaution, de résultats partiels liés à une variable indépendante, autre que le facteur "région".

## II - L'échantillon obtenu - L'échantillon redressé.

A partir des trois listes-échantillon tirées par l'I.N.S.E.E. et qui totalisaient 689 adresses, 465 questionnaires exploitables ont pu être remplis. Leur répartition par région était la suivante :

- Région Parisienne : 163 questionnaires sur 274 soit un taux de refus et de déchet de 40,5 %.
- Bretagne : 142 questionnaires sur 197 soit un taux de refus et de déchet de 28 %.
- Provence : 160 questionnaires sur 218 soit un taux de refus et de déchet de 26,5 %.

L'analyse des non-réponses fait l'objet d'une des subdivisions du chapitre suivant. Cependant, il convient de dire ici que ces résultats ont été jugés très satisfaisants, un déchet de l'ordre de 50 % ayant été envisagé au départ sur l'ensemble de l'échantillon de base.

La répartition des ménages ayant répondu en fonction des deux caractères connus des échantillons de base, à savoir la tranche de revenus et la catégorie d'habitat, présentait des différences notables avec les répartitions observées sur ceux-ci. Il a donc été nécessaire de procéder à un redressement des échantillons obtenus, avant d'opérer la pondération des diverses tranches de revenus par l'inverse du taux de sondage.

Ce redressement, dans chaque région, a été effectué en ramenant l'effectif de l'échantillon à un chiffre calculé à partir de la strate dans laquelle avait été obtenu le taux de refus le plus faible. Cette méthode, au lieu de ramener l'échantillon à l'effectif de la liste originelle, permettait d'éviter le triplement de certains questionnaires et de réduire au maximum les doublons.

Les tableaux suivants montrent le passage d'un échantillon à l'autre, en fonction des deux critères utilisés pour le redressement.

a - en fonction du revenu annuel déclaré à l'I.N.S.E.E.

| Région Parisienne | Ech. initial |        | Ech. obtenu |        | Ech. redressé |        |
|-------------------|--------------|--------|-------------|--------|---------------|--------|
| - 6 000           | 21           | 7,5 %  | 12          | 7,5 %  | 13            | 7 %    |
| 6 000 à 15 000    | 106          | 39 %   | 56          | 33 %   | 73            | 39,5 % |
| 15 000 à 30 000   | 108          | 39,5 % | 72          | 45,5 % | 72            | 39 %   |
| 30 000 et plus    | 39           | 14 %   | 23          | 14 %   | 27            | 14,5 % |
| Total             | 274          | 100 %  | 163         | 100 %  | 185           | 100 %  |

| Bretagne       | Ech. initial |        | Ech. obtenu |        | Ech. redressé |        |
|----------------|--------------|--------|-------------|--------|---------------|--------|
| - 8 000        | 82           | 41,5 % | 59          | 41 %   | 63            | 41 %   |
| 8 000 à 15 000 | 83           | 42 %   | 61          | 43,5 % | 66            | 42,5 % |
| 15 000 et plus | 32           | 16,5 % | 22          | 15,5 % | 26            | 16,5 % |
| Total          | 197          | 100 %  | 142         | 100 %  | 155           | 100 %  |

.../...

| Provenance      | Ech. initial |       | Ech. obtenu |       | Ech. redressé |        |
|-----------------|--------------|-------|-------------|-------|---------------|--------|
| 10 000          | 52           | 24 %  | 38          | 24 %  | 42            | 24 %   |
| 10 000 à 15 000 | 62           | 28 %  | 50          | 31 %  | 50            | 28,5 % |
| 15 000 à 20 000 | 56           | 26 %  | 45          | 28 %  | 47            | 26,5 % |
| 20 000 et plus  | 48           | 22 %  | 27          | 17 %  | 37            | 21 %   |
| Total           | 218          | 100 % | 160         | 100 % | 176           | 100 %  |

b - en fonction de l'habitat.

| Région Parisienne                 | Ech. initial |        | Ech. obtenu |       | Ech. redressé |       |
|-----------------------------------|--------------|--------|-------------|-------|---------------|-------|
| Communes rurales                  | 8            | 3 %    | 5           | 3 %   | 6             | 3 %   |
| Aggl. de 2 000 à<br>50 000 hab.   | 18           | 6,5 %  | 10          | 6 %   | 11            | 6 %   |
| couronne urbaine et<br>suburbaine | 156          | 57 %   | 96          | 59 %  | 105           | 57 %  |
| Paris                             | 92           | 33,5 % | 52          | 32 %  | 63            | 34 %  |
| Total                             | 274          | 100 %  | 163         | 100 % | 185           | 100 % |

| Bretagne                        | Ech. initial |       | Ech. obtenu |        | Ech. redressé |        |
|---------------------------------|--------------|-------|-------------|--------|---------------|--------|
| Communes rurales                | 83           | 42 %  | 66          | 46,5 % | 66            | 42,5 % |
| Aggl. de 2 000 à<br>50 000 hab. | 71           | 36 %  | 50          | 36,5 % | 56            | 36 %   |
| Aggl. de 50 000 h.<br>et plus   | 43           | 22 %  | 26          | 18 %   | 33            | 21,5 % |
| Total                           | 197          | 100 % | 142         | 100 %  | 155           | 100 %  |

| Provence                        | Ech. initial |        | Ech. obtenu |       | Ech. redressé |        |
|---------------------------------|--------------|--------|-------------|-------|---------------|--------|
| Communes rurales                | 22           | 10 %   | 20          | 12 %  | 20            | 11 %   |
| Aggl. de 2 000 à<br>50 000 hab. | 62           | 28,5 % | 48          | 30 %  | 48            | 27,5 % |
| Aggl. de 50 000 hab.<br>et plus | 134          | 61,5 % | 92          | 58 %  | 108           | 61,5 % |
| Total                           | 218          | 100 %  | 160         | 100 % | 176           | 100 %  |

### III - Description de l'échantillon après pondération.

Les échantillons redressés ont ensuite été pondérés de manière à ce que chaque tranche de revenus soit représentée avec son poids normal.

Dans ce paragraphe, on étudiera, pour chacune des trois régions couvertes par l'enquête, la structure de l'échantillon obtenu, selon les caractères suivants :

- l'habitat,
- les classes de revenus en 1963,
- la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage,
- l'âge du chef de ménage,
- le nombre de personnes composant le ménage.

#### a - L'habitat.

La structure de l'échantillon par habitat est décrite dans le tableau ci-dessous.

Les résultats du recensement de 1962, actuellement publiés, ne permettent pas d'établir, pour la population étudiée dans cette enquête, la structure par habitat.

Cependant, étant donné que notre échantillon est issu d'un échantillon tiré par l'I.N.S.E.E. en tenant compte de la stratification par habitat, et comme d'autre part, on a effectué les redressements en

fonction de ce caractère, il est permis de penser que la structure par habitat de l'échantillon obtenu est sensiblement conforme à la répartition réelle des ménages de salariés et inactifs, dans chacune des régions d'enquête.

Tableau 1 - Structure de l'échantillon par habitat

| Catégorie d'habitat                     | Région Parisienne | Bretagne | Provence |
|---|-------------------|----------|----------|
| Communes rurales                        | 4,7 %             | 45,2 %   | 15,2 %   |
| Aggl. de moins de 50 000 habitants      | 6,4 %             | 34,6 %   | 32,3 %   |
| Aggl. de plus de 50 000 habitants       | -                 | 20,2 %   | 52,5 %   |
| Couronne urbaine et suburbaine de Paris | 53,6 %            | -        | -        |
| Ville de Paris                          | 53,3 %            | -        | -        |

b- Les classes de revenus en 1963.

Le tableau suivant permet de comparer deux répartitions des classes de revenus de 1963. L'une a été obtenue d'après les déclarations recueillies au cours d'enquêtes de l'I.N.S.E.E. réalisées en janvier 1964 ; l'autre à partir des réponses données au questionnaire du C.R.E.P. Dans les deux cas, il s'agit du même échantillon, et des revenus perçus en 1963, mais les résultats ont été recueillis de façon différente : les uns en demandant seulement à l'enquêté d'indiquer la place de son ménage dans une série de classes de revenus qui lui était proposée, les autres, en relevant les chiffres déclarés par l'enquêté pour les différents types de revenus courants, au cours de l'enquête C.R.E.P.

Tableau 2 - Structure de l'échantillon par classe  
de Revenus

| Revenu<br>annuel | Région Parisienne  |                   | Bretagne           |                   | Provence           |                   |
|------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
|                  | Enq. INSEE<br>en % | Enq. CREP<br>en % | Enq. INSEE<br>en % | Enq. CREP<br>en % | Enq. INSEE<br>en % | Enq. CREP<br>en % |
| - 3 000 F        | 10,1               | 6,7               | 18,8               | 14,7              | 5,1                | 2,5               |
| 3000 à 6000      | 10,1               | 5,7               | 18,5               | 23,5              | 16,5               | 15,3              |
| 6000 à 10 000    | 23                 | 17,7              | 29                 | 20,7              | 28                 | 26,2              |
| 10000 à 15 000   | 25,6               | 15,9              | 18                 | 23,1              | 25,2               | 26,9              |
| 15000 à 20 000   | 12,8               | 26,8              | 6                  | 9,7               | 12                 | 17,2              |
| 20000 à 30 000   | 11,1               | 18,8              | 5,1                | 4,2               | 7,1                | 7,6               |
| 30000 à 50 000   | 3,4                | 6,9               | 0,9                | 3,2               | 2,3                | 4,3               |
| 50 000 et plus   | 1,2                | 1,5               | 0                  | 0,9               | 0                  | 0                 |
| non déclarés     | 2,7                | 0                 | 3,7                | 0                 | 3,8                | 0                 |

Les décalages qui apparaissent entre les réponses obtenues par l'un et l'autre procédé d'interview semblent aller dans le sens d'une estimation plus forte des revenus dans l'enquête C.R.E.P.

Les graphiques n°s 6, 7 et 8 mettent mieux en évidence ce phénomène, qui apparaît le plus nettement dans la Région Parisienne, où l'on constate un net glissement des tranches des revenus les plus bas vers les tranches des revenus moyens et élevés.

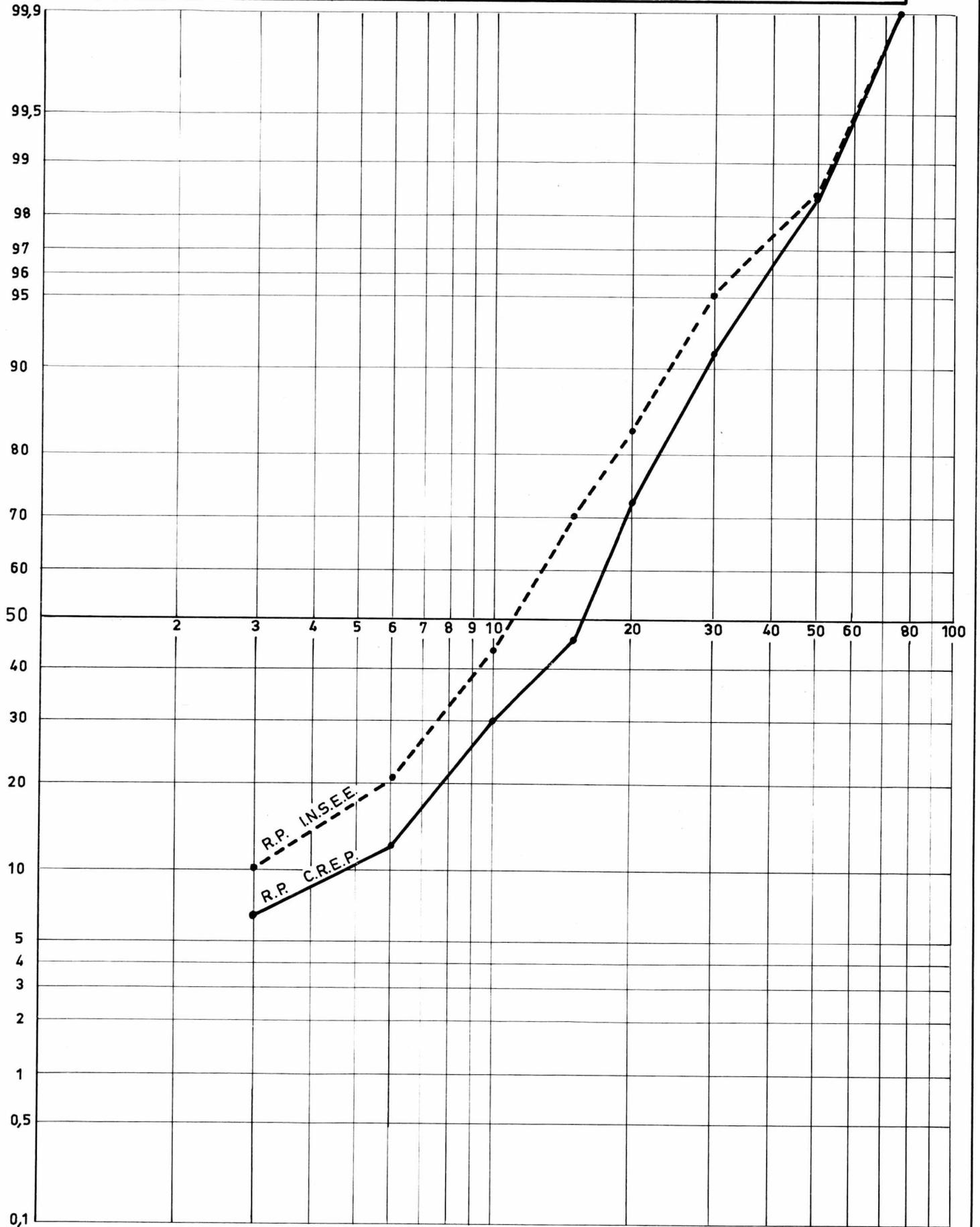
En Provence, le même phénomène se produit, mais de façon moins marquée : le décalage entre les répartitions I.N.S.E.E. et C.R.E.P. est de moindre importance que dans la Région Parisienne, mais va dans le même sens.

.../...

Graphique VI

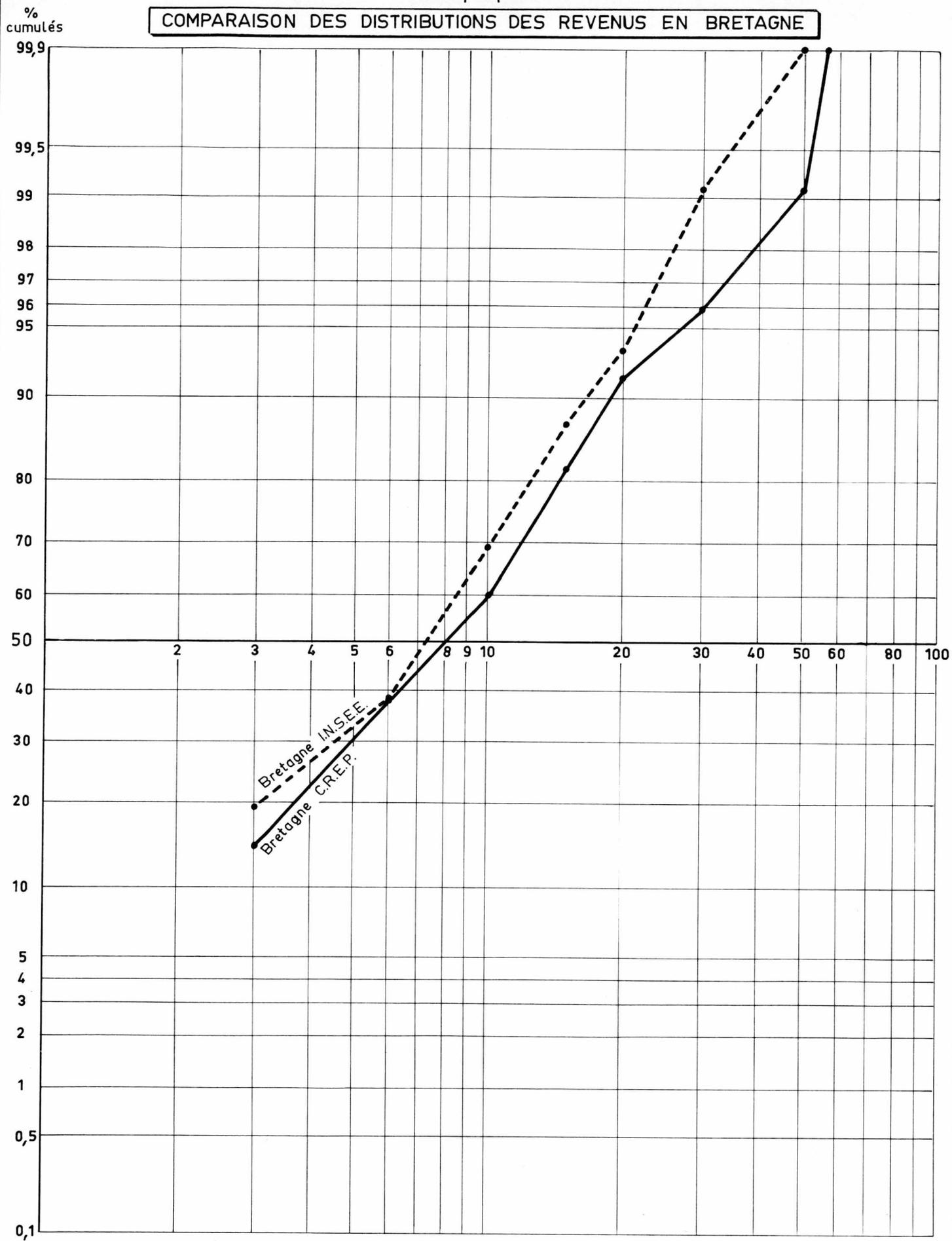
COMPARAISON DES DISTRIBUTIONS DES REVENUS DANS LA REGION PARISIENNE

%  
cumulés



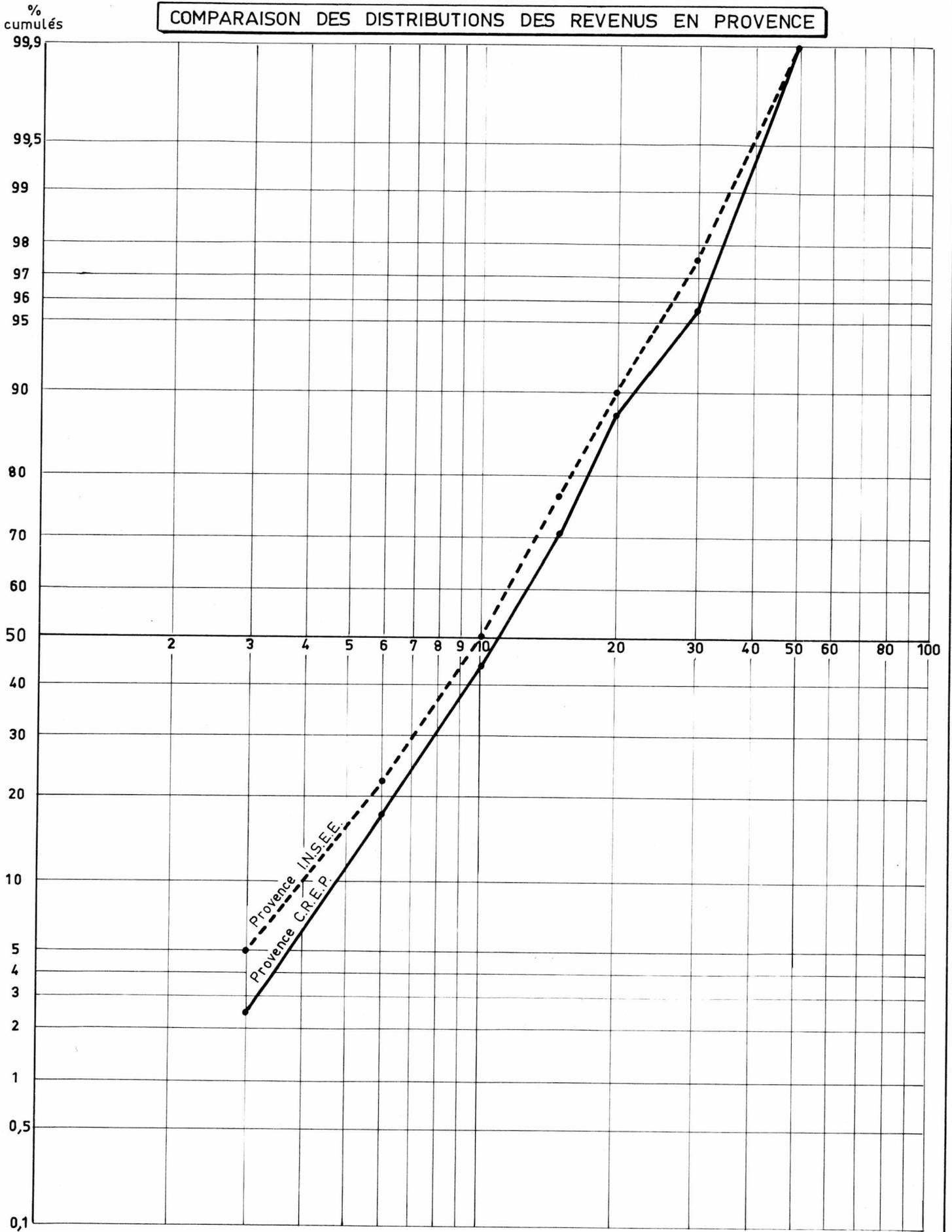
Graphique VII

COMPARAISON DES DISTRIBUTIONS DES REVENUS EN BRETAGNE



Graphique VIII

COMPARAISON DES DISTRIBUTIONS DES REVENUS EN PROVENCE



En Bretagne, ce décalage ne se manifeste que dans les tranches des revenus supérieurs à 6 000 F par an.

On donnera, dans la seconde partie de ce rapport, une description détaillée des revenus observés sur cet échantillon. Cependant, afin de comparer l'ordre de grandeur obtenu à des données dignes de foi, nous indiquons dans le tableau ci-dessous les moyennes que donnait la Comptabilité Nationale 1962 pour certaines catégories socio-professionnelles regroupées, et les moyennes que nous avons pu calculer en procédant à des regroupements comparables.

Tableau 3 - Revenus annuels moyens par ménage dans la Comptabilité Nationale et dans l'enquête CREP

(en F)

|                                  |  |  |          |
|----------------------------------|--|--|----------|
| Comptabilité Nationale<br>(1962) | cadres supérieurs<br>+ patrons + professions libérales | cadres moyens<br>+ employés + ouvriers | Inactifs |
|                                  | 31 328   | 16 592                                 | 8 589    |
| Enquête CREP<br>(revenus 1963)   | cadres supérieurs                                      | cadres moyens<br>+ employés + ouvriers | Inactifs |
|                                  | 37 770   | 15 533                                 | 8 710    |

Sans se livrer à des extrapolations hasardeuses à partir de ces chiffres, on peut néanmoins constater que les moyennes calculées sur les revenus déclarés au cours de l'enquête C.R.E.P. se rapprochent plus des chiffres donnés par la Comptabilité Nationale que celles fournies par la plupart des enquêtes par sondage. Elle manifestent cependant aussi, sauf pour les cadres supérieurs, une sous-estimation, surtout si l'on tient compte du fait que l'échantillon étudié comporte une sur-représentation de ménages dont les revenus sont supérieurs à ceux de l'ensemble des ménages français (Région Parisienne).

Il reste à savoir comment interpréter les différences entre les résultats obtenus sur le même échantillon par deux enquêtes successives. L'enquête I.N.S.E.E. a été réalisée en janvier 1964, donc les enquêtés ne pouvaient estimer leur revenu que d'après l'année 1963, ou indiquer une tranche de revenus correspondant à une prévision pour 1964, en principe supérieure aux revenus de l'année précédente. Les deux enquêtes portaient donc soit sur la même période (1963) soit l'une sur 1963 (l'enquête CREP) l'autre sur 1964 (l'enquête INSEE). Si un décalage

pouvait être prévu, il aurait dû l'être dans le sens d'une sur-estimation du revenu dans l'enquête I. N. S. E. E. par rapport à l'enquête C. R. E. P. Or, c'est l'inverse qui a eu lieu. Il faut donc rechercher les origines de ce décalage dans des raisons d'ordre psychologique intervenues au moment de l'interview.

L'analyse de la composition du revenu dans l'enquête C. R. E. P. permet dans bien des cas de trouver une explication à cette différence : il est souvent facile en effet de constater que l'omission dans le compte du revenu d'un ou plusieurs postes secondaires classe le ménage dans une tranche de revenus immédiatement inférieure à celle à laquelle il appartient réellement. Les postes omis sont en général :

- les allocations de toute nature,
- le traitement de l'épouse ou d'un autre membre du ménage, surtout si ces personnes n'ont travaillé qu'à temps partiel au cours de l'année,
- les pensions encaissées par des membres du ménage autres que le chef de famille,
- les primes de fin d'année,
- les revenus d'une autre nature que le produit du travail,
- les pensions versées au ménage par des unités de consommation secondaires.

Il semble que, sans faire intervenir des motifs psychologiques plus ou moins profonds de minimiser le montant des ressources courantes, la notion de "revenu courant" ne recouvre en général que les salaires mensuels du chef de famille, et ceux de son épouse si celle-ci assure un travail permanent et à plein temps, et ceci, même si une définition détaillée du revenu est rappelée à l'enquêté, car la rectification est pour lui un effort qu'il n'est pas toujours disposé à faire. Au cours des enquêtes où l'on désire connaître la classe de revenu courant des ménages, on a donc intérêt à éviter d'utiliser le terme global de revenu courant, et à demander d'indiquer le montant de chaque composante du revenu courant annuel du ménage. On évitera ainsi des omissions dans le calcul de celui-ci, qu'elles soient ou non conscientes. De plus, on atténuera, pour la personne interrogée, l'impression désagréable d'avoir à déclarer un chiffre global, qui a un caractère plus personnel que l'énoncé de chiffres partiels.

D'autre part, ces trois graphiques mettent en évidence la grande différence qui existe, au plan de la répartition des revenus, entre les trois régions d'enquête :

- dans la Région Parisienne la répartition des revenus est plus étalée, l'échelle plus étendue du côté des revenus élevés ; 50 % de la population étudiées a un revenu annuel supérieur à 16 000 F d'après les déclarations faites à l'enquête C.R.E.P.

- dans les deux autres régions, les bas revenus représentent une part bien plus grande de la population, et ceci beaucoup plus en Bretagne qu'en Provence ; la moitié des ménages interrogés en Bretagne ont moins de 8 000 F de revenu annuel, pour 30 % seulement en Provence.

Les résultats obtenus par l'enquête C.R.E.P. accusent, par rapport à l'enquête I.N.S.E.E. cette différence entre les régions, surtout en ce qui concerne la Région Parisienne par rapport aux deux autres.

c - La catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

Comme cela a été dit plus haut, l'échantillon de base comportait déjà des distorsions au niveau des critères autres que l'habitat et la classe de revenus, c'est pourquoi ce caractère n'a pas été retenu pour établir le redressement de l'échantillon. D'autre part, certaines déclarations de professions se sont révélées inexactes au cours de l'enquête : en particulier des personnes qui s'étaient dites "inactives" continuaient à exercer une profession, en général non déclarée. Il n'y a donc pas coïncidence exacte entre les catégories socio-professionnelles selon la notation I.N.S.E.E. et la notation C.R.E.P.

Les tableaux suivants permettent la comparaison entre l'échantillon obtenu par le C.R.E.P. et les résultats du sondage sur le recensement de 1962 (fascicules régionaux : Région Parisienne, Bretagne, Provence-Côte d'Azur).

Tableau 4 - Structure de l'échantillon par catégorie socio-professionnelle

| Catégories socio-professionnelles     | Région Parisienne |               | Bretagne   |           | Provence   |           |
|---------------------------------------|-------------------|---------------|------------|-----------|------------|-----------|
|                                       | Sondage 62        | Enq. C.R.E.P. | Sondage 62 | Enq. CREP | Sondage 62 | Enq. CREP |
| Salariés agricoles                    | 0,7 %             | 0,3 %         | 4,8 %      | 4,1 %     | 3,6 %      | 5,8 %     |
| Cadres moyens et supérieurs           | 19,9 %            | 21,2 %        | 9,4 %      | 10,6 %    | 11,1 %     | 10,1 %    |
| Employés                              | 13,8 %            | 17 %          | 5,8 %      | 7,8 %     | 9,1 %      | 9,4 %     |
| Ouvriers qual. et contremaîtres       | 20,2 %            | 24 %          | 10,6 %     | 11,5 %    | 14,6 %     | 12,2 %    |
| Ouvriers spéci. manoeuvres, apprentis | 17,3 %            | 9,7 %         | 21,4 %     | 19 %      | 18,4 %     | 17,8 %    |
| Personnel de service                  | 5,3 %             | 3,4 %         | 2 %        | 5,5 %     | 4,4 %      | 5,3 %     |
| Anciens agriculteurs                  | 0,4 %             | 0             | 9 %        | 11 %      | 2,1 %      | 2,5 %     |
| Autres inactifs                       | 24,8 %            | 24,4 %        | 37 %       | 30,5 %    | 36,7 %     | 36,9 %    |

Compte tenu du faible effectif de l'échantillon C.R.E.P. on peut considérer que la représentation de chaque catégorie dans chacune des régions d'enquête est assez satisfaisante. Il faut noter cependant :

- dans la Région Parisienne, la sur-représentation des catégories "employés" et "ouvriers qualifiés et contremaître", et la sous-représentation des "ouvriers spécialisés, manoeuvres et apprentis",
- en Bretagne, la sous-représentation des "inactifs" (moins les "anciens agriculteurs").

d - L'âge du chef de ménage.

On comparera ici également l'échantillon obtenu par le C.R.E.P., aux résultats du sondage sur le recensement de 1962.

Tableau 5 - Structure de l'échantillon par âge du chef de ménage

| Classes d'âges | Région Parisienne |           | Bretagne   |           | Provence   |           |
|----------------|-------------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|
|                | Sondage 62        | Enq. CREP | Sondage 62 | Enq. CREP | Sondage 62 | Enq. CREP |
| - 25 ans       | 2,5 %             | 4,1 %     | 1,1 %      | 0,9 %     | 1,5 %      | 0         |
| 25 à 34 ans    | 13,6 %            | 15,2 %    | 13,6 %     | 13 %      | 13,8 %     | 15,2 %    |
| 35 à 44 ans    | 20,6 %            | 17,5 %    | 19,2 %     | 20,8 %    | 19,4 %     | 22,1 %    |
| 45 à 54 ans    | 18,7 %            | 15,2 %    | 20,6 %     | 17,6 %    | 19,6 %     | 11,9 %    |
| 55 à 64 ans    | 19,8 %            | 30,5 %    | 21,7 %     | 20,8 %    | 20,9 %     | 19 %      |
| 65 ans et plus | 19,8 %            | 17,5 %    | 23,8 %     | 26,9 %    | 24,8 %     | 31,8 %    |

La représentation des différentes classes est variable selon les régions :

- dans la Région Parisienne, on a une sur-représentation importante de la classe "55 à 64 ans", qui se traduit par une sous-estimation des autres classes, sauf celle des "moins de 25 ans".

- en Bretagne, la représentation de chaque classe peut-être considérée comme satisfaisante, dans les conditions de l'enquête.

- en Provence, c'est la classe "45 à 54 ans" -d'ailleurs sous-représentée dans toutes les régions- qui n'atteint qu'un effectif de 11,9 %, pour 19,6 % au recensement de 1962 ; la classe des "65 ans et plus" y est sensiblement sur-représentée.

e - Le nombre de personnes par ménage.

Les résultats du sondage sur le recensement de 1962 permettent aussi d'apprécier la structure de l'échantillon C. R. E. P. en fonction de ce caractère.

Tableau 6 - Structure de l'échantillon par nombre de personnes  
de ménage

| Nombre<br>de<br>personnes | Région Parisienne |              | Bretagne      |              | Provence      |              |
|---------------------------|-------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
|                           | Sondage<br>62     | Enq.<br>CREP | Sondage<br>62 | Eng.<br>CREP | Sondage<br>62 | Enq.<br>CREP |
| 1                         | 25,5 %            | 28,3 %       | 26,4 %        | 33,6 %       | 21 %          | 16,2 %       |
| 2                         | 28,7 %            | 27 %         | 25,6 %        | 27,6 %       | 30,2%         | 29,4 %       |
| 3                         | 20,6 %            | 19,1 %       | 15,7 %        | 13 %         | 19,4 %        | 23,6 %       |
| 4                         | 12,5 %            | 14,5 %       | 13,6 %        | 11,5 %       | 13,7 %        | 19,8 %       |
| 5 et plus                 | 12,7 %            | 11,1 %       | 18,7 %        | 14,3 %       | 15,7 %        | 11 %         |

Pour la Région Parisienne, la répartition des ménages par nombre de personnes est à peu près conforme à celle de l'ensemble de la région ; elle est moins satisfaisante en Bretagne où les ménages d'une seule personne sont sur-représentés (33,6 % pour 26,4 % dans les résultats du sondage) et les ménages comprenant au moins cinq personnes sous-représentés (14,3 % pour 18,7 %). En Provence on constate des différences assez importantes entre la représentation de chaque type de ménage dans l'échantillon et dans l'ensemble de la population, sauf pour les ménages de deux personnes qui représentent environ 30 % dans les deux cas.

Il est à noter que dans les trois régions, les ménages composés d'au moins 5 personnes sont sous-représentés.

A la notion de nombre de personnes par ménage, il est souvent plus utile de substituer au cours de l'analyse des résultats de l'enquête, celle de nombre d'unités de consommation par ménage. On a ainsi défini cette notion, en tenant compte de la présence dans certains ménages d' "unités secondaires", comprenant notamment les enfants ayant une activité rémunérée qui gardent leur salaire mais continuent à prendre leurs repas dans le ménage :

.../...

- 1 unité : chef de ménage
- 0,7 : personnes du ménage âgées de 14 ans au moins au 1/1/63
- 0,5 : personnes du ménage âgées de moins de 14 ans au 1/1/63, et unités partielles de consommation.

La répartition des U.C. dans les trois régions d'enquête est la suivante :

Tableau 7 - Structure de l'échantillon par nombre d'unités de consommation

| Nombre d'UC | Région Parisienne | Bretagne | Provence |
|-------------|-------------------|----------|----------|
| 1           | 28 %              | 31,8 %   | 16,2 %   |
| 1,5 et 1,7  | 26,1 %            | 24,4 %   | 29,5 %   |
| 2 à 2,9     | 30,1 %            | 25,3 %   | 38,1 %   |
| 3 et plus   | 15,8 %            | 18,5 %   | 16,2 %   |

Le lecture de ce tableau montre que le nombre d'UC dans la Région parisienne et en Provence correspond à peu près au nombre de personnes au foyer : de 1 à 1,7 UC on retrouve sensiblement les mêmes pourcentages que pour les ménages d'une et deux personnes : de 2 à 2,9 les pourcentages sont un peu plus faibles que ceux correspondant aux ménages de trois et quatre personnes, ce qui implique que parmi les ménages de quatre personnes il doit se trouver plusieurs adultes, et (ou) des unités de consommation partielles. En Bretagne, le pourcentage de 1, à 1,7 UC est plus faible que le pourcentage de ménages de un et deux personnes : ces ménages doivent donc comporter une part notable d'unités de consommation partielles, non comptées dans le ménage.

Pour conclure cette étude de la structure des échantillons obtenus par l'enquête C.R.E.P., on peut dire que les différentes distorsions qui ont pu se produire ne semblent pas avoir provoqué l'apparition de biais systématique. Les résultats concernant chacune des trois régions d'enquête, s'ils ne sont pas directement extrapolables, pourront être considérés comme valables, à titre d'hypothèse. D'autre part, en procédant à des regroupements, il sera possible de formuler des hypothèses sur le comportement de plusieurs catégories de population, extraites de la totalité des trois échantillons : catégories socio-professionnelles, classes d'âge du chef de ménage, etc...

## CHAPITRE III

### DEROULEMENT DE L'ENQUETE

#### 1 - Chronologie des opérations.

L'enquête s'est déroulée de juin à décembre 1964.

Sa préparation, au plan de la rédaction du questionnaire, du choix des régions d'enquête et du tirage de l'échantillon, avait été assurée en collaboration par l'INSEE et le CREP. L'organisation et le contrôle des travaux sur le terrain ont été effectués par le CREP, sauf dans la région de Marseille, où la Direction Régionale a efficacement coopéré avec les chercheurs du CREP tant pour la prospection des enquêteurs que pour le déroulement des opérations.

Dans chaque Direction Régionale l'enquête s'est effectuée de façon autonome : chacune a eu lieu à des dates différentes, en utilisant des enquêteurs recrutés sur place. Comme pour l'enquête agricole, on a préféré en effet procéder par vagues, de manière à pouvoir abandonner l'entreprise, ou la modifier si des échecs étaient tout d'abord enregistrés. Ainsi la première enquête a débuté dans la Région Parisienne : commencée fin juin 1964, elle a duré jusqu'à la fin décembre 1964, car c'est elle qui a présenté le plus de difficultés et d'aléas. Lorsqu'on a pu constater à Paris que l'entreprise était cependant réalisable, les enquêtes en province ont été lancées. ARennes, les enquêtes ont commencé début octobre et se sont poursuivies jusqu'à la fin novembre. Enfin, de novembre à fin décembre se sont déroulées les enquêtes dans la région de Marseille.

#### 2 - Prospection et formation des enquêteurs.

##### a - Prospection.

Les expériences précédentes avaient démontré l'importance de la personnalité de l'enquêteur pour le bon déroulement des interviews et l'obtention d'informations précises et totales. En particulier, il fallait être très strict sur deux points : l'enquêteur devait présenter les garanties d'une bonne culture générale, et d'autre part manifester pour le travail qui lui était confié un intérêt certain.

C'est ainsi que la C.R.E.P. a effectué la prospection de ses enquêteurs dans deux directions :

.../...

a) Parmi des personnes ayant l'expérience d'enquêtes socio-économiques et ayant donné satisfaction à l'organisme qui les avait employées, en l'occurrence le C.R.E.D.O.C. ;

b) Parmi des étudiants poursuivant leurs études dans les disciplines suivantes : sciences économiques, sociologie, psychologie sociale, et ceci contrairement aux opinions assez souvent répandues, très défavorables à l'emploi d'étudiants comme enquêteurs.

En fait ces deux origines coïncidaient parfois, comme l'indique le tableau 8.

Le C.R.E.P. a donc recruté 25 enquêteurs, en choisissant d'abord ceux qui avaient déjà travaillé pour le C.R.E.D.O.C. ; la sélection des autres s'est opérée en partie de soi-même en fonction des dates d'enquête et de l'intérêt porté par les candidats au travail qui leur était demandé, en partie par décision des responsables du C.R.E.P. qui ont donné la préférence aux étudiants ayant déjà eu une expérience d'enquête (à Marseille) ou aux étudiants en sciences économiques (à Rennes).

Le tableau n° 8 indique la répartition par âge, sexe, origine, et expérience d'enquêtes, des enquêteurs recrutés par le C.R.E.P.

Tableau 8 - Caractéristiques des Enquêteurs.

| REGIONS   | AGE   |       |       |       | SEXE |    | ORIGINE   |                     |                |                   | Expérience d'enquêtes |     | Nom-<br>bre<br>d'en-<br>quêteurs |
|-----------|-------|-------|-------|-------|------|----|-----------|---------------------|----------------|-------------------|-----------------------|-----|----------------------------------|
|           | 20/25 | 25/30 | 30/35 | 35/40 | M    | F  | Etudiants |                     | Non étudiants  |                   | oui<br>(Credoc)       | non |                                  |
|           |       |       |       |       |      |    | Sc. Eco.  | Socio ou<br>Psycho. | Etudes<br>sup. | Etudes<br>second. |                       |     |                                  |
| ° Paris   | 4     | 3     | 1     | 1     | 3    | 6  | 3         | 2                   | 2              | 2                 | 7                     | 2   | 9                                |
| Rennes    | 7     | 2     | 0     | 0     | 7    | 2  | 8         | 1                   | 0              | 0                 | 4                     | 5   | 9                                |
| Marseille | 7     | 0     | 0     | 0     | 2    | 5  | 0         | 7                   | 0              | 0                 | 5                     | 2   | 7                                |
| Total     | 18    | 5     | 1     | 1     | 12   | 13 | 11        | 10                  | 2              | 2                 | 16                    | 9   | 25                               |

Il apparaît donc que les enquêteurs choisis par le C.R.E.P. sont en grande majorité très jeunes (moins de 25 ans) d'un niveau d'instruction supérieur (23 sur 25) et déjà orientés vers l'activité d'enquêteur (16 sur 25). Leur répartition par sexe était sensiblement égale : 12 hommes et 13 femmes.

A ces 25 enquêteurs il faut ajouter les enquêteurs de l'INSEE choisis par la Direction Régionale de Marseille, dont les caractéristiques sont très différentes de celles des enquêteurs du C.R.E.P. : 7 hommes et une femme, d'âge moyen : 52 ans et d'origines professionnelles diverses : 4 retraités (enseignement, armée, secteur privé), 2 adjoints techniques de l'INSEE, un psychologue, une capacitaine en droit sans profession).

#### b - Formation.

Une des conclusions les plus nettes de l'enquête agricole 1963 avait été la nécessité absolue de procéder à des sessions de formation des enquêteurs.

Cette méthode s'impose pour ce type d'enquête en raison d'une part de la lourdeur et de la difficulté du questionnaire, d'autre part, des difficultés psychologiques inhérentes aux enquêtes "budgets de famille" qui exigent de la part de l'enquêteur un intérêt soutenu et la volonté d'aboutir. Ces sessions ont donc un double but : inculquer à chaque enquêteur la compréhension parfaite du questionnaire et de la notation des informations, et obtenir de lui son adhésion personnelle à ce genre d'investigation, avec la conviction que la réussite est possible. Les résultats obtenus pour chacun montrent bien que les échecs sont dus le plus souvent, à une défaillance morale liée à des résistances initiales de l'enquêteur, plutôt qu'à une interprétation imparfaite du questionnaire ou à la négligence. Ceci confirme les expériences faites sur des populations similaires, en France (enquête "cadres") et aux Etats-Unis.

Les sessions de formation ont eu lieu séparément pour chaque enquête régionale. Chacune d'elle s'est déroulée en deux journées, dans la ville où siégeait la Direction Régionale de l'INSEE, à savoir Paris, Rennes, et Marseille. Les enquêteurs étaient exacts au rendez-vous, et ont participé aux travaux pendant les deux jours prévus, sauf trois d'entre eux, (une à Paris, un à Rennes et une à Marseille) qui, empêchés pour des raisons diverses, ont été formés individuellement à Paris.

Le déroulement des séances a été le même partout : après un exposé sur le but et le principe général de l'enquête, l'équipe de recherche du C.R.E.P. a procédé à une étude détaillée du questionnaire.

Après l'examen de chacune des grandes divisions de celui-ci, les futurs enquêteurs ont été soumis à des exercices pratiques sur le patrimoine et les opérations financières de manière à vérifier leur compréhension des points les plus délicats du questionnaire, et leur assimilation du mode de notation exigé. La correction de ces épreuves a permis de revenir sur certains points, et les enquêteurs ont pu poser alors des questions précises qu'ils n'avaient pas jugé utile de soulever lors de l'exposé. A ce stade de la formation, on a pu voir apparaître des différences entre les enquêteurs, selon leur origine : les étudiants en sciences économiques, ainsi que ceux dont la profession exigeait des notions comptables ou financières, ont effectué ces exercices avec plus de facilité et de rapidité que les autres.

Ces enquêteurs devaient être aidés sur le terrain par un "guide de l'enquêteur", qui reprenait d'une part des indications générales concernant la façon de remplir le questionnaire et les définitions de certains termes, d'autre part quelques explications et exemples concernant les points les plus délicats du questionnaire. Ce guide avait été conçu, à dessein, comme un document facile et maniable, les expériences ayant montré qu'un guide reprenant de façon exhaustive l'ensemble du questionnaire était rebutant pour l'enquêteur, et en définitive peu utilisé. La suite de l'opération a montré qu'en général les enquêteurs préféraient soumettre directement au contrôleur du C.R.E.P. un problème concret rencontré au cours d'un interview (de vive voix, par lettre ou par téléphone) plutôt que de se reporter au guide, pourtant léger et facile à lire, qui leur avait été remis.

Enfin fut enseignée aux enquêteurs la façon d'établir le bilan du ménage afin de vérifier si la balance entre les ressources et les emplois de l'année n'excédaient pas les limites autorisées (1). Ce contrôle devait être fait par l'enquêteur lui-même avant la remise du questionnaire : une visite supplémentaire a permis souvent d'obtenir des rectifications ou des informations nouvelles (oubliées ou quelquefois passées sous silence) en évitant des allées et venues du questionnaire entre vérificateurs du C.R.E.P. et enquêteurs.

La dernière demie-journée de formation était consacrée à l'organisation matérielle de l'enquête : distribution géographique des interviews par enquêteur, nombre de visites à effectuer au minimum chez les absents, rédaction de feuilles de route, rythme de remise des questionnaires, mise au point d'un système de coordination entre les chercheurs du C.R.E.P. et les enquêteurs, et entre les enquêteurs eux-mêmes, et enfin les problèmes de rémunération.

---

(1) Voir Chap. I p. 12 - 13.

Il avait été décidé de rémunérer les enquêteurs sur la base du questionnaire rempli, à condition que celui-ci fut jugé exploitable par les vérificateurs. La base de rémunération avait été déterminée en tenant compte de la possibilité d'un déchet important sur la liste confiée à chaque enquêteur, d'un nombre moyen de démarches à effectuer avant d'obtenir la totalité des informations recherchées sur un ménage et de la durée prévue des interviews. La somme fixée (100 F) se trouvait donc sensiblement plus élevée que celles qui sont versées habituellement par questionnaire. En définitive, si le déchet a été moins important qu'on ne l'avait pensé, la difficulté du questionnaire et le nombre moyen de démarches nécessaires pour le remplir de façon satisfaisante ont justifié l'estimation faite a priori.

### 3 - Déroulement des opérations.

Dans chaque direction régionale les interviews ont commencé dès la fin de la période de formation. Quelques jours avant, les futurs enquêtés avaient reçu une lettre émanant de l'INSEE et du CREP, et signée du Président commun de ces deux organismes, pour leur annoncer la visite prochaine de l'enquêteur.

Dans tous les cas, les enquêteurs sont restés en contact très étroit avec l'équipe de recherche du CREP. La consigne était de lui faire parvenir les questionnaires dès qu'ils étaient terminés. Sauf exception, dont nous parlerons plus loin, cette consigne a été respectée. En outre, lorsqu'une difficulté imprévue apparaissait au cours du travail sur le terrain, l'enquêteur se mettait en rapport aussitôt avec l'équipe pour demander des instructions.

Le travail de vérification a donc été mené parallèlement aux travaux d'enquête, les questionnaires faisant la navette jusqu'à acceptation définitive.

A Paris, les contacts directs étaient constants entre l'équipe de recherche et l'équipe d'enquêteurs.

En province, une personne de l'équipe du CREP s'est rendue une fois à Rennes, une fois à Marseille, en cours d'enquête. Dans le cas de la Bretagne, où les enquêteurs étaient dispersés sur tout le territoire, des visites plus fréquentes auraient été difficiles à réaliser ; d'autre part, la plupart des membres de cette équipe a travaillé régulièrement, consciencieusement et a conservé constamment un excellent moral. Dans le cas de la Provence, il aurait peut-être été préférable de faire au moins une seconde visite, l'équipe s'étant trouvée au début plus désorientée que celle de Rennes, du moins en ce qui concerne les étudiants recrutés par le CREP.

Les enquêteurs de l'INSEE, d'abord plus entraînés et en contact direct avec un administrateur intéressé à l'étude en cours, n'ont à aucun moment manifesté de difficultés psychologiques.

Il ne semble pas que cette enquête ait présenté plus de difficultés que la plupart des enquêtes sur listes d'adresses. Le tableau suivant montre quels ont été, dans les trois régions étudiées : 1) le rapport du nombre total de démarches au nombre de questionnaires remplis, 2) celui du nombre de démarches efficaces au nombre de questionnaires remplis, et 3) celui du nombre d'interviews au nombre de questionnaires remplis.

| REGIONS           | Nombre total de démarches sur nbr. de questionnaires remplis | Nombre de démarches efficaces (sans les refus et le déchet) sur nbr. de questionnaires remplis | Nombre d'interviews sur nombre de questionnaires remplis. |
|-------------------|--|--|---|
| Région parisienne | 3,6  | 2,5  | 1,2   |
| Provence          | 3,2  | 2,4  | 1,2   |
| Bretagne          | 3  | 2,4  | 1,2   |

Ce tableau s'interprète de la façon suivante :

1° - Avant d'obtenir un questionnaire complètement rempli, un enquêteur aura dû effectuer en moyenne de 3 à 4 démarches, compte tenu de celles aboutissant à un refus, des absences, des prises de rendez-vous, etc...

2° - Si l'on ne tient compte que des démarches auprès des personnes ayant accepté de répondre, l'enquêteur, pour obtenir un questionnaire rempli aura dû effectuer un nombre moyen de démarches de l'ordre de deux et demi ;

3° - Le nombre moyen d'interviews par questionnaire rempli est légèrement supérieur à 1 : en réalité il faut considérer ce chiffre comme une sous estimation, car plusieurs feuilles de route n'ont pas permis de faire la différence entre les divers types de contacts (début de réponse au questionnaire, simple prise de rendez-vous) et même entre les contacts et les absences ; à notre avis, la moyenne doit être assez proche de 1,5. Le nombre d'interviews par questionnaire se répartit, dans chacune des régions d'enquête, comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 9 - Répartition par Région du nombre d'interviews par questionnaire

|              | Région<br>parisienne | Bretagne | Provence | TOTAL  |
|--------------|----------------------|----------|----------|--------|
| 1 interview  | 82 %                 | 77 %     | 82 %     | 80,5 % |
| 2 interviews | 16 %                 | 20 %     | 14 %     | 16,7 % |
| 3 interviews | 2 %                  | 3 %      | 3 %      | 2,7 %  |
| 4 interviews | 0                    | 0        | 1 %      | -      |
| TOTAL        | 100                  | 100      | 100      | 100    |

Compte tenu des commentaires fait plus hauts, ce tableau fait apparaître une assez grande homogénéité entre les régions dans la répartition du nombre des interviews : les questionnaires ayant obligé l'enquêteur à revenir plus de deux fois chez l'enquêté sont très peu nombreux, partout le nombre d'interviews nécessaires par questionnaire est de un ou deux.

La durée des interviews a été très variable : de toute façon, même lorsque le ménage ne possédait pratiquement rien et disposait de revenus annuels très faibles (cas notamment de vieux inactifs et isolés de Bretagne), la visite durait au minimum deux heures. En effet, il faut avant de commencer faire accepter l'enquête, la justifier, et prendre le temps au cours de l'interview, d'expliquer et de préciser la signification de certaines questions, quand il ne faut pas utiliser un interprète ! Les durées maxima enregistrées ont été de l'ordre de 5 à 6 heures d'affilée.

Les ré-interviews sont en général d'une durée plus courte : moins d'une heure lorsqu'il s'agit de recueillir un nombre limité de précisions, et au maximum deux heures si des erreurs doivent être repérées et des recherches faites sur documents.

Il semble que la qualité des questionnaires soit meilleure lorsque ceux-ci ont été remplis au cours de deux interviews, sauf évidemment lorsqu'il s'agit de cas très simples. D'autre part, lorsque le premier interview a été très long, l'enquêteur hésite quelquefois à se rendre à nouveau chez l'enquêté pour demander des suppléments d'information ou des rectifications, ce qui laisse supposer qu'il a noté chez celui-ci

des signes de lassitude ou d'impatience et a cependant passé outre pour terminer l'interview en une seule fois. Ceci pose un problème en ce qui concerne la rémunération de l'enquêteur : à notre avis il pourrait être envisagé de payer un supplément pour les réinterviews, plutôt que de rémunérer les démarches inutiles (refus, disparition du ménage) que les enquêteurs ont toujours acceptées comme faisant partie des aléas du métier.

Dans l'ensemble, les enquêteurs, quelle que soit leur origine et l'importance de leur expérience, ont travaillé avec bonne volonté et intelligence, et se sont montrés satisfaits, et de la nature du travail qui leur était demandé, et de la façon dont il a été rétribué. Ni l'âge ni le sexe, non plus que la profession exercée ou la discipline cultivée n'ont paru influencer les résultats obtenus par les enquêteurs. Les difficultés individuelles, qui en général ont été surmontées, provenaient de résistances personnelles à l'égard de certaines questions. Plus précisément, lorsque l'enquêteur pensait lui-même qu'il hésiterait à répondre à ces questions, les trouvant trop indiscrettes, ou s'il trouvait qu'il était trop difficile de donner toutes les précisions demandées, il n'obtenait dans ses premiers questionnaires que des refus ou des réponses vagues et imprécises. Il appartenait donc à l'équipe de recherches de détecter le plus tôt possible ces réticences et leur nature, au cours d'entretiens personnels avec l'enquêteur. Dans la plupart des cas, on arrivait à vaincre ou tout au moins à diminuer ces résistances, et de toute façon l'expérience a montré la nécessité de demeurer très ferme quant à l'exigence de réponses précises sur ces points, en laissant entendre que le questionnaire pourrait être refusé si ces informations n'étaient pas obtenues. En général, lorsque l'enquêteur acceptait de faire l'effort d'insister sur ces points, et lorsqu'il avait obtenu une fois les renseignements demandés, il n'éprouvait plus par la suite de difficultés à poser ces questions.

Il faut cependant noter qu'il a été enregistré quelques cas de découragements et d'abandons :

- Quatre enquêteurs ont été découragés par le nombre de démarches infructueuses effectuées pendant les premières journées d'enquêtes (trois à Paris, un à Marseille) ;

- Une enquêtrice, à Paris, a refusé d'effectuer des ré-interviews auprès de ménages pour lesquels le bouclage n'était pas réalisé ; cette enquêtrice avait subi une formation semi-individuelle, et ne s'était peut-être pas, de ce fait, aussi bien intégrée à l'équipe que les autres enquêteurs ;

.../...

- A Rennes, un enquêteur a fourni des questionnaires d'une qualité assez médiocre, comparés à ceux de ses coéquipiers ; l'ensemble de son comportement (manque de respect des consignes, manque d'initiative, oublis) semble indiquer qu'il s'était mal intégré à l'équipe et n'éprouvait que peu d'intérêt pour l'objet de l'enquête.

Parmi ces six enquêteurs, cinq avaient travaillé pour le CREDOC et avaient donné satisfaction : il ne s'agissait donc pas de l'effet de l'inexpérience, mais d'attitudes liées aux conditions spécifiques de cette enquête.

Dans tous ces cas, les listes d'adresses affectées à ces enquêteurs ont pu être redistribuées à des membres de leur équipe satisfaits de leur propre expérience, et disposant du temps nécessaire pour effectuer un travail supplémentaire.

#### 4 - Résultats obtenus.

Sous cette rubrique nous entendons exposer :

- les taux de refus et leur répartition,
- les taux de déchet, et la nature de ceux-ci.

##### a - Taux de refus.

Pour l'ensemble de l'échantillon de base, soit 689 adresses, le taux de refus est de 18,4 %. Il s'agit évidemment des ménages qui, ayant fait l'objet d'un contact, ont refusé de participer à l'enquête.

Nous allons étudier successivement la répartition de ces refus en fonction des critères suivants : la région, l'habitat, la classe de revenus, la catégorie socio-professionnelle.

La faible importance de l'échantillon, jointe au nombre élevé des enquêteurs : 33, soit à peine un pour vingt adresses, ne permettent pas de porter des jugements autorisés sur la répartition des refus par enquêteur. Celle-ci ne sera donc pas étudiée dans ce rapport.

Tableau 10 - Répartition du taux de refus par région

| Régions           | Taux de refus | Effectifs |
|-------------------|---------------|-----------|
| Région Parisienne | 24,7 %        | 274       |
| Bretagne          | 14,7 %        | 197       |
| Provence          | 13,8 %        | 218       |

Etant donné la taille des échantillons, les taux de refus observés en Bretagne et en Provence ne peuvent être considérés comme significativement différents : dans les deux régions ils sont de l'ordre de 14 %.

Au contraire, le taux observé dans la Région Parisienne est significativement plus élevé que ceux de la province (1).

Tableau 11 - Répartition du taux de refus par habitat

| Habitat                                    | Taux de refus | Effectifs |
|--|---------------|-----------|
| Communes rurales                           | 9,9 %         | 113       |
| Petites villes (2 000 à 50 000 h)          | 15,2 %        | 151       |
| Grandes villes (aggl. de plus de 50 000 h) | 18,1 %        | 177       |
| Agglomération parisienne                   | 24,6 %        | 248       |

(1) Par rapport à la Bretagne  $\chi^2 = 6,42$ , soit un chiffre qui se situe entre 5,41, chiffre indiqué dans la table du  $\chi^2$  pour le seuil  $\alpha = 02$ , et 6,64, chiffre indiqué pour le seuil  $\alpha = 01$ .

.../...

Tous ces résultats diffèrent significativement les uns des autres (2).

Ce tableau met en évidence la progression du taux de refus à mesure que l'importance des agglomérations augmente.

Cette constatation suggère l'hypothèse que la différence observée entre la Région Parisienne et les deux autres régions reflète l'influence du facteur habitat plutôt qu'une influence due à la région.

Tableau 12 - Répartition du taux de refus par classe de revenus

| Revenus annuels | Taux de refus | Effectifs |
|-----------------|---------------|-----------|
| moins de 6 000  | 16 %          | 106       |
| 6 000 à 10 000  | 20 %          | 131       |
| 10 000 à 15 000 | 20 %          | 169       |
| 15 000 à 20 000 | 15,7 %        | 127       |
| 20 000 à 30 000 | 21,8 %        | 102       |
| plus de 30 000  | 14,8 %        | 54        |

Aucun de ces résultats ne diffère significativement des autres. On ne peut donc pas conclure à un rapport quelconque entre les refus de répondre et l'appartenance à une classe de revenus donnée, du moins dans les limites de variation des revenus qui sont celles de cette enquête.

---

(2)  $-\chi^2_3 = 12,09$ , qui se situe dans la table du  $\chi^2$ , pour 3 degrés de liberté, entre 11,34 pour  $\alpha = .01$  et 16,27 pour  $\alpha = .001$ .

Tableau 13 - Répartition du taux de refus par catégorie socio-  
professionnelle du C.M.

| C. S. P.   | Taux de refus | Effectifs |
|--|---------------|-----------|
| Agriculteurs (ouvriers agricoles et anciens agriculteurs)      | 11,5 %        | 26        |
| Cadres supérieurs  | 14,3 %        | 70        |
| Cadres moyens  | 23,2 %        | 99        |
| Employés   | 14,1 %        | 78        |
| Contremaîtres + ouvriers qualifiés                             | 18,2 %        | 137       |
| Ouvriers spécialisés, mineurs, marins, manoeuvres et apprentis | 14,1 %        | 92        |
| Personnel de service   | 32 %          | 29        |
| Non-actifs (moins les anciens agriculteurs)                    | 21 %          | 158       |

Aucun des taux indiqués sur ce tableau ne diffère significativement des autres. Le calcul du  $\chi^2$  sur les résultats obtenus parmi les cadres moyens et employés donne 2,3 : la différence entre ces taux (9,1) n'est donc pas significative, du moins pour un seuil de probabilité acceptable. On ne peut conclure d'après ces résultats à une influence de la catégorie socio-professionnelle sur le taux de refus.

Cependant les effectifs de chaque catégorie (3<sup>e</sup> colonne) sont trop faibles pour que l'on puisse affirmer que ce critère est sans influence.

Cette analyse des taux de refus permet de formuler les conclusions suivantes :

1 - Le taux de refus moyen (18,4 %) est satisfaisant, compte tenu des difficultés de l'enquête.

.../...

2 - Il s'abaisse aux environs de 14 % en province et s'élève à près de 25 % dans la région parisienne, mais il n'est pas certain qu'il s'agisse là d'une différence due à la région.

3 - Les taux de refus semblent nettement influencés par un seul critère : le type d'habitat ; en effet il s'élèvent de 10 % (dans les communes rurales) à 25 % (dans l'agglomération parisienne), en fonction de la taille des agglomérations.

b - Taux et nature des déchets.

Le taux de déchet, pour l'ensemble de l'échantillon de base, est de 14,1 %.

Le tableau ci-dessous donne, par région, les proportions de déchets selon leur nature :

Tableau 14 - Nature du déchet par Région.

| Nature du déchet                                    | R. P.         | Bretagne      | Provence      | TOTAL         |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Extinction du ménage                                | 0,7 %         | 1,5 %         | 0,4 %         | 0,9 %         |
| Hors enquête (1)                                    | 1,5 %         | 4,1 %         | 2,8 %         | 2,6 %         |
| Absence de longue durée                             | 0             | 1,5 %         | 1,4 %         | 0,9 %         |
| Hors portée + introuvable                           | 7,3 %         | 5,6 %         | 4,6 %         | 5,9 %         |
| Toujours absents du domicile                        | 1,8 %         | 0             | 3,7 %         | 1,9 %         |
| Éliminés (questionnaires incomplets ou incohérents) | 4,4 %         | 0,5 %         | 0             | 1,9 %         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>15,7 %</b> | <b>13,2 %</b> | <b>12,9 %</b> | <b>14,1 %</b> |

Ce tableau appelle quelques commentaires :

(1) - Les ménages considérés comme "hors enquête" sont ceux qui n'entrent pas dans la définition des "salariés et inactifs".

1 - La proportion de ménages "hors portée et introuvables" serait considérablement plus faible si l'enquête avait porté sur un échantillon de logements, car elle se limiterait aux cas où le logement aurait disparu ou serait inhabité. Dans cette enquête pilote on a voulu pouvoir utiliser les informations déjà connues sur les ménages (tranche de revenus, catégorie socio-professionnelle) c'est pourquoi on l'a fait porter sur un échantillon de ménages, l'enquêteur devant chercher dans la mesure du possible à joindre les personnes nommément indiquées sur sa liste.

On peut donc préciser que ce taux de déchet serait beaucoup moins important dans une enquête par sondage classique.

2 - Les consignes données aux enquêteurs précisait que trois visites au moins seraient exigées avant que l'on accepte de considérer un ménage absent de son domicile comme inaccessible. En fait, l'expérience a prouvé que les enquêteurs les plus persévérants, c'est-à-dire ne se décourageant qu'après cinq ou six visites infructueuses, parvenaient à joindre la plupart des ménages de leur liste. Les consignes devront donc être modifiées sur ce point et prévoir un minimum de cinq visites.

3 - On a compris dans ce calcul les ménages qui, bien qu'ayant accepté de répondre, ont du être éliminés de l'ensemble des résultats exploitables parce que leurs questionnaires avaient été jugés incomplets ou incohérents. En fait on aurait pu aussi bien les classer dans les refus, car il s'agissait le plus souvent de personnes de mauvaise volonté, réticentes tout au long de l'interview, ou de personnes refusant de répondre à certaines questions.

On a choisi de les considérer comme "déchet" parce que le fait d'avoir accepté le principe de l'interview et de ne pas avoir interrompu celui-ci incite à penser que dans plusieurs cas, une meilleure attitude de la part des enquêteurs aurait permis d'obtenir des réponses exploitables.

En conclusions, il semble donc que ce taux de déchet de 14 % pourrait être ramené à un chiffre plus bas, en choisissant d'abord d'opérer sur un échantillon de logements, puis en exigeant de la part des enquêteurs une tenacité plus grande en ce qui concerne les démarches auprès des absents, et la manière de mener l'interview.

---

## CONCLUSIONS

Le compte rendu de l'enquête pilote sur l'épargne des salariés et inactifs a permis de dégager certaines conclusions méthodologiques qu'il est important de résumer ici.

- L'étude du questionnaire montre qu'il y a encore certaines améliorations à apporter aux documents d'enquête, notamment au point de vue de la clarté des questions et de l'introduction des tableaux.

Par ailleurs le contrôle des informations à l'aide du "bouclage" du budget se révèle toujours efficace et doit donc être maintenu. Toutefois, pour bien dégager l'importance de ce contrôle, on pourrait envisager, dans une enquête ultérieure, de comparer sur deux échantillons identiques les résultats obtenus avec le contrôle par bouclage à ceux recueillis avec un simple contrôle de vraisemblance.

Deux recommandations, très importantes, se dégagent de l'étude du questionnaire, quant à la qualité des réponses : pour faire le moins possible appel à la mémoire des enquêtés, recourir le plus souvent possible aux documents écrits ; afin de serrer de plus près la réalité, interroger les mêmes ménages deux fois à un an d'intervalle, ce qui permettrait d'obtenir une connaissance exacte de leur situation financière à deux moments précis.

- L'échantillon de salariés et inactifs obtenu par le C.R.E.P., à partir d'un fichier de ménage précédemment interrogés par l'I.N.S.E.E. et ayant pu ainsi être classés par rapport à une échelle de revenus, fait apparaître certaines distorsions et quelques décalages, mais ceux-ci ne semblent pas avoir provoqué l'apparition de biais systématiques. Cet échantillon peut donc être considéré comme à peu près représentatif de la population de salariés et inactifs des trois régions étudiées : la région Parisienne, la Bretagne et la Provence.

- Le déroulement de l'enquête a une fois de plus permis de dégager l'importance de la personnalité des enquêteurs. Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des spécialistes, mais il faut exiger une bonne culture générale, l'aptitude à établir un bon contact avec autrui et surtout un intérêt pour l'objet de l'enquête.

De même la formation de ces enquêteurs, formation minutieuse et approfondie est absolument indispensable pour la compréhension du questionnaire et, a fortiori, la collecte complète des informations.

Enfin, il est important de noter que le taux de refus a été, pour l'ensemble de l'échantillon de base, de 18,4 %, ce qui est très satisfaisant compte tenu des difficultés de l'enquête. Un seul critère semble avoir influencé ce taux de refus : le type d'habitat. En effet, la proportion de refus s'élève avec la taille de l'agglomération.

DEUXIEME PARTIE  
=====

REVENUS - DEPENSES ET PATRIMOINE DES  
MENAGES

CHAPITRE I - LES REVENUS ET LES DEPENSES par Béatrice de BAGNEAUX

- A - Les revenus
- B - Les dépenses
- C - Conclusions

CHAPITRE II - LE PATRIMOINE EN DEBUT DE PERIODE par Aline ANDRE

- A - L'Actif brut total
- B - Les divers types de patrimoine
  - I - Le patrimoine immobilier
    - 1ère partie - le logement
    - 2ème partie - les autres biens immobiliers
  - II - Les biens durables
  - III - Les actifs financiers
  - IV - Les assurances-vie
- C - Conclusions

CHAPITRE III - LE PASSIF ET L'ACTIF NET EN DEBUT DE PERIODE

par Aline ANDRE

## CHAPITRE I

-----

### LES REVENUS ET LES DEPENSES

Dans ce premier chapitre, nous nous proposons de décrire les revenus et les dépenses, au cours de l'année 1963, de l'échantillon de ménages salariés et inactifs observé au cours de cette enquête.

Afin d'étudier l'influence de certains caractères sur les structures et les comportements financiers, nous ventilerons l'ensemble des résultats selon divers critères. Ce sont la région et la classe de revenu, dont on a retenu par hypothèse l'importance dès la conception de l'enquête, puis le statut d'occupation du logement principal dont on ne sait s'il est une conséquence de l'action d'autres facteurs ou s'il constitue lui-même une motivation du comportement. D'autre part, quatre facteurs socio-démographiques sont retenus : l'habitat, la catégorie socio-professionnelle, l'âge du chef de ménage et le nombre d'unités de consommation. Ce dernier critère paraît en effet plus précis que le nombre de personnes au foyer qui ne tient pas compte de l'âge des membres de la famille, facteur qui tend souvent à faire diminuer le coût de la consommation par tête.

|                 |
|-----------------|
| A - LES REVENUS |
|-----------------|

Par revenus, il faut entendre tous les revenus du travail (salaires, pensions, autres revenus : commerciaux, artisanaux, de professions libérales, honoraires, travaux à façon, rentes viagères...), les autres ressources (allocations, bourses, remboursement d'assurances, primes et indemnités...) et les revenus du capital touchés par les ménages au cours de l'année de référence. Il ne peut être question d'en donner une moyenne générale, puisque l'échantillon étudié n'est pas représentatif de la France entière, mais seulement de trois régions bien définies,

1 - LA REGION -

La région parisienne a un revenu moyen supérieur aux deux autres régions. Le tableau 1 qui indique la composition de ces revenus, fait apparaître des différences fort nettes.

Tableau n° 1 - Structure des revenus et ressources par régions (en F) -

|                             | Région Parisienne<br>(593 ménages) | Bretagne<br>(217 ménages) | Provence<br>(394 ménages) |
|-----------------------------|------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Salaires                    | 14 330<br>84,4 %                   | 6 290<br>60 %             | 8 490<br>65 %             |
| Pensions                    | 1 510<br>8,9 %                     | 2 310<br>22 %             | 2 760<br>21,3 %           |
| Autres revenus              | 270<br>1,6 %                       | 270<br>2,5 %              | 270<br>2,1 %              |
| Autres ressources courantes | 670<br>4 %                         | 1 040<br>9,9 %            | 960<br>7,5 %              |
| Total revenus courants      | 16 780<br>98,9 %                   | 9 910<br>94,4 %           | 12 480<br>95,9 %          |
| Revenus immobiliers         | 140<br>0,8 %                       | 450<br>4 %                | 250<br>1,9 %              |
| Revenus mobiliers           | 50<br>0,3 %                        | 170<br>1,6 %              | 280<br>2,2 %              |
| Total revenus du capital    | 190<br>1,1 %                       | 620<br>5,6 %              | 530<br>4,1 %              |
| TOTAL .....                 | 16 970                             | 10 530                    | 13 010                    |

Dans la région parisienne 84 % des revenus sont des salaires contre environ 60 % dans les deux autres régions. En revanche 9 % des revenus de cette région parisienne correspondent à des pensions-retraites, contre plus de 20 % en Bretagne et en Provence. Les autres ressources courantes (composées principalement d'allocations et de divers secours sociaux) forment 10 % des revenus en Bretagne contre 7 % et 4 % dans les autres régions. Les revenus du capital sont aussi plus importants en province que dans la Région Parisienne.

Le tableau 2 permet d'expliquer quelques unes de ces différences. Il y a moins d'inactifs à Paris et dans sa banlieue : 29 % seulement des ménages reçoivent une pension ou une retraite, contre plus de 50 % dans les deux autres régions. Il faut noter aussi que les salaires moyens sont plus élevés dans la région parisienne. Les salaires et pensions étant bas en Bretagne, alors que les allocations familiales sont à peu près les mêmes partout, ces dernières prennent donc ici une importance relativement plus grande que dans les régions où le niveau des salaires est plus haut. Les revenus du capital bénéficient à un cinquième des ménages de la Provence et de la Bretagne, contre un dixième pour les Parisiens et sont aussi plus élevés en province pour les ménages bénéficiaires.

Tableau 2 - Revenus et ressources par ménage bénéficiaire selon la région -

(en F.)

|                             | Région Parisienne<br>(593 ménages) |         | Bretagne<br>(217 ménages) |        | Provence<br>(394 ménages) |        |
|-----------------------------|------------------------------------|---------|---------------------------|--------|---------------------------|--------|
|                             | % de mén.<br>intéressés            | moyenne | % de mén.<br>intéressés   | moyen. | % de mén.<br>intéressés   | moyen. |
| Salaires                    | 81                                 | 17550   | 64                        | 9820   | 68                        | 12390  |
| Pensions                    | 29                                 | 5170    | 51                        | 4480   | 53                        | 5150   |
| Autres revenus courants     | 8                                  | 3370    | 10                        | 2700   | 14                        | 1890   |
| Autres ressources courantes | 26                                 | 2610    | 35                        | 2940   | 40                        | 2420   |
| Total revenus courants      | 100                                | 16 780  | 100                       | 9910   | 100                       | 12480  |
| Revenus immobiliers         | 4                                  | 3390    | 14                        | 3160   | 8                         | 3160   |
| Revenus mobiliers           | 8                                  | 640     | 9                         | 1980   | 18                        | 1570   |
| Total revenus du capital    | 11                                 | 1730    | 19                        | 3230   | 23                        | 2340   |

.../...

2 - LA CLASSE DE REVENUS -

Comme on l'a vu dans la première partie (chapitre II) de ce rapport, chaque échantillon régional était réparti en un certain nombre de classes de revenus : 9 pour la Région Parisienne, 11 pour les deux régions de province. Cette répartition, d'une part, n'était pas homogène, d'autre part, était peu maniable compte tenu de la taille de l'échantillon. On a donc procédé à un premier regroupement en 8 tranches pour étudier la répartition des revenus. Mais cette division était encore trop poussée en égard aux effectifs peu nombreux de chaque classe, lorsqu'un autre facteur était introduit. On a donc effectué un second regroupement en 4 grandes classes de revenus annuels : moins de 10 000 F., de 10 000 à 20 000 F., de 20 000 à 30 000 F., 30 000 F. et plus.

Dans le tableau 3, on a cherché à comparer la valeur moyenne des revenus observés sur l'échantillon pour chacune des 8 classes à la valeur centrale de la classe.

Tableau 3 - Valeurs moyennes et centrales des revenus par classe de revenus -

(en F.)

| Classes de revenus                       | Valeur moyenne des revenus | Valeur centrale de la classe |
|--|----------------------------|------------------------------|
| moins de 3 000 F.<br>(82 ménages)        | 2 030                      | (1 500 à 2 000)<br>(x)       |
| - de 3 000 à 5 999 F.<br>(145 ménages)   | 4 490                      | 4 500                        |
| - de 6 000 à 9 999 F.<br>(253 ménages)   | 8 060                      | 8 000                        |
| - de 10 000 à 14 999 F.<br>(250 ménages) | 13 080                     | 12 500                       |
| - de 15 000 à 19 999 F.<br>(248 ménages) | 17 450                     | 17 500                       |
| - de 20 000 à 29 999 F.<br>(150 ménages) | 24 880                     | 25 000                       |
| - de 30 000 à 49 999 F.<br>(65 ménages)  | 39 860                     | 40 000                       |
| - 50 000 F. et plus<br>(11 ménages)      | 62 890                     | (62 500) x                   |

(x) - Entre parenthèses figurent les chiffres extrêmes pour lesquels il n'est pas sûr que la valeur centrale soit exacte.

Les valeurs moyennes et centrales sont très proches les unes des autres ce qui permet de supposer que la distribution des revenus à l'intérieur de chaque classe est symétrique.

a) Par région et par grande tranche de revenus, on a donc essayé de voir à titre indicatif, la différence entre les revenus moyens touchés par les ménages au cours de l'année 1963. Le tableau 4 montre qu'au niveau des moyennes de chaque classe de revenus il y a peu de différences entre les régions. Cependant, le revenu moyen de la Région Parisienne est supérieur de 30 % à celui de la Provence et de 60 % à celui de la Bretagne. Ceci s'explique par le fait que plus du quart des ménages de la Région Parisienne a des revenus supérieurs à 20 000 F., contre 11 % en Provence et 8 % en Bretagne.

Tableau 4 - Revenu moyen et répartition des ménages selon la classe de revenus par région -

(en F.)

| Classes de revenus | Région Parisienne<br>(593 ménages) |              | Bretagne<br>(217 ménages) |              | Provence<br>(394 ménages) |              |
|--------------------|------------------------------------|--------------|---------------------------|--------------|---------------------------|--------------|
|                    | moyenne                            | % de ménages | moyenne                   | % de ménages | moyenne                   | % de ménages |
| moins de 10 000    | 5 860                              | 30           | 5 390                     | 59           | 6 280                     | 44           |
| de 10 à 20 000     | 16 040                             | 44           | 13 760                    | 33           | 14 780                    | 45           |
| de 20 à 30 000     | 24 630                             | 18           | 25 090                    | 4            | 25 580                    | 7            |
| 30 000 et plus     | 44 470                             | 8            | 44 020                    | 4            | 39 010                    | 4            |
| Revenu moyen       | 16 970                             | 100          | 10 550                    | 100          | 13 010                    | 100          |

.../...

b) L'examen de la structure des revenus par classes de revenus, tableau 5 fait apparaître des différences certaines.

Tableau 5 - Structure des revenus et ressources par classe de revenus -

(en F.)

| Nature des revenus            | moins de 10 000<br>(480 ménages) | 10 à 20 000<br>(498 mén.) | 20 à 30 000<br>(150 ménages) | 30 000 et +<br>(76 ménages) |
|-------------------------------|----------------------------------|---------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| Salaires                      | 2 770<br>47 %                    | 12 220<br>80,5 %          | 21 130<br>85 %               | 34 040<br>79 %              |
| Pensions                      | 2 600<br>44 %                    | 1 490<br>9,7 %            | 1 750<br>7 %                 | 2 930<br>6,7 %              |
| Autres revenus                | 190<br>3,1 %                     | 200<br>1,3 %              | 450<br>1,8 %                 | 870<br>2 %                  |
| Autres ressources             | 190<br>3,1 %                     | 1 110<br>7,3 %            | 1 110<br>4,6 %               | 2 480<br>5,6 %              |
| Total revenus courants ....   | 5 750<br>97,2 %                  | 15 020<br>98,8 %          | 24 440<br>98,4 %             | 40 320<br>93,3 %            |
| Revenus immobiliers           | 100<br>1,7 %                     | 90<br>0,6 %               | 280<br>1,1 %                 | 1 830<br>4,3 %              |
| Revenus mobiliers             | 70<br>1,1 %                      | 90<br>0,6 %               | 130<br>0,5 %                 | 1 020<br>2,4 %              |
| Total revenus du capital .... | 170<br>2,8 %                     | 180<br>1,2 %              | 410<br>1,6 %                 | 2 850<br>6,7 %              |
| TOTAL ...                     | 5 920                            | 15 200                    | 24 850                       | 43 170                      |

Les revenus du capital tiennent une place beaucoup plus importante dans les deux classes extrêmes. Dans la classe des revenus les plus bas, les revenus des biens immobiliers et des portefeuilles, quoique plus faibles en valeur absolue, occupent une place plus importante dans l'ensemble des revenus que dans les deux classes suivantes. Les plus riches possèdent des biens immobiliers et des portefeuilles qui leur rapportent des revenus substantiels qui constituent près de 7 % de leurs ressources.

.../...

En effet, le tableau 6 montre que plus de la moitié d'entre eux touche de tels revenus. Et dans la classe des revenus les plus bas se trouvent rassemblés beaucoup de retraités (69 % des ménages reçoivent des pensions) donc des personnes âgées qui possèdent quelques biens immobiliers et des portefeuilles.

Tableau 6 - Revenus et ressources par ménage bénéficiaire selon la classe de revenus. -

(en F.)

| Nature des revenus           | moins de 10 000<br>(480 ménages) |         | 10 à 20 000<br>(498 ménages) |         | 20 à 30 000<br>(150 ménages) |         | 30 000 et +<br>(76 ménages) |         |
|------------------------------|----------------------------------|---------|------------------------------|---------|------------------------------|---------|-----------------------------|---------|
|                              | % ménages                        | moyenne | % ménages                    | moyenne | % ménages                    | moyenne | % ménages                   | moyenne |
| Salaires                     | 47                               | 5 930   | 91                           | 13 460  | 94                           | 22 480  | 96                          | 35 460  |
| Pensions                     | 69                               | 3 790   | 23                           | 6 520   | 23                           | 7 520   | 20                          | 13 920  |
| Autres revenus               | 14                               | 1 326   | 6                            | 3 090   | 11                           | 4 230   | 9                           | 9 500   |
| Autres ressources            | 17                               | 1 142   | 43                           | 2 602   | 35                           | 3 154   | 54                          | 4 600   |
| Total revenus courants       | 100                              | 5 750   | 100                          | 15 020  | 100                          | 24 440  | 100                         | 40 320  |
| Revenus immobiliers          | 8                                | 1 192   | 4                            | 2 480   | 4                            | 7 020   | 28                          | 6 620   |
| Revenus mobiliers            | 12                               | 641     | 7                            | 1 300   | 11                           | 1 221   | 40                          | 2 580   |
| Total revenus du capital ... | 19                               | 830     | 10                           | 1 930   | 12                           | 3 430   | 51                          | 5 650   |

En continuant à étudier les deux tranches extrêmes de revenus, on constate que les salaires ont une moindre importance relative. Chez les plus pauvres, salaires et pensions occupent la même place dans la composition des revenus (respectivement 47 % et 44 % de la masse globale des revenus de cette classe), car il y a beaucoup de retraités. Par contre, pour les

.../...

ménages les plus aisés, cette moindre importance des salaires est contrebalancée par les revenus du capital. Il faut noter aussi que la classe la plus riche de l'échantillon possède, en dehors des revenus du travail et du capital, des revenus et ressources plus importants (en moyenne par ménage bénéficiaire, comme en moyenne générale) que les autres classes de revenus.

### 3 - LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT PRINCIPAL -

On a étudié la répartition des revenus en fonction du statut d'occupation du logement afin de savoir si ce critère était lié à l'importance du revenu. En fait, on observe (tableau 7) que les "mixtes" (logés gratuitement en majorité) sont les plus pauvres et que les propriétaires ont un revenu moyen un peu plus élevé que les locataires ; les propriétaires ont, en outre, des revenus du capital plus importants, ce qui suggère qu'ils ont aussi un patrimoine, autre que le logement, supérieur à celui des locataires et des "mixtes". L'étude sur le patrimoine des ménages reprendra ce problème (chapitre II page 101).

Tableau 7 - Structure des revenus et ressources par statut d'occupation du logement principal -

(en F.)

| Nature des revenus       | Propriétaires<br>(441 ménages) | Locataires<br>(603 ménages) | Mixtes<br>(160 ménages) |
|--------------------------|--------------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Salaires                 | 10 880<br>72 %                 | 11 460<br>78 %              | 9 320<br>78 %           |
| Pensions                 | 2 570<br>17 %                  | 1 860<br>12,7 %             | 1 410<br>12 %           |
| Autres revenus           | 320<br>2 %                     | 240<br>1,7 %                | 190<br>1,5 %            |
| Autres ressources        | 780<br>5,1 %                   | 880<br>6 %                  | 770<br>6,4 %            |
| Total revenus courants   | 14 550<br>96,1 %               | 14 440<br>98,4 %            | 11 690<br>97,9 %        |
| Revenus immobiliers      | 400<br>2,6 %                   | 100<br>0,7 %                | 230<br>1,8 %            |
| Revenus mobiliers        | 200<br>1,3 %                   | 130<br>0,9 %                | 40<br>0,3 %             |
| Total revenus du capital | 600<br>3,9 %                   | 230<br>1,6 %                | 270<br>2,1 %            |
| <b>TOTAL ...</b>         | <b>15 150</b>                  | <b>14 670</b>               | <b>11 960</b>           |

4 - LES FACTEURS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES -4-1 L'Habitat.

La répartition des différents revenus selon l'habitat (tableau 8) renforce et explique une constatation notée déjà plus haut, lorsque l'on étudiait la région :

Tableau 8 - Structure des revenus et ressources selon l'habitat -

(en F.)

| Nature des revenus          | Communes rurales<br>(186 mén.) | Agglomération de moins de 50 000 H.<br>(240 mén.) | Agglomération de 50 000 H. et plus<br>(251 mén.) | Couronne urbaine et suburbaine de Paris<br>(318 mén.) | Ville de Paris<br>(209 mén.) |
|-----------------------------|--------------------------------|---|--|---|------------------------------|
| Salaires                    | 5 670<br>61 %                  | 9 190<br>71 %                                     | 9 620<br>66 %                                    | 13 860<br>83 %  | 14 910<br>85 %               |
| Pensions                    | 2 190<br>23,6 %                | 2 150<br>16,7 %                                   | 2 930<br>20 %                                    | 1 600<br>9,9 %  | 1 470<br>8,6 %               |
| Autres revenus              | 310<br>3,3 %                   | 350<br>2,7 %                                      | 80<br>0,5 %                                      | 350<br>2,1 %  | 210<br>1,2 %                 |
| Autres ressources courantes | 830<br>9,2 %                   | 1 020<br>7,9 %                                    | 1 020<br>7 %                                     | 650<br>3,9 %  | 660<br>3,8 %                 |
| Total revenus courants      | 9 000<br>97,1 %                | 12 710<br>98,3 %                                  | 13 650<br>93,5 %                                 | 16 460<br>98,9 %                                      | 17 250<br>98,6 %             |
| Revenus immobiliers         | 220<br>2,3 %                   | 110<br>0,9 %                                      | 510<br>3,5 %                                     | 150<br>0,9 %  | 140<br>0,8 %                 |
| Revenus mobiliers           | 60<br>0,6 %                    | 100<br>0,8 %                                      | 440<br>3 %                                       | 40<br>0,2 %   | 80<br>0,6 %                  |
| Total revenus du capital    | 280<br>2,9 %                   | 210<br>1,7 %                                      | 950<br>6,5 %                                     | 190<br>1,1 %  | 220<br>1,4 %                 |
| TOTAL ...                   | 9 280                          | 12 920  | 14 600   | 16 650  | 17 470                       |

.../...

Dans l'habitat parisien (Paris et sa banlieue) on retrouve les revenus les plus élevés, composés pour 84 % de salaires, alors que dans les autres habitats, ce pourcentage tombe à 70 % et 60 %. Les ménages vivant dans les villes de 50 000 habitants et plus, touchent des revenus de capital fort importants, par rapport aux autres habitats : ils ont 950 F. de revenu du capital en moyenne générale, formant 6,5 % de leurs revenus totaux.

Le tableau 9 explique ces différences par le fait que 30 % des ménages de l'agglomération parisienne touche des pensions contre la moitié des ménages dans les autres agglomérations. Les revenus du capital par ménage bénéficiaire sont plus élevés qu'ailleurs dans les villes de plus de 50 000 habitants et relatifs à davantage de ménages (20 %).

.../...

Tableau 9 - Revenus et ressources par ménage bénéficiaire, selon l'habitat -

(en F.)

64

| Nature des revenus               | Communes rurales<br>(186 ménages) |         | Agglomération de moins de 50 000 H.<br>(240 ménages) |         | Agglomération de 50 000 H. et plus<br>(251 ménages) |         | Couronne urbaine et sub-urbaine de Paris<br>(318 ménages) |         | Ville de Paris<br>(209 ménages) |         |
|----------------------------------|-----------------------------------|---------|--|---------|---|---------|---|---------|---------------------------------|---------|
|                                  | % ménage                          | moyenne | % mén.   | moyenne | % mén.  | moyenne | % mén.  | moyenne | % mén.                          | moyenne |
| Salaires                         | 57                                | 9 950   | 76   | 12 110  | 71  | 13 580  | 78  | 17 640  | 85                              | 17 520  |
| Pensions                         | 52                                | 4 200   | 48   | 4 470   | 49  | 5 940   | 35  | 4 650   | 24                              | 6 170   |
| Autres revenus                   | 16                                | 1 960   | 14   | 2 690   | 6   | 1 290   | 12  | 3 060   | 9                               | 2 380   |
| Autres ressources courantes      | 38                                | 2 180   | 39   | 2 620   | 41  | 2 530   | 27  | 2 390   | 16                              | 4 320   |
| Total revenus courants           | 100                               | 9 000   | 100  | 12 710  | 100   | 13 650  | 100   | 16 460  | 100                             | 17 250  |
| Revenus immobiliers              | 9                                 | 2 410   | 7  | 1 560   | 12  | 4 430   | 6   | 2 640   | 2                               | 6 240   |
| Revenus mobiliers                | 11                                | 630     | 15   | 690     | 14  | 3 170   | 6   | 660     | 14                              | 620     |
| Total revenus du capital . . . . | 18                                | 1 620   | 20   | 1 060   | 20  | 4 690   | 12  | 1 760   | 14                              | 1 690   |

4-2 La catégorie socio-professionnelle.

En premier lieu, il a paru intéressant de comparer les salaires moyens par catégorie socio-professionnelle obtenus dans cette enquête à ceux publiés pour l'année 1963 dans le supplément n° 5 - 1965 d'Etudes et Conjoncture.

Tableau 10 - Salaires moyens comparés par catégorie socio-professionnelle -

(en F.)

|   | Cadres supérieurs | Cadres moyens | Employés | Contremaîtres ouvriers qualifiés    | Ouvriers non qualifiés                  |
|---|-------------------|---------------|----------|-------------------------------------|---|
| Salaires CREP 1963                            | 33 410            | 22 030        | 12 960   | 15 160                              | 9 100                                   |
| Salaires français en 1963<br>(source : INSEE) | 32 370            | 16 157        | 8 555    | 13 728 (contr.)<br>8 664 (O. qual.) | 7 086 (O. S)<br>6 088 (ma-<br>noeuvres) |

Il faut tout d'abord noter que les moyennes nationales sont données par salarié, alors que celles du CREP sont calculées par ménage c'est-à-dire que, si dans le ménage plusieurs membres sont salariés, le salaire moyen du ménage est calculé sur la totalité de ces apports. Il est donc normal que les salaires du CREP soient supérieurs à ceux donnés par Etudes et Conjoncture, et ceci surtout dans les catégories socio-professionnelles moyennes (cadres moyens, employés, et contremaîtres) où les femmes travaillent en plus grand nombre.

Cette comparaison n'a qu'une valeur d'indication générale, l'échantillon CREP n'étant pas représentatif des salariés français. Néanmoins, on peut constater que les ordres de grandeur sont à peu près les mêmes. Lorsque l'on considère les revenus des différentes catégories socio-professionnelles - (Tableau 11) on voit, comme il fallait s'y attendre, que les cadres supérieurs ont, de loin, les revenus les plus élevés, qu'il s'agisse de revenus du travail ou de revenus du capital. Ils sont suivis par les cadres moyens, puis les contremaîtres et ouvriers qualifiés.

.../...

Tableau 11 - Structure des revenus et ressources par catégorie socio-professionnelle -

(en F.)

66

| Nature des revenus          | Cadres supérieurs<br>(63 ménages) | Cadres moyens<br>(126 ménages) | Employés<br>(151 ménages) | Contremaîtres<br>Couvriers qualifiés<br>(219 ménages) | Ouvriers non-qualifiés<br>(256 ménages) | Inactifs<br>(389 ménages) |
|-----------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|---------------------------|---|---|---------------------------|
| Salaires                    | 33 410<br>88,5%                   | 22 030<br>90 %                 | 12 960<br>93 %            | 15 160<br>90 %  | 9 180<br>83,6%                          | 1 780<br>20,3%            |
| Pensions                    | 380<br>1 %                        | 260<br>1 %                     | 240<br>1,6%               | 250<br>1,5%   | 390<br>3,6%                             | 5 730<br>66 %             |
| Autres revenus              | 730<br>2 %                        | 460<br>2 %                     | 20<br>0,1 %               | 180<br>1 %  | 210<br>1,9%                             | 320<br>3,7%               |
| Autres ressources courantes | 1 890<br>5 %                      | 1 370<br>5,6%                  | 600<br>4,3 %              | 1 230<br>7,3%   | 1 090<br>10 %                           | 180<br>2 %                |
| Total revenus courants ...  | 36 410<br>96,5%                   | 24 120<br>98,6%                | 13 820<br>99 %            | 16 820<br>99,8 %                                      | 10 870<br>99,1%                         | 8 010<br>92 %             |
| Revenus immobiliers         | 1 030<br>2,8%                     | 250<br>1 %                     | 130<br>0,9 %              | 10<br>0,1%  | 40<br>0,3%                              | 370<br>4,2%               |
| Revenus mobiliers           | 280<br>0,7%                       | 110<br>0,4%                    | 30<br>0,2%                | 30<br>0,1%  | 60<br>0,6%                              | 330<br>3,8%               |
| Total revenus du capital    | 1 310<br>3,5%                     | 360<br>1,4 %                   | 160<br>1,1 %              | 40<br>0,2%  | 100<br>0,9 %                            | 700<br>8 %                |
| TOTAL ...                   | 37 720                            | 24 480                         | 13 980                    | 16 860  | 10 970                                  | 8 710                     |

Il est intéressant de noter l'importance des salaires et autres ressources qui sont le principal sinon le seul revenu, des ouvriers, employés et contremaîtres. Chez les inactifs, 8 % des revenus proviennent du capital, ce qui, par comparaison avec les autres catégories socio-professionnelles, est important. Ces revenus sont, par ailleurs, assez élevés. En fait, cette catégorie d'inactifs est très hétérogène, puisqu'elle regroupe tous les retraités sans tenir compte de leur situation professionnelle antérieure.

Il est donc bien certain que, parmi les inactifs, beaucoup ne bénéficient pas de revenus du capital, car ils n'ont pas pu se constituer un capital pendant leur vie de travail.

Tableau 12 - Revenus et ressources par ménage bénéficiaire, selon la catégorie socio-professionnelle -

(en F.)

| Nature des revenus          | Cadres supérieurs<br>(63 mén.) |        | Cadres moyens<br>(216 mén.) |        | Employés<br>(151 mén.) |        | Contremaîtres et ouvriers qualifiés<br>(219 mén.) |        | Ouvriers non qualifiés<br>(256 mén.) |        | Inactifs<br>(389 mén.) |        |
|-----------------------------|--------------------------------|--------|-----------------------------|--------|------------------------|--------|---|--------|--------------------------------------|--------|------------------------|--------|
|                             | % mén.                         | moyen. | % mén.                      | moyen. | % mén.                 | moyen. | % mén.  | moyen. | % mén.                               | moyen. | % mén.                 | moyen. |
| Salaires                    | 100                            | 33 410 | 100                         | 22 020 | 100                    | 12 960 | 100   | 15 170 | 100                                  | 9 180  | 20                     | 8 560  |
| Pensions                    | 11                             | 2 690  | 8                           | 3 370  | 11                     | 2 140  | 11  | 2 290  | 24                                   | 1 690  | 96                     | 5 030  |
| Autres revenus              | 8                              | 9 200  | 9                           | 5 290  | 1                      | 3 500  | 8   | 3 330  | 8                                    | 2 050  | 17                     | 1 760  |
| Autres ressources           | 49                             | 3 850  | 36                          | 3 860  | 32                     | 1 920  | 41  | 3 000  | 44                                   | 2 440  | 12                     | 1 500  |
| Total revenus courants      | 100                            | 36 410 | 100                         | 24 120 | 100                    | 13 820 | 100   | 16 820 | 100                                  | 10 870 | 100                    | 8 010  |
| Revenus immobiliers         | 22                             | 4 650  | 7                           | 3 540  | 8                      | 1 670  | 1   | 1 200  | 8                                    | 510    | 7                      | 5 240  |
| Revenus mobiliers           | 24                             | 1 210  | 22                          | 500    | 7                      | 490    | 5   | 600    | 7                                    | 350    | 15                     | 2 100  |
| Total revenus du capital... | 33                             | 3 970  | 22                          | 1 640  | 15                     | 1 100  | 6   | 730    | 14                                   | 450    | 17                     | 3 920  |

.../...

C'est ainsi que 17 % seulement des inactifs perçoivent des revenus du capital (tableau 12) et sont, pour les trois quarts, anciens cadres supérieurs ou membres d'autres professions (retirés des affaires, professions libérales) ou n'ont jamais exercé de profession (rentiers, veuves) comme l'indique le tableau 13.

Ainsi, l'appartenance à certaines catégories socio-professionnelles qui conditionne l'importance des revenus du travail comme ceux du capital, semblerait donc se retrouver chez les inactifs.

Tableau 13 - Revenus des inactifs -

(en F.)

| Ancienne<br>C S P                                    | Revenus<br>courants<br>moyens | Revenus mo-<br>yens du ca-<br>pital | ménages bé-<br>néficiaires de |      | Revenu mo-<br>yen du capi-<br>tal par ména-<br>ge bénéficiaire |
|--|-------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|------|--|
|  |                               |                                     | Nbre                          | %(1) |  |
| Anciens cadres su-<br>périeurs (18 ménages)          | 27 330                        | 2 660                               | 11                            | (61) | 4 360  |
| Anciens cadres mo-<br>yens (31 ménages)              | 17 490                        | 240                                 | 4                             | (13) | 1 860  |
| Anciens profession-<br>nels autres (35 mé-<br>nages) | 4 240                         | 3 910                               | 14                            | (40) | 9 780  |
| Anciens employés<br>(71 ménages)                     | 9 690                         | 160                                 | 6                             | ( 8) | 1 930  |
| Anciens ouvriers (87<br>ménages)                     | 7 790                         | 3                                   | 4                             | ( 5) | 80   |
| Anciens agricul-<br>teurs (34 ménages)               | 3 170                         | 220                                 | 6                             | (18) | 1 200  |
| Autres non actifs<br>(113 ménages)                   | 4 070                         | 550                                 | 28                            | (25) | 2 230  |

(1) Ces pourcentages sont très peu significatifs, c'est pourquoi ils figurent entre parenthèses.

.../...

Mais ce tableau donne en fait des résultats portant sur un très petit nombre de ménages et permet tout au plus de dégager une tendance à une plus forte fréquence des bénéficiaires de revenus du capital parmi les retraités des professions aisées.

#### 4-3 - L'âge du chef de ménage -

En valeur absolue (tableau 14) les salaires augmentent avec l'âge du chef de ménage jusqu'à la limite de 45 ans puis se stabilisent et enfin diminuent. Le même mouvement est suivi par les autres ressources : à partir de 45 ans, un chef de famille a de fortes chances de voir ses charges familiales diminuer, et avec elles, ses allocations.

Par contre, les pensions suivent un mouvement inverse en augmentant à partir de 45 ans et surtout 55 ans, suivies en cela par les revenus du capital.

En effet, (tableau 15) le nombre de ménages bénéficiant des "autres ressources" diminue à partir de 25 ans tandis que les bénéficiaires de revenus du capital augmentent avec l'âge.

Tableau 14 - Structure des revenus et ressources par âge du chef de ménage -

(en F.)

70

| Nature des revenus           | - 25 ans<br>(26 ménages) | 25 à 34 ans<br>(177 ménages) | 35 à 44 ans<br>(234 ménages) | 45 à 54 ans<br>(174 ménages) | 55 à 64 ans<br>(299 ménages) | 65 ans et +<br>(285 ménages) |
|------------------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Salaires                     | 10 330<br>85,4%          | 13 210<br>84,5%              | 16 610<br>85,9%              | 15 120<br>87,4%              | 12 150<br>79,2%              | 1 000<br>13,7%               |
| Pensions                     | 1 820<br>(a) 14,7%       | 270<br>1,7%                  | 270<br>1,4%                  | 980<br>5,7%                  | 2 080<br>13,6%               | 5 350<br>73,5%               |
| Autres revenus               |                          | 600<br>3,9%                  | 280<br>1,4%                  | 40<br>0,2%                   | 220<br>1,4%                  | 250<br>3,4%                  |
| Autres ressources courantes  | 240<br>1,4%              | 1 430<br>9,2%                | 1 960<br>10,2%               | 900<br>5,2%                  | 330<br>2,2%                  | 80<br>1,1%                   |
| Total revenus courants       | 12 390<br>100%           | 15 510<br>99,3%              | 19 120<br>98,9%              | 17 040<br>98,5%              | 14 780<br>96,4%              | 6 680<br>91,7%               |
| Revenus immobiliers          |                          | 100<br>0,7%                  | 140<br>0,7%                  | 170<br>1,0%                  | 370<br>2,4%                  | 290<br>4%                    |
| Revenus mobiliers            |                          |                              | 80<br>0,4%                   | 90<br>0,5%                   | 180<br>1,2%                  | 310<br>4,3%                  |
| Total revenus du capital ... |                          | 100<br>0,7%                  | 220<br>1,1%                  | 260<br>1,5%                  | 550<br>3,6%                  | 600<br>8,3%                  |
| TOTAL                        | 12 390                   | 15 610                       | 19 340                       | 17 300                       | 15 330                       | 7 280                        |

a) - Pensions versées par leurs parents à des étudiants (considérés comme chefs de ménage en tant qu'usager d'un logement).

Tableau 15 - Revenus et ressources par ménage bénéficiaire selon l'âge du chef de ménage -

(-en F.-)

| Nature des revenus          | - 25 ans<br>(26 ménages) |         | 25 à 34 ans<br>(177 ménages) |         | 35 à 44 ans<br>(234 ménages) |         | 45 à 54 ans<br>(174 ménages) |         | 55 à 64 ans<br>(299 ménages) |         | 65 ans et +<br>(285 ménages) |         |
|-----------------------------|--------------------------|---------|------------------------------|---------|------------------------------|---------|------------------------------|---------|------------------------------|---------|------------------------------|---------|
|                             | % mén.                   | moyenne | % mén.                       | moyenne | % mén.                       | moyenne | % mén.                       | moyenne | % mén.                       | moyenne | % mén.                       | moyenne |
| Salaires                    | 100                      | 10 330  | 96                           | 13 680  | 98,5                         | 16 910  | 97                           | 15 580  | 83                           | 14 310  | 15                           | 6 500   |
| Pensions                    | 38                       | 4 700   | 11                           | 2 560   | 12                           | 2 280   | 26                           | 3 740   | 39                           | 5 110   | 95                           | 5 650   |
| Autres revenus              |                          |         | 8                            | 7 120   | 11                           | 2 600   | 2                            | 2 170   | 10                           | 2 210   | 17                           | 1 470   |
| Autres ressources courantes | 8                        | 3 240   | 63                           | 2 290   | 43                           | 4 550   | 37                           | 2 630   | 11                           | 3 150   | 8                            | 980     |
| Total revenus courants      | 100                      | 12 390  | 100                          | 15 510  | 100                          | 19 120  | 100                          | 17 040  | 100                          | 14 780  | 100                          | 6 680   |
| Revenus immobiliers         |                          |         | 6                            | 1 810   | 5                            | 3 070   | 7                            | 2 570   | 8                            | 4 450   | 9                            | 3 210   |
| Revenus mobiliers           |                          |         | 3                            | 50      | 10                           | 830     | 7                            | 1 300   | 15                           | 1 170   | 18                           | 1 740   |
| Total revenus du capital    |                          |         | 8                            | 1 220   | 13                           | 1 700   | 13                           | 2 070   | 20                           | 2 750   | 23                           | 2 750   |

Ce mouvement est logique pour les retraites et les pensions. Il ne l'est pas moins en ce qui concerne les revenus du capital : les personnes les plus âgées se sont créé (ou ont reçu) au cours de leur vie, un patrimoine qui est en même temps une source de revenus.

On assiste donc ici au phénomène bien connu du "cycle de vie". Jusqu'à un certain âge, les chefs de ménage voient leurs revenus du travail augmenter, puis se stabiliser et diminuer, alors que parallèlement, pour certains, les revenus tirés de leur patrimoine croissent peu à peu. L'étude de la structure du revenu suivant l'âge du chef de ménage, (tableau 14) traduit plus nettement ces mouvements : les pensions forment à peine 2 % des revenus chez les moins de 45 ans, pour atteindre 73 % pour les plus âgés. Les revenus du capital passent respectivement de 0,7 % à 8,3 % pour les classes d'âge extrêmes, alors que les salaires constituent 85 % du revenu total des jeunes contre 14 % chez les plus âgés.

On aurait pu s'attendre à ce que, l'âge de la retraite se situant à partir de 60-65 ans, les salaires augmentent normalement jusqu'à cette limite. Il n'en est rien, et il faudrait faire une analyse plus approfondie pour expliquer ce phénomène. On peut cependant suggérer une explication basée sur l'appartenance à différentes catégories socio-professionnelles : en effet si un cadre supérieur ou moyen voit son salaire augmenter de façon régulière jusqu'à sa retraite, il n'en est pas de même pour les contremaîtres, employés et ouvriers qui plafonnent beaucoup plus rapidement (parfois même avant 45 ans) et risquent de voir leurs salaires diminuer avec l'âge (diminution des heures supplémentaires, des primes de rendement...).

#### 4-4 Le nombre d'unités de consommation.

Les revenus courants (Tableau 16) augmentent considérablement au fur et à mesure que croît le nombre d'unités de consommation, sauf les pensions qui varient en sens inverse. Les revenus du capital constituent 8 % des revenus des personnes seules. Ces constatations sont à rapprocher de la structure des revenus des inactifs déjà étudiée : ceux-ci forment en effet une grande partie de cette classe d'U.C. Dans les autres classes les revenus du capital ne constituent qu'une faible partie de l'ensemble des revenus.

Tableau 16 - Structure des revenus et ressources par nombre d'U. C. (1) -

(en F.)

| Nature des revenus          | 1, 0<br>(299 ménages) | 1, 5 et 1, 7<br>(324 ménages) | 2, 0 à 2, 9<br>(383 ménages) | 3, 0 et plus<br>(198 ménages) |
|-----------------------------|-----------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Salaires                    | 3 810<br>52, 5 %      | 9 800<br>72 %                 | 13 400<br>83 %               | 18 950<br>81 %                |
| Pensions                    | 2 610<br>36 %         | 3 340<br>24 %                 | 1 350<br>8, 4 %              | 490<br>2 %                    |
| Autres revenus              | 210<br>3 %            | 240<br>1, 7 %                 | 270<br>1, 7 %                | 380<br>1, 3 %                 |
| Autres ressources courantes | 30<br>0, 4 %          | 50<br>0, 3 %                  | 850<br>5, 3 %                | 3 280<br>14 %                 |
| Total revenus courants      | 6 660<br>91, 9 %      | 13 430<br>98 %                | 15 870<br>98, 4 %            | 23 100<br>98, 3 %             |
| Revenus immobiliers         | 360<br>5 %            | 160<br>1, 3 %                 | 130<br>0, 8 %                | 300<br>1, 2 %                 |
| Revenus mobiliers           | 220<br>3, 1 %         | 90<br>0, 7 %                  | 130<br>0, 8 %                | 140<br>0, 5 %                 |
| Total revenus du capital    | 580<br>8, 1 %         | 250<br>2 %                    | 260<br>1, 6 %                | 440<br>1, 7 %                 |
| TOTAL                       | 7 240                 | 13 680                        | 16 130                       | 23 540                        |

(2) - On rappelle que : 1er adulte = 1, 0  
adulte suivant de plus de 14 ans = 0, 7  
enfant de moins de 14 ans = 0, 5

.../...

Les nombres de ménages bénéficiaires et les moyennes correspondantes du tableau 17 expliquent ces phénomènes.

Tableau 17 - Revenus et ressources par ménage bénéficiaire selon le nombre d'U. C. -

(en F.)

| Nature des revenus          | 1, 0<br>(299 ménages) |         | 1, 5 et 1, 7<br>(324 ménages) |         | 2, 0 à 2, 9<br>(383 ménages) |         | 3, 0 et plus<br>(198 ménages) |         |
|-----------------------------|-----------------------|---------|-------------------------------|---------|------------------------------|---------|-------------------------------|---------|
|                             | % mén.                | moyenne | % mén.                        | moyenne | % mén.                       | moyenne | % mén.                        | moyenne |
| Salaires                    | 43                    | 9 130   | 68                            | 14 500  | 93                           | 14 500  | 100                           | 18 950  |
| Pensions                    | 67                    | 4 000   | 52                            | 6 410   | 26                           | 5 360   | 17                            | 800     |
| Autres revenus              | 18                    | 1 381   | 10                            | 2 449   | 7                            | 3 591   | 8                             | 4 426   |
| Autres ressources courantes | 7                     | 594     | 2                             | 2 427   | 55                           | 1 548   | 77                            | 4 280   |
| Total revenus courants      | 100                   | 6 660   | 100                           | 13 430  | 100                          | 15 870  | 100                           | 23 100  |
| Revenus immobiliers         | 10                    | 3 675   | 7                             | 2 392   | 6                            | 2 317   | 5                             | 5 567   |
| Revenus mobiliers           | 17                    | 1 338   | 10                            | 907     | 8                            | 1 667   | 11                            | 1 264   |
| Total revenus du capital    | 25                    | 2 412   | 15                            | 1 740   | 12                           | 2 240   | 14                            | 3 298   |

.../...

Dans la classe d'une seule U. C., 43 % seulement des ménages reçoivent des salaires puis 68 % dans les ménages de deux personnes, pour atteindre la presque totalité des ménages d'au moins trois personnes. Les salaires moyens relativement faibles, perçu par les personnes seules font supposer que dans les ménages d'au moins deux personnes existent souvent des doubles salaires. D'autre part, on peut penser que les chefs de familles nombreuses sont parmi les salariés les plus proches de leur salaire maximum et que dans certains cas le ménage dispose de plus de deux salaires.

Les pensions sont plus fortes dans les classes allant de 1, 5 à 2, 9 U. C. que chez les pensionnés seuls : il est vraisemblable que dans ces classes se trouvent des cas où deux personnes du ménage reçoivent des pensions.

Les personnes seules sont plus nombreuses à percevoir d'autres revenus du travail : il s'agit souvent d'inactifs ayant gardé une activité leur permettant de compléter une pension insuffisante (67 % des ménages perçoivent des pensions dans cette classe).

Plus de la moitié des familles sont bénéficiaires des "autres ressources" (principalement allocations familiales) entre 2, et 2, 9 U. C. et plus des trois quarts au-delà, ce qui explique le mouvement ascendant des autres ressources.

.../...

|                  |
|------------------|
| B - LES DEPENSES |
|------------------|

Ont été prises en considération dans ce chapitre toutes les dépenses courantes annuelles du ménage, ainsi que ses dépenses exceptionnelles de l'année (cérémonie, grand voyage, accident, longue maladie...); y sont compris aussi les impôts de toutes sortes et les dépenses dites contractuelles (loyers, charges, assurances, salaires domestiques, pensions et frais de scolarité) à l'exception des remboursements d'emprunts.

Les achats de biens d'équipement ménager, d'immeubles ou de valeurs mobilières étant considérés comme des actes d'épargne, ne sont pas comptés dans ces dépenses.

Comme pour les revenus, les moyennes et la structure des dépenses vont être examinées et décrites en fonction de trois critères principaux, mais rangés dans un ordre différent. Nous commencerons par étudier l'influence des revenus sur les dépenses, puis nous essaierons de voir si cette influence peut être modifiée ou altérée par l'effet région, le statut d'occupation et certains facteurs socio-démographiques.

.../...

1 - LA CLASSE DE REVENUSTableau 18 - Structure des dépenses par classe de revenus - (en F.)

| Nature des revenus       | moins de 3 000 (82 mén.) | 3 à 6 000 (145 mén.) | 6 à 10 000 (253 mén.) | 10 à 15 000 (250 mén.) | 15 à 20 000 (248 mén.) | 20 à 30 000 (150 mén.) | 30 à 50 000 (65 mén.) | 50 000 et + (11 mén.) |
|--------------------------|--------------------------|----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| dépenses courantes       | 1 890<br>87 %            | 3 800<br>86 %        | 6 500<br>86 %         | 9 520<br>81 %          | 11 890<br>81 %         | 15 420<br>77 %         | 21 550<br>67 %        | 32 560<br>61 %        |
| dépenses contractuelles  | 130<br>6 %               | 350<br>8 %           | 680<br>9 %            | 1 110<br>10 %          | 1 330<br>9 %           | 1 730<br>9 %           | 5 200<br>16 %         | 12 820<br>24 %        |
| impôts                   | 20<br>1 %                | 140<br>3 %           | 200<br>3 %            | 460<br>4 %             | 730<br>5 %             | 1 380<br>7 %           | 3 760<br>12 %         | 5 540<br>10 %         |
| dépenses exceptionnelles | 12<br>6 %                | 130<br>3 %           | 140<br>2 %            | 630<br>5 %             | 780<br>5 %             | 1 400<br>7 %           | 1 640<br>5 %          | 3 000<br>5 %          |
| TOTAL dépenses           | 2 160<br>100 %           | 4 420<br>100 %       | 7 520<br>100 %        | 11 740<br>100 %        | 14 730<br>100 %        | 19 930<br>100 %        | 32 150<br>100 %       | 53 920<br>100 %       |

Les dépenses sont fortement influencées par le niveau des revenus. Elles augmentent avec les revenus et chaque poste de dépense croît aussi, mais pas de façon constante. Les dépenses courantes tiennent une place de moins en moins importante dans la composition des dépenses totales : elles forment 86 % de la consommation des ménages ayant moins de 10 000 F par an, et seulement 61 % de celle des ménages les plus riches. Au contraire, la part des impôts et surtout des dépenses contractuelles croît avec le revenu.

Les dépenses exceptionnelles occupent une place à peu près constante dans la structure des dépenses totales, quel que soit le niveau des revenus, cependant le nombre de ménages ayant l'occasion de faire de belles dépenses augmente avec le revenu, comme le montre le tableau suivant.

.../...

Tableau 19 - Dépenses exceptionnelles par ménage intéressé selon la classe de revenus -

|                                  | moins de<br>3 000 | 3 000 à<br>6 000 | 6 000 à<br>10 000 | 10 000 à<br>15 000 | 15 000 à<br>20 000 | 20 000 à<br>30 000 | 30 000 à<br>50 000 | 50 000 à<br>et plus |
|----------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| Dépenses exceptionnelles (en F.) | 1 405             | 820              | 663               | 2 351              | 1 938              | 2 600              | 2 666              | 4 137               |
| Ménages intéressés (en %)        | 8                 | 16               | 22                | 27                 | 40                 | 54                 | 62                 | 73                  |

Le tableau 20 qui permet de connaître le rapport des dépenses moyennes aux ressources totales moyennes pour chacune des quatre grandes classes de revenus, donne une idée plus précise de l'évolution des dépenses lorsque le revenu s'accroît.

Tableau 20 - Rapport entre les dépenses et les ressources totales par classe de revenus -

| Classes de revenus (en Francs) | Ressources totales (1) | Dépenses totales (2) | $\frac{(2)}{(1)} \times 100$ |
|--------------------------------|------------------------|----------------------|------------------------------|
| Moins de 10 000 (480 ménages)  | 6 037                  | 5 667                | 94                           |
| 10 000 à 20 000 (498 ménages)  | 15 709                 | 13 238               | 84                           |
| 20 000 à 30 000 (150 ménages)  | 26 025                 | 19 950               | 77                           |
| 30 000 et plus (76 ménages)    | 46 465                 | 35 312               | 77                           |

Ce tableau met en évidence le fait que, si les dépenses augmentent avec le revenu en valeur absolue, elles diminuent au contraire en valeur relative jusqu'à un certain seuil, à partir duquel elles demeurent constantes. Les dépenses augmentent donc d'abord moins vite que les revenus puis leur progression suit celle des revenus lorsque ceux-ci ont dépassé 30 000 F par an. Il semble donc qu'à partir de ce niveau apparaissent de nouveaux types de dépense, dispersés à l'intérieur de chacun des grands postes mais surtout parmi les dépenses contractuelles.

.../...

2 - LA REGION -

En valeur absolue, les dépenses varient d'une région à l'autre, reflétant en cela les différences de répartition des revenus entre les régions, le rapport entre les dépenses et les ressources étant de l'ordre de 80 % partout. En revanche, la structure des dépenses totales ne varie pas sensiblement révélant ainsi une homogénéité de comportement moyen pour les trois régions étudiées, comme le montre le tableau 21.

Tableau 21 - Structure des dépenses par région -

(en F.)

| Nature des dépenses                                    | Région Parisienne<br>(593 ménages) | Bretagne<br>(217 ménages) | Provence<br>(394 ménages) |
|--|------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Dépenses courantes                                     | 11 000<br>77 %                     | 6 800<br>79 %             | 9 400<br>80 %             |
| Dépenses contractuelles                                | 1 560<br>11 %                      | 840<br>9 %                | 1 300<br>11 %             |
| Impôts   | 950<br>7 %                         | 500<br>6 %                | 560<br>5 %                |
| Dépenses exceptionnelles                               | 790<br>5 %                         | 500<br>6 %                | 500<br>4 %                |
| TOTAL dépenses   | 14 300<br>100 %                    | 8 640<br>100 %            | 11 760<br>100 %           |
| Ressources totales                                     | 17 340                             | 10 774                    | 14 182                    |
| $\frac{\text{Dépenses}}{\text{Ressources}} \times 100$ | 83                                 | 80                        | 80                        |

.../...

3 - LE STATUT D'OCCUPATION -Tableau 22 - Structure des dépenses selon le statut d'occupation -

(en F.)

| Nature des dépenses                                    | Propriétaires<br>(441 ménages) | Locataires<br>(603 ménages) | Mixtes<br>(160 ménages) |
|--|--------------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Dépenses courantes                                     | 9 690<br>78 %                  | 9 950<br>77 %               | 9 220<br>86 %           |
| Dépenses contractuelles                                | 890<br>8 %                     | 1 810<br>5 %                | 380<br>4 %              |
| Impôts   | 1 050<br>7 %                   | 590<br>14 %                 | 380<br>6 %              |
| Dépenses exceptionnelles                               | 850<br>7 %                     | 530<br>4 %                  | 430<br>4 %              |
| TOTAL dépenses   | 12 480<br>100 %                | 12 880<br>100 %             | 10 630<br>100 %         |
| Ressources totales                                     | 15 667                         | 15 453                      | 12 135                  |
| $\frac{\text{Dépenses}}{\text{Ressources}} \times 100$ | 80                             | 83                          | 87                      |

A part la catégorie "mixte" dont le revenu est inférieur à celui des autres, et qui, par ailleurs, est en général logée gratuitement, on voit que le montant global des dépenses est sensiblement le même chez les locataires et chez les propriétaires et correspond, par rapport au revenu, à des taux très voisins.

.../...

La structure des dépenses est évidemment un peu différente, la place des dépenses contractuelles qui comprend notamment les loyers, étant plus importante chez les locataires, et celle des impôts étant plus importante chez les propriétaires.

Le tableau suivant, permet d'évaluer la part du revenu consacrée à chaque poste de dépenses dans ces deux catégories :

Tableau 23 - Rapport des divers postes de dépenses et du revenu -

|                                 | Propriétaires | Locataires |
|---------------------------------|---------------|------------|
| <u>Dépenses courantes</u>       |               |            |
| Ressources                      | 62 %          | 64 %       |
| <u>Dépenses exceptionnelles</u> |               |            |
| Ressources                      | 5 %           | 3 %        |
|                                 | } 67 %        | } 67 %     |
| <u>Dépenses contractuelles</u>  |               |            |
| Ressources                      | 6 %           | 12 %       |
| <u>Impôts</u>                   |               |            |
| Ressources                      | 7 %           | 4 %        |

Si la part consacrée aux dépenses courantes et exceptionnelles est la même dans les deux groupes de ménages, la part "dépenses contractuelles plus impôts" est plus grande chez les locataires : l'étude de l'épargne et celle du patrimoine devrait permettre d'établir quelle part du revenu est consacrée à l'acquisition et à l'entretien des logements possédés. Cette étude sur la répartition des dépenses indique déjà que, globalement, ces emplois n'influent pas la dépenses consacrée à la consommation.

Une recherche intéressante, que les dimensions de cette étude ne permettent pas d'entreprendre, serait de distinguer parmi les propriétaires, ceux qui ont hérité de leur logement, ceux qui l'ont acheté et l'ont entièrement payé, et ceux qui sont encore "en accession" à la propriété, pour étudier la structure des dépenses de chacun de ces sous-groupes.

.../...

4 - LES FACTEURS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES -4-1 L'habitat.Tableau 24 - Structure des dépenses en fonction de l'habitat -

(en F.)

| Nature des dépenses                                    | Communes rurales<br>(186 ménages) | Agglomérations de moins de 50 000 H.<br>(240 ménages) | Agglomérations de 50 000 H. et plus<br>(251 ménages) | Couronne urbaine & suburbaine de Paris<br>(318 ménages) | Ville de Paris<br>(209 ménages) |
|--|-----------------------------------|---|--|---|---------------------------------|
| Dépenses courantes                                     | 6 670<br>35 %                     | 8 890<br>81 %   | 10 230<br>78 %                                       | 10 550<br>77 %  | 11 760<br>75 %                  |
| Dépenses contractuelles                                | 670<br>8 %                        | 1 070<br>10 %   | 1 510<br>11 %  | 1 260<br>10 %   | 2 000<br>13 %                   |
| Impôts   | 240<br>3 %                        | 510<br>5 %  | 780<br>6 %   | 1 010<br>7 %  | 940<br>6 %                      |
| Dépenses exceptionnelles                               | 290<br>4 %                        | 410<br>4 %  | 670<br>5 %   | 780<br>6 %  | 940<br>6 %                      |
| TOTAL dépenses   | 7 870<br>100 %                    | 10 880<br>100 %                                       | 13 190<br>100 %                                      | 13 600<br>100 %   | 15 640<br>100 %                 |
| Ressources totales                                     | 10 251                            | 13 393  | 15 527   | 16 855  | 18 248                          |
| $\frac{\text{Dépenses}}{\text{Ressources}} \times 100$ | 77                                | 81  | 85   | 81  | 85                              |

.../...

Comme les revenus, les dépenses totales croissent avec la taille des agglomérations pour atteindre leur plus grande valeur dans la Région Parisienne.

Cependant, la comparaison des taux de dépense par rapport aux revenus met en évidence un effet "habitat" très net :

- dans les communes rurales, ce taux est semblable à celui qui a été trouvé dans les plus hauts revenus (cf. tableau 20), alors que le revenu moyen de cette classe d'habitat est nettement plus faible que celui des autres ;

- dans les agglomérations, on trouve un taux de 81 % dans les petites villes de province et la banlieue parisienne, et un taux de 85 % dans les grandes villes et Paris (supérieure à celui qui correspond au revenu moyen de ces types d'habitat).

Ces informations semblent indiquer que la très grande ville est un facteur de dépense, notamment en ce qui concerne les dépenses contractuelles, ce qui peut être lié à une plus forte proportion de locataires. D'autre part, le fait que les impôts soient plus élevés dans la banlieue qu'à Paris peut signifier qu'il existe dans ce type d'habitat une proportion assez forte de propriétaires, et peut-être de ménages en accession à la propriété qui, pour cette raison, limitent leurs dépenses.

4-2 La catégorie socio-professionnelle.Tableau 25 - Structure des dépenses en fonction de la c. s. p. -

(en F.)

| Nature des dépenses                                    | Cadres supérieurs<br>(63 ménages) | Cadres moyens<br>(126 mén.) | Employés<br>(151 mén.) | Contremaîtres et ouvriers qualifiés<br>(219 ménages) | Ouvriers non-qualifiés<br>(256 mén.) | Inactifs<br>(389 mén.) |
|--|-----------------------------------|-----------------------------|------------------------|--|--------------------------------------|------------------------|
| Dépenses courantes                                     | 20 360<br>64 %                    | 15 040<br>76 %              | 10 260<br>85 %         | 11 150<br>79 %                                       | 8 020<br>87 %                        | 6 440<br>78 %          |
| Dépenses contractuelles                                | 5 560<br>18 %                     | 2 240<br>11 %               | 1 000<br>8 %           | 1 210<br>9 %   | 820<br>9 %                           | 830<br>10 %            |
| Impôts   | 3 200<br>10 %                     | 1 610<br>8 %                | 520<br>4 %             | 750<br>5 %   | 202<br>2 %                           | 460<br>6 %             |
| Dépenses exceptionnelles                               | 2 550<br>8 %                      | 880<br>5 %                  | 390<br>3 %             | 930<br>7 %   | 200<br>2 %                           | 460<br>6 %             |
| TOTAL dépenses   | 31 670<br>100 %                   | 19 770<br>100 %             | 12 170<br>100 %        | 14 040<br>100 %                                      | 9 242<br>100 %                       | 8 190<br>100 %         |
| Ressources totales                                     | 39 976                            | 26 446                      | 14 206                 | 17 093   | 11 790                               | 8 864                  |
| $\frac{\text{Dépenses}}{\text{Ressources}} \times 100$ | 79                                | 75                          | 85                     | 82   | 78                                   | 92                     |

La structure des dépenses de chaque catégorie, de même que le taux de dépense par rapport au revenu ne permettent guère d'avancer l'hypothèse d'un effet de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, mais plutôt de l'influence du revenu à l'intérieur de chacune d'entre elles. Une exception cependant : la catégorie "ouvriers non qualifiés" qui comprend ouvriers spécia-

.../...

lisés et manoeuvres, dépense moins par rapport à son revenu qu'on ne pourrait s'y attendre : 78 % (pour un revenu moyen de 9 000 F) alors que l'ensemble des ménages touchant moins de 10 000 F dépense 94 % de son revenu (cf. tableau 20), et que ceux dont les ressources se situent entre 10 000 F et 20 000 F dépensent encore 84 % de leur revenu.

Malgré leur faible revenu moyen, les inactifs ont une structure de dépenses assez particulière : avec une part relativement faible attribuée aux dépenses courantes, celle des dépenses contractuelles, des impôts et des dépenses exceptionnelles se rapprochent de celle que l'on observe dans des catégories beaucoup plus fortunées. Mais on a déjà vu qu'il s'agit d'un groupe très hétérogène, dont l'origine socio-professionnelle est diverse, les revenus très dispersés, et d'autre part, qu'il s'agit souvent de personnes seules donc de ménages dont les dépenses courantes sont normalement plus faibles que lorsque le ménage comprend plusieurs personnes. Il est difficile de déceler exactement si ces différences de comportement sont dues à l'appartenance à une catégorie socio-professionnelle ou à d'autres facteurs. Il serait intéressant de pouvoir étudier sur des échantillons de ménages présentant des caractères identiques, sauf la catégorie socio-professionnelle, si cette variable est liée à des structures différentes des dépenses.

4-3 L'âge du chef de ménage.Tableau 26 - Structure des dépenses en fonction de l'âge du chef de ménage-

(en F.)

| Nature des dépenses                                    | moins de 25 ans<br>(26 mén.) | de 25 à 34 ans<br>(177 mén.) | de 35 à 44 ans<br>(234 mén.) | de 45 à 54 ans<br>(174 mén.) | de 55 à 64 ans<br>(299 mén.) | 65 ans et plus<br>(285 mén.) |
|--|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Dépenses courantes                                     | 8 760<br>85%                 | 10 810<br>83%                | 12 590<br>75%                | 11 930<br>80%                | 9 380<br>76%                 | 5 780<br>78%                 |
| Dépenses contractuelles                                | 1 420<br>14%                 | 1 360<br>11%                 | 2 200<br>13%                 | 1 270<br>9%                  | 1 270<br>10%                 | 640<br>11%                   |
| Impôts   | 20<br>ε                      | 570<br>4%                    | 860<br>5%                    | 910<br>6%                    | 990<br>8%                    | 430<br>6%                    |
| Dépenses exceptionnelles                               | 120<br>1%                    | 250<br>2%                    | 1 080<br>7%                  | 730<br>5%                    | 720<br>6%                    | 390<br>5%                    |
| TOTAL Dépenses   | 10 320<br>100%               | 12 990<br>100%               | 16 730<br>100%               | 14 840<br>100%               | 12 360<br>100%               | 7 240<br>100%                |
| Ressources totales                                     | 12 416                       | 16 975                       | 20 048                       | 17 460                       | 16 126                       | 7 544                        |
| $\frac{\text{Dépenses}}{\text{Ressources}} \times 100$ | 83                           | 77                           | 83                           | 85                           | 77                           | 96                           |

D'après ce tableau, il semble bien que la classe d'âge influence le taux des dépenses. En effet, sauf chez les plus âgés, les revenus se trouvent tous situés entre 10 000 et 20 000 F., or, on constate que dans deux classes, le taux de dépense par rapport au revenu est de 77% au lieu d'être de l'ordre de 84%. Il s'agit de la classe âgée de 25 à 34 ans d'une part, de celle âgée de 55 à 64 ans d'autre part. Dans les deux cas la structure des dépenses n'est pas la même,

.../...

cependant on constate que la part des dépenses contractuelles y est relativement peu importante : s'agit-il de groupes où les propriétaires de logements sont plus nombreux, donc où la part des loyers est plus faible ? Impôts et dépenses exceptionnelles sont faibles dans la première de ces deux classes (25 à 34 ans) mais leur part est importante dans la seconde, chez laquelle la restriction des dépenses semble se faire surtout au niveau des dépenses courantes (ce qui peut-être dû à la diminution du nombre d'unités de consommation).

Comme on l'a vu pour la catégorie des inactifs, les dépenses autres que les dépenses courantes, restent fortes dans la classe la plus âgée, bien que le revenu moyen soit très bas. Le taux de dépense par rapport au revenu y est le plus haut : 96 %.

#### 4 - 4 Le nombre d'unités de consommation.

Tableau 27 - Structure des dépenses par nombre d'U. C. (1) -

(en F.)

| Nature des dépenses         | 1, 0<br>(299 mén.) | 1, 5 et 1, 7<br>(324 mén.) | 2, 0 à 2, 9<br>(383 mén.) | 3, 0 et plus<br>(198 mén.) |
|-----------------------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Dépenses courantes          | 5 060<br>75 %      | 9 020<br>79 %              | 10 920<br>79 %            | 15 830<br>79 %             |
| Dépenses contractuelles     | 600<br>9 %         | 960<br>8 %                 | 1 500<br>11 %             | 2 610<br>13 %              |
| Impôts                      | 460<br>7 %         | 820<br>7 %                 | 790<br>6 %                | 890<br>4 %                 |
| Dépenses exceptionnelles    | 610<br>9 %         | 630<br>6 %                 | 570<br>4 %                | 810<br>4 %                 |
| TOTAL<br>Dépenses           | 6 730<br>100 %     | 11 430<br>100 %            | 13 790<br>100 %           | 20 140<br>100 %            |
| Ressources totales          | 7 457              | 14 459                     | 17 008                    | 23 924                     |
| Dépenses<br>Ressources x100 | 90                 | 79                         | 81                        | 84                         |

(1) - U. C. (Unités de Consommation)

1, 0 = 1er adulte

0, 7 = autres adultes de 14 ans et plus

0, 5 = enfant de moins de 14 ans.

.../...

Ce tableau met bien en évidence le rôle du nombre d'unités de consommation dans l'ampleur et la structure des dépenses des ménages :

1 - Les ménages composés d'une seule personne attribuent à leurs dépenses 90 % de leurs ressources, ce qui est en rapport avec l'importance relative dans leur budget des impôts, des dépenses exceptionnelles, et surtout avec le fait que cette catégorie comprend un grand nombre d'inactifs (cf. paragraphe traitant des catégories socio-professionnelles).

2 - Lorsque le nombre d'unités de consommation augmente, on constate que la part du revenu consacrée aux dépenses a tendance à augmenter. Ainsi, les ménages de deux personnes ont un taux de dépense par rapport au revenu de 79 % alors que, leur revenu moyen étant de 14 500 F, on pourrait s'attendre à un taux de dépense d'environ 84 %. Inversement, les familles nombreuses ont un taux de dépense de 84 % pour un revenu moyen de 24 000 F, ce qui permettrait d'attendre un taux de dépense de 77 % si le comportement était uniquement lié à l'importance du revenu.

3 - Dès que le ménage comprend au moins deux personnes, la part des dépenses courantes dans l'ensemble des dépenses est de 79 %, mais celle des dépenses contractuelles croît avec le nombre d'U. C. Au contraire, celle des impôts diminue, mais les dépenses exceptionnelles gardent à peu près la même importance.

.../...

|                 |
|-----------------|
| C - CONCLUSIONS |
|-----------------|

Ce premier chapitre traitant des revenus et des dépenses des ménages salariés et inactifs a mis en évidence la liaison entre quelques critères et d'une part la formation et l'importance des revenus, d'autre part le montant et la composition des dépenses.

S'agissant des revenus, plusieurs facteurs ont été dégagés, qui devront être retenus lors d'une analyse ultérieure des comportements financiers.

Le plus important paraît être la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage. Elle joue d'abord pour les ménages dont le chef est en activité : les cadres, et notamment les cadres supérieurs, ont des revenus beaucoup plus élevés que les autres catégories socio-professionnelles. D'autre part, une distinction entre chefs de ménage actifs et inactifs doit être établie dans toute analyse des comportements financiers : le passage de l'activité à la non-activité, se traduit d'abord par une diminution très importante du montant total des revenus, des changements dans leur structure, et des modifications du comportement. Il est donc important d'analyser séparément ces deux populations.

L'augmentation du nombre d'unités de consommation s'accompagne d'une augmentation du revenu annuel du ménage.

L'âge du chef de ménage influence le revenu global qui croît jusqu'à 45 ans puis diminue et subit une chute brutale à 65 ans (cycle de vie). La répartition des divers postes de ressources varie également avec l'âge du chef de ménage : si les salaires suivent la même évolution que le revenu global, la part des pensions croît avec l'âge à partir de 45 ans, ainsi que les revenus du capital.

Enfin, dans la Région Parisienne, et surtout dans le type d'habitat que constitue l'agglomération parisienne, les revenus sont en moyenne plus importants qu'en province, et sont composés principalement de salaires alors que dans les autres types d'habitat et notamment les communes rurales, la part des pensions et des autres revenus est plus importante.

Les dépenses sont, elles, influencées en premier lieu par le niveau des revenus : très proches du montant total des ressources lorsque celles-ci sont très faibles, elles augmentent avec le revenu, mais la part de celui-ci qui leur est consacrée a tendance à diminuer, puis reste constante à partir d'un revenu annuel de 30 000 F.

A l'intérieur de cette liaison prédominante, certains facteurs exercent une action non négligeable :

- Le nombre d'unités de consommation qui tend à faire augmenter la part des revenus consacrée aux dépenses, la charge pesant surtout sur les dépenses courantes et contractuelles.

- l'âge du chef de ménage, dont l'influence sur le taux de dépense par rapport au revenu n'est pas toujours explicable : si l'on comprend que la part du revenu consacrée aux dépenses s'abaisse de 85 % à 77 % dans les ménages de 55 à 64 ans, pour remonter à 96 % ensuite, lorsque les revenus subissent une chute considérable, on ne voit pas très bien pourquoi la classe de 25 à 34 ans ne dépense que 77 % de son revenu alors que les deux classes voisines en dépensent 83 %. (1)

- L'habitat, ensuite, ou plutôt le degré d'agglomération de l'habitat influence également le taux de dépense : plus l'agglomération est importante et sa densité forte, plus le taux de dépense par rapport au revenu est élevé.

Quant à la catégorie socio-professionnelle, son rôle apparaît très lié à l'importance des revenus de chaque catégorie.

Le statut d'occupation du logement paraissait lié, par hypothèse, à des différences entre les revenus, et peut-être dans la structure des dépenses : en fait, on constate, du moins au niveau de cette description, que le revenu moyen des locataires et des propriétaires est du même ordre de grandeur, et que le taux de dépense par rapport au revenu est légèrement inférieur chez les propriétaires à ce qu'il est chez les locataires, cette différence pouvant s'expliquer par l'importance des loyers. Cette analyse ne permet pas de confirmer ou de nier que l'accession à la propriété ait une influence. Il faudrait étudier un échantillon de propriétaires, acheteurs de leur logement, et peut-être éliminer l'influence des autres critères, pour saisir les rapports des revenus et des dépenses avec l'accession à la propriété.

---

(1) On peut toutefois suggérer l'hypothèse suivante : les chefs de ménage ayant entre 25 et 34 ans s'installent et s'équipent (ils consomment donc relativement moins que les autres classes).

## CHAPITRE II

-----

LE PATRIMOINE EN DEBUT DE PERIODE

Cette étude du patrimoine des ménages "salariés et inactifs" au début de la période d'enquête, à savoir au 1er Janvier 1963, se divise en deux parties :

- A - L'actif brut total, où l'on étudie, selon les critères retenus au Chapitre I pour l'étude des revenus et des dépenses, les valeurs moyennes de l'actif brut total, et la structure de celui-ci par grands postes.
  
- B - Les divers types de patrimoine, où l'on s'attache à décrire les composantes de l'actif brut des ménages.

|                        |
|------------------------|
| A - L'ACTIF BRUT TOTAL |
|------------------------|

On a compris dans le calcul de l'actif brut les postes suivants : le patrimoine immobilier (logement et autres biens immobiliers), les biens durables, les actifs financiers (liquidités, semi-liquidités et portefeuille), les capitaux souscrits pour les assurances-vie et les assurances capitalisation.

Les questions qui ont permis de mesurer ces divers actifs ont été décrites et critiquées dans la première partie, chapitre I, de ce rapport. Nous n'y reviendrons ici que pour rappeler que les résultats sont probablement sur-estimés lorsqu'il s'agit des biens immobiliers (estimation subjective par les enquêtés eux-mêmes, et non corrigée de la plus-value enregistrée entre 1963 et 1964), et sous-estimés lorsqu'il s'agit des actifs financiers (dépôts sur les comptes-chèques et livrets de Caisse d'Epargne, valeur du portefeuille).

Les raisons pour lesquelles les résultats quantitatifs obtenus dans cette étude ne peuvent être extrapolés à la France entière ont été exposées dans le chapitre consacré à l'échantillon. Nous ne donnerons donc jamais ici de résultats d'ensemble, qui n'auraient, dans le cadre de cette étude, aucune signification.

On cherchera à déceler, comme on l'a fait pour les Revenus et Dépenses (Chap. I) l'influence sur les structures patrimoniales, de plusieurs caractères, à savoir :

- 1 - la région
- 2 - le revenu annuel
- 3 - le statut d'occupation
- 4 - les facteurs socio-démographiques :
  - 4.1 - l'habitat
  - 4.2 - la catégorie socio-professionnelle
  - 4.3 - l'âge du chef de ménage
  - 4.4 - le nombre d'unités de consommation.

Pour chacun des sous-échantillons étudiés on envisagera deux aspects des résultats obtenus :

- a) la valeur moyenne de l'actif brut
- b) la répartition des différents postes de l'actif dans la valeur totale de cet actif.

## 1 - LA REGION

### a - Valeur moyenne

Tableau 1 - Valeur moyenne de l'actif brut par région (en F)

|                                    |        |
|------------------------------------|--------|
| Région parisienne<br>(593 ménages) | 46 640 |
| Bretagne<br>(217 ménages)          | 48 680 |
| Provence<br>(394 ménages)          | 47 800 |

Ces trois valeurs d'actif sont très sensiblement égales. Il ne faut cependant pas accorder trop d'importance à cette équivalence, la répartition des différents types d'actifs dans le total, et la fréquence des ménages détenteurs de chacun de ces types d'actifs, pouvant en effet faire apparaître des différences entre les régions que masque une valeur moyenne semblable.

Le tableau ci-dessous présente la distribution des valeurs des différents types d'actifs composant l'actif brut total. L'étude de la distribution des ménages selon le type d'actif et celle des valeur moyennes correspondantes seront menées plus loin dans les paragraphes consacrés à chacun des aspects du patrimoine des ménages.

.... / ...

b) Structure de l'actif.Tableau 2 - Structure de l'actif brut par région (en %)

|                                    | Région<br>Parisienne | Bretagne | Provence |
|------------------------------------|----------------------|----------|----------|
| Logement principal                 | 58                   | 55       | 35       |
| Autres biens immobiliers           | 13                   | 23       | 25       |
| Biens durables                     | 5                    | 3        | 4        |
| Liquidités                         | 5                    | 2        | 5        |
| Semi-liquidités                    | 4                    | 4        | 11       |
| Portefeuille                       | 4                    | 2        | 11       |
| Créances                           | 8                    | 3        | 2        |
| Assurance-vie et<br>capitalisation | 11                   | 8        | 7        |
| TOTAL                              | 100                  | 100      | 100      |
| Moyenne (en F)                     | 46 640               | 48 680   | 47 800   |

Dans les trois régions d'enquête le patrimoine immobilier constitue à lui seul largement plus de la moitié de l'actif brut total.

Les assurances-vie et capitalisation (estimées par la valeur de la police) viennent ensuite, dans la Région Parisienne où elles constituent 11% de l'actif total, et en Bretagne avec 8% de l'actif total. En Provence, elles représentent 7% de celui-ci, mais sont précédées par les valeurs mobilières qui constituent 22% de l'actif total.

Il faut sans doute faire intervenir d'autres critères pour comprendre ces différences régionales, et notamment ceux qui permettent de décrire la composition de la population de chacune de ces régions (répartition de celle-ci par habitat, classes de revenus et catégories socio-professionnelles, âge moyen des chefs de famille, proportions relatives des chefs de famille actifs et inactifs).

Les autres postes de l'actif représentent dans chaque région de 1 à 5% de la totalité de celui-ci, les créances ne semblant représenter, sauf peut-être en Bretagne, qu'une faible composante du patrimoine.

Les biens durables, dans les trois régions constituent environ 4% de l'actif brut total, mais on verra plus loin que pour une part importante de l'échantillon, les biens d'équipement étaient d'une valeur si faible qu'ils n'ont pu être considérés comme une valeur d'actif.

## 2 - LE REVENU -

### a) Valeur moyenne.

Tableau 3 - Valeur moyenne de l'actif brut par classe de revenus  
(en F)

| Classes de revenus                  | Actif brut moyen | Revenu moyen | Moyenne de l'actif<br>Moyenne du revenu |
|-------------------------------------|------------------|--------------|---|
| moins de 3 000<br>(82 ménages)      | 6 920            | 2 030        | 3,4                                     |
| de 3 000 à 6 000<br>(145 ménages)   | 23 880           | 4 490        | 5,3                                     |
| de 6 000 à 10 000<br>(253 ménages)  | 26 510           | 8 060        | 3,3                                     |
| de 10 000 à 15 000<br>(250 ménages) | 44 440           | 13 080       | 3,4                                     |
| de 15 000 à 20 000<br>(248 ménages) | 32 910           | 17 450       | 1,9                                     |
| de 20 000 à 30 000<br>(150 ménages) | 71 980           | 24 880       | 2,9                                     |
| de 30 000 à 50 000<br>(65 ménages)  | 193 900          | 39 860       | 4,9                                     |
| 50 000 et plus<br>(11 ménages)      | 331 290          | 62 890       | 5,3                                     |

La valeur de l'actif suit la progression des revenus, sauf en ce qui concerne la classe de revenus compris entre 15 000 et 20 000 F par an, dont l'actif correspond à un "creux" entre les deux classes de revenus voisines.

L'explication de ce phénomène requiert une analyse plus fine que celle à laquelle nous nous livrons dans cette première partie de l'étude. Il faudrait notamment connaître la composition démographique de ce groupe de ménage et particulièrement l'âge moyen des chefs de ménages.

Si l'on excepte ce groupe, dont l'actif correspond seulement au double du revenu annuel, on constate que, pour la plupart des ménages l'actif est égal au triple de ce revenu. C'est aux deux extrémités de l'échelle, dans les classes de revenus situés entre 3 000 F et 6 000 F, et dans les classes dont le revenu dépasse 30 000 F, qu'on trouve des valeurs d'actifs beaucoup plus fortes que celles du revenu annuel : 5 fois celui-ci. Là aussi, il faudrait analyser la composition de ces classes, un tel rapport entre capital et revenus laissant supposer qu'il s'agit des ménages les plus âgés, ayant pu accumuler un patrimoine au cours des années. D'autre part, il est normal que les classes les plus riches aient pu disposer d'une proportion plus grande de leur revenu pour l'investir en biens mobiliers et immobiliers.

#### b) Structure de l'actif.

Tableau 4 - Structure de l'actif par classe de revenus (en %)

| Classes de revenus | Moins de 10 000 F<br>(480 ménages) | 10 000 à 20 000 F<br>(498 ménages) | 20 000 à 30 000 F<br>(150 ménages) | Plus de 30 000 F<br>(76 ménages) |
|--------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| Log. ppal          | 60                                 | 54                                 | 49                                 | 39                               |
| Autres biens im.   | 15                                 | 14                                 | 16                                 | 30                               |
| Biens durables     | 3                                  | 6                                  | 5                                  | 3                                |
| Liquidités         | 2                                  | 6                                  | 7                                  | 3                                |
| 1/2 liquidités     | 12                                 | 6                                  | 7                                  | 2                                |
| Portefeuille       | 4                                  | 5                                  | 4                                  | 8                                |
| Créances           | 2                                  | 3                                  | 3                                  | 2                                |
| Ass. Vie           | 2                                  | 9                                  | 12                                 | 13                               |
| Total actif        | 100                                | 100                                | 100                                | 100                              |
| Moyenne (en F)     | 22 370                             | 38 700                             | 71 980                             | 213 790                          |

..../....

L'étude de la répartition des actifs selon la classe de revenus permet de distinguer trois cas différents selon que le revenu se situe en-deçà de 10 000 F par an, entre 10 000 et 30 000 F, et enfin au-delà de 30 000 F (voir tableau 4 et graphique I).

Les classes de revenus inférieurs à 10 000 F ont un patrimoine dont 60% est affecté au logement, 15% à d'autres biens immobiliers (la classe de revenus inférieurs à 3 000 F n'a pratiquement pas de biens immobiliers autres que le logement) et 12% aux semi-liquidités (essentiellement Caisse d'Epargne).

Les classes de revenus situés entre 10 000 et 30 000 F introduisent d'autres postes dans leur patrimoine : à côté du logement qui en constitue environ 50% et des autres biens immobiliers, toujours aux alentours de 15%, les biens durables ont une place plus grande dans l'actif : 6%, ainsi que les liquidités : 6%. La part des semi-liquidités diminue (environ 6%) mais les assurances-vie, qui ne représentaient que 2% de l'actif dans les bas revenus occupent 9% du patrimoine dans les classes de revenus entre 10 000 et 20 000, et 12% de celui des classes de revenus entre 20 000 et 30 000.

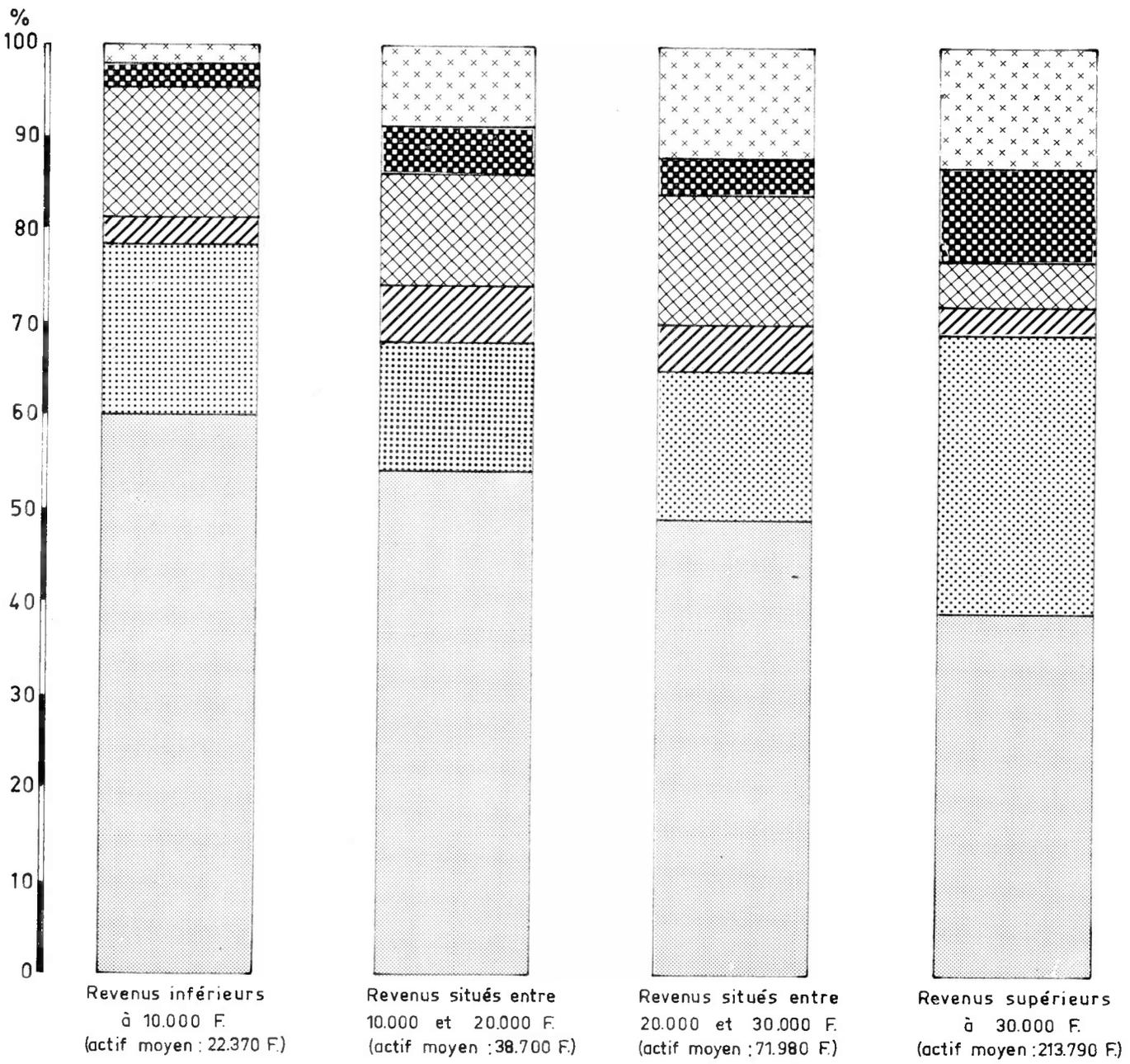
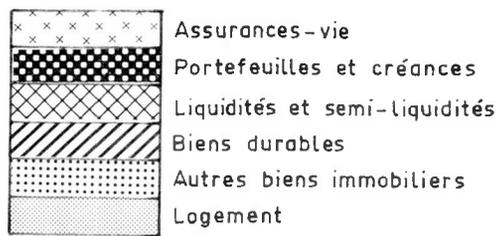
Les classes de revenus supérieurs à 30 000 F répartissent moins inégalement leur actif immobilier : 39% du patrimoine pour le logement, et 30% pour les autres biens immobiliers. Les assurances-vie, comme dans la classe précédente, représentent 13% de l'actif brut, mais on voit diminuer la part des liquidités qui tombe à 3% et celle des semi-liquidités (2%). Au contraire la proportion de l'actif attribuée au portefeuille, qui dans les autres classes représente environ 4% du patrimoine total, se monte ici à 8%.

### 3 - LE STATUT D'OCCUPATION -

Il paraît intéressant de distinguer la valeur moyenne du patrimoine selon qu'il s'agit de ménages propriétaires de leur logement ou de ménages locataires ou mixtes (ménages ayant changé de statut au cours de l'année et ménages logés gratuitement). La répartition des postes de l'actif doit être également influencée par le statut d'occupation.

Graphique 1

STRUCTURE DE L'ACTIF BRUT TOTAL PAR CLASSE DE REVENUS



a) Valeur moyenne.

Tableau 5 - Valeur moyenne de l'actif brut par statut d'occupation (en F)

|                                |        |
|--------------------------------|--------|
| Propriétaires<br>(432 ménages) | 93 870 |
| Locataires<br>(603 ménages)    | 20 120 |
| Mixtes<br>(169 ménages)        | 22 010 |

Ce tableau suggère que la part énorme dans le patrimoine des "salariés et inactifs" de la propriété du logement doit être très importante.

Le tableau 6 précise la part exacte qu'elle représente dans l'actif des propriétaires, ainsi que la valeur relative des autres postes.

b) Structure de l'actifTableau 6 - Structure de l'actif brut par statut d'occupation (en%)

|                       | Propriétaires | Propriétaires<br>(actif diminué<br>du logement) | Locataires<br>(1) | Mixtes<br>(1) |
|-----------------------|---------------|---|-------------------|---------------|
| Logement principal    | 68            | -   | 2                 | 3             |
| Autres biens immob.   | 13            | 38  | 34                | 47            |
| Biens durables        | 2             | 8   | 10                | 9             |
| Liquidités            | 3             | 9   | 9                 | 11            |
| Semi-liquidités       | 4             | 14  | 10                | 11            |
| Portefeuille          | 3             | 9   | 15                | 3             |
| Créances              | 1             | 4   | 8                 | 1             |
| Assurance-vie         | 6             | 18  | 20                | 15            |
| <b>TOTAL</b>          | <b>100</b>    | <b>100</b>                                      | <b>100</b>        | <b>100</b>    |
| <b>MOYENNE (en F)</b> | <b>93 870</b> | <b>29 080</b>                                   | <b>20 120</b>     | <b>22 010</b> |

Compte tenu de la valeur moyenne du patrimoine de chacun de ces trois groupes, il apparaît que l'actif des propriétaires diminué de la valeur de leur logement est encore supérieur au patrimoine moyen des deux autres groupes, le financement du logement ne semble donc pas avoir été réalisé au détriment du capital possédé.

.... / ...

---

(1) Les pourcentages affectés au logement principal représentent, dans la colonne "locataires" la part d'actif possédée au titre du logement principal par les locataires en cours d'accession à la propriété en 1963 et dans la colonne "mixtes" la part d'actif attribuée au logement principal par les ménages ayant accédé à la propriété au cours de l'année 1963.

La répartition des divers postes de l'actif est alors comparable à celle que l'on observe chez les locataires, sauf en ce qui concerne les portefeuilles qui occupent une plus grande part dans l'actif des locataires que dans celui des propriétaires.

La catégorie "mixte" comprenant des ménages dont la situation par rapport au logement est différente, est une population hétérogène, il n'y a donc pas lieu de l'étudier ici.

#### 4 - LES FACTEURS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES -

##### 4.1 L'Habitat

##### a) Valeur moyenne

Tableau 7 - Valeur moyenne de l'actif brut par habitat (en F)

|   |        |
|---|--------|
| Communes rurales<br>(186 ménages)                           | 23 610 |
| Agglomérations de moins de<br>50 000 h.<br>(240 ménages)    | 40 700 |
| Agglomérations de<br>50 000 h. et plus<br>(251 ménages)     | 67 710 |
| Couronne urbaine et<br>suburbaine de Paris<br>(318 ménages) | 53 500 |
| Ville de Paris<br>(209)                                     | 42 500 |

Ce tableau traduit la grande inégalité qui existe entre le patrimoine des salariés et inactifs vivant dans les communes rurales et celui des habitants des villes, notamment ceux des grandes villes de province et ceux de la banlieue parisienne. On peut attribuer cette inégalité en grande partie à l'essor récent de l'accession à la propriété du logement dans les centres urbains, où la valeur des biens immobiliers est très supérieure à celle de la propriété rurale. L'inégalité que l'on constate entre la ville de Paris et la banlieue peut provenir du fait que la construction d'immeubles se développe plus à la périphérie des agglomérations qu'au centre.

b) Structure de l'actif

Tableau 8 - Structure de l'actif brut par habitat (en %)

| Habitat \ Actifs | Communes rurales<br>(186 mén.) | Aggl. de moins de 50 000 h.<br>(243 mén.) | Aggl. de 50 000 h. et plus<br>(251 mén.) | Couronne urbaine et suburbaine de Paris<br>(318 mén.) | Ville de Paris<br>(209 mén.) |
|------------------|--------------------------------|---|--|---|------------------------------|
| Logement ppal    | 49                             | 55  | 33                                       | 70  | 37                           |
| Autres biens     | 18                             | 9   | 33                                       | 6   | 29                           |
| Biens durables   | 6                              | 5   | 4  | 5   | 5                            |
| Liquidités       | 5                              | 4   | 4  | 4   | 7                            |
| 1/2 liquidités   | 10                             | 8   | 3  | 4   | 2                            |
| Portefeuille     | 3                              | 4   | 10                                       | 3   | 5                            |
| Créances         | 2                              | 1   | 3  | 2   | 2                            |
| Ass; -vie        | 9                              | 14  | 5  | 8   | 15                           |
| Total            | 100                            | 100                                       | 100                                      | 100   | 100                          |
| Moyenne (en F)   | 23 610                         | 40 700                                    | 67 710                                   | 53 500  | 42 500                       |

L'étude de la répartition des postes de l'actif par habitat permet de préciser les hypothèses proposées ci-dessus. En effet, la part du logement principal dans l'actif est importante partout, et surtout dans la banlieue parisienne où elle atteint 70% de l'actif brut total. Mais on constate que dans les grandes agglomérations de province, la proportion représentée par le logement dans l'actif brut total est de 33%, semblable à la place tenue par les autres biens immobiliers. Ce phénomène se retrouve à Paris où logement principal et autres biens immobiliers représentent respectivement 37% et 29% de l'actif brut total.

Par ailleurs, il semble que le comportement des salariés et inactifs de province à l'égard des placements financiers soit plus favorable à ce type de patrimoine que celui des parisiens (Paris et banlieue), comme le montrent les résultats suivants :

Tableau 9 - Fréquence des propriétaires de placements financiers (semi-liquidités et portefeuille) par habitat

|   |     |
|---|-----|
| Communes rurales                        | 13% |
| Agglomérations de moins de 50 000 h.    | 12% |
| Agglomérations de 50 000 h. et plus     | 18% |
| Couronne urbaine et suburbaine de Paris | 7%  |
| Ville de Paris                          | 7%  |

Parmi ces placements, les habitants des communes rurales et des petites villes préfèrent les semi-liquidités (caisse d'épargne et autres semi-liquidités) aux valeurs mobilières, alors que dans les grands centres urbains la valeur des placements se répartit à peu près également entre ces deux types.

4.2 La catégorie socio-professionnellea) Valeur moyenne

Afin de comparer pour une même catégorie socio-professionnelle les patrimoines des ménages, selon que le chef est en cours d'activité professionnelle, ou a cessé cette activité, on a distingué dans l'échantillon les ménages actifs et les ménages non-actifs (d'après la catégorie du chef de ménage).

Tableau 10 - Valeur moyenne de l'actif brut par catégorie socio-professionnelle (en F)

| C. S. P.  | Ménages actifs  |                                  | Ménages non actifs<br>Nb de ménages | Moyenne                         |
|---|-----------------|----------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
|   | Nbre de ménages | Moyenne                          |                                     |                                 |
| Cadres supérieurs                                   | 63              | 149 090                          | 18                                  | 259 040                         |
| Cadres moyens                                       | 126             | 72 840                           | 31                                  | 53 300                          |
| Employés  | 151             | 33 490                           | 71                                  | 38 010                          |
| Contremaîtres et ouvriers qualifiés                 | 219             | 32 340                           | 87                                  | 41 770                          |
| Ouvriers (agricoles, ouvr. spécialisés, manoeuvres) | 256             | 21 710                           |                                     |                                 |
| Agriculteurs  |                 |                                  | 34                                  | 13 660                          |
| Autres professions                                  |                 |                                  | 35                                  | 134 290                         |
| Autres non actifs n'ayant jamais exercé de profess. |                 |                                  | 113                                 | 26 290                          |
| Toutes c. s. p.                                     | 815             | 44 500                           | 389                                 | 53 430                          |
|   |                 | Actif moyen = 2,6<br>Revenu moy. |                                     | Actif moy. = 6,1<br>Revenu moy. |

Ce tableau met en évidence le rapport qui existe entre la distribution de l'échantillon par catégorie socio-professionnelle et la distribution des valeurs de l'actif brut de cette population.

D'abord, si l'on compare globalement les ménages actifs aux inactifs, on trouve que la valeur du patrimoine des seconds est supérieure à celle des premiers. D'autre part, le rapport actif brut moyen sur revenu annuel est égal à 2,6 dans la population active et à 6,1 chez les inactifs, ce qui semble bien en rapport avec la chute des revenus qui accompagne la fin de l'activité professionnelle du chef de famille (cf. chapitre I).

Si l'on passe à l'étude de chacune des catégories socio-professionnelles distinguées au cours de l'enquête, on fait les observations suivantes :

Les cadres supérieurs actifs et surtout retraités ont un patrimoine dont la valeur moyenne se détache nettement de celle des actifs des autres catégories, puis viennent les inactifs que nous avons classés dans les "autres professions", c'est-à-dire d'une part ceux qui sont classés par l'I. N. S. E. E. sous cette rubrique (armée, police, artistes) et d'autre part les inactifs ayant exercé une profession indépendante (entrepreneurs individuels, professions libérales). Les cadres moyens, actifs et inactifs viennent ensuite, mais, contrairement à ce qu'on constate chez les cadres supérieurs le patrimoine des ménages actifs est supérieur à celui qui a été accumulé par les ménages retraités, celui-ci correspondant sans doute à des revenus moins élevés que ceux des cadres moyens actuellement en exercice.

Chez les employés, ainsi que chez les ouvriers, les patrimoines de ménages inactifs sont un peu supérieurs à ceux des actifs. Parmi les ouvriers actifs, on a distingué l'ensemble contremaîtres et ouvriers qualifiés des ouvriers spécialisés et manoeuvres, mais il n'a pas été possible de le faire pour les inactifs, l'information recueillie sur ce point étant trop souvent imprécise. La différence observée entre les valeurs moyennes de l'actif brut de ces deux groupes, ainsi que l'importance relative de la valeur du patrimoine des ouvriers inactifs (41 770 F) font regretter que la distinction n'ait pu être faite entre contremaîtres retraités et ouvriers retraités.

La faiblesse du patrimoine des anciens agriculteurs contraste avec les valeurs des patrimoines des autres catégories, cependant le nombre des ménages représentant ce groupe dans l'échantillon et surtout le fait que les régions rurales sont essentiellement représentées par la Bretagne, n'autorisent pas à porter un jugement même à titre d'hypothèse sur ce type de population.

Enfin, la dernière catégorie socio-professionnelle distinguée dans ce tableau, constitue un groupe assez hétérogène puisqu'elle peut comprendre aussi bien des rentiers (personnes vivant exclusivement des revenus de leur capital), ainsi que d'anciennes "ménagères" veuves dont les revenus peuvent être d'importance très différente suivant la catégorie socio-professionnelle du mari, ou des invalides vivant depuis des années d'une pension versée par l'Etat. Le patrimoine de cette catégorie est en moyenne faible par rapport à celui des autres inactifs, à l'exception des anciens agriculteurs.

b) Structure de l'actif.Tableau 10 - Structure de l'actif brut par c. s. p. (population active) - (en %)

| C. S. P.<br>Actifs | Cadres<br>supérieurs<br>(63 mén.) | Cadres<br>moyens<br>(126 mén.) | Employés<br>(151 mén.) | Contremaf-<br>tres et ouvr.<br>qualifiés<br>(219 mén.) | Ouvriers (o.<br>agricoles, O.<br>S., manoeuv.<br>(256 mén.) |
|--------------------|-----------------------------------|--------------------------------|------------------------|--|---|
| Logement ppal      | 45                                | 47                             | 67                     | 52   | 48  |
| Autres biens imm.  | 20                                | 18                             | 5                      | 15   | 23  |
| Biens durables     | 4                                 | 6                              | 6                      | 9  | 6   |
| Liquidités         | 4                                 | 6                              | 5                      | 6  | 2   |
| 1/2 liquidités     | 3                                 | 4                              | 7                      | 5  | 9   |
| Portefeuille       | 6                                 | 3                              | 3                      | 2  | 2   |
| Créances           | 1                                 |                                | 0                      | ε  | ε   |
| Assur. -vie        | 17                                | 16                             | 7                      | ; 11   | 10  |
| Total              | 100                               | 100                            | 100                    | 100  | 100   |
| Moyenne (en F)     | 149 090                           | 72 840                         | 33 490                 | 32 340   | 21 710  |

Tableau 11 - Structure de l'actif brut par c. s. p. (population inactive) (en %)

| C.S.P.<br>Actifs  | Anciens cadres sup. | Anciens cadres moyens | Anciens empl. | Anciens ouvriers | Anciens agri-culteurs | Anciens Autres catég. | Autres non actifs |
|-------------------|---------------------|-----------------------|---------------|------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|
|                   | (18 mén.)           | (31 mén.)             | (71 mén.)     | (87 mén.)        | (34 mén.)             | (35 mén.)             | (113 mén.)        |
| Logement ppal     | 54                  | 62                    | 43            | 80               | 75                    | 19                    | 40                |
| Autres biens imm. | 17                  | 18                    | 19            | 9                | 2                     | 51                    | 18                |
| Biens durables    | 2                   | 4                     | 2             | 3                | 6                     | 1                     | 2                 |
| Liquidités        | 4                   | 9                     | 14            | 1                | 1                     | 1                     | 6                 |
| 1/2 liquidités    | 7                   | 7                     | 16            | 6                | 15                    | 4                     | 11                |
| Portefeuille      | 15                  | -                     | -             | -                | -                     | 14                    | 18                |
| Créances          | ε                   | -                     | 6             | -                | 1                     | 6                     | 1                 |
| Assur. -vie       | 1                   | -                     | -             | 1                | -                     | 4                     | 4                 |
| Total             | 100                 | 100                   | 100           | 100              | 100                   | 100                   | 100               |
| Moyenne (en F)    | 259 040             | 53 300                | 38 010        | 41 770           | 13 660                | 134 290               | 26 290            |

Les tableaux 10 et 11 montrent que dans toutes les catégories socio-professionnelles la majeure partie de l'actif brut est constituée par le patrimoine immobilier, le logement du ménage représentant à lui seul de 40 à 80% du patrimoine total selon les catégories. A ceci une exception : les anciens professionnels d'"autres catégories", dont 51% de l'actif est constitué par des biens immobiliers autres que le logement. Ces autres biens constituent pour l'ensemble des catégories le second poste de l'actif (de 9 à 23% de celui-ci) sauf pour deux groupes : les employés et les anciens agriculteurs qui ne leur attribuent respectivement que 5 et 2% de leur patrimoine.

Le troisième poste de l'actif est de nature différente si l'on considère d'une part les ménages actifs, d'autre part les inactifs : chez les premiers il s'agit des assurances-vie qui représentent de 7% (pour les employés), à 17% (pour les cadres supérieurs) de l'actif brut total ; chez les inactifs, il s'agit des valeurs mobilières : portefeuilles chez les anciens cadres et les inactifs ayant exercé une "autre profession" ; semi-liquidités dans toutes les catégories, sauf cette dernière. La part des assurances-vie dans le groupe des inactifs est nulle ou presque, sauf parmi les "autres professions" et "autres non-actifs" où elles représentent un peu plus de 4% du patrimoine, ce qui est encore faible, comparé à la part des assurances-vie chez les ménages actifs. Ce phénomène paraît tout à fait logique, les assurances-vie perdant leur valeur de garantie pour des ménages qui n'ont plus de charges d'enfants et dont le revenu est souvent moins lié à l'existence du chef de ménage. Les valeurs mobilières sont alors la source de revenus qui, même s'ils sont peu importants, constituent un supplément aux retraites et pensions qui forment l'essentiel des ressources du ménage.

#### 4.3 L'âge du chef de ménage

##### a) Valeur moyenne

Tableau 12 - Valeur moyenne de l'actif brut par classe d'âge (en F)

| Classes d'âge                   | Actif brut moyen | Revenu moyen | <u>Moyenne de l'actif</u><br><u>Moyenne du revenu</u> |
|---------------------------------|------------------|--------------|---|
| Moins de 25 ans<br>(26 ménages) | 2 830            | 12 390       | 0,21  |
| de 25 à 34 ans<br>(177 ménages) | 27 240           | 15 620       | 1,7   |
| de 35 à 44 ans<br>(234 ménages) | 62 540           | 19 360       | 3,2   |
| de 45 à 54 ans<br>(174 ménages) | 40 270           | 17 310       | 2,3   |
| de 55 à 64 ans<br>(299 ménages) | 50 150           | 15 350       | 3,2   |
| 65 ans et plus<br>(285 ménages) | 53 170           | 7 300        | 7,2   |

.... / ...

L'étude de l'actif brut par catégorie socio-professionnelle, faite au paragraphe précédent, a montré que, malgré les différences sociales entre les retraités le patrimoine de ceux-ci était supérieur à celui des catégories de personnes actives correspondantes. On s'attend donc à trouver dans la distribution des actifs par classe d'âge des valeurs moyennes croissant avec l'âge du chef de ménage et correspondant à un taux de plus en plus élevé par rapport au revenu annuel.

Or ce tableau comporte une anomalie : le patrimoine des chefs de ménage ayant de 35 à 44 ans, non seulement est supérieur à celui de la classe d'âge suivante (45 à 54 ans) mais encore à celui de toutes les classes d'âges supérieurs, et il est trois fois plus grand que le revenu annuel. Ceci amène à penser que dans l'échantillon étudié on est en présence de deux types de population : pour les générations qui ont actuellement moins de 45 ans l'accroissement du patrimoine est plus rapide qu'il ne l'a été pour les générations précédentes. A cela peut-être doit-on attribuer des motifs d'ordre historique, notamment le retard apporté par la guerre dans l'évolution des carrières de ceux qui avaient en 1963 de 45 à 55 ans.

Même si cet accroissement du patrimoine des jeunes ménages a pour corollaire un passif important, il a déjà atteint, pour les ménages dont le chef a de 35 à 45 ans une valeur moyenne supérieure à celle du patrimoine des plus vieux ménages.

b) Structure de l'actifTableau 13 - Structure de l'actif brut par classe d'âge (en %)

| Classes<br>d'âge     | 25 ans<br>(26 mén.) | 25 à 34 ans<br>(177 mén.) | 35 à 44 ans<br>(234 mén.) | 45 à 54 ans<br>(174 mén.) | 55 à 64 ans<br>(299 mén.) | 65 ans & pl.<br>(285 mén.) |
|----------------------|---------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Actifs               |                     |                           |                           |                           |                           |                            |
| Logement ppal        | -                   | 39                        | 59                        | 41                        | 46                        | 53                         |
| Autres biens<br>imm. | -                   | 10                        | 13                        | 25                        | 25                        | 18                         |
| Biens durables       | 6                   | 10                        | 5                         | 6                         | 3                         | 2                          |
| Liquidités           | 93                  | 5                         | 4                         | 5                         | 6                         | 4                          |
| 1/2 liquidités       | 1                   | 6                         | 2                         | 4                         | 8                         | 9                          |
| Portefeuille         | -                   | ε                         | 3                         | 5                         | 4                         | 12                         |
| Créances             | -                   | -                         | ε                         | 2                         | 2                         | 1                          |
| Assur. -vie          | -                   | 30                        | 14                        | 12                        | 6                         | 1                          |
| Total                | 100                 | 100                       | 100                       | 100                       | 100                       | 100                        |
| Moyenne (en F)       | 2 830               | 27 240                    | 62 540                    | 40 270                    | 50 150                    | 53 170                     |

La répartition des postes de l'actif par classe d'âge est très significative :

- l'avoir des jeunes consiste essentiellement en liquidités : ils n'ont pas encore commencé à se constituer un patrimoine ;

- à partir de 25 ans l'actif brut prend de l'importance mais se répartit différemment selon les classes.

Le logement prend partout la première place, mais c'est seulement pour ceux qui ont de 35 à 44 ans, et, pour les plus âgés (cest-à-dire les deux classes dont le patrimoine atteint les plus fortes valeurs) qu'il constitue plus de la moitié de

..../...

l'actif brut. Ici, l'on peut trouver une explication au phénomène constaté plus haut : les jeunes générations ont une tendance plus forte à investir dans les biens immobiliers que les générations précédentes, dont une partie du patrimoine a pu être investie en placements financiers à revenu fixe mal protégés contre la dépréciation monétaire. D'autre part, il est possible que les logements anciens soient relativement sous-estimés par rapport aux logements neufs, plus souvent acquis par les jeunes ménages.

Les autres biens immobiliers voient leur importance croître avec l'âge du chef de famille jusqu'à 64 ans ; pour les plus âgés, elle diminue de 25 à 18%, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'un certain nombre de retraités habitent ce qui était une résidence secondaire au temps de leur activité.

La part des biens durables dans l'actif atteint un maximum (10%) chez les moins de 35 ans, puis s'abaisse progressivement jusqu'à 2% ce qui correspond, en même temps qu'à l'accroissement de l'âge du chef de famille, à une augmentation du patrimoine total.

Les valeurs mobilières (portefeuille et semi-liquidités) augmentent régulièrement avec l'âge : de 1% pour les moins de 25 ans, elles passent progressivement à 21% chez les plus âgés.

L'assurance-vie, nulle pour les moins de 25 ans, passe à 30% de l'actif chez les chefs de ménage entre 25 et 34 ans, puis s'abaisse jusqu'à 6% entre 55 et 64 ans, et à 1% à partir de 65 ans.

#### 4.4 Le nombre d'unités de consommation (1)

##### a) Valeur moyenne

Tableau 14 - Valeur moyenne de l'actif brut par nombre d'U. C. (en F)

| Nombre d'U. C.               | Actif brut moyen | Revenu moyen | <u>Moyenne de l'actif</u><br><u>Moyenne du revenu</u> |
|------------------------------|------------------|--------------|---|
| 1,0<br>(299 ménages)         | 33 240           | 7 260        | 4,5   |
| 1,5 et 1,7<br>(324 ménages)  | 50 740           | 13 700       | 3,7   |
| 2,0 à 2,9<br>(384 ménages)   | 44 640           | 16 140       | 2,7   |
| 3,0 et plus<br>(198 ménages) | 68 560           | 23 550       | 2,9   |

Il faut rapprocher ces valeurs moyennes du revenu moyen des diverses classes d'U. C. pour comprendre les différences observées :

En effet, les patrimoines des ménages de plus de deux unités de consommation se rapprochent du triple de leur revenu annuel, ce qui semble être la norme (voir étude par classes de revenus, page 96).

Les ménages composés d'une unité de consommation ont un patrimoine inférieur à celui des autres en valeur absolue, mais qui correspond à presque 5 fois leur revenu annuel. Ce groupe doit donc être composé en majorité de personnes âgées inactives, dont nous avons vu précédemment que le patrimoine avait une valeur beaucoup plus forte que celle du revenu annuel. Le groupe de ménages composés de deux personnes, avec un patrimoine de près de quatre fois leur revenu annuel doit comprendre aussi une assez forte proportion d'inactifs.

(1) Rappelons que le calcul du nombre d'U. C. se fait de la façon suivante :  
1 = Chef de ménage ; 0,7 = personne du ménage âgée d'au moins 14 ans ;  
0,5 = moins de 14 ans, et unité partielle.

h) Structure de l'actifTableau 15 - Structure de l'actif brut par nombre d'U. C. (en %)

| Nombre<br>d'U. C.<br>Actifs | 1<br>(299 mén.) | 1,5 + 1,7<br>(324 mén.) | 2 à 2,9<br>(383 mén.) | 3 et plus<br>(198 mén.) |
|-----------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Logement ppal               | 45              | 63                      | 43                    | 47                      |
| Autres biens imm.           | 25              | 11                      | 21                    | 22                      |
| Biens durables              | 2               | 3                       | 6                     | 5                       |
| Liquidités                  | 7               | 4                       | 6                     | 2                       |
| 1/2 liquidités              | 8               | 10                      | 4                     | 2                       |
| Portefeuille                | 6               | 3                       | 8                     | 5                       |
| Créances                    | 4               | 1                       | 6                     | 1                       |
| Assur. -vie                 | 3               | 5                       | 12                    | 16                      |
| Total                       | 100             | 100                     | 100                   | 100                     |
| Moyenne (en F)              | 33 240          | 50 740                  | 44 640                | 68 560                  |

La répartition des postes de l'actif par classes d'U. C. paraît logique : les biens immobiliers représentent de 64 à 74% du patrimoine, dont environ 2/3 pour le logement et 1/3 pour les autres types de biens. La classe comprenant 1,5 et 1,7 U. C. a un comportement différent de celui des autres classes : seulement 11% du patrimoine est affecté aux biens immobiliers autres que le logement, et 63% à celui-ci. Cette classe (deux adultes ou 1 adulte et un enfant) correspond en effet en partie à des ménages jeunes, sans enfants, et en partie à des ménages de retraités, dont nous avons vu que le logement constituait, plus que dans les autres catégories de ménages, une part très importante de l'actif, et les autres biens immobiliers une moindre part.

La part des biens durables a tendance à augmenter avec le nombre d'U. C. ; au contraire, celle des liquidités tend à diminuer, c'est-à-dire qu'en valeur absolue elle reste à peu près constante.

Les différences observées entre les proportions représentant les valeurs mobilières ne sont pas significatives, sauf dans la dernière classe d'U. C. (familles nombreuses) où cette proportion s'abaisse à 7%, donc est nettement inférieure à celles des autres classes.

Les assurances-vie, comme c'était prévisible, augmentent avec le nombre d'U. C. : de 3% pour les ménages d'une seule U. C. à 16% pour les ménages d'au moins 3 U. C.

|                                    |
|------------------------------------|
| B - LES DIVERS TYPES DE PATRIMCINE |
|------------------------------------|

I - LE PATRIMCINE IMMOBILIER -

Nous allons étudier dans le présent chapitre comment les divers facteurs susceptibles d'influencer l'actif des ménages peuvent intervenir sur la répartition et la valeur du patrimoine immobilier. On distinguera d'abord dans celui-ci la part affectée au logement principal du ménage puis celle qui correspond aux biens immobiliers autres que la résidence habituelle.

I - 1ère partie - LE LOGEMENT -

1) - LA REGION.

Au début de la période d'enquête, dans chacune des trois régions étudiées, le statut d'occupation du logement se présentait de la façon suivante :

Tableau 16 - Statut d'occupation du logement par région (en %)

| Statut d'occupation   | Région Parisienne<br>(593 mén.) | Bretagne<br>(217 mén.) | Provence<br>(394 mén.) |
|-----------------------|---------------------------------|------------------------|------------------------|
| Propriétaires         | 37                              | 51                     | 26                     |
| Locataires            | 50                              | 35                     | 58                     |
| Logés par l'employeur | 6                               | 4                      | 9                      |
| Logés par la famille  | 7                               | 10                     | 7                      |
| TOTAL                 | 100                             | 100                    | 100                    |

.../...

L'enquête sur le logement réalisée en 1963 par l'I.N.S.E.E. et le C.R.E.D.O.C. donne les proportions suivantes pour la France entière :

- propriétaires ..... 39 %
- autres statuts ..... 61 %.

(cf. Aspects du Logement en France - extrait du bulletin statistique du Ministère de la Construction - p. 25).

Les différences entre les régions sont surtout sensibles en ce qui concerne la proportion de ménages propriétaires et de ménages locataires de leur logement.

C'est en Bretagne que l'on trouve le plus de ménages propriétaires (plus de la moitié de la population étudiée), puis dans la Région Parisienne. En Provence, un peu plus du quart des ménages seulement est propriétaire de son logement.

La variation de la proportion de locataires suit un mouvement inverse, celle des ménages logés gratuitement étant du même ordre de grandeur dans les trois régions : de 13 à 16 %.

Il semble bien que les trois régions sur lesquelles a porté l'enquête constituent du point de vue du statut d'occupation, trois types bien particuliers, probablement étroitement liés à la nature de l'habitat :

- une région où prédomine la population rurale et le statut de propriétaire : la Bretagne,
- une région où prédomine la population urbaine et le statut de locataire : la Provence,
- une région où la population, en augmentation constante, est presque exclusivement urbaine, d'une densité très élevée, et dans laquelle la proportion de propriétaires a tendance à s'accroître. : la Région Parisienne.

Le mode d'entrée en possession du logement présente aussi de grandes différences d'une région à l'autre, comme le montre le tableau suivant :

.../...

Tableau 17 - Mode d'entrée en possession du logement (en %)

| Mode d'entrée en possession | Région Parisienne<br>(219 propriétaires) | Bretagne<br>(111 propriétaires) | Provence<br>(102 propriétaires) |
|-----------------------------|--|---------------------------------|---------------------------------|
| Achat                       | 69                                       | 39                              | 61                              |
| Construction                | 22                                       | 41                              | 22                              |
| Héritage ou don             | 9  | 20                              | 17                              |
| TOTAL                       | 100                                      | 100                             | 100                             |

En premier lieu, on constate que dans les deux régions de province, l'héritage constitue pour plus de 15% des ménages le mode d'entrée en possession du logement, alors qu'il en concerne seulement 9% dans la Région Parisienne. Cette observation doit exprimer surtout l'influence de l'habitat. En effet, l'accession à la propriété dans les centres urbains est un phénomène relativement récent, et d'autre part, les grandes villes constituent des zones d'immigration, où l'effet de l'héritage joue beaucoup moins sur la propriété du logement que dans les régions rurales ou les petites villes.

Il reste cependant que même en Bretagne 80% des ménages propriétaires ont acquis eux-mêmes leur logement. Dans la Région Parisienne ou en Provence, celui-ci a été en général acheté (locaux déjà construits ou achetés sur plans). En Bretagne, au contraire, le ménage a le plus souvent fait construire lui-même sa maison. Là aussi il semble que l'on doive chercher une explication à cette différence dans la diversité de structure de ces trois régions selon l'habitat : dans les communes rurales et les petites villes l'habitation est beaucoup plus souvent individuelle que dans les grandes villes où domine l'habitation collective (1), or, 80% de la population étudiée en Bretagne habite dans des communes rurales ou des agglomérations de moins de 50 000 habitants, pour 47,5% en Provence et 11% dans la Région Parisienne (cf. 1ère partie chap. II).

Le tableau suivant donne une description de l'actif que représente le logement principal des ménages, en indiquant, pour chaque région :

- la proportion de ménages possesseurs de leur logement, ou en accession à la propriété de celui-ci,

---

(1) - En Bretagne, 69% des logements sont des pavillons individuels, pour 36% en Provence et 30% dans la Région Parisienne.

- la valeur moyenne de cet actif par ménage intéressé,
- la valeur moyenne de cet actif calculée sur l'ensemble de la région.

La proportion de ménages ayant un actif logement (tableau 16) ne se superpose pas absolument à celle des ménages propriétaires de leur logement (tableau 18) car elle comprend des ménages en accession à la propriété, mais encore locataires ou logés gratuitement au début de la période d'enquête.

Tableau 18 - Actif logement par région

(en F)

|                                    | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage propriétaire | Valeur moyenne sur l'ensemble de la région |
|------------------------------------|--------------------|----|--|--|
|                                    | Nombre             | %  |  |  |
| Région Parisienne<br>(593 ménages) | 221                | 37 | 72 570                                 | 27 050                                     |
| Bretagne<br>(217 ménages)          | 115                | 53 | 50 140                                 | 26 570                                     |
| Provence<br>(394 ménages)          | 110                | 28 | 59 770                                 | 16 690                                     |

Bien que l'estimation de la valeur des biens immobiliers repose sur l'appréciation des propriétaires eux-mêmes, il semble que, compte tenu de l'accroissement constant des prix de la construction et de la spéculation immobilière croissante (à l'époque de la collecte des réponses) la surestimation de ces valeurs ait été en général assez limitée (1). Cependant, il aurait fallu pouvoir estimer la plus-value réalisée entre le 1er janvier et le 31 décembre 1963 sur les biens immobiliers pour attribuer au début et à la fin de la période étudiée des valeurs différentes. Etant donné le caractère limité de cette enquête-pilote et la difficulté d'estimer cette plus-value, on a préféré s'en tenir aux valeurs déclarées à l'enquête.

(1) - Pour cette appréciation, on a comparé les résultats individuels obtenus aux prix moyens calculés sur les réponses obtenues au cours de l'enquête Logement INSEE-CREDOC 1963 (Aspects du Logement en France en 1963 - pages 33 et suivantes).

La disparité, entre les valeurs moyennes des logements dans les trois régions d'enquête, doit être attribuée à différents facteurs, dont l'analyse n'était pas l'objet de la présente enquête. On peut néanmoins souligner que ces différences sont vraisemblablement en rapport avec celles qui existent entre les revenus moyens de chacune des régions (cf. 2ème partie Chapitre I de ce rapport), et d'autre part le fait que les propriétaires ont en général dans les villes et notamment dans la région parisienne, des revenus plus élevés que ceux des locataires (cf. Aspects du Logement en France en 1963).

## 2) - LE REVENU -

La répartition des ménages, en fonction du statut d'occupation et des classes de revenus se présente de la façon suivante :

Tableau 19 - Statut d'occupation du logement par classe de revenus (en %) -

| Statut d'occupation        | moins de<br>10 000 F.<br>(480 mén.) | de 10 000 à<br>20 000 F.<br>(498 mén.) | de 20 000 à<br>30 000 F.<br>(150 mén.) | Plus de<br>30 000 F.<br>(76 mén.) |
|----------------------------|-------------------------------------|--|--|-----------------------------------|
| Propriétaires              | 36                                  | 32                                     | 48                                     | 42                                |
| Locataires                 | 47                                  | 56                                     | 41                                     | 48                                |
| Logés par l'em-<br>ployeur | 7                                   | 6                                      | 7                                      | 5                                 |
| Logés par la fa-<br>mille  | 10                                  | 6                                      | 4                                      | 5                                 |
| <b>TOTAL</b>               | <b>100</b>                          | <b>100</b>                             | <b>100</b>                             | <b>100</b>                        |

.../...

Il semble que le revenu seul ne rende pas compte des différences de statut d'occupation entre les classes de revenu. En effet, il faut faire intervenir la catégorie socio-professionnelle pour expliquer la proportion assez importante de propriétaires parmi les ménages dont les revenus sont les plus bas : cette classe comprend en effet une grande partie des "inactifs" dont nous verrons plus loin qu'ils ont souvent pu accéder à la propriété de leur logement au cours de leur activité.

Dans les deux classes suivantes de revenu, on constate que la proportion des propriétaires croît avec le revenu, tandis que celle des locataires baisse. Le nombre de ménages logés gratuitement par leur famille a tendance à diminuer tandis que le revenu s'élève - ceci doit s'appliquer aux jeunes ménages et aux célibataires qui trouvent une solution personnelle au problème du logement lorsque leur revenu atteint un certain niveau.

Dans les classes les plus aisées, on trouve moins de propriétaires et plus de locataires que dans les classes de revenus moyens. Ces ménages correspondent en général à des chefs de famille dans la maturité, pour lesquels la question du logement s'est posée en son temps, mais d'une toute autre manière. Ils ont pu s'installer dans des logements en location considérés à l'époque comme chers, puisque leurs revenus le leur permettaient et continuent d'occuper ces locaux dont les loyers sont souvent restés, malgré les augmentations légales à un niveau relativement bas. En fait, le revenu moyen des ménages propriétaires de leur logement n'est que légèrement supérieur à celui des ménages locataires (cf. chapitre I).

Nous avons vu dans la première partie de ce chapitre qu'un grand nombre de propriétaires avaient acquis eux-mêmes leur logement. Il est intéressant cependant d'étudier la répartition des logements hérités ou reçus en don, en fonction des classes de revenus :

Tableau 20 - Répartition des héritages et dons par classe de revenus -

| Classe de revenus  | Nombre de propriétaires | Nombre d'héritages | % d'héritage ou don |
|--------------------|-------------------------|--------------------|---------------------|
| Moins de 10 000 F. | 173                     | 37                 | 21                  |
| 10 000 à 20 000 F. | 154                     | 14                 | 9                   |
| 20 000 à 30 000 F. | 73                      | 1                  | 1                   |
| plus de 30 000 F.  | 32                      | 8                  | 25                  |

C'est dans les deux classes extrêmes de revenus que l'on trouve le plus de propriétaires par héritage. L'explication, pour les plus faibles revenus, est que cette classe est composée en grande partie de ménages âgés et d'habitants de communes rurales : or, d'une part les chances d'être entré en possession d'un héritage augmentent avec l'âge ; d'autre part, l'habitat individuel, plus répandu dans les zones rurales, constitue depuis plus longtemps que l'habitat collectif, une propriété familiale.

Pour les classes les plus aisées, il faut sans doute chercher la cause de ce phénomène dans le fait que beaucoup de ces ménages sont issus de familles appartenant déjà aux catégories les plus favorisées et possédant un patrimoine immobilier qu'elles ont transmis à leurs enfants.

Le tableau suivant décrit l'actif brut représenté par le logement principal en fonction des classes de revenus :

Tableau 21 - Valeur du logement par classe de revenus -

(en F.)

| Revenus annuels    | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage propriétaire | Valeur moyenne sur l'ensemble de la classe |
|--------------------|--------------------|----|--|--|
|                    | Nombre             | %  |  |  |
| Moins de 10 000 F. | 175                | 36 | 32 920                                 | 12 010                                     |
| 10 000 à 20 000 F. | 161                | 32 | 64 490                                 | 20 850                                     |
| 20 000 à 30 000 F. | 75                 | 50 | 70 970                                 | 35 480                                     |
| plus de 30 000 F.  | 35                 | 46 | 179 600                                | 82 700                                     |

Le nombre de ménages qui possèdent un actif logement représente environ un tiers des classes de revenus inférieurs à 20 000 F., et la moitié des classes de revenus supérieurs à 20 000 F. La valeur moyenne de ce bien augmente avec la classe de revenu, passant de 33 000 F. à 180 000 F. Il est curieux de constater que, par rapport à la valeur moyenne du revenu par classe, la valeur moyenne de cet actif correspond aux coefficients indiqués dans le tableau suivant :

.../...

Tableau 22 - Rapport entre les valeurs moyennes de l'actif logement et du revenu des propriétaires -

| Classe de revenus  | Valeur moyenne du<br>revenus des propriétaires | $\frac{\text{v. m. actif logement}}{\text{v. m. du revenu}}$ |
|--------------------|--|--|
|                    |  | Moins de 10 000 F.   |
| 10 000 à 20 000 F. | 14 634   | 4,5  |
| 20 000 à 30 000 F. | 25 671   | 2,8  |
| Plus de 30 000 F.  | 44 225   | 4  |

On peut trouver une explication à ces différences, notamment à celle qui existe entre le fort coefficient de la classe la plus pauvre et ceux des autres classes ; il exprime le fait que ce patrimoine a été constitué alors que le ménage disposait de revenus bien supérieurs à leur revenu actuel. Au coefficient relativement fort de la classe de revenus situés entre 10 000 et 20 000 F. peut être lié un endettement assez important. Enfin, le coefficient observé dans la classe la plus riche semble correspondre à la possibilité pour celle-ci d'épargner une proportion plus grande de son revenu que les classes moins favorisées, les dépenses devant probablement diminuer en valeur relative à partir d'un certain seuil.

3 - LES FACTEURS SCICIO-DEMOGRAPHIQUES -3-1 - L'Habitat.

Il convient tout d'abord d'examiner comment se répartit le statut d'occupation du logement en fonction de l'habitat.

Tableau 23 - Statut d'occupation du logement par habitat (en %) -

| Statut d'occupation        | Communes rurales<br>(186 mén.) | Aggl. de moins<br>de 50 000 H<br>(240 mén.) | Aggl. de plus<br>de 50 000 H<br>(251 mén.) | Couronne ur-<br>baine et subur-<br>baine de Paris<br>(318 mén.) | Ville de<br>Paris<br>(209 mén.) |
|----------------------------|--------------------------------|---|--|---|---------------------------------|
| Propriétaires              | 38                             | 38  | 25   | 47  | 27                              |
| Locataires                 | 42                             | 47  | 60   | 42  | 60                              |
| Logés par l'em-<br>ployeur | 10                             | 4   | 8  | 4   | 9                               |
| Logés par la famille       | 10                             | 11  | 7  | 7   | 4                               |
| TOTAL                      | 100                            | 100   | 100  | 100   | 100                             |

Ce tableau recoupe en partie ce que nous avons vu dans les paragraphes précédents, à savoir que l'habitat semble bien être l'un des facteurs déterminants du statut d'occupation. Certains habitats apparaissent comme favorables à la propriété du logement : communes rurales et petites villes, et surtout la banlieue parisienne ; les grandes agglomérations au contraire, doivent présenter des conditions plutôt défavorables à l'accès à la propriété.

L'influence de l'habitat sur le mode d'entrée en possession a été signalée dans le paragraphe consacré à l'incidence de la région (page 121), nous n'y reviendrons pas ici.

Le tableau 24 décrit l'actif brut représenté par le logement principal, en fonction de l'habitat :

.../...

Tableau 24 - Actif logement par habitat -

(en F.)

| Habitat  | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage propriétaire | Valeur moyenne sur l'ensemble de l'habitat |
|--|--------------------|----|--|--|
|  | nombre             | %  |  |  |
| Communes rurales<br>(186 ménages)                            | 77                 | 41 | 28 270                                 | 11 700                                     |
| Agglomérations de moins de 50 000 habitants<br>(240 ménages) | 95                 | 40 | 57 040                                 | 22 570                                     |
| Agglomérations de 50 000 habitants et plus<br>(251 ménages)  | 63                 | 25 | 88 650                                 | 22 250                                     |
| Couronne urbaine et suburbaine de Paris<br>(318 ménages)     | 153                | 48 | 77 773                                 | 37 400                                     |
| Ville de Paris<br>(209 ménages)                              | 58                 | 28 | 56 980                                 | 23 570                                     |

La progression de la valeur moyenne du logement en fonction de l'importance des agglomérations paraît assez logique, car elle suit l'augmentation du prix des terrains à bâtir. On constate cependant une anomalie : la valeur moyenne du logement dans la ville de Paris est de l'ordre de celle que l'on a relevée dans les villes de moins de 50 000 habitants plutôt que de celle des grandes villes et de l'agglomération parisienne extra-muros. Une explication peut être proposée à cette relative modicité de la valeur moyenne des logements parisiens : parmi ceux-ci, se trouve un

.../...

nombre assez important d'appartements sans confort et de petite surface (entre 10 à 40 m<sup>2</sup>) situés dans des immeubles anciens dont la valeur est évidemment assez faible. Il semble qu'en province assez peu de logements de ce type aient été mis en vente. Quant à la banlieue parisienne, son extension est trop récente pour que cette éventualité ait pu se produire.

### 3-2 - La catégorie socio-professionnelle.

On distinguera ici, comme pour l'étude générale de l'actif, le patrimoine des ménages dont le chef a une activité professionnelle, de celui des ménages dont le chef est inactif.

Tableau 25 - Actif logement par catégorie socio-professionnelle -  
(en F.)

| Catégories socio-professionnelles                | Ménages actifs     |    |  |   | Ménages inactifs   |    |  |   |
|--|--------------------|----|--|---|--------------------|----|--|---|
|  | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage propriétaire | Valeur moyenne sur l'ensemble de la catégorie | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage propriétaire | Valeur moyenne sur l'ensemble de la catégorie |
|  | nombre             | %  |  |   | nombre             | %  |  |   |
| Cadres supérieurs                                | 38/63              | 60 | 112 000                                | 6 755   | 9/18               | 50 | 278 880                                | 13 944  |
| Cadres moyens                                    | 43/126             | 34 | 101 050                                | 3 448   | 15/31              | 49 | 68 660                                 | 3 322   |
| Employés   | 47/151             | 31 | 72 230                                 | 2 248   | 26/71              | 37 | 44 710                                 | 1 637   |
| Contremaîtres +<br>ouvriers qualifiés            | 75/219             | 34 | 48 670                                 | 1 666   | 38/87              | 44 | 76 650                                 | 3 348   |
| Ouvriers (agricoles, C. spécialisés, manoeuvres) | 82/256             | 32 | 32 290                                 | 1 034   |                    |    |  |   |
| Agriculteurs                                     |                    |    |  |   | 19/34              | 56 | 18 340                                 | 1 025   |
| Autres professions                               |                    |    |  |   | 12/35              | 31 | 75 580                                 | 2 620   |
| Autres non-actifs                                |                    |    |  |   | 42/113             | 37 | 28 670                                 | 1 065   |
| Toutes c. s.-p.                                  | 285/815            | 34 | 64 190                                 | 2 244   | 161/389            | 41 | 62 640                                 | 2 590   |

Si l'on compare d'abord l'ensemble des ménages actifs à l'ensemble des inactifs, on constate qu'environ 1/3 des premiers est propriétaire de son logement pour plus de 40 % chez les seconds. Il semble en effet que lorsqu'un ménage cesse son activité professionnelle, il a tendance à demeurer dans son logement s'il en est propriétaire, ou à aller habiter une propriété dont il s'est rendu acquéreur ou qu'il a héritée.

En considérant chacune des catégories, on constate que les pourcentages de propriétaires des catégories "actives" sont du même ordre de grandeur (34 %), à l'exception des cadres supérieurs dont 60 % sont propriétaires de leur logement. Le passage de l'activité à la non-activité se traduit par une augmentation de la proportion des propriétaires (sauf chez les cadres supérieurs) ce qui correspond à ce que nous venons de voir au sujet du passage de l'ensemble des ménages actifs à la non-activité.

Parmi les inactifs provenant de professions non salariées, des différences apparaissent : les anciens agriculteurs sont en majorité propriétaires de leur logement, alors qu'un tiers des anciens entrepreneurs individuels et membres de professions libérales le sont, mais nous avons vu dans la première partie de ce chapitre (Tableau 11) que la moitié de l'actif de cette catégorie consistait en biens immobiliers autres que le logement.

### 3-3 L'âge du chef de ménage.

L'étude de l'actif brut total a fait apparaître des différences entre les parts du patrimoine affectées au logement dans les diverses classes d'âge. Le tableau 26 permet d'approfondir les aspects de ces différences.

Tableau 26 - Actif logement par âge du chef de ménage -

(en F.)

| Classes d'âge                   | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage propriétaires | Valeur moyenne sur l'ensemble de la classe |
|---------------------------------|--------------------|----|---|--|
|                                 | nombre             | %  |   |  |
| Moins de 25 ans<br>(26 ménages) | 0                  | 0  | 0                                       | 0  |
| 25 à 34 ans<br>(177 ménages)    | 44                 | 25 | 43 030                                  | 10 690                                     |
| 35 à 44 ans<br>(234 ménages)    | 95                 | 40 | 91 450                                  | 37 120                                     |
| 45 à 54 ans<br>(174 ménages)    | 56                 | 32 | 51 190                                  | 16 470                                     |
| 55 à 64 ans<br>(299 ménages)    | 132                | 44 | 52 470                                  | 23 160                                     |
| 65 ans et plus<br>(285 ménages) | 118                | 40 | 67 590                                  | 27 470                                     |

La part du patrimoine affectée au logement dans une classe d'âge donnée dépend d'une part de la proportion de ménages intéressés, d'autre part de la valeur moyenne des biens par ménages, or ces deux facteurs ne présentent pas les mêmes variations.

On constate l'essor particulier de la classe de 35 à 44 ans, aussi bien en accroissement du nombre de propriétaires de logement qu'en augmentation de la valeur de celui-ci (cf. graphique III). Ce phénomène avait été noté à propos de l'actif brut total, et l'on a déjà vu dans le présent rapport que le revenu moyen de cette classe est supérieur à celui des classes suivantes (2ème partie - Chapitre I).

.../...

Cette convergence de faits méritait que l'on s'efforce, dans la mesure du possible, de rechercher une explication. L'analyse de la question H 2-1 du questionnaire :

"Les revenus que vous avez touchés en 1963 ont-ils été supérieurs ou inférieurs à ceux que vous aviez touchés en 1962 ?"

question destinée à fournir un critère de tri du montant global de l'épargne, a montré que l'on peut à ce sujet proposer une hypothèse d'explication. On a reporté dans le tableau suivant les réponses obtenues à cette question, ventilées selon l'âge du chef de ménage :

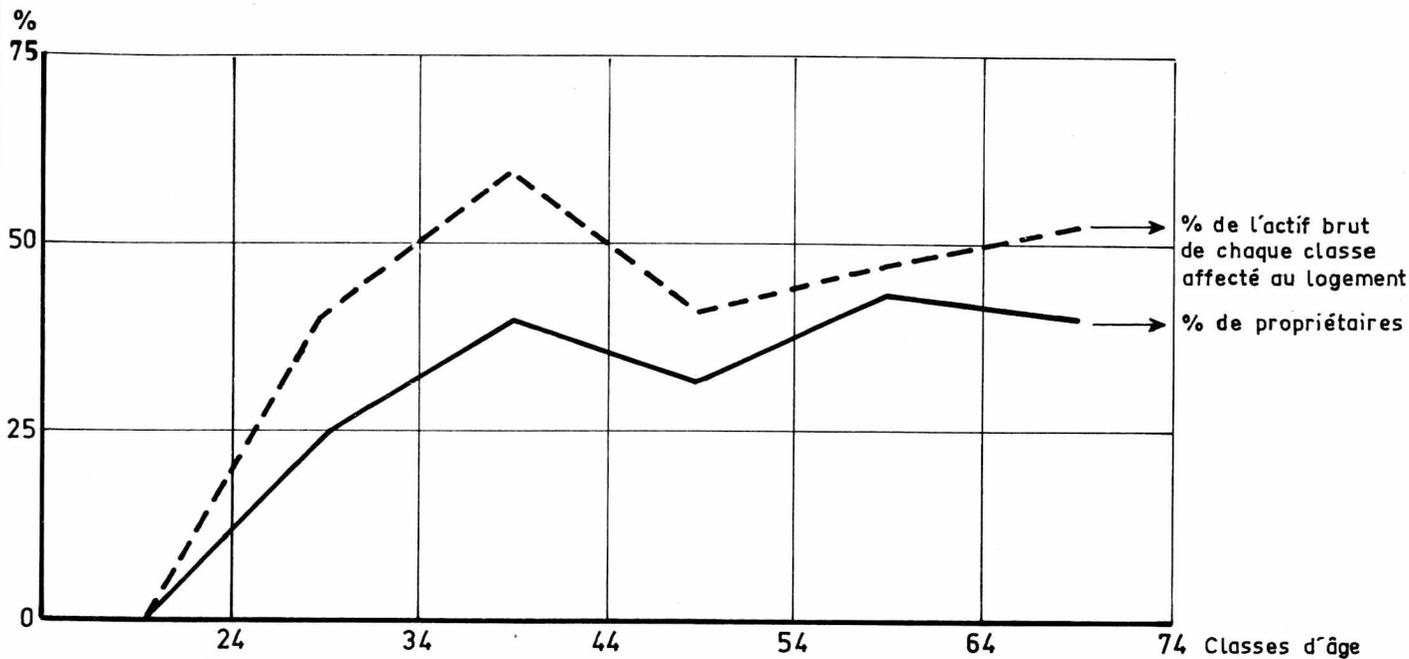
Question H 2-1 selon l'âge du chef de ménage (en %)

| Classes d'âge<br>Réponses | - de 25 ans<br>(26 mén.) | 25 à 34 ans<br>(177 mén.) | 35 à 44 ans<br>(234 mén.) | 45 à 54 ans<br>(174 mén.) | 55 à 64 ans<br>(299 mén.) | 65 ans et +<br>(285 mén.) |
|---------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Supérieurs                | 100                      | 70                        | 62                        | 64                        | 60                        | 52                        |
| Egaux                     | 0                        | 23                        | 34                        | 33                        | 21                        | 42                        |
| Inférieurs                | 0                        | 7                         | 4                         | 3                         | 19                        | 6                         |
| TOTAL                     | 100                      | 100                       | 100                       | 100                       | 100                       | 100                       |

On constate que dès l'âge de 30 ans les revenus de certains ménages ont tendance à plafonner, mais on ne note une proportion importante de ménages voyant baisser leurs revenus qu'au-delà de 55 ans. Si les revenus des classes d'âge supérieures à 45 ans avaient parcouru le cycle que représente actuellement la courbe des revenus actuels selon la classe d'âge, on devrait observer dans les réponses données à la question H 2-1 par les ménages de 45 à 54 ans, une répartition intermédiaire entre celles relevées dans les deux classes contigües. Or, il n'en est rien : les réponses de cette classe sont sensiblement analogues à celles des ménages dont le chef a entre 35 et 45 ans. Ceci signifie que leurs revenus n'ont pas encore commencé à diminuer, donc n'ont jamais atteint le niveau actuel de la classe précédente.

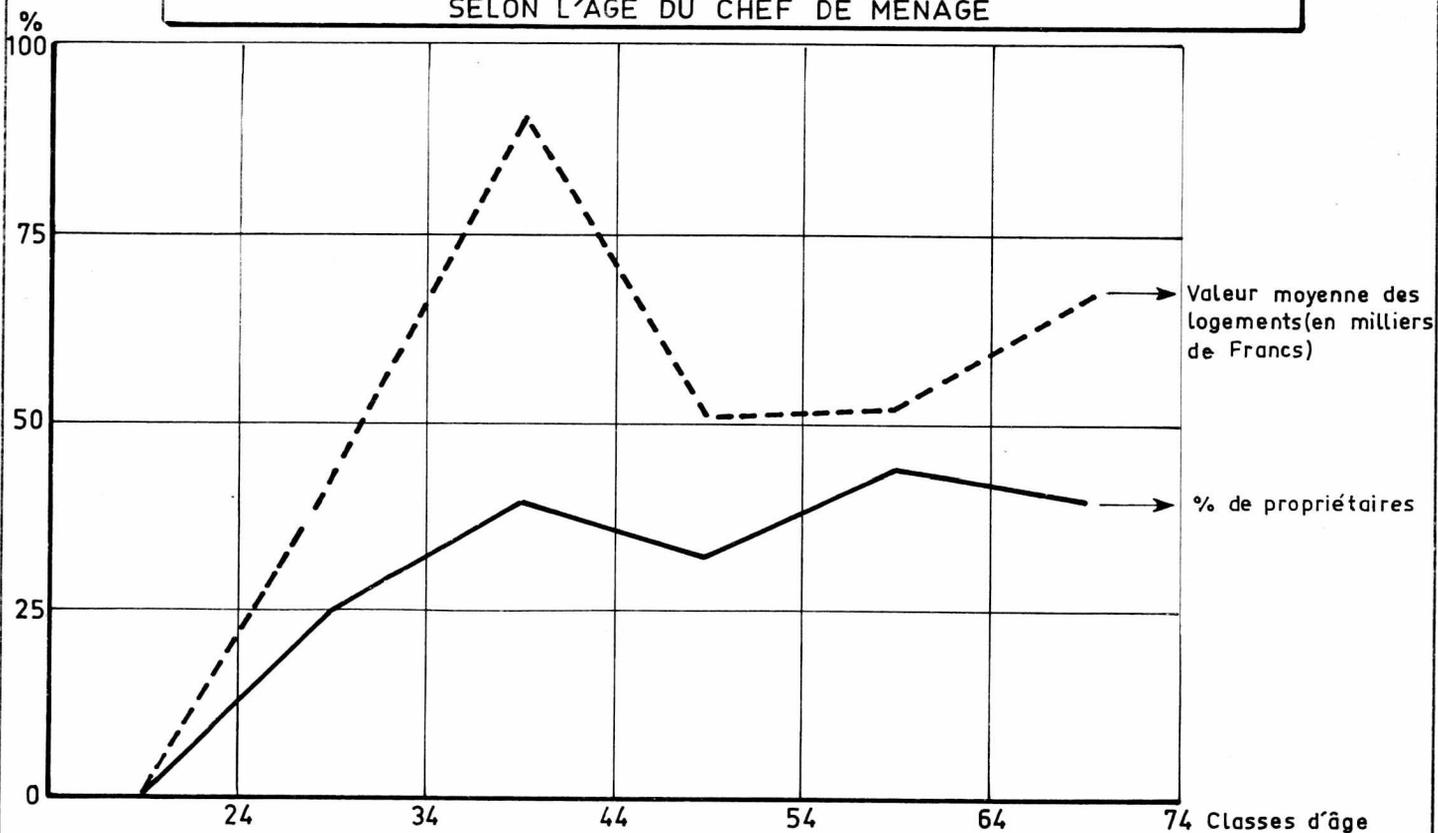
.../...

POURCENTAGE DE PROPRIETAIRES ET POURCENTAGE DE L'ACTIF BRUT AFFECTE AU LOGEMENT SELON L'AGE DU CHEF DE MENAGE



Graphique III

POURCENTAGE DE PROPRIETAIRES ET VALEUR MOYENNE DES LOGEMENTS SELON L'AGE DU CHEF DE MENAGE



Il est bien évident que cette explication est insuffisante à rendre compte de l'accroissement du patrimoine immobilier dans les jeunes générations par rapport aux anciennes, cependant il est important de noter que ces dernières ne semblent pas avoir bénéficié de ressources aussi importantes pour réaliser un éventuel désir d'acquérir des biens immobiliers.

3-4 - Le nombre d'unités de consommation.

Tableau 27 - Actif logement par nombre d'U. C. -

(en F.)

| Nombre d'U. C.                | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage propriétaire | Valeur moyenne sur l'ensemble de la catégorie |
|-------------------------------|--------------------|----|--|---|
|                               | nombre             | %  |  |   |
| 1<br>(299 ménages)            | 123                | 41 | 36 450                                 | 14 999  |
| 1, 5 et 1, 7<br>(324 ménages) | 139                | 43 | 73 980                                 | 31 730  |
| 2 à 2, 9<br>(383 ménages)     | 121                | 32 | 60 390                                 | 19 080  |
| 3 et plus<br>(198 ménages)    | 70                 | 35 | 90 070                                 | 31 840  |

On voit diminuer le nombre des propriétaires avec l'augmentation du nombre d'unités de consommation : parmi les ménages comprenant au moins trois personnes (2 U. C. et plus), on ne trouve plus qu'un tiers de propriétaires de logement. Cette différence peut correspondre à une plus forte proportion d'inactifs dans les deux premières classes.

Si l'on considère les moyennes, on constate que les ménages les plus nombreux possèdent les logements qui ont la plus forte valeur moyenne, et les personnes seules les logements dont la valeur est la plus faible, ce qui est normal car ces valeurs sont liées à la taille des logements.

.../...

I - 2ème partie - LES AUTRES BIENS IMMOBILIERS -1 - LA REGION -

Les ménages possédant des biens immobiliers non affectés à leur logement représentent dans l'ensemble de chacune des trois régions les proportions suivantes :

Tableau 28 - Ménages possédant des biens immobiliers non affectés au logement -

|                                 |      |
|---------------------------------|------|
| Région Parisienne (593 ménages) | 13 % |
| Bretagne (217 ménages)          | 19 % |
| Provence (394 ménages)          | 17 % |

Il apparaît que la proportion de ménages de la Région Parisienne, propriétaires de ce type de biens est nettement inférieure à celle que l'on trouve en province. Plusieurs explications de ce comportement peuvent être proposées : influence de l'habitat (les zones très urbanisées peuvent être moins favorables à l'acquisition ou à la conservation d'un patrimoine immobilier éloigné du lieu de résidence), ou conséquence de l'importance de l'investissement sur le poste logement.

Le tableau 29 montre que ces biens sont de nature différente selon les régions.

.../...

Tableau 29 - Nature des autres biens immobiliers selon la région -  
(en % de ménages)

| Nature des biens                                     | Région Parisienne<br>(593 ménages)<br>(1) | Bretagne<br>(217 ménages)<br>(1) | Provence<br>(394 ménages)<br>(1) |
|--|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Résidence se-<br>condaire                            | 6   | 2                                | 6                                |
| Maison de rap-<br>port                               | 3   | 6                                | 8                                |
| Terrain à bâtir                                      | 3   | 2                                | 2                                |
| Exploitation agri-<br>cole, ind. ou com-<br>merciale | 5   | 3                                | 1                                |
| Bois et terres<br>isolées                            | 2   | 8                                | 5                                |
| Autres (jardins,<br>garages, etc...)                 | 1   | 4                                | 1                                |
| Ensemble des mé-<br>nages propriétaires              | 13  | 19                               | 17                               |

(1) - La somme des éléments de la colonne est supérieure à la propor-  
tion de ménages propriétaires de l'ensemble de la région : certains  
ménages étant propriétaires de plusieurs biens de nature différen-  
te, ils ont été comptés plusieurs fois.

.../...

Là encore la Région Parisienne se distingue de la province : le type de bien le plus fréquent y est la résidence secondaire puis les maisons de rapport et les terrains à bâtir. En Bretagne, c'est la propriété agricole qui vient en première position (8 % ont des terres isolées, 3 % des propriétés agricoles) puis les immeubles de rapport.

En Provence les immeubles de rapport ont la première place puis les résidences secondaires et les propriétés agricoles.

Les différences dans le mode d'entrée en possession fournissent un thème nouveau d'explication à la présence plus ou moins grande de biens immobiliers selon les régions :

Tableau 30 - Mode d'entrée en possession des autres biens immobiliers par région (en %) -

| Mode d'entrée en possession  | Région Parisienne<br>(79 propriétaires) | Bretagne<br>(42 propriétaires) | Provence<br>(68 propriétaires) |
|------------------------------|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Achat uniquement             | 60                                      | 24                             | 44                             |
| Héritage ou don uniquement   | 35                                      | 57                             | 49                             |
| Héritage ou don et achat (1) | 5                                       | 19                             | 7                              |
| TOTAL                        | 100                                     | 100                            | 100                            |

(1) - Il s'agit des ménages possédant plusieurs biens immobiliers dont les uns ont été hérités, les autres achetés.

Ce tableau met en évidence le rôle de l'héritage dans l'origine de cette propriété : plus de 40 % des ménages sont ainsi entrés en possession de leurs biens. Or, les cas d'héritage sont plus nombreux en province, et surtout en Bretagne que dans la Région Parisienne, ce qui explique que la proportion de ménages propriétaires d'autres biens immobiliers soit plus importante en province.

Tableau 31 - Actif "autres biens immobiliers" par région -

(en F.)

|                                    | Ménages intéressés<br>(1) |    | Valeur moyenne par ménage propriétaire | Valeur moyenne sur l'ensemble de la région |
|------------------------------------|---------------------------|----|--|--|
|                                    | nombre                    | %  |  |  |
| Région Parisienne<br>(593 ménages) | 76                        | 13 | 48 560                                 | 6 220                                      |
| Bretagne<br>(217 ménages)          | 42                        | 19 | 58 470                                 | 11 320                                     |
| Provence<br>(394 ménages)          | 62                        | 16 | 76 790                                 | 12 080                                     |

D'autres informations seraient nécessaires pour apprécier les différences entre les valeurs des biens selon les régions. En ce qui concerne les deux régions de province, on peut supposer que ces propriétés se trouvent en général situées dans les limites de la région considérée, et que ces deux moyennes traduisent la différence de valeur des terrains, et peut-être la différence de classe de revenus des propriétaires. Pour la Région Parisienne, il faudrait connaître la localisation des biens possédés, car il semble qu'une grande partie de ces propriétés se situe hors des limites de cette région.

.../...

(1) - Tous les ménages intéressés n'ayant pu indiquer la valeur de leurs biens, le nombre indiqué est légèrement inférieur à celui des ménages propriétaires.

2 - LE REVENUTableau 32 - Taux de possession d'autres biens immobiliers par classe de revenus -

|                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| Moins de 10 000 F.<br>(480 ménages) | 13 % |
| 10 000 à 20 000 F.<br>(498 ménages) | 10 % |
| 20 000 à 30 000 F.<br>(150 ménages) | 26 % |
| Plus de 30 000 F.<br>(76 ménages)   | 46 % |

Le mode d'entrée en possession de ces biens complète et explique le tableau précédent.

Tableau 33 - Mode d'entrée en possession des autres biens immobiliers par classe de revenus (en %) -

| Mode d'entrée en possession | moins de 10 000 F.<br>(63 prop.) | 10 000 à 20 000 F.<br>(52 prop.) | 20 000 à 30 000 F.<br>(39 prop.) | plus de 30 000 F.<br>(35 prop.) |
|-----------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| Achat uniquement            | 39                               | 46                               | 53                               | 27                              |
| Héritage ou don uniquement  | 60                               | 42                               | 44                               | 47                              |
| Héritage ou don et Achat    | 1                                | 12                               | 3                                | 26                              |
| TOTAL                       | 100                              | 100                              | 100                              | 100                             |

Ces deux tableaux confirment l'importance de l'héritage dans la constitution de cette partie du patrimoine immobilier (environ 50 % des propriétés). Le nombre de ménages concernés par ce type de propriétés est d'abord assez faible ; si la classe des revenus les plus bas en comprend une plus forte proportion que la classe suivante, c'est en raison d'un nombre supérieur d'héritages lié plus à la classe d'âge qu'aux revenus (une grande partie des ménages âgés se trouvant avoir les revenus les plus bas).

Dans la classe de revenus allant de 20 000 à 30 000 F. la proportion de propriétaires passe à un quart de l'effectif (dont presque la moitié par héritage), et dans la classe des revenus les plus élevés, non seulement 46 % des ménages sont propriétaires mais encore les trois quarts d'entre eux le sont par héritage.

Il reste cependant que la propension à l'acquisition de biens immobiliers non consacrés au logement s'accroît avec le revenu. En effet, on a vu que la proportion de propriétaires croît avec le revenu, or parmi ceux-ci les acheteurs passent de 40 % chez ceux dont le revenu est inférieur à 10 000 F. à une proportion située entre 50 et 60 % dans les 3 classes de revenu supérieures.

Description de l'actif que représentent les autres biens par classe de revenus.

Tableau 34 - Actif "autres biens immobiliers" par classe de revenus -

(en F.)

| Classes de revenus | Ménages intéressés (1) |    | Valeur moyenne par ménage propriétaire | Valeur moyenne sur l'ensemble de la classe |
|--------------------|------------------------|----|--|--|
|                    | Nombre                 | %  |  |  |
| Moins de 10 000 F. | 62                     | 13 | 26 000                                 | 3 360                                      |
| 10 000 à 20 000 F. | 48                     | 10 | 58 440                                 | 5 630                                      |
| 20 000 à 30 000 F. | 36                     | 24 | 47 410                                 | 11 370                                     |
| Plus de 30 000 F.  | 34                     | 45 | 140 630                                | 62 910                                     |

(1) - Tous les ménages intéressés n'ayant pu indiquer la valeur de leurs biens, le nombre indiqué est légèrement inférieur à celui des ménages propriétaires.

.../...

La valeur moyenne de ces biens par ménage propriétaire augmente avec le revenu, bien que l'on observe un fléchissement au niveau des revenus situés entre 20 000 et 30 000 F. par rapport à la classe précédente.

Le tableau 35 indique le rapport qui existe entre la valeur moyenne des "autres biens immobiliers" et celle du revenu annuel des ménages qui en sont propriétaires.

Tableau 35 - Rapport entre les valeurs moyennes de l'actif "autres biens immobiliers" et du revenu des propriétaires -

| Classes de revenus | Valeur moyenne du revenu des propriétaires d'"autres biens immobiliers" | V. moyenne actif autres biens immobiliers |
|--------------------|---|---|
|                    |   | V. moyenne du revenu des propriétaires    |
| Moins de 10 000 F. | 6 287   | 4   |
| 10 000 à 20 000 F. | 15 385  | 3,8                                       |
| 20 000 à 30 000 F. | 24 382  | 2   |
| Plus de 30 000 F.  | 44 152  | 3   |

On observe que ces coefficients sont inférieurs pour chaque classe à ceux que nous avons calculés pour le logement principal, mais leur évolution suit le même mouvement d'une classe à l'autre.

### 3 - LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT PRINCIPAL -

Il peut être intéressant d'étudier l'incidence de ce critère sur l'actif affecté aux autres biens immobiliers : la propriété du logement favorise-t-elle ou non l'appropriation d'autres biens, et affecte-t-elle la valeur de ceux-ci ?

.../...

Tableau 36 - Actif "autres biens immobiliers" par statut d'occupation du logement -

(en F.)

|                                | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage propriétaire | Valeur moyenne sur l'ensemble de la catégorie |
|--------------------------------|--------------------|----|--|---|
|                                | nombre             | %  |  |   |
| Propriétaires<br>(432 ménages) | 72                 | 17 | 70 370                                 | 11 890  |
| Locataires<br>(603 ménages)    | 79                 | 13 | 52 050                                 | 6 810   |
| Mixtes<br>(169 ménages)        | 29                 | 17 | 57 190                                 | 9 810   |

Il semble d'après ces résultats, que locataires et propriétaires constituent deux populations qui n'éprouvent pas le même intérêt pour la propriété immobilière : une faible partie des "locataires" possède des biens immobiliers, et la valeur de ceux-ci par ménage est de l'ordre de 50 000 F, alors que parmi les "propriétaires", autre leur logement principal, 17 % possèdent d'autres biens dont la valeur par ménage est de l'ordre de 70 000 F. Les "mixtes" constituent, par leur comportement, une population intermédiaire entre locataires et propriétaires.

.../...

4 - FACTEURS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES -4-1 - L'habitat.

Le tableau 37 fait apparaître des différences entre les types d'habitat, aussi bien au niveau de la fréquence de possession qu'à celui de la valeur moyenne des propriétés.

Tableau 37 - Actif "autres biens immobiliers" par habitat -

(en F.)

| Habitat  | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage propriétaire | Valeur moyenne sur l'ensemble de l'habitat |
|--|--------------------|----|--|--|
|  | nombre             | %  |  |  |
| Communes rurales<br>(186 ménages)                        | 26                 | 14 | 30 820                                 | 4 300                                      |
| Agglomérations de moins de 50 000 H<br>(240 ménages)     | 30                 | 12 | 28 840                                 | 3 600                                      |
| Agglomérations de 50 000 H et plus<br>(251 ménages)      | 50                 | 20 | 112 000                                | 22 300                                     |
| Couronne urbaine et suburbaine de Paris<br>(318 ménages) | 22                 | 7  | 48 610                                 | 3 360                                      |
| Ville de Paris<br>(209 ménages)                          | 52                 | 25 | 49 450                                 | 9 050                                      |

Pour expliquer ces différences il faut faire intervenir la nature des biens selon l'habitat.

.../...

Tableau 38 - Nature des autres biens immobiliers selon l'habitat -

unité : nombre de propriétaires

| Nature des biens                                   | Communes rurales<br>(186 mén.) |      | Agglomérations de moins de 50 000 H<br>(240 mén.) |     | Agglomérations de 50 000 H et plus<br>(251 mén.) |      | Couronne urbaine et suburbaine de Paris<br>(318 mén.) |     | Ville de Paris<br>(209 mén.) |      |
|--|--------------------------------|------|---|-----|--|------|---|-----|------------------------------|------|
|  | nombre                         | %    | nombre  | %   | nombre   | %    | nombre  | %   | nombre                       | %    |
| Résidence secondaire                               | 2                              | 1,1  | 3   | 1,3 | 22   | 8,8  | 14  | 4,4 | 24                           | 11,5 |
| Immeubles de rapport                               | 2                              | 1,1  | 9   | 3,8 | 32   | 12,8 | 5   | 1,6 | 12                           | 5,7  |
| Terrains à bâtir                                   | 3                              | 1,6  | 4   | 1,7 | 6  | 2,4  | 5   | 1,6 | 17                           | 8,1  |
| Exploitation agricole, industrielle ou commerciale | 4                              | 2,2  | 3   | 1,3 | 3  | 1,2  | 0   | -   | 1                            | 0,5  |
| Bois et terres isolées                             | 20                             | 10,8 | 13  | 5,4 | 2  | 0,8  | 5   | 1,6 | 3                            | 1,4  |
| Autres (jardins, garages etc...)                   | 5                              | 2,7  | 5   | 2,1 | 1  | 0,4  | 4   | 1,3 | 0                            | -    |

Dans les grandes agglomérations de province, et à Paris, où l'on trouve le plus fort pourcentage de ménages propriétaires, il s'agit surtout de résidences secondaires, d'immeubles de rapport et de terrains à bâtir, alors que dans les zones rurales et les petites villes ces biens sont surtout des terrains isolés, de moindre valeur que les immeubles et provenant souvent d'héritages.

La forte valeur moyenne que l'on observe dans les grandes villes de province (tableau 37) doit correspondre surtout aux immeubles de rapport (12,8 % des ménages sont propriétaires de tels immeubles).

Dans la banlieue parisienne où l'on a vu que les ménages sont bien plus souvent que dans les autres types d'habitat propriétaires de leur logement, la propriété d'autres biens immobiliers est plus rare et consiste surtout en résidences secondaires.

4-2 - La catégorie socio-professionnelle.

Tableau 39 - Actif "autres biens immobiliers" par catégorie socio-professionnelle -

(en F.)

| Catégories socio-professionnelles                              | Ménages actifs                    |    |  |   | Ménages inactifs                     |    |  |   |
|--|-----------------------------------|----|--|---|--------------------------------------|----|--|---|
|  | Ménages intéressés<br>nom-<br>bre | %  | Valeur mo-<br>yenne par<br>ménage<br>propriétai-<br>re | Valeur mo-<br>yenne sur<br>l'ensemble<br>de la caté-<br>gorie | Ménages<br>intéressés<br>nom-<br>bre | %  | Valeur mo-<br>yenne par<br>ménage<br>proprié-<br>taire | Valeur moy-<br>enne sur<br>l'ensem-<br>ble de la<br>catégorie |
| Cadres supérieurs  | 17/63                             | 27 | 10 903   | 2 942   | 5/18                                 | 28 | 15 933   | 4 425   |
| Cadres moyens  | 29/126                            | 23 | 5 511  | 1 268   | 2/31                                 | 6  | 15 000   | 967   |
| Employés   | 8/151                             | 5  | 3 300  | 174   | 5/71                                 | 7  | 9 920  | 698   |
| Contremaîtres<br>+ ouvriers quali-<br>fiés                     | 32/129                            | 15 | 3 290  | 480   | 12/87                                | 14 | 2 821  | 389   |
| Ouvriers (agri-<br>coles, O. spé-<br>cialisés, ma-<br>noeuvres | 42/256                            | 17 | 3 023  | 495   |                                      |    |  |   |
| Agriculteurs   |                                   |    |  |   | 1/34                                 | 3  | 950  | 27  |
| Autres profes-<br>sions  |                                   |    |  |   | 11/35                                | 31 | 21 741   | 6 832   |
| Autres non-actifs  |                                   |    |  |   | 14/113                               | 12 | 3 839  | 475   |
| Toutes c. s. p.  | 123/615                           | 16 | 4 717  | 740   | 50/389                               | 13 | 9 365  | 1 251   |

La comparaison des ménages actifs et inactifs montre que la fréquence des propriétaires de biens immobiliers autres que le logement est un peu plus grande chez les actifs, mais la valeur moyenne des biens est deux fois plus importante chez les inactifs que chez les actifs.

Parmi les ménages actifs c'est dans les cadres supérieurs que l'on trouve le plus de propriétaires d'autres biens (plus du quart de l'effectif) fréquence qui se retrouve parmi les cadres supérieurs retraités, mais avec un valeur moyenne des biens supérieure.

Puis viennent les cadres moyens (23 %) mais les cadres moyens inactifs ne sont plus que 6 % : doit-on considérer cette différence comme aléatoire (l'effectif d'anciens cadres moyens est faible, et l'erreur d'échantillonnage importante, comme on l'a vu dans l'introduction méthodologique), ou comme révélatrice de comportements différents ? Il est possible que les conditions de vie actuelles des cadres moyens soient plus favorables à la formation d'un patrimoine immobilier que celles des générations précédentes. Il se peut aussi que dans cette catégorie les autres biens immobiliers acquis pendant l'activité soient ensuite utilisés comme logement du ménage retraité.

Les contremaîtres et ouvriers, qu'ils soient actifs ou inactifs sont encore pour environ 15 % propriétaires d'autres biens immobiliers.

Les employés, actifs et inactifs, ainsi que les anciens agriculteurs possèdent très peu d'autres biens immobiliers. Au contraire, près du tiers des anciens entrepreneurs et professions libérales sont propriétaires de ces biens, et pour une valeur considérable, qui représente, on l'a vu, environ 50 % de l'actif brut moyen de cette catégorie.

.../...

4-3 - L'âge du chef de ménage.Tableau 40 - Actif "autres biens immobiliers" par classe d'âge -

(en F.)

| Classes d'âge                   | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage propriétaire | Valeur moyenne sur l'ensemble de la classe |
|---------------------------------|--------------------|----|--|--|
|                                 | nombre             | %  |  |  |
| Moins de 25 ans<br>(26 ménages) | 0                  | -  | 0                                      | 0  |
| 25 à 34 ans<br>(177 ménages)    | 13                 | 7  | 36 740                                 | 2 690                                      |
| 35 à 44 ans<br>(234 ménages)    | 30                 | 13 | 62 610                                 | 8 020                                      |
| 45 à 54 ans<br>(174 ménages)    | 34                 | 20 | 51 440                                 | 10 050                                     |
| 55 à 64 ans<br>(299 ménages)    | 67                 | 22 | 54 990                                 | 12 320                                     |
| 65 ans et plus<br>(285 ménages) | 28                 | 10 | 99 950                                 | 9 880                                      |

La fréquence des ménages possédant des biens immobiliers autres que le logement augmente avec l'âge jusqu'à 65 ans. Chez les plus âgés elle s'abaisse, peut-être en raison d'une moins forte attirance pour les placements immobiliers dans les générations les plus âgées que dans les suivantes, peut-être aussi parce qu'un certain nombre de chefs de ménage acquièrent pendant leur activité professionnelle une résidence destinée au logement du ménage lorsque celui-ci prend sa retraite.

.../...

L'étude des valeurs moyennes par ménage nous remet en présence du phénomène constaté à propos du logement : la valeur des biens des ménages de 35 à 44 ans est supérieure à celle que l'on rencontre dans les deux classes d'âge suivantes. Les ménages les plus âgés possèdent les plus fortes valeurs.

La nature des biens peut nous fournir des thèmes d'explication.

Tableau 41 - Nature des autres biens immobiliers par âge du chef de ménage -

unité : nombre de propriétaires

| Nature des biens                                      | 25 à 34 ans<br>(177 mén.) |     | 35 à 44 ans<br>(234 mén.) |     | 45 à 54 ans<br>(174 mén.) |     | 55 à 64 ans<br>(299 mén.) |     | Plus de 65 <sup>ans</sup><br>(285 mén.) |     |
|---|---------------------------|-----|---------------------------|-----|---------------------------|-----|---------------------------|-----|---|-----|
|   | nom-<br>bre               | %   | nom-<br>bre               | %   | nom-<br>bre               | %   | nom-<br>bre               | %   | nom-<br>bre                             | %   |
| Résidences se-<br>condaires                           | 2                         | 1,1 | 9                         | 3,8 | 14                        | 8,0 | 21                        | 7,0 | 10                                      | 3,5 |
| Immeubles de<br>rapport                               | 6                         | 3,4 | 10                        | 4,3 | 7                         | 4,0 | 22                        | 7,4 | 14                                      | 4,9 |
| Terrains à bâtir                                      | 5                         | 2,8 | 9                         | 3,8 | 3                         | 1,7 | 12                        | 4,0 | 0                                       | -   |
| Exploitation<br>agricole, ind.<br>ou commercia-<br>le | 0                         | -   | 1                         | 0,4 | 4                         | 2,3 | 3                         | 1,0 | 5                                       | 1,8 |
| Bois et terres<br>isolées                             | 7                         | 4,0 | 2                         | 0,8 | 13                        | 7,5 | 18                        | 6,0 | 6                                       | 2,1 |
| Autres (jar-<br>dins, garages,<br>etc...)             | 2                         | 1,1 | 1                         | 0,4 | 3                         | 1,7 | 6                         | 2,0 | 4                                       | 1,4 |

On voit que dans les classes où les biens ont la plus forte valeur, il s'agit surtout d'immeubles de rapport, de résidences secondaires, et pour les plus jeunes, de terrains à bâtir. Les ménages de 45 à 64 ans possèdent une assez forte proportion de terrains isolés, dont la valeur est en général moins élevée que celle des immeubles et des terrains à bâtir.

Il est à noter que le nombre d'exploitations agricoles et de terrains isolés croît avec l'âge, or 12 exploitations sur 13 ont été héritées, ainsi que 27 terrains isolés sur 46.

4-4 - Le nombre d'unités de consommation.

Tableau 42 - Actif "autres biens immobiliers" par nombre d'U. C. -

(en F.)

| Nombre d'U. C.              | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage propriétaire | Valeur moyenne sur l'ensemble de la catégorie |
|-----------------------------|--------------------|----|--|---|
|                             | nombre             | %  |  |   |
| 1<br>(299 ménages)          | 51                 | 17 | 48 730                                 | 8 310   |
| 1,5 et 1,7<br>(324 ménages) | 33                 | 10 | 53 160                                 | 5 410   |
| 2 à 2,9<br>(383 ménages)    | 58                 | 15 | 63 070                                 | 9 550   |
| 3 et plus<br>(198 ménages)  | 39                 | 20 | 77 160                                 | 15 190  |

Les différences que l'on observe dans ce tableau doivent être en rapport plus direct avec d'autres caractères liés au nombre d'unités de consommation. En particulier l'âge du chef de ménage, lié à l'accroissement des revenus et au nombre des héritages (celui-ci étant aussi en rapport avec le nombre d'adultes du foyer), peut être le facteur le plus influent sur l'accroissement des biens immobiliers avec celui des unités de consommation à partir de 1,5 U. C. Mais il n'explique pas le pourcentage relativement important de propriétaires parmi les ménages d'une seule personne.

.../...

En revanche, la valeur moyenne de ces biens est en rapport direct avec le nombre d'unités de consommation, ce qui peut traduire la liaison entre le nombre d'unités de consommations et le montant du revenu annuel (voir chapitre I sur le revenu).

.../...

## II - LES BIENS DURABLES -

On a vu dans la première partie de ce chapitre consacrée à l'actif brut total, que la part des biens durables dans celui-ci était, selon les critères considérés, de l'ordre de 3 à 6 %. Elle varie en liaison inverse avec la valeur moyenne du patrimoine. Certaines catégories cependant semblent leur accorder une place plus importante, ce sont :

- les ménages dont le chef a entre 25 et 34 ans, qui possèdent des biens durables constituant 10 % de leur actif brut, la moyenne de celui-ci se montant à 27 240 F ;

- les contremaîtres et ouvriers dont les biens durables constituent 9 % de l'actif brut, pour une valeur moyenne de celui-ci se montant à 32 340 F.

Enfin, si l'on prend en considération le critère "statut d'occupation du logement", on s'aperçoit que les propriétaires attribuent 2 % seulement de leur actif aux biens durables, alors que les non-propriétaires (locataires et mixtes) leur consacrent plus de 9 % mais ceci est en rapport direct avec la valeur moyenne des actifs : 93 870 F pour les propriétaires, et respectivement 20 120 F et 22 010 F pour les locataires et les mixtes (cf. Chapitre II, page 101 ). En fait, les valeurs moyennes des biens par ménage équipé ne diffèrent pas de façon significative.

Il ressort de ces constatations que les biens durables doivent représenter, en absolu, des valeurs très moyennes, et assez peu dispersées, quel que soit le critère envisagé. Nous allons étudier dans les pages suivantes, le montant et la répartition de ces valeurs moyennes, puis nous chercherons à distinguer, dans l'échantillon observé, quelles sont les caractéristiques des ménages suivant que :

- ils ne possèdent pas du tout de biens durables,
- ils possèdent seulement de "petits" biens d'équipement,
- ils possèdent des biens d'équipement importants, notamment des voitures.

.../...

II - 1ère partie - MENAGES EQUIPES ET VALEURS MOYENNES DE L'EQUIPEMENT -

Il peut paraître invraisemblable qu'à certains ménages n'ait été attribuée aucune valeur représentant les biens d'équipement : en fait, ces ménages ne possédaient que des biens si usagés que les références en notre possession ne permettaient pas de leur attribuer une valeur. D'autre part, les réponses recueillies au sujet du mobilier (voir "Etude Critique du questionnaire") n'ont pas permis d'inclure une estimation de celui-ci dans le calcul de l'actif des ménages. C'est ainsi qu'une certaine proportion de ménages (d'ailleurs très mal équipée) a dû être considérée comme "non équipée". Selon les régions, elle est de l'ordre de 11 à 20 %.

1) - LA REGION -

Tableau 43 - Equipement des ménages par région -

(en F.)

| Région                             | Ménages équipés | Valeur moyen-<br>par ménage<br>équipé | Valeur moyenne<br>sur l'ensemble de<br>la région |
|------------------------------------|-----------------|---------------------------------------|--|
| Région Parisienne<br>(593 ménages) | 80 %            | 2 750                                 | 2 180  |
| Bretagne<br>(217 ménages)          | 88 %            | 1 840                                 | 1 620  |
| Provence<br>(394 ménages)          | 89 %            | 2 390                                 | 2 120  |

La région, comme on l'a déjà noté, ne semble refléter que l'influence de certains autres facteurs, notamment celle du revenu et de l'habitat. C'est ainsi que la Région Parisienne a une plus faible proportion de ménages équipés que les autres régions, mais la plus forte valeur moyenne. La Bretagne a, des trois régions, la plus faible valeur moyenne.

.../...

2) - LE REVENU -Tableau 44 - Equipement des ménages par classe de revenus -

(en F.)

| Classes de revenus                  | Ménages équipés | Valeur moyenne par ménage équipé | Valeur moyenne sur l'ensemble de la classe |
|-------------------------------------|-----------------|----------------------------------|--|
| Moins de 10 000 F.<br>(480 ménages) | 72 %            | 920                              | 670  |
| 10 000 à 20 000 F.<br>(498 ménages) | 91 %            | 2 480                            | 2 260                                      |
| 20 000 à 30 000 F.<br>(150 ménages) | 92 %            | 4 170                            | 3 870                                      |
| 30 000 F et plus<br>(76 ménages)    | 100 %           | 5 950                            | 5 950                                      |

Le revenu influence nettement l'équipement des ménages : la proportion de ménages équipés comme la valeur moyenne de l'équipement, croit en même temps que le revenu. Les valeurs moyennes par ménage équipé sont six fois plus fortes dans la classe de revenus supérieurs à 30 000 F, où la totalité des ménages est équipée, que dans la classe de revenus les plus bas, où plus d'un quart des ménages est sous-équipé.

3) - LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT -Tableau 45 - Equipement des ménages par statut d'occupation -

(en F)

| Statut d'occupation            | Ménages équipés | Valeur moyenne par ménage équipé | Valeur moyenne sur l'ensemble de la catégorie |
|--------------------------------|-----------------|----------------------------------|---|
| Propriétaires<br>(132 ménages) | 86 %            | 2 680                            | 2 300   |
| Locataires<br>(603 ménages)    | 82 %            | 2 380                            | 1 940   |
| Mixtes<br>(169 ménages)        | 87 %            | 2 170                            | 2 000   |

Le statut d'occupation du logement semble jouer très peu sur l'équipement des ménages. Ceci confirme ce qui a été dit plus haut à propos de l'actif brut : le fait d'être ou non propriétaire de son logement n'affecte pas le montant moyen des autres postes de l'actif.

4) - LES CARACTERES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES distingués au cours de cette enquête ont tous une influence sur la répartition de l'équipement et sur la valeur moyenne de celui-ci :

4-1 - L'habitat.

Tableau 46 - Equipement des ménages par habitat -

(en F.)

| Habitat  | Ménages équipés | Valeur moyenne par ménage équipé | Valeur moyenne sur l'ensemble de l'habitat |
|--|-----------------|----------------------------------|--|
| Communes rurales<br>(186 ménages)                        | 76 %            | 1 580                            | 1 190                                      |
| Agglomérations de moins de 50 000 H<br>(240 ménages)     | 82 %            | 2 490                            | 2 040                                      |
| Agglomérations de 50 000 H et plus<br>(251 ménages)      | 91 %            | 2 560                            | 2 470                                      |
| Couronne urbaine et suburbaine de Paris<br>(318 ménages) | 84 %            | 2 790                            | 2 330                                      |
| Ville de Paris<br>(209 ménages)                          | 76 %            | 2 580                            | 2 060                                      |

.../...

L'habitat en province influence l'équipement dans le sens d'une augmentation de celui-ci avec l'urbanisation, aussi bien en nombre de ménages équipés qu'en valeur moyenne des biens ; dans la Région Parisienne, les ménages parisiens sont moins bien équipés que les ménages habitant la banlieue.

#### 4-2 - La catégorie socio-professionnelle.

On distinguera, par catégorie socio-professionnelle, les ménages actifs et les ménages inactifs.

Tableau 47 - Equipement des ménages par catégorie socio-professionnelle

(en F.)

| Catégories socio-professionnelles                | Ménages actifs  |                                  |   | Ménages inactifs |                                  |   |
|--|-----------------|----------------------------------|---|------------------|----------------------------------|---|
|  | Ménages équipés | Valeur moyenne par ménage équipé | Valeur moyenne sur l'ensemble de la catégorie | Ménages équipés  | Valeur moyenne par ménage équipé | Valeur moyenne sur l'ensemble de la catégorie |
| Cadres supérieurs                                | 97 %            | 5 470                            | 5 290   | 100 %            | 3 550                            | 3 550   |
| Cadres moyens                                    | 86 %            | 4 590                            | 3 930   | 100 %            | 2 290                            | 2 290   |
| Employés   | 91 %            | 2 120                            | 1 920   | 86 %             | 1 040                            | 890   |
| Contremaîtres + ouvriers qualifiés               | 98 %            | 2 990                            | 2 930   | 75 %             | 1 470                            | 1 100   |
| Cuvriers (agricoles, o. spécialisés, manoeuvres) | 68 %            | 1 750                            | 1 200   |                  |                                  |   |
| Agriculteurs                                     |                 |                                  |   | 70 %             | 1 260                            | 890   |
| Autres professions                               |                 |                                  |   | 94 %             | 1 200                            | 1 113   |
| Autres non-actifs                                |                 |                                  |   | 73 %             | 620                              | 450   |
| Toutes c. s. p.                                  | 85 %            | 2 966                            | 2 540   | 81 %             | 1 315                            | 1 070   |

.../...

- La catégorie socio-professionnelle semble en général refléter les différences de revenu, lorsqu'on considère les moyennes : les ménages actifs sont mieux équipés que les inactifs correspondants, et les différences entre professions paraissent en rapport avec les différences entre les revenus ; mais la proportion de ménages équipés ne suit pas exactement la progression de la valeur moyenne : les cadres retraités sont en totalité équipés puis viennent les contremaîtres en activité (98 %) puis les cadres supérieurs actifs et les retraités d'autres professions, etc... Les ménages les moins fréquemment équipés sont les anciens agriculteurs (70 %) et les ouvriers actifs (68 %).

Il semble bien qu'un certain nombre de biens durables possédés pendant l'activité des ménages ne soit pas renouvelé à partir du moment où cesse cette activité. La ventilation des résultats par âge du chef de ménage doit permettre de vérifier cette hypothèse.

#### 4-3 - L'âge du chef de ménage.

Tableau 48 - Equipement des ménages par âge du chef de ménage -

| (en F.)                         |                 |                                  |  |
|---------------------------------|-----------------|----------------------------------|--|
| Age du Chef de ménage           | Ménages équipés | Valeur moyenne par ménage équipé | Valeur moyenne sur l'ensemble de la classe |
| Moins de 25 ans<br>(26 ménages) | 54 %            | 290                              | 150  |
| 25 à 34 ans<br>(177 ménages)    | 85 %            | 3 331                            | 2 800                                      |
| 35 à 44 ans<br>(234 ménages)    | 93 %            | 3 340                            | 3 120                                      |
| 45 à 54 ans<br>(174 ménages)    | 93 %            | 2 830                            | 2 650                                      |
| 55 à 64 ans<br>(299 ménages)    | 83 %            | 2 040                            | 1 680                                      |
| 65 ans et plus<br>(285 ménages) | 80 %            | 1 180                            | 950  |

L'âge du chef de ménage influence en effet dans ce sens l'équipement des ménages: le nombre de ménages équipés croît d'abord et plafonne à 93% entre 35 et 54 ans, puis il décroît ; la valeur moyenne de l'équipement s'élève d'abord très vite, entre 25 et 34 ans, plafonne jusqu'à 44 ans à 3 300 F puis décroît jusqu'à 1180 F chez les plus âgés. Il semble que l'on se trouve ici devant un phénomène du même ordre que celui qui a été constaté à propos de la propriété du logement, à savoir une plus grande propension à la formation d'un patrimoine dans les ménages jeunes (à partir de 25 ans) et surtout dans la classe d'âge comprise entre 35 et 44 ans, que chez les ménages plus âgés.

#### 4-4 - Le nombre d'unités de consommation.

Tableau 49 - Equipement des ménages par nombre d'U. C. -

(en F.)

| Nombre d'U. C.                | Ménages équipés | Valeur moyenne par ménage équipé | Valeur moyenne sur l'ensemble de la catégorie |
|-------------------------------|-----------------|----------------------------------|---|
| 1<br>(299 ménages)            | 74 %            | 960                              | 700   |
| 1, 5 et 1, 7<br>(324 ménages) | 78 %            | 2 170                            | 1 700   |
| 2 à 2, 9<br>(383 ménages)     | 90 %            | 2 900                            | 2 610   |
| 3 et plus<br>(198 ménages)    | 91 %            | 3 780                            | 3 640   |

Le nombre d'unités de consommation est en rapport direct avec le nombre de ménages équipés et la valeur de leur équipement : plus les ménages sont nombreux plus et mieux ils sont équipés ; la proportion croît de 74 % pour les ménages d'une personne, avec une valeur moyenne de 960 F, à 91 % avec une valeur moyenne de 3 780 F pour les ménages les plus nombreux (au moins quatre adultes ou deux adultes et trois enfants).

.../...

## II - 2ème partie - NATURE DES BIENS POSSEDES

On a procédé à une analyse qualitative par région des réponses obtenues lors de l'inventaire des biens d'équipement. En distinguant trois catégories de biens :

- les automobiles,
- les gros biens (télévision, réfrigérateur, machine à laver)
- les petits biens (cuisinières, machines à coudre, aspirateurs, électrophones, etc. et vélomoteur),

on obtient la répartition suivante :

Tableau 50 - Répartition des ménages selon la nature des biens possédés (en %)

|                               | Région Parisienne<br>(593 ménages) | Bretagne<br>(217 ménages) | Provence<br>(394 ménages) |
|-------------------------------|------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| 1 auto + 3 gros biens + p. b. | 6                                  | 2                         | 7                         |
| 1 auto + 2 gros biens + p. b. | 13                                 | 9                         | 15                        |
| 1 auto + 1 gros bien + p. b.  | 10                                 | 5                         | 8                         |
| 1 auto + p. b.                | 7                                  | 10                        | 5                         |
|                               | } 36                               | } 26                      | } 35                      |
| 3 gros biens + p. b.          | 6                                  | 0                         | 11                        |
| 2 gros biens + p. b.          | 15                                 | 2                         | 16                        |
| 1 gros bien + p. b. (1)       | 14                                 | 12                        | 17                        |
|                               | } 35                               | } 14                      | } 44                      |
| Petits biens seulement        | 9                                  | 48                        | 9                         |
| Pas d'équipement              | 20                                 | 12                        | 12                        |
| TOTAL                         | 100                                | 100                       | 100                       |

(1) - Ces "gros biens" sont associés à un certain nombre de "petits biens", que représente l'abréviation p. b.

.../...

D'après ce tableau, la Provence est la mieux équipée des trois régions, avec 79 % des ménages possédant au moins un gros bien d'équipement, contre 71 % dans la Région Parisienne et seulement 40 % en Bretagne.

Dans les trois régions, la possession d'une voiture est très fréquente, le plus souvent associée à d'autres gros biens d'équipement, cependant le taux de possession ne dépasse guère le tiers des ménages. L'enquête sur l'équipement des ménages réalisée par l'INSEE fin 62 permet de calculer pour l'ensemble des ménages salariés et inactifs français un taux de 34 % (cf. Etudes et Conjoncture n° 9, septembre 1964). Nous indiquons ci-dessous la fréquence de possession des biens les plus importants selon les régions :

Tableau 51 - Taux de possession des biens importants par région -

|                 | Région Parisienne(1)<br>(593 ménages) | Bretagne<br>(217 ménages) | Provence<br>(394 ménages) |
|-----------------|---------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Automobile      | 36 %                                  | 26 %                      | 35 %                      |
| Réfrigérateur   | 57 %                                  | 15 %                      | 63 %                      |
| Télévision      | 35 %                                  | 17 %                      | 47 %                      |
| Machine à laver | 24 %                                  | 12 %                      | 34 %                      |

L'ordre de fréquence n'est pas le même suivant les régions, mais Région Parisienne et Provence se rapprochent beaucoup : le réfrigérateur y est le bien le plus souvent possédé, puis la télévision et l'automobile, et enfin la machine à laver.

En Bretagne l'automobile est préférée, suivie d'assez loin par la télévision et le réfrigérateur, la machine à laver arrivant ici aussi en dernière position, mais pour chacun de ces biens le taux de possession est beaucoup plus bas que dans les deux autres régions, ce qui traduit probablement le faible revenu moyen des ménages de cette région.

(1) L'enquête "Intentions d'achats" réalisée en avril 1963 par l'INSEE donne pour la Région Parisienne (toutes c. s. p.) les résultats suivants :

- Automobile : 38,4 %
- Réfrigérateur : 55,9 %
- Télévision : 37,7 %
- Machine à laver : 24,4 %

Source : Etudes et Conjoncture - supplément n° 6 - 1965.

.../...

### III - LES ACTIFS FINANCIERS -

Sous cette rubrique on a regroupé les divers types de biens suivants :

a) Les liquidités, c'est-à-dire les sommes qui se trouvaient, au 1er janvier 1963 sur les comptes chèques postaux et bancaires, ou thésaurisées au domicile des ménages ;

b) Les semi-liquidités, qui comprennent les sommes placées dans les caisses d'Epargne, en bons du Trésor, et les autres dépôts à terme (bons de Caisse des Banques, bons à court terme du Crédit Agricole, etc...) au 1er janvier 1963 ;

c) Le portefeuille, comprenant les valeurs mobilières (emprunt public, obligations et actions) et les participations dans des affaires industrielles ou commerciales (parts de sociétés, bons de caisse d'une entreprise).

Dans les pages suivantes nous nous proposons d'étudier sur le patrimoine mobilier l'influence des différents critères utilisés déjà pour l'étude des biens immobiliers et de l'équipement : la région, la classe de revenus, le statut d'occupation et les caractères socio-démographiques.

#### 1 - LA REGION -

Avant d'entreprendre l'étude spécifique de chaque type de bien, nous avons établi la répartition par région des taux de possession de chacun de ces biens, à savoir :

- Possession de comptes chèques, en distinguant les comptes postaux et bancaires.

- Possession de livrets de Caisse d'Epargne, en distinguant les livrets "actifs" des livrets "inactifs" définis comme ceux dont le dépôt est inférieur ou égal à 10 F et n'a pas varié pendant l'année 1963. Cette dernière définition n'est pas très rigoureuse, car un livret a pu être vidé juste avant le début de la période d'enquête, et réapprovisionné peu de temps après la clôture de celle-ci ; cependant il semble bien que cette éventualité a été rare et que les livrets considérés comme inactifs étaient bien des livrets abandonnés.

.../...

- Possession d'un portefeuille de Valeurs mobilières et/ou de bons du Trésor et autres dépôts à terme.

Tableau 52 - Taux de possession des divers types d'actifs financiers selon la région -

| Régions                            | Comptes               |                      | Chèques  |                     | Caisse d'Épargne |                                    |               | Porte-feuille + bon-trésor | Aucun bien mobilier |
|------------------------------------|-----------------------|----------------------|----------|---------------------|------------------|------------------------------------|---------------|----------------------------|---------------------|
|                                    | CCP seul <sup>t</sup> | CB seul <sup>t</sup> | CCP + CB | Total compte chèque | livrets actifs   | livrets inactifs seul <sup>t</sup> | Total livrets |                            |                     |
| Région Parisienne<br>(593 ménages) | 34 %                  | 18 %                 | 6 %      | 60 %                | 41 %             | 11 %                               | 52 %          | 9 %                        | 20 %                |
| Bretagne<br>(217 ménages)          | 14 %                  | 7 %                  | 5 %      | 26 %                | 32 %             | 14 %                               | 46 %          | 14 %                       | 44 %                |
| Provence<br>(394 ménages)          | 15 %                  | 19 %                 | 7 %      | 41 %                | 56 %             | 8 %                                | 64 %          | 18 %                       | 25 %                |

N. B. Il s'agit toujours du pourcentage de ménages possesseurs de comptes, de livrets, etc... et non du pourcentage de ces comptes et livrets dans chacune des régions.

D'une façon générale, on constate que, dans les trois régions, une part importante de la population étudiée ne possède aucun bien mobilier, c'est-à-dire même pas une réserve liquide ou semi-liquide. C'est en Bretagne que la proportion en est la plus importante : 44 %, pour 25 % en Provence et 20 % dans la Région Parisienne.

Pour chaque type de patrimoine, les différences régionales sont très affirmées :

- les comptes chèques sont nombreux dans la Région Parisienne (60 % des ménages en ont au moins un), où le nombre des Chèques Postaux (42 % des ménages) domine nettement celui des Comptes en Banques (26 %) ; en Provence, on trouve encore 41 % des ménages qui possèdent des comptes chèques, mais ici les Comptes Bancaires sont légèrement plus nombreux que les C. C. P. ; en Bretagne la proportion de possesseurs de comptes chèques

tombe à 26 %, avec prédominance des C. C. P. (19 %) sur les comptes Bancaires (12 %). On remarquera que le pourcentage de ménages possédant les deux types de comptes est faible dans chacune des régions.

- Les livrets de Caisse d'Epargne sont nombreux dans toutes les régions, même en Bretagne où l'on trouve 46 % des ménages en possédant, mais il s'agit là encore du plus faible pourcentage : La Région Parisienne en compte 52 % et la Provence 64 %. Dans chacune des régions cependant un certain nombre de ménages n'utilisent pas leur compte, et leur proportion varie en sens inverse de celle des possesseurs de livrets ; les livrets inactifs sont plus nombreux en Bretagne que dans la Région Parisienne où ils sont plus nombreux qu'en Provence.

- Les portefeuilles de valeurs mobilières et semi-liquidités, sont par rapport aux comptes chèques, et aux livrets de Caisse d'Epargne, beaucoup moins fréquents. Cependant ils concernent 18 % des ménages en Provence, et 14 % en Bretagne, ce qui constitue une part assez importante de la population étudiée. Dans la Région Parisienne, 9 % seulement des ménages ont des portefeuilles. Sachant que cette région est la plus riche des trois (cf. 1ère partie chap. II), on peut être étonné de ce faible pourcentage. Il peut cependant être en rapport avec le fait que la Région Parisienne comprend relativement moins de retraités que les deux autres régions, or nous avons vu au cours de l'étude de l'actif brut que la proportion de celui-ci affectée aux valeurs mobilières était plus forte chez les inactifs que dans les ménages en activité.

Nous allons étudier maintenant la répartition et la valeur moyenne de l'actif que représente, par région, chacun de ces types de biens.

.../...

a) Les liquidités

Tableau 53 - Actif liquide par région

(en F.)

| Régions                            | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage possesseur | Valeur moyenne sur l'ensemble de la région |
|------------------------------------|--------------------|----|--------------------------------------|--|
|                                    | nombre             | %  |                                      |  |
| Région parisienne<br>(593 ménages) | 261                | 44 | 5 530                                | 2 430                                      |
| Bretagne<br>(217 ménages)          | 65                 | 30 | 2 840                                | 850  |
| Provence<br>(394 ménages)          | 195                | 49 | 5 260                                | 2 600                                      |

On remarque que les pourcentages indiqués dans ce tableau ne correspondent pas à ceux qui représentent les possesseurs de comptes chèques. Dans la Région Parisienne, il est inférieur, car plusieurs ménages enquêtés n'ont pas pu, ou voulu répondre à cette question (pour les uns, il s'agissait d'un refus pur et simple, pour les autres la plupart possesseurs de comptes postaux, d'ignorance réelle due à l'absence de document) ; quelques uns aussi n'utilisaient leur compte que de façon transitoire : salaires ou pensions y étant versés et aussitôt retirés.

Dans les deux régions de province où la différence est inversée, les ménages possédant des liquidités sans avoir de comptes chèques sont ceux qui conservent à leur domicile des sommes d'argent liquide (5 % en Bretagne, 8 % en Provence).

Que l'on compare d'une région à l'autre les moyennes ou les taux de possession, on constate que la Région Parisienne et la Provence sont approximativement semblables, alors que la Bretagne est plus "pauvre" : les possesseurs sont moins nombreux, et les sommes possédées sont en moyenne plus faibles que dans les autres régions.

.../...

b) Les semi-liquidités

Rappelons que pour le calcul de l'actif semi-liquide, on a pris en compte : les montants déposés à la Caisse d'Epargne, les valeurs des Bons du Trésor, des bons de caisse des Banques et les montants des autres dépôts à terme.

Tableau 54 - Actif semi-liquide par région -

(en F.)

| Régions                            | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage possesseur | Valeur moyenne sur l'ensemble de la région |
|------------------------------------|--------------------|----|--------------------------------------|--|
|                                    | nombre             | %  |                                      |  |
| Région Parisienne<br>(593 ménages) | 287                | 48 | 3 490                                | 1 690                                      |
| Bretagne<br>(217 ménages)          | 94                 | 43 | 5 020                                | 2 170                                      |
| Provence<br>(394 ménages)          | 244                | 62 | 8 110                                | 5 020                                      |

Dans le cas des semi-liquidités, c'est chez les provençaux que l'on trouve le plus de possesseurs d'actifs, et encore en Bretagne qu'on en trouve le moins. Mais les valeurs moyennes ne suivent pas cet ordre : les patrimoines les plus importants sont en Provence, mais ensuite viennent les bretons et enfin les parisiens, avec des différences de plusieurs milliers de Francs d'une région à l'autre.

.../...

c) Le portefeuilleTableau 55 - Portefeuille par région -

(en F.)

| Régions                            | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage possesseur | Valeur moyenne sur l'ensemble de la région |
|------------------------------------|--------------------|----|--------------------------------------|--|
|                                    | nombre             | %  |                                      |  |
| Région Parisienne<br>(593 ménages) | 47                 | 8  | 21 090                               | 1 670                                      |
| Bretagne<br>(217 ménages)          | 15                 | 7  | 11 190                               | 770  |
| Provence<br>(394 ménages)          | 56                 | 14 | 35 640                               | 5 060                                      |

Si l'on compare ce tableau à celui de la distribution des possesseurs de valeurs mobilières et semi-liquidités autres que la Caisse d'Epargne (tableau 52) on s'aperçoit que 1 % seulement des ménages de la Région Parisienne ne possédaient que des semi-liquidités, alors qu'ils étaient 7 % en Bretagne (la moitié de l'effectif) et 4 % en Provence.

Comparées à celles des liquidités et semi-liquidités, les valeurs moyennes des portefeuilles sont beaucoup plus grandes. La Provence ici encore est en tête, puis vient la Région Parisienne et la Bretagne, avec des différences de l'ordre de 10 000 F entre chaque région.

.../...

2 - LE REVENU -Tableau 56 - Taux de possession des divers types d'actifs financiers selon la classe de revenus -

| Classes de revenus                | Comptes chèques            |                         |                  |                     | Caisse d'Epargne |                                    |               | Porte-feuille bons-Trésor etc... | Aucun bien mobilier |
|-----------------------------------|----------------------------|-------------------------|------------------|---------------------|------------------|------------------------------------|---------------|----------------------------------|---------------------|
|                                   | C. C. P. seul <sup>t</sup> | C. B. seul <sup>t</sup> | C. C. P. + C. B. | Total compte chèque | livrets actifs   | livrets inactifs seul <sup>t</sup> | Total livrets |                                  |                     |
| 10 000 F<br>(80 ménages)          | 16 %                       | 7 %                     | 1 %              | 24 %                | 40 %             | 13 %                               | 53 %          | 13 %                             | 42 %                |
| 10 000 à 20 000 F<br>(98 ménages) | 25 %                       | 21 %                    | 6 %              | 52 %                | 42 %             | 10 %                               | 52 %          | 7 %                              | 18 %                |
| 20 000 à 30 000 F<br>(50 ménages) | 52 %                       | 22 %                    | 12 %             | 86 %                | 51 %             | 8 %                                | 59 %          | 15 %                             | 15 %                |
| 30 000 F et +<br>(6 ménages)      | 18 %                       | 33 %                    | 44 %             | 95 %                | 49 %             | 5 %                                | 54 %          | 46 %                             | 0                   |

L'influence du revenu apparaît nettement dans ce tableau : la proportion de ménages possesseurs de comptes chèques augmente avec le revenu, tandis que diminue la proportion de ménages n'ayant aucun bien mobilier. Si la proportion de possesseurs de livrets de caisse d'épargne se situe toujours entre 50 et 60 % quelle que soit la classe de revenus, on voit diminuer celle des ménages n'ayant que des livrets inactifs à mesure que les revenus s'accroissent.

Les propriétaires de valeurs mobilières sont plus nombreux parmi les ménages ayant un revenu inférieur à 10 000 F que dans la classe supérieure mais ceci doit être dû à la présence dans la classe de revenus les plus faibles d'une plus forte proportion de retraités. A cette exception près, le nombre de propriétaires de portefeuille augmente avec le revenu.

.../...

La classe de revenus les plus élevés (au moins 30 000 F par an) manifeste un comportement qui paraît spécifique : possédant dans sa quasi-totalité des comptes chèques, elle cumule souvent compte bancaire et compte postal (44 %), sinon elle accorde sa préférence au compte bancaire alors qu'on constate l'inverse dans les autres classes. Enfin, la proportion de propriétaires de portefeuilles est beaucoup plus importante dans cette classe que dans les autres : elle passe de 15 % dans la classe de revenus situés entre 20 000 et 30 000 F à 46 % au delà de 30 000 F.

Etude de la répartition et de la valeur moyenne de l'actif par type de bien

a) Les liquidités

Tableau 57 - Actif liquide par classe de revenus -

(en F.)

| Classes de revenus                 | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage possesseur | Valeur moyenne sur l'ensemble de la classe |
|------------------------------------|--------------------|----|--------------------------------------|--|
|                                    | nombre             | %  |                                      |  |
| Moins de 10 000 F<br>(480 ménages) | 124                | 26 | 1 240                                | 355  |
| 10 000 à 20 000 F<br>(498 ménages) | 273                | 55 | 4 140                                | 2 477                                      |
| 20 000 à 30 000 F<br>(150 ménages) | 115                | 77 | 6 120                                | 4 690                                      |
| Plus de 30 000 F<br>(76 ménages)   | 64                 | 84 | 8 060                                | 6 797                                      |

On remarque que dans les deux premières classes les pourcentages de ménages possédant des liquidités sont supérieurs à ceux des possesseurs de comptes chèques : il s'agit des ménages qui conservent chez eux leur épargne liquide. D'autre part, dans les classes de revenus supérieurs à 20 000 F, c'est l'inverse qui se produit, car les ménages qui n'ont pu ou voulu indiquer le montant de leurs dépôts n'ont pas été comptés.

.../...

Ce tableau montre que non seulement le nombre de ménages possesseurs de liquidités, mais aussi la valeur moyenne des dépôts, augmentent avec le revenu.

Dans le tableau 58, on a rapproché la valeur moyenne des liquidités de celle du revenu, pour les ménages possesseurs de liquidités. On voit que le montant de celles-ci représente environ le cinquième du revenu annuel pour les ménages à faible revenu comme pour ceux dont les revenus sont les plus élevés. Dans les deux classes intermédiaires, les liquidités représentent le quart du revenu.

Tableau 58

| Classes de revenus                 | Valeur moyenne du revenu | Valeur moyenne des liquidités | <u>Liquidités</u><br>revenus |
|------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Moins de 10 000 F<br>(124 ménages) | 6 696                    | 1 240                         | 0,18                         |
| 10 000 à 20 000 F<br>(273 ménages) | 15 752                   | 4 140                         | 0,26                         |
| 20 000 à 30 000 F<br>(115 ménages) | 25 236                   | 6 120                         | 0,24                         |
| 30 000 F et plus<br>(64 ménages)   | 42 248                   | 8 060                         | 0,19                         |

L'étude du graphique IV qui montre la distribution de ce rapport liquidités/revenu dans chaque classe de revenus indique que les valeurs de ce rapport sont très dispersées, et ceci dans toutes les classes de revenus. Le tableau 59 donne la mesure des quartiles et de la médiane par classe de revenus. On y voit que chacune de ces valeurs, dans les différentes classes sont assez proches.

.../...

Tableau 59 - Valeurs du rapport liquidités/revenus pour tous les ménages intéressés -

|                                    | Quartile inférieur | Médiane | Quartile supérieur |
|------------------------------------|--------------------|---------|--------------------|
| - 10 000 F<br>(124 ménages)        | 0,07               | 0,15    | 0,30               |
| 10 000 à 20 000 F<br>(273 ménages) | 0,06               | 0,13    | 0,27               |
| 20 000 à 30 000 F<br>(115 ménages) | 0,05               | 0,11    | 0,19               |
| 30 000 F et plus<br>(64 ménages)   | 0,06               | 0,11    | 0,26               |

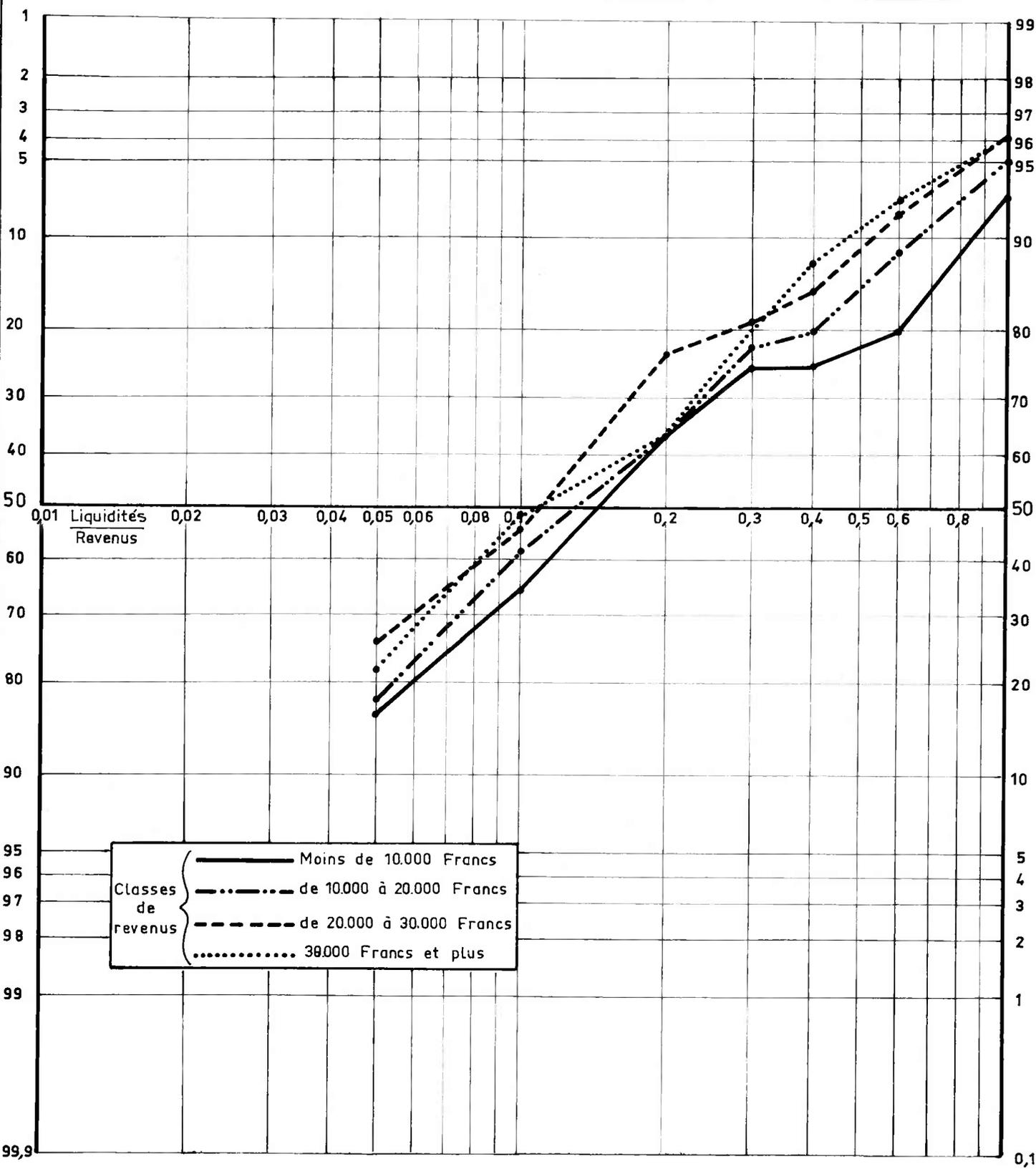
Il semblerait donc que le comportement des ménages, en ce qui concerne les liquidités (lorsqu'ils en possèdent), soit indépendant de l'importance de leurs revenus. On constate cependant que la dispersion est plus grande dans la première tranche de revenus que dans les suivantes (graphique IV et tableau 59), c'est pourquoi on a établi le graphique V, qui ne porte que sur les ménages "actifs", afin de voir si un comportement particulier des inactifs (qui se traduit surtout dans les tranches de revenus les plus bas) ne pourrait être à l'origine de cette différence.

On constate en effet que, parmi les actifs, c'est dans la tranche des revenus les plus bas que la dispersion est la plus faible, comme le montre aussi le tableau 60, établi à partir du graphique V.

.../...

Graphique IV

DISTRIBUTION DU RAPPORT LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE PAR CLASSE DE REVENU  
 REVENU ANNUEL  
 ENSEMBLE DE L'ECHANTILLON



# Graphique V

DISTRIBUTION DU RAPPORT  $\frac{\text{LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE}}{\text{REVENU ANNUEL}}$  PAR CLASSE DE REVENU  
 MENAGES ACTIFS SEULEMENT

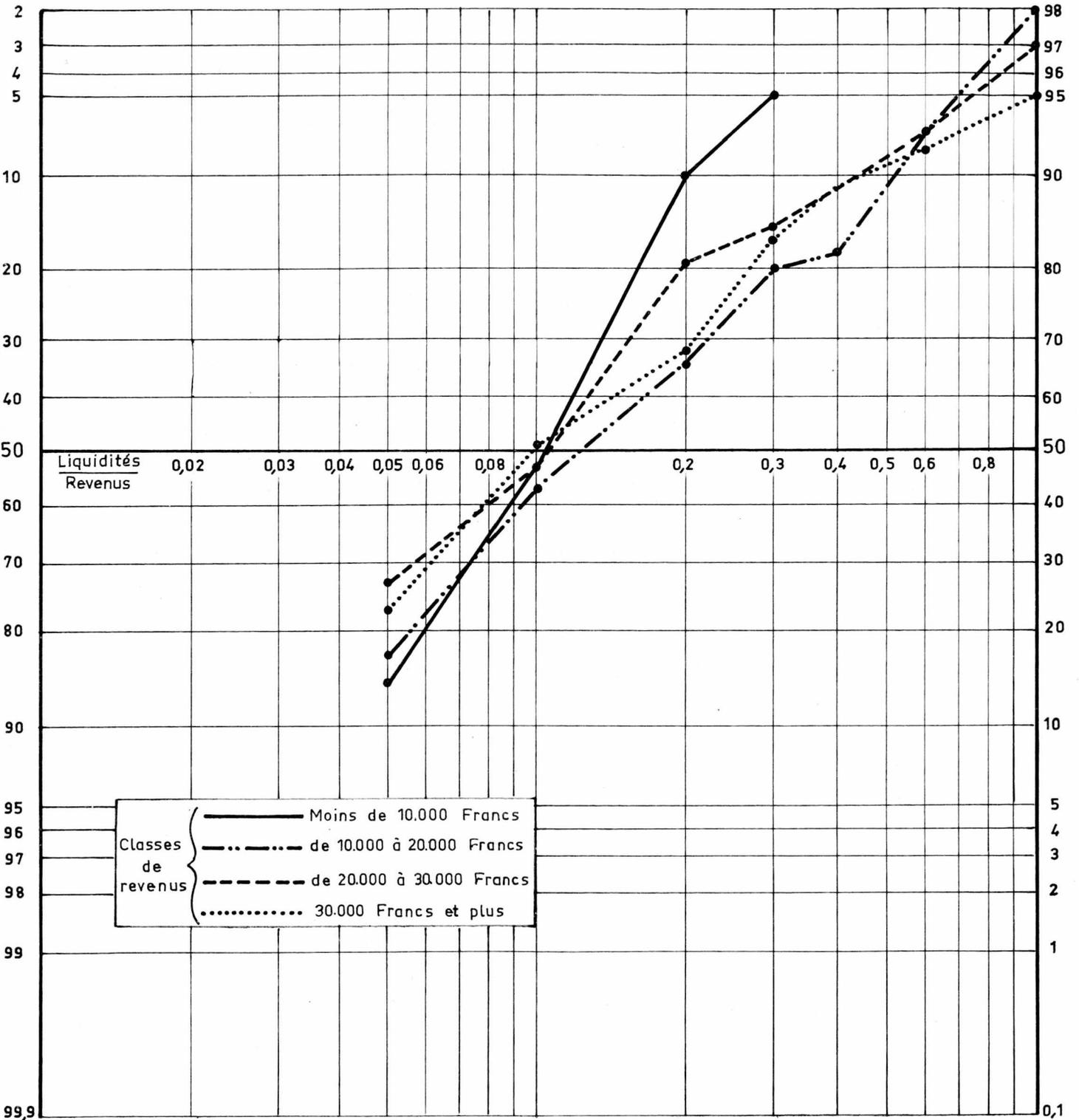


Tableau 60 - Valeurs du rapport liquidités/revenus pour les ménages actifs -

|                                    | Quartile inférieur | Médiane | Quartile supérieur |
|------------------------------------|--------------------|---------|--------------------|
| - 10 000 F<br>(42 ménages)         | 0,07               | 0,10    | 0,15               |
| 10 000 à 20 000 F<br>(222 ménages) | 0,06               | 0,12    | 0,26               |
| 20 000 à 30 000 F<br>(102 ménages) | 0,05               | 0,10    | 0,17               |
| 30 000 F et plus<br>(61 ménages)   | 0,05               | 0,10    | 0,23               |

On peut donc conclure que, dans toutes les classes de revenus, les liquidités des ménages intéressés, lorsque le chef de ménage a une activité professionnelle, correspondent :

- pour un quart des ménages à moins d'un mois de revenu
- pour un quart des ménages à environ un mois de revenu
- pour un quart des ménages au revenu de un mois et demi à trois mois au plus (moins de deux mois dans la classe de revenus la plus faible)
- pour un quart des ménages à une part variable du revenu annuel, pouvant aller de deux mois à deux ans et demi (en fait 95 % des ménages ont moins d'un an de revenus en liquidités).

D'après ces résultats, il semble bien que pour plus de la moitié des ménages salariés qui en possèdent, les liquidités constituent plutôt une encaisse de trésorerie qu'une encaisse de sécurité, c'est-à-dire un poste de l'épargne.

Il n'en est pas de même des ménages inactifs, comme le montre le graphique VI. Pour les inactifs possesseurs de liquidités, celles-ci correspondent :

- pour un quart des ménages à moins d'un mois de revenu,
- pour un quart des ménages au revenu de un à deux mois,
- pour un quart des ménages à plus de deux, et jusqu'à sept mois de revenu,
- pour un quart enfin à une part du revenu supérieure à sept mois, et pouvant aller jusqu'à cinq ans.

b) Les semi-liquidités

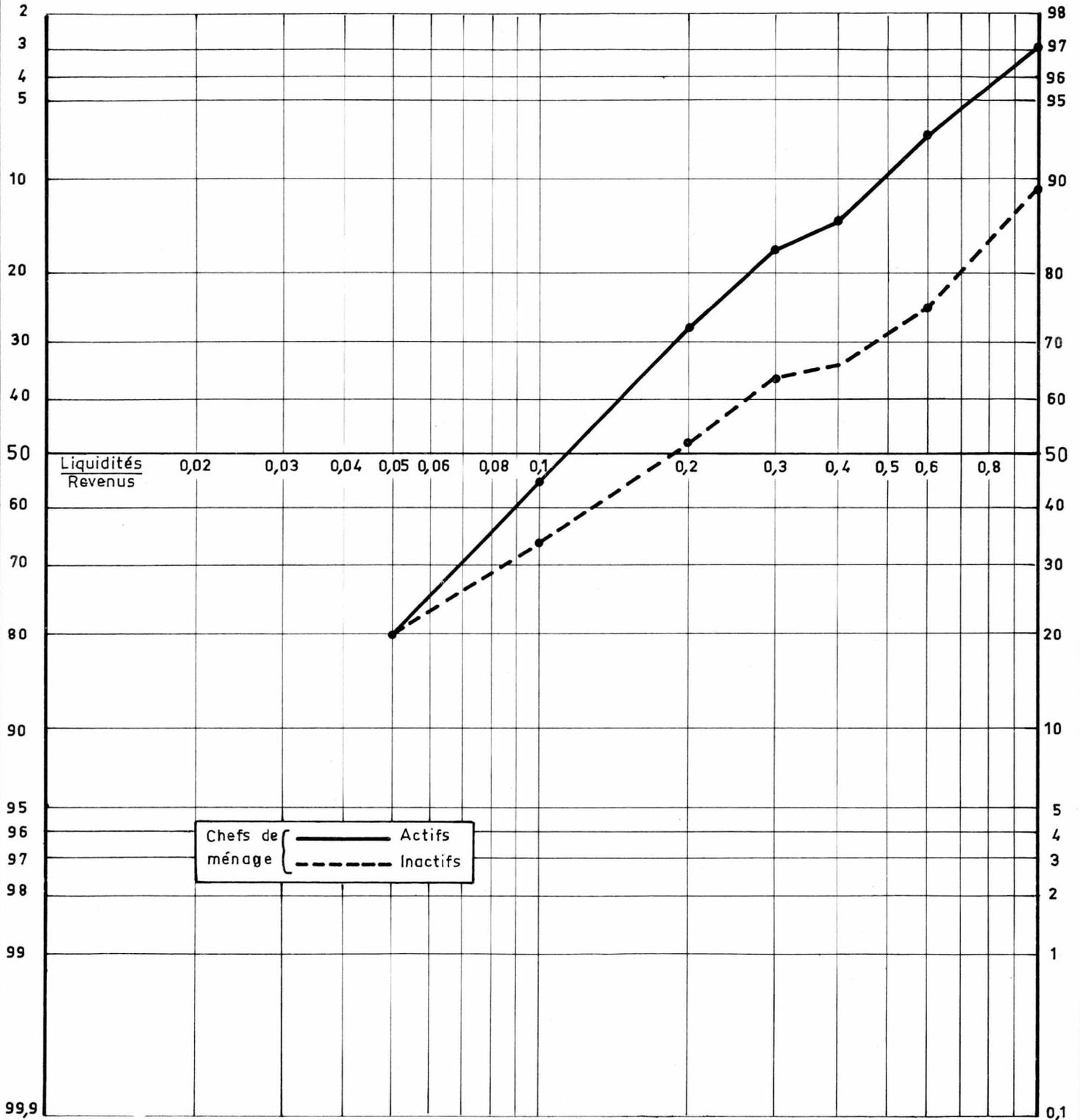
Tableau 61 - Actif semi-liquidé par classe de revenus -

(en F.)

| Classes de revenus                 | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage possesseur | Valeur moyenne sur l'ensemble de la classe |
|------------------------------------|--------------------|----|--------------------------------------|--|
|                                    | nombre             | %  |                                      |  |
| Moins de 10 000 F<br>(480 ménages) | 236                | 49 | 5 300                                | 2 010                                      |
| 10 000 à 20 000 F<br>(498 ménages) | 262                | 52 | 3 920                                | 2 056                                      |
| 20 000 à 30 000 F<br>(150 ménages) | 79                 | 53 | 9 560                                | 5 030                                      |
| Plus de 30 000 F<br>(76 ménages)   | 43                 | 57 | 9 840                                | 5 700                                      |

Ces résultats indiquent qu'au moins la moitié des ménages dans chaque classe de revenus possède des semi-liquidités. Les variations, des proportions d'une classe à l'autre sont assez faibles (de 49 % à 57 %) mais vont dans le sens de la progression des revenus.

DISTRIBUTION DU RAPPORT LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE  
REVENU ANNUEL  
 SELON QUE LE CHEF DE MENAGE EST ACTIF OU INACTIF



La valeur moyenne de ces semi-liquidités par ménage possesseur, de l'ordre de 4 000 et 5 000 F tant que les revenus sont inférieurs à 20 000 F, passe à plus de 9 000 F au delà.

Evidemment le plafond des dépôts en Caisse d'Epargne (10 000 F en 1963) limite artificiellement l'importance de ce poste de l'épargne. Cependant, la distribution des montants déposés (graphique VII) fait apparaître que les actifs semi-liquides des trois quarts des ménages possesseurs se trouvent nettement au-dessous de ce maximum (la valeur du quartile supérieur est de l'ordre de 7 000 F), ce qui laisse supposer que la plupart des ménages n'est pas gênée par cette limitation. Par ailleurs, on voit que 20 % des ménages possèdent des semi-liquidités dont le montant dépasse ce plafond : il s'agit de ménages possédant plusieurs livrets (ce qui est d'ailleurs le cas de nombreux ménages dont les dépôts sont inférieurs à 10 000 F) et de ménages possédant des semi-liquidités d'une autre nature (bons du Trésor, bons de Caisse des Banques, bons du Crédit Agricole).

Dans ces conditions, on a pu étudier, comme pour les liquidités, le rapport des sommes déposées avec le revenu annuel. Tout d'abord, on a comparé la distribution de ce rapport dans les ménages actifs, et dans les ménages inactifs (graphique VIII) afin de déterminer si l'échantillon étudié se compose ou non de deux populations dont les comportements diffèrent sur ce point. On peut répondre par l'affirmative : les valeurs de ce rapport sont beaucoup moins dispersées dans les ménages actifs que chez les inactifs. Elles représentent aussi chez les salariés une part beaucoup plus faible du revenu (cf. tableau 62), ce qui n'a rien d'étonnant puisque les revenus des inactifs sont en moyenne beaucoup plus bas que ceux des ménages en activité.

Tableau 62 - Valeurs du rapport semi-liquidités/revenus -

|                           | Quartile inférieur | Médiane | Quartile supérieur |
|---------------------------|--------------------|---------|--------------------|
| Actifs<br>(465 ménages)   | 0,02               | 0,11    | 0,34               |
| Inactifs<br>(155 ménages) | 0,12               | 0,56    | 1,2                |

Cette constatation permet de supposer que les réserves semi-liquides des inactifs sont en rapport, plutôt qu'avec le revenu actuel, avec le revenu antérieur des ménages.

Le graphique IX présente la distribution du rapport semi-liquidités/revenu annuel selon la classe de revenus des ménages actifs. La dispersion des valeurs de ce rapport est peu différente de celle que l'on observe en moyenne dans les ménages actifs (cf. graphique VIII). Elle est cependant un peu plus faible dans les deux classes de revenus les plus élevés que dans les autres.

Les valeurs du rapport semi-liquidités/revenu annuel sont un peu plus élevées chez les ménages dont le revenu annuel est de l'ordre de 20 000 à 30 000 F ; elles sont un peu plus faibles chez ceux dont le revenu est supérieur à 30 000 F (tableau 63).

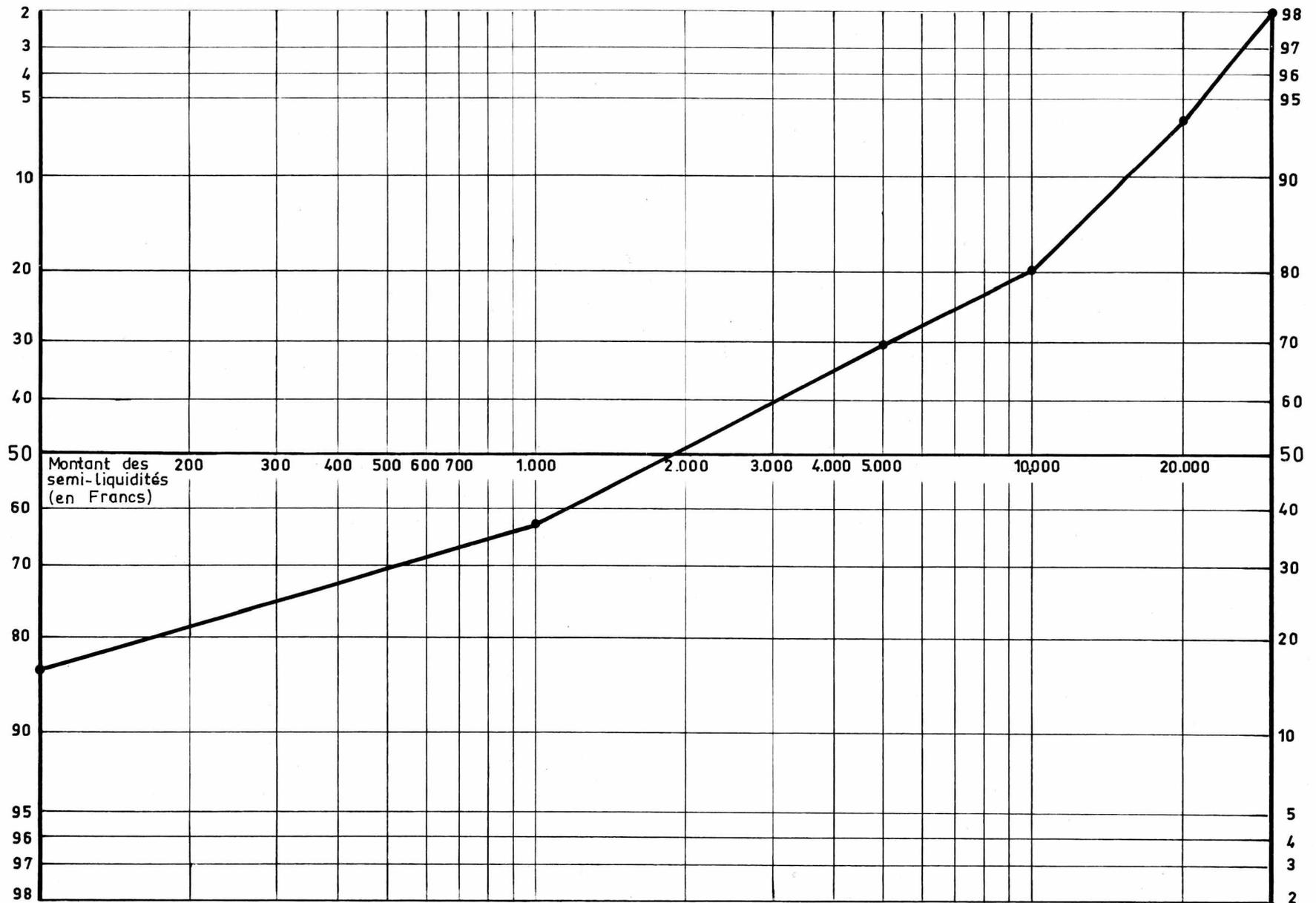
Tableau 63 - Valeurs du rapport semi-liquidités/revenu pour les ménages actifs -

| Classes de revenus                 | Quartile inférieur | Médiane | Quartile supérieur |
|------------------------------------|--------------------|---------|--------------------|
| - 10 000 F<br>(119 ménages)        | 0,01               | 0,11    | 0,36               |
| 10 000 à 20 000 F<br>(237 ménages) | 0,01               | 0,11    | 0,31               |
| 20 000 à 30 000 F<br>(68 ménages)  | 0,04               | 0,13    | 0,36               |
| 30 000 F et plus<br>(41 ménages)   | 0,01               | 0,08    | 0,26               |

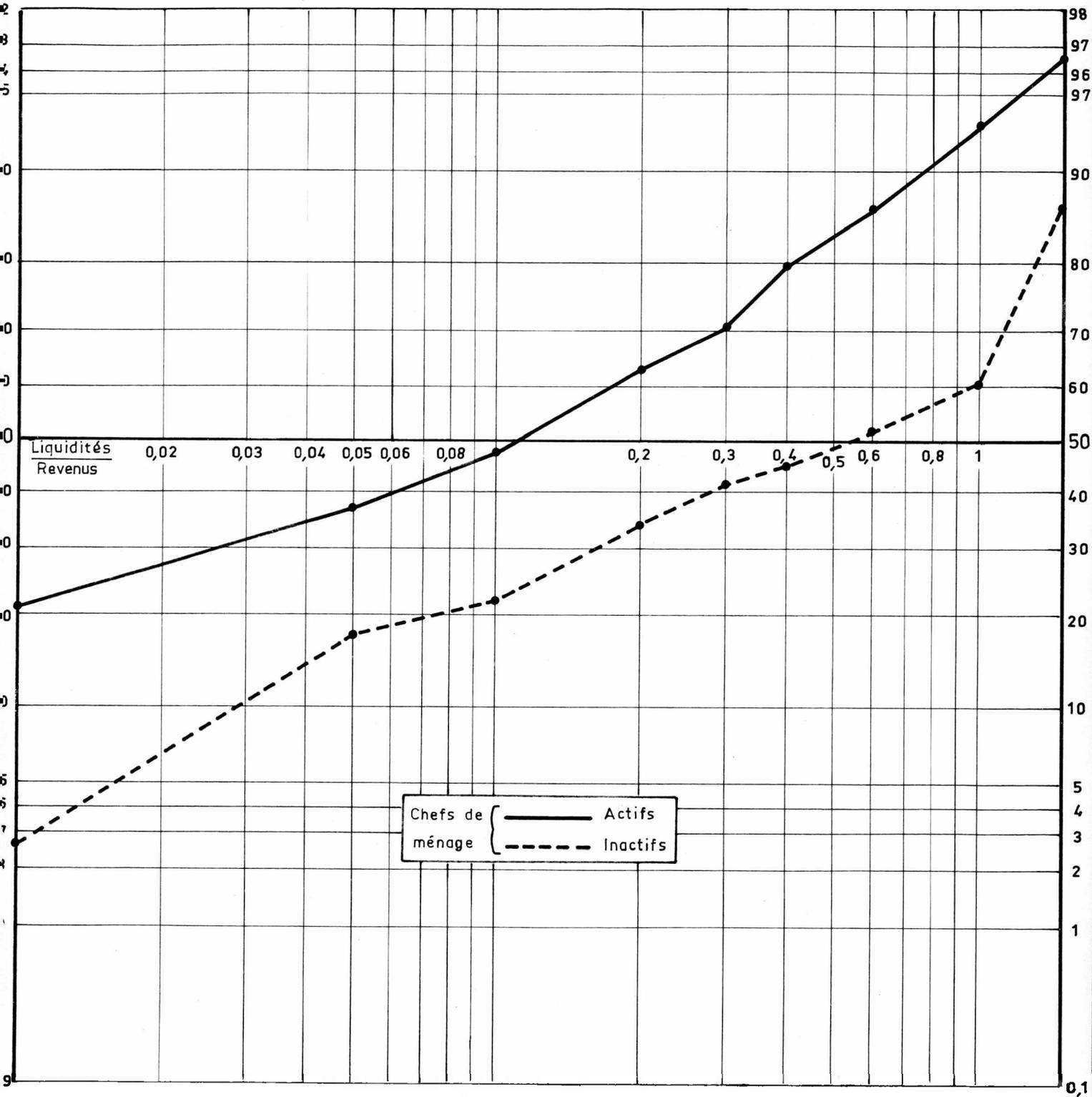
.../...

Graphique VII

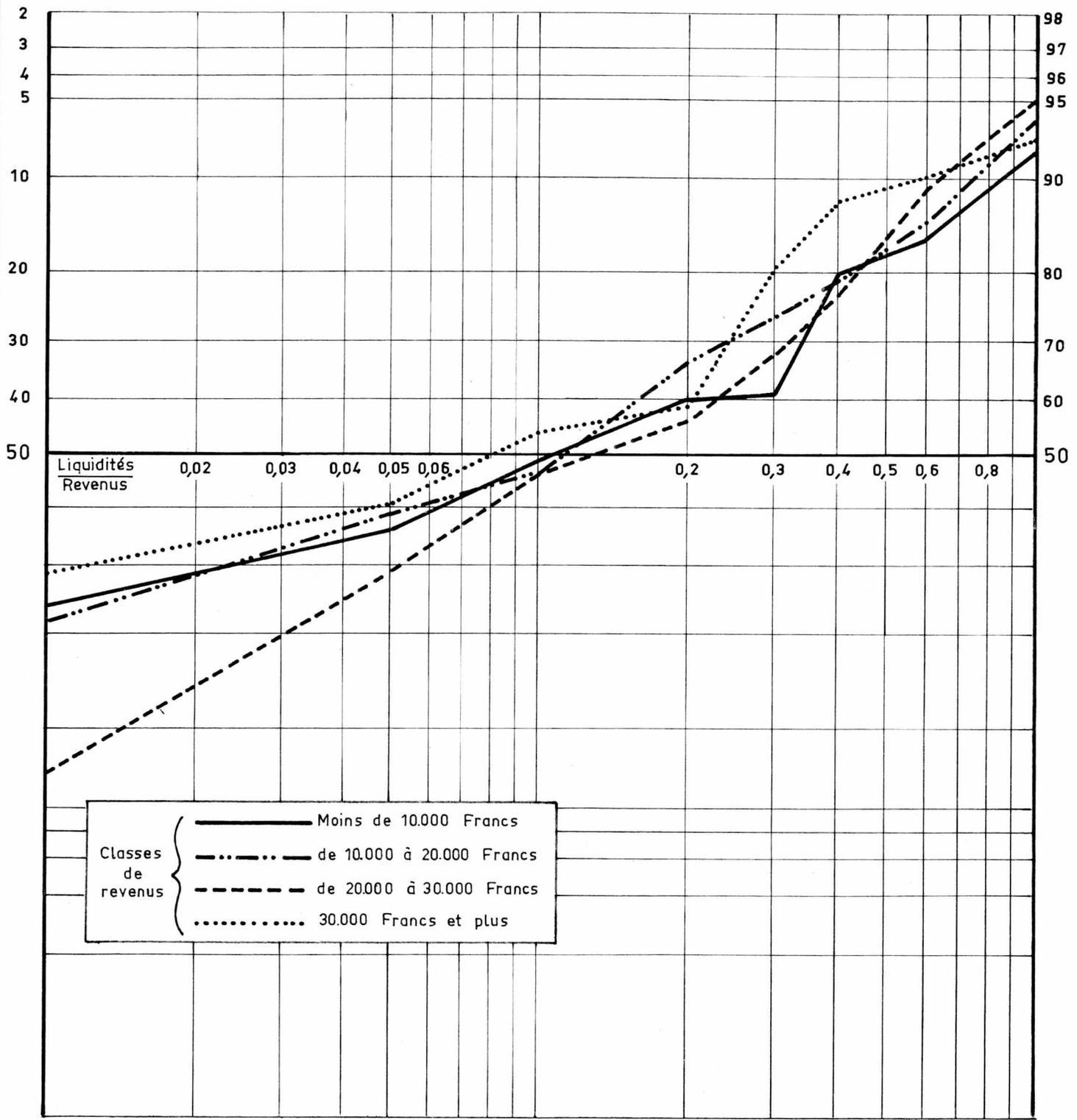
DISTRIBUTION DU MONTANT DES SEMI-LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE



DISTRIBUTION DU RAPPORT SEMI-LIQUIDES EN DEBUT DE PERIODE  
 REVENU ANNUEL  
 SELON QUE LE CHEF DE MENAGE EST ACTIF OU INACTIF



DISTRIBUTION DU RAPPORT SEMI-LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE  
REVENU ANNUEL  
 SELON LA CLASSE DE REVENUS DES MENAGES ACTIFS



Ce tableau montre bien que, pour une grande partie des possesseurs actifs de semi-liquidités, celles-ci ne représentent qu'un très petit poste d'épargne : pour la moitié d'entre eux, quel que soit leur revenu, les sommes déposées ne sont jamais supérieures à un mois et demi de revenu, et les trois quarts de ces dépôts restent en deçà de l'équivalent de cinq mois de revenus. Très peu de ménages, dans toutes les classes, possèdent des dépôts supérieurs à une année de revenus.

Les comportements qu'expriment ces distributions sont cependant très différents de ceux qui ont été observés à propos des liquidités : on ne peut parler ici d'encaisse de trésorerie, mais plutôt d'une caisse de réserve qui peut se trouver vidée provisoirement ou définitivement, et peut-être aussi, pour un certain nombre de ménages, d'un véritable poste d'épargne. Ces divers comportements qui ne semblent pas être en rapport avec le niveau de revenu, sont peut-être influencés par l'âge du chef de ménage.

c) Le portefeuille

Tableau 64 - Portefeuille par classe de revenus -

| Classes de revenus                 | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage possesseur | Valeur moyenne sur l'ensemble de la classe |
|------------------------------------|--------------------|----|--------------------------------------|--|
|                                    | nombre             | %  |                                      |  |
| Moins de 10 000 F<br>(480 ménages) | 44                 | 9  | 10 870                               | 990  |
| 10 000 à 20 000 F<br>(498 ménages) | 28                 | 6  | 34 760                               | 1 950                                      |
| 20 000 à 30 000 F<br>(150 ménages) | 19                 | 12 | 20 810                               | 2 630                                      |
| Plus de 30 000 F<br>(76 ménages)   | 32                 | 42 | 40 690                               | 17 200                                     |

.../...

Comme on l'a vu plus haut, la proportion de propriétaires de portefeuille est plus élevée dans la classe des revenus les plus bas que dans la classe suivante, en raison sans doute de la présence d'inactifs plus nombreux. La valeur moyenne des portefeuilles est plus faible dans cette classe que dans les trois autres.

La proportion de propriétaires augmente ensuite parmi les ménages dont le revenu annuel est supérieur à 20 000 F, mais devient importante surtout à partir de 30 000 F de revenu.

La variation des valeurs moyennes des portefeuilles ne semble pas liée au revenu.

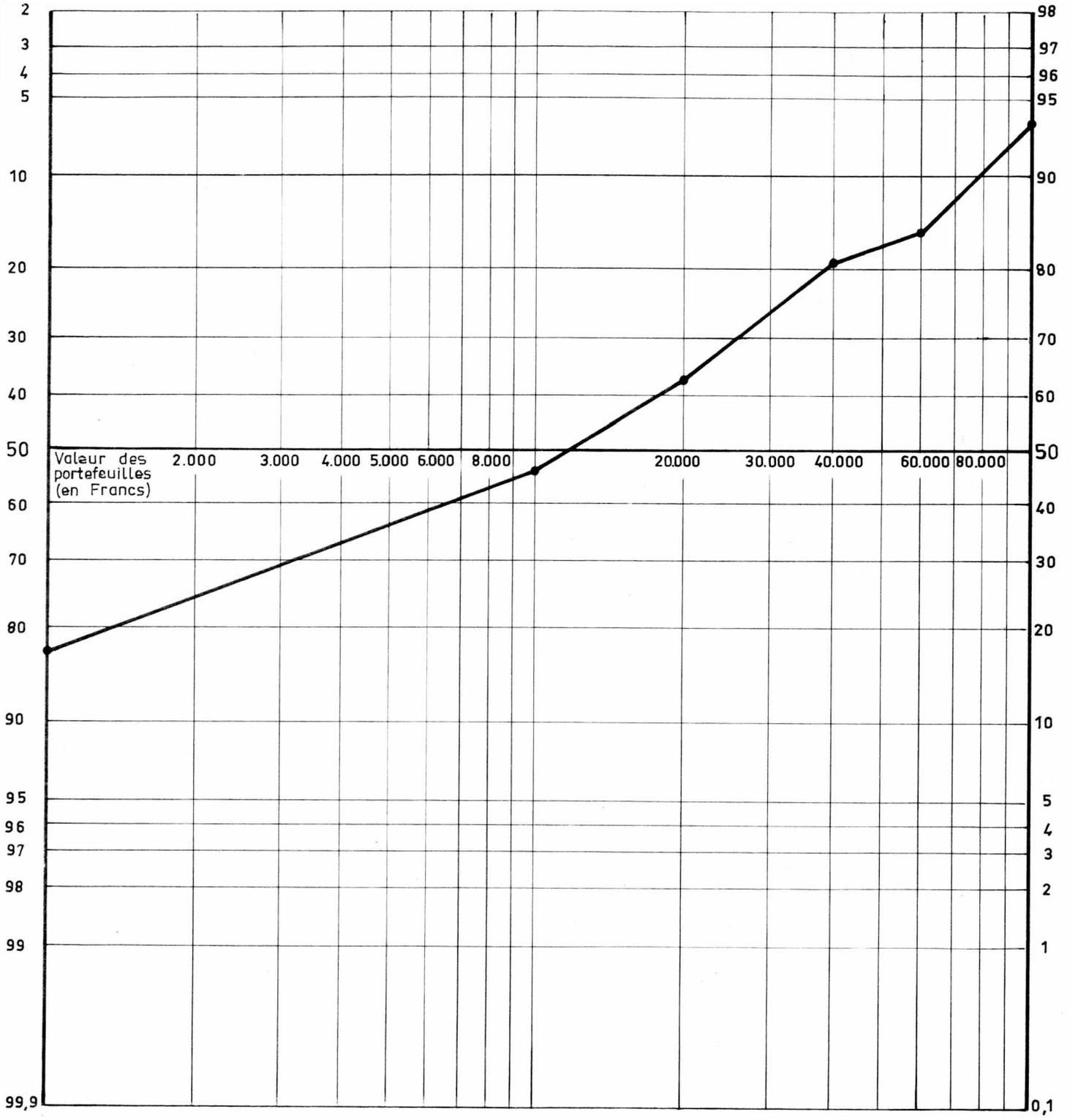
L'étude de la distribution des montants des portefeuilles détenus par les ménages interrogés (graphique X) fait apparaître une très grande dispersion : 17 % des portefeuilles sont inférieurs à 1 000 F, la moitié ne dépasse pas 12 000 F, les trois quarts 30 000 F, mais on en trouve qui atteignent des valeurs de l'ordre de 120 000 et même 150 000 F.

Il a paru intéressant, malgré le petit nombre de ménages intéressés, de chercher à établir un rapport entre les montants des portefeuilles et le revenu annuel des ménages (tableau 65).

Tableau 65 -

| Classes de revenus                | Valeur moyenne du revenu | Valeur moyenne des portefeuilles | <u>Portefeuille</u><br>Revenu |
|-----------------------------------|--------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| Moins de 10 000 F<br>(44 ménages) | 6 867                    | 10 870                           | 1,57                          |
| 10 000 à 20 000 F<br>(28 ménages) | 16 340                   | 34 760                           | 2,06                          |
| 20 000 à 30 000 F<br>(19 ménages) | 26 420                   | 20 810                           | 0,83                          |
| 30 000 F et plus<br>(32 ménages)  | 47 627                   | 40 690                           | 0,79                          |

DISTRIBUTION DES PORTEFEUILLES  
SELON LEUR VALEUR EN DEBUT DE PERIODE



Ce rapport n'est pas constant d'une classe de revenu à l'autre : il est plus élevé chez les ménages dont le revenu est inférieur à 20 000 F que chez ceux dont le revenu est plus élevé. Sur le graphique XI, on a indiqué la distribution de ce rapport selon que le chef de ménage était actif ou inactif : la dispersion des valeurs est grande, mais différente dans les deux cas :

- chez les actifs, les portefeuilles sont, pour la moitié d'entre eux inférieurs à 5 mois de revenu,

- chez les inactifs, la médiane se situe à 1,80 soit près de deux ans de revenu.

Le tableau 66 qui indique les valeurs des quartiles donne une idée plus concrète de la différence du rapport portefeuille/revenu selon qu'il s'agit d'actifs ou d'inactifs.

Tableau 66 - Valeurs du rapport portefeuille/revenu -

|                    | Actifs<br>(70 ménages)            | Inactifs<br>(53 ménages)       |
|--------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| Quartile inférieur | moins de 0,10 (un mois de revenu) | 0,21 (2 mois 1/2 de revenu)    |
| Médiane            | 0,40 (5 mois de revenu)           | 1,80 (près de 2 ans de revenu) |
| Quartile supérieur | 1,15 (un an de revenu)            | 5,30 (5 ans de revenu)         |

L'échantillon n'est pas assez nombreux pour permettre d'étudier l'influence du revenu sur ce rapport, en envisageant séparément actifs et inactifs. Dans ce dernier cas, l'importance du portefeuille peut-être liée, plutôt qu'au revenu actuel des ménages, au niveau de revenu auquel ils se situaient pendant leur activité professionnelle.

En tout état de cause, il semble que, dans ces deux groupes, environ un quart des possesseurs de portefeuilles soient de très petits porteurs, peut-être seulement occasionnels, dont l'intérêt pour ce type de placement est probablement assez faible.

### 3 - LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT PRINCIPAL -

L'influence de ce critère, paraissant jouer dans le même sens pour les trois types de biens qui constituent l'actif mobilier, les tableaux ci-dessous donnent ensemble les résultats obtenus par statut d'occupation, pour faire apparaître plus nettement cette similitude.

Tableau 67 - Taux de possession des biens mobiliers selon le statut d'occupation -

| Statut d'occupation            | Liquidités | Semi-liquidités | Portefeuille |
|--------------------------------|------------|-----------------|--------------|
| Propriétaires<br>(432 ménages) | 52 %       | 56 %            | 12 %         |
| Locataires<br>(603 ménages)    | 41 %       | 47 %            | 10,5 %       |
| Mixtes<br>(169 ménages)        | 44 %       | 53 %            | 4 %          |

On voit immédiatement que les ménages propriétaires de leur logement sont plus nombreux à posséder des biens mobiliers, quels qu'ils soient, que les locataires et les mixtes.

DISTRIBUTION DU RAPPORT PORTEFEUILLE EN DEBUT DE PERIODE  
REVENU ANNUEL  
 SELON QUE LE CHEF DE MENAGE EST ACTIF OU INACTIF

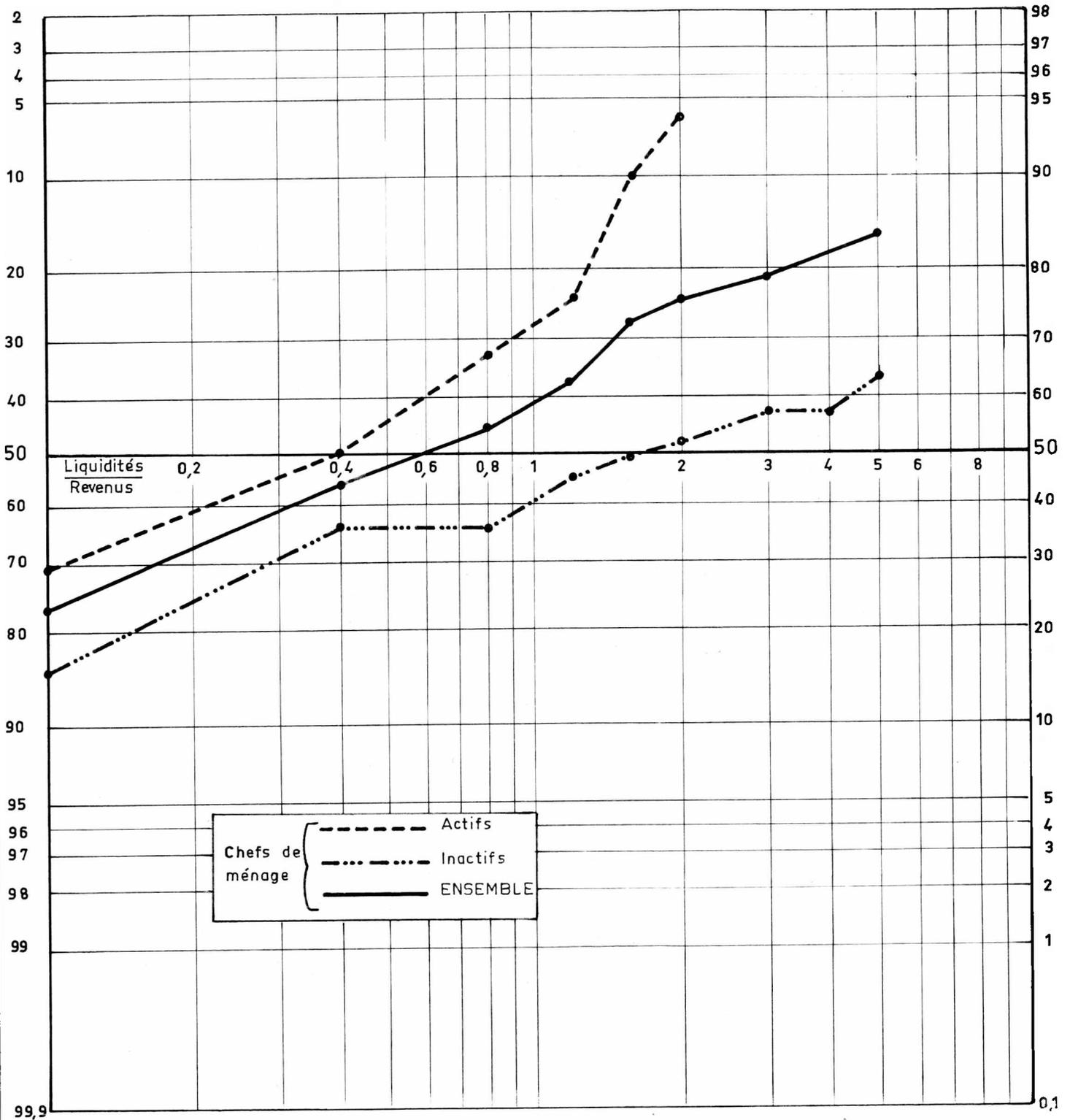


Tableau 68 - Valeurs moyennes des biens mobiliers par statut d'occupation -

(en F.)

| Statut d'occupation            | Liquidités                    |  | Semi-liquidités               |  | Portefeuille                  |  |
|--------------------------------|-------------------------------|--|-------------------------------|--|-------------------------------|--|
|                                | Moyenne par ménage possesseur | Moyenne sur l'ensemble de la catégorie | Moyenne par ménage possesseur | Moyenne sur l'ensemble de la catégorie | Moyenne par ménage possesseur | Moyenne sur l'ensemble de la catégorie |
| Propriétaires<br>(432 ménages) | 5 570                         | 2 880                                  | 7 480                         | 4 220                                  | 22 320                        | 2 790                                  |
| Locataires<br>(603 ménages)    | 3 660                         | 1 680                                  | 5 780                         | 2 060                                  | 29 390                        | 3 070                                  |
| Mixtes<br>(169 ménages)        | 5 300                         | 2 230                                  | 4 270                         | 2 290                                  | 16 250                        | 570                                    |

L'étude des valeurs moyennes montre que les propriétaires ont également un actif plus fort que les locataires en liquidités et en semi-liquidités. La valeur moyenne des portefeuilles est au contraire un peu plus élevée chez les locataires.

Ces constatations sont à rapprocher du phénomène déjà apparu au cours de l'étude de l'actif brut total, à savoir que le patrimoine des propriétaires, diminué de la valeur de leur logement, est supérieur à celui des locataires. Il semble donc bien que le statut d'occupation du logement soit un critère permettant de distinguer deux types de comportement financier, liés sans doute à des caractères psycho-sociologiques différents dans les ménages qui composent ces deux groupes.

.../...

4 - LES FACTEURS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES -4-1 - L'Habitat.a) Les liquiditésTableau 69 - Actif liquide par habitat -

(en F.)

| Habitat  | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage intéressé | Valeur moyenne sur l'ensemble de l'habitat |
|--|--------------------|----|-------------------------------------|--|
|  | nombre             | %  |                                     |  |
| Communes rurales<br>(186 ménages)                        | 68                 | 37 | 3 070                               | 1 120                                      |
| Agglomérations de moins de 50 000 H<br>(240 ménages)     | 93                 | 39 | 4 380                               | 1 690                                      |
| Agglomérations de 50 000 H et plus<br>(251 ménages)      | 127                | 51 | 5 570                               | 2 820                                      |
| Couronne urbaine et suburbaine de Paris<br>(318 ménages) | 187                | 59 | 3 690                               | 2 170                                      |
| Ville de Paris<br>(209 ménages)                          | 102                | 49 | 6 230                               | 3 040                                      |

.../...

Il semble qu'il y ait une progression des possesseurs de liquidités, et de la valeur de celles-ci, en fonction de l'importance des unités d'habitat : moins de 40 % des habitants des communes rurales et des petites villes possèdent des liquidités ; alors que cette proportion passe à 50 % et plus dans les grandes villes et l'agglomération parisienne. Dans cette dernière, la banlieue paraît avoir un comportement particulier : avec la plus forte proportion de possesseurs de liquidités (59 %), elle a la plus faible valeur moyenne par ménage possesseur de tous les types d'agglomération urbaine.

b) Les semi-liquidités

Tableau 70 - Actif semi-liquide par habitat -

(en F.)

| Habitat  | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage intéressé | Valeur moyenne sur l'ensemble de l'habitat |
|--|--------------------|----|-------------------------------------|--|
|  | nombre             | %  |                                     |  |
| Communes rurales<br>(186 ménages)                        | 78                 | 42 | 5 630                               | 2 350                                      |
| Agglomérations de moins de 50 000 H<br>(240 ménages)     | 163                | 68 | 4 630                               | 3 140                                      |
| Agglomérations de 50 000 H et plus<br>(251 ménages)      | 137                | 55 | 10 270                              | 5 600                                      |
| Couronne urbaine et suburbaine de Paris<br>(318 ménages) | 129                | 41 | 5 030                               | 2 030                                      |
| Ville de Paris<br>(209 ménages)                          | 110                | 53 | 1 840                               | 960  |

Les différences que l'on observe d'un habitat à l'autre sont difficiles à interpréter :

- Les communes rurales et la banlieue parisienne ont moins de possesseurs de semi-liquidités que les autres habitats, mais la valeur moyenne de celles-ci, de l'ordre de 5 000 à 5 500 F est assez élevée ;

- les petites villes ont la plus forte proportion de possesseurs, mais pour une valeur moyenne un peu plus faible ;

- les ménages des grandes agglomérations de province, comme ceux de la ville de Paris, sont pour plus de la moitié propriétaires de semi-liquidités, mais les premières présentent la valeur moyenne la plus forte : plus de 10 000 F par ménage, alors que la seconde présente la plus faible moyenne.

Il semble bien cependant qu'il s'agit d'une influence spécifique de l'habitat, l'incidence de la répartition des revenus ou du statut d'occupation ne fournissant là aucun thème explicatif. A ce stade de l'étude, il n'est possible que de constater ces faits, sans chercher à les expliquer.

c) Le portefeuilleTableau 71 - Portefeuille par habitat -

(en F.)

| Habitat  | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne<br>par ménage | Valeur moyenne<br>sur l'ensemble<br>de l'habitat |
|--|--------------------|----|------------------------------|--|
|  | nombre             | %  |                              |  |
| Communes ru-<br>rales<br>(186 ménages)                           | 10                 | 5  | 13 180                       | 700  |
| Agglomérations<br>de moins de<br>50 000 H<br>(240 ménages)       | 34                 | 14 | 12 020                       | 1 700  |
| Agglomérations<br>de 50 000 H et<br>plus<br>(251 ménages)        | 32                 | 13 | 50 770                       | 6 460  |
| Couronne urbai-<br>ne et suburbaine<br>de Paris<br>(318 ménages) | 26                 | 8  | 22 240                       | 1 810  |
| Ville de Paris<br>(209 ménages)                                  | 21                 | 10 | 19 670                       | 1 970  |

La proportion de détenteurs de portefeuilles dans les communes ru-  
rales est très faible, surtout si on la compare à celle que l'on trouve dans  
les villes de province, où les pourcentages de 13 et 14 % peuvent être con-  
sidérés, pour ce type de biens, comme élevés. Dans l'agglomération pa-  
risienne, les pourcentages de 8 et 10 % sont moyens.

.../...

La valeur moyenne des portefeuilles varie selon qu'il s'agit des communes rurales et petites villes, ou de l'agglomération parisienne, ou de grandes villes de province. Elle passe en effet, dans ces trois groupes de 12 et 13 000 F à 19 et 22 000 F puis 50 000 F.

Ceci nous ramène à l'étude de l'actif brut total, où nous avons déjà vu que les grandes agglomérations de province possédaient la plus forte valeur d'actif : il semble donc que ceci ne soit pas dû seulement à la valeur des immeubles, mais aussi à celle des actifs financiers possédés par certains ménages habitant ces villes.

#### 4-2 La catégorie socio-professionnelle.

Comme cela a déjà été fait au cours de ce rapport, on a distingué, pour chaque catégorie, l'échantillon de ménages actifs et l'échantillon de ménages inactifs.

##### a) Les liquidités

Tableau 72 - Actif liquide par catégorie socio-professionnelle -

(en F.)

| Catégorie socio-professionnelle                    | Ménages actifs |                    |                      |                          | Ménages non-actifs |                    |                      |                          |
|--|----------------|--------------------|----------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|----------------------|--------------------------|
|  | Nbre de mén.   | % de mén. possédés | Val. moy. par ménage | Val. moy. sur l'ensemble | Nbre de mén.       | % de mén. possédés | Val. moy. par ménage | Val. moy. sur l'ensemble |
| Cadres supérieurs                                  | 54/63          | 85                 | 6 300                | 5 390                    | 18/18              | 100                | 10 830               | 10 830                   |
| Cadres moyens                                      | 106/126        | 84                 | 5 330                | 4 480                    | 29/31              | 94                 | 4 850                | 4 540                    |
| Employés   | 77/151         | 51                 | 3 220                | 1 640                    | 28/71              | 41                 | 13 410               | 5 370                    |
| Contremaîtres et ouv. qual.                        | 123/219        | 56                 | 3 510                | 1 970                    | 21/87              | 24                 | 970                  | 230                      |
| Ouvr. (agric. spécial., man.)                      | 55/256         | 21                 | 2 380                | 510                      |                    |                    |                      |                          |
| Agriculteurs                                       |                |                    |                      |                          | 3/34               | 9                  | 730                  | 60                       |
| Autres profes.                                     |                |                    |                      |                          | 9/35               | 26                 | 3 360                | 860                      |
| Autres non-actifs n'ayant jamais exercé de profes. |                |                    |                      |                          | 51/113             | 45                 | 3 120                | 1 410                    |
| Toutes c. s. p.                                    | 415/815        | 51                 | 4 130                | 2 100                    | 160/389            | 41                 | 5 860                | 2 400                    |

.../...

Si l'on compare d'abord l'ensemble des ménages actifs aux inactifs, on s'aperçoit qu'une plus grande proportion d'actifs possède des liquidités, mais que la valeur moyenne de celles-ci par ménage est plus grande chez les inactifs. Ce dernier phénomène a été étudié en détail dans le paragraphe traitant de l'influence du revenu.

La répartition des possesseurs de liquidités par catégorie est très variable : parmi les actifs, les cadres en comptent plus de 80 %, les employés et contremaîtres un peu plus de 50 %, mais les ouvriers ne sont que 20 % environ ; le passage à l'inactivité se traduit par une augmentation chez les cadres et une diminution chez les employés et probablement les contremaîtres.

Les valeurs moyennes augmentent chez les cadres supérieurs retraités par rapport à celles des cadres actifs ; il en est de même chez les employés, mais non chez les cadres moyens et les ouvriers.

Ces résultats doivent seulement être considérés comme indicatifs d'une tendance, car les effectifs des catégories, et particulièrement dans l'échantillon d'inactifs, sont trop réduits pour que l'on puisse accorder quelque précision aux pourcentages et moyennes calculés sur eux.

.../...

b) Les semi-liquiditésTableau 73 - Actif semi-liquide par catégorie socio-professionnelle -

(en F.)

| Catégorie socio-professionnelle               | Ménages actifs |                       |                      |                          | Ménages non-actifs |                       |                      |                          |
|---|----------------|-----------------------|----------------------|--------------------------|--------------------|-----------------------|----------------------|--------------------------|
|   | Nbre de mén.   | % de mén. possesseurs | Val. moy. par ménage | Val. moy. sur l'ensemble | Nbre de mén.       | % de mén. possesseurs | Val. moy. par ménage | Val. moy. sur l'ensemble |
| Cadres supérieurs                             | 32/63          | 51                    | 8 460                | 4 290                    | 11/18              | 61                    | 28 240               | 17 260                   |
| Cadres moyens                                 | 83/126         | 66                    | 4 010                | 2 630                    | 14/31              | 45                    | 7 830                | 3 530                    |
| Employés                                      | 98/151         | 65                    | 3 760                | 2 430                    | 37/71              | 52                    | 11 290               | 5 880                    |
| Contremaîtres et ouv. qualifiés               | 85/219         | 39                    | 4 500                | 1 740                    | 33/87              | 38                    | 6 420                | 2 430                    |
| Ouvriers (agricoles, spécialisés, manoeuvres) | 136/256        | 53                    | 3 530                | 1 870                    |                    |                       |                      |                          |
| Agriculteurs                                  |                |                       |                      |                          | 13/34              | 38                    | 5 230                | 2 000                    |
| Autres professions                            |                |                       |                      |                          | 21/35              | 60                    | 8 590                | 5 150                    |
| Autres non-actifs                             |                |                       |                      |                          | 57/113             | 50                    | 5 600                | 2 820                    |
| Toutes c. s. p.                               | 434/815        | 53                    | 4 220                | 2 250                    | 186/389            | 48                    | 8 700                | 4 150                    |

.../...

Comme pour les liquidités, les possesseurs de semi-liquidités sont plus nombreux dans les ménages actifs que dans les inactifs, mais la valeur moyenne de ces biens est très supérieure (plus du double) chez les inactifs.

A l'exception des cadres supérieurs, pour chaque catégorie, le pourcentage de ménages diminue, et la valeur du bien augmente quand on passe de l'échantillon d'actifs à celui d'inactifs.

c) Le portefeuille

Tableau 74 - Portefeuille par catégorie socio-professionnelle -  
(en F.)

| Catégorie socio-professionnelle               | Ménages actifs |                       |                      |                          | Ménages non-actifs |                       |                      |                          |
|---|----------------|-----------------------|----------------------|--------------------------|--------------------|-----------------------|----------------------|--------------------------|
|   | Nbre de mén.   | % de mén. possesseurs | Val. moy. par ménage | Val. moy. sur l'ensemble | Nbre de mén.       | % de mén. possesseurs | Val. moy. par ménage | Val. moy. sur l'ensemble |
| Cadres supérieurs                             | 16/63          | 25                    | 36 750               | 9 330                    | 10/18              | 56                    | 64 810               | 39 610                   |
| Cadres moyens                                 | 24/126         | 19                    | 12 820               | 2 440                    | 2/31               | 6                     | 350                  | 20                       |
| Employés                                      | 11/151         | 7                     | 11 270               | 820                      | 4/71               | 6                     | 11 400               | 60                       |
| Contremaîtres et ouv. qualifiés               | 4/219          | 2                     | 26 250               | 470                      | 2/87               | 2                     | 200                  | -                        |
| Ouvriers (agricoles, spécialisés, manoeuvres) | 15/256         | 6                     | 8 650                | 500                      |                    |                       |                      |                          |
| Agriculteurs                                  |                |                       |                      |                          | 0/34               | 0                     | 0                    | 0                        |
| Autres profes.                                |                |                       |                      |                          | 8/35               | 23                    | 80 500               | 18 400                   |
| Autres inactifs                               |                |                       |                      |                          | 27/113             | 24                    | 21 500               | 4 750                    |
| Toutes c. s. p.                               | 70/815         | 9                     | 17 920               | 1 530                    | 53/389             | 14                    | 35 860               | 4 850                    |

Bien que les propriétaires de portefeuilles soient dans l'ensemble peu nombreux, on peut constater une différence entre les ménages actifs et inactifs : 9% seulement des actifs ont un portefeuille alors que 14% des inactifs en possèdent. De même, la valeur moyenne par portefeuille est deux fois plus forte chez les inactifs que chez les actifs.

Les plus notables proportions de ménages propriétaires de valeurs mobilières se trouvent d'abord chez les cadres supérieurs, surtout retraités (56%), puis chez les inactifs membres de professions non salariées ou n'ayant jamais eu d'activité professionnelle, et enfin chez les cadres moyens actifs.

#### 4.3 L'âge du chef de ménage.

##### a) Les liquidités.

Tableau 75 - Actif liquide par âge du chef de ménage (en F)

| Classes d'âge                   | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage | Valeur moyenne sur l'ensemble de la classe |
|---------------------------------|--------------------|----|---------------------------|--|
|                                 | Nombre             | %  |                           |  |
| Moins de 25 ans<br>(26 ménages) | 22                 | 84 | 3 130                     | 2 640                                      |
| 25 à 34 ans<br>(177 ménages)    | 80                 | 45 | 2 850                     | 1 280                                      |
| 35 à 44 ans<br>(234 ménages)    | 128                | 55 | 4 270                     | 2 330                                      |
| 45 à 54 ans<br>(174 ménages)    | 77                 | 44 | 4 150                     | 1 830                                      |
| 55 à 64 ans<br>(299 ménages)    | 155                | 52 | 4 490                     | 2 840                                      |
| 65 ans et plus<br>(285 ménages) | 113                | 40 | 5 640                     | 2 240                                      |

Les proportions de ménages possesseurs de liquidités ne semblent pas différer significativement d'une classe à l'autre. Les plus jeunes font exception, mais le pourcentage est calculé sur un si petit nombre de ménages qu'il doit être considéré avec beaucoup de précaution.

Les valeurs moyennes des dépôts ne sont pas non plus très différentes, et ne constituent pas des sommes très importantes. Il semble toutefois qu'il y ait une tendance à un léger accroissement avec l'âge du chef de ménage.

On a vu dans les pages précédentes (cf. graphique VI) que le comportement des inactifs à l'égard des liquidités était différent de celui des ménages en activité. Il est possible que cette constatation résulte de l'influence de l'âge plutôt que de celle de l'activité du chef de ménage. C'est pourquoi il est intéressant d'étudier la distribution du rapport liquidités/revenu annuel par classes d'âge : on a reporté sur le graphique XII cette distribution par classes d'âge regroupées deux par deux. On remarque que la dispersion augmente avec l'âge, et surtout que la distribution paraît tendre à devenir bi-modale. Cette tendance est sensible si l'on compare la classe des 35 à 54 ans à la précédente et s'affirme si l'on considère les ménages de plus de 55 ans. Dans les trois cas, la rupture de pente intervient au niveau qui correspond à 4 à 5 mois de revenus. Plus de 90 % des ménages de moins de 35 ans se situent en deçà de cette limite, alors que dans les ménages âgés de 35 à 54 ans, 15 % ont des liquidités supérieures à 5 mois de revenus, et que cette proportion s'élève à 30 % chez les plus de 55 ans.

Il semblerait que, dans l'ensemble, on se trouve en face de deux types de comportements : d'une part, les ménages pour lesquels les liquidités sont uniquement un fonds de roulement, représentant en moyenne un mois et demi à deux mois de traitement, d'autre part, les ménages qui considèrent aussi les liquidités comme un fonds de réserve (une épargne). Cette seconde population serait très peu représentée chez les jeunes, mais augmenterait avec l'âge du chef de famille. Ce fonds de réserve atteindrait une valeur maximum au moment du passage de celui-ci à l'inactivité professionnelle. Le rapport liquidités/revenu prend alors, en raison de la diminution du montant du revenu, une valeur très importante, mais on voit qu'il s'agit d'un comportement lié plutôt aux variations de l'âge qu'à celles de l'activité ou du revenu.

b) Les semi-liquidités

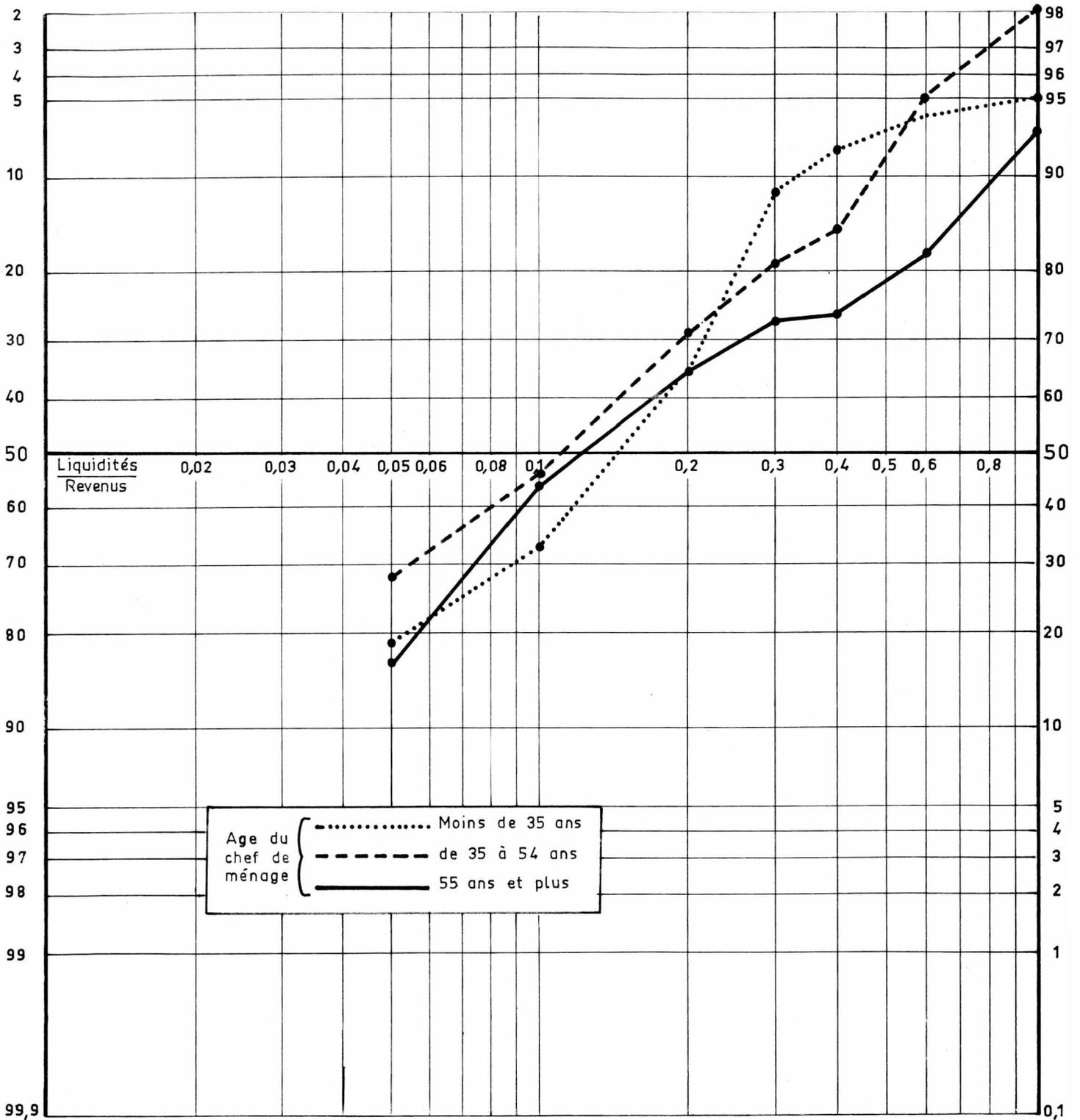
Tableau 76 - Actif semi-liquide par âge du chef de ménage (en F.)

| Classes d'âge                   | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage | Valeur moyenne sur l'ensemble de la classe |
|---------------------------------|--------------------|----|---------------------------|--|
|                                 | nombre             | %  |                           |  |
| Moins de 25 ans<br>(26 ménages) | 10                 | 38 | 80                        | 30   |
| 25 à 34 ans<br>(177 ménages)    | 93                 | 52 | 2 870                     | 1 500                                      |
| 35 à 44 ans<br>(234 ménages)    | 125                | 53 | 2 960                     | 1 580                                      |
| 45 à 54 ans<br>(174 ménages)    | 70                 | 40 | 3 670                     | 1 470                                      |
| 55 à 64 ans<br>(299 ménages)    | 195                | 65 | 6 370                     | 4 150                                      |
| 65 ans et plus<br>(285 ménages) | 127                | 45 | 10 360                    | 4 630                                      |

Les semi-liquidités, qui sont, on l'a vu, constituées surtout par les dépôts en Caisse d'Épargne, sont peu nombreuses et de faible valeur chez les plus jeunes. De 25 à 44 ans, elles concernent un peu plus de la moitié des ménages, avec une valeur moyenne proche de 3 000 F. Elles s'abaissent ensuite en pourcentage de ménages possesseurs, mais non en valeur, dans la classe âgée de 45 à 54 ans, or nous avons déjà vu que les ménages composant cette classe semblent avoir manifesté une évolution moins dynamique que celle que l'on trouve dans les classes plus jeunes.

.../...

DISTRIBUTION DU RAPPORT  $\frac{\text{LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE}}{\text{REVENU ANNUEL}}$   
SELON L'AGE DU CHEF DE MENAGE



De 55 à 64 ans, le pourcentage de ménages possesseurs de semi-liquidités s'élève à 65 %, avec une valeur moyenne des dépôts dépassant 6 000 F ; chez les plus âgés, on ne trouve plus que 45 % des ménages possédant des semi-liquidités, mais la valeur moyenne de celles-ci s'élève à plus de 10 000 F.

Toutes ces différences, suggèrent que le rôle des semi-liquidités, et particulièrement des dépôts en Caisse D'Epargne varie d'une période à l'autre du cycle de vie.

L'étude de la part du revenu que chaque classe d'âge possède en semi-liquidités (graphique XIII) montre que cette part varie selon les classes. Les différences sont importantes surtout entre les classes âgées de moins de 55 ans d'une part, et les ménages de 55 à 64 ans d'autre part, puis entre ceux-ci et les ménages les plus âgés. Le tableau donne les valeurs des quartiles et de la médiane pour chacune de ces classes.

Tableau 77 - Valeurs du rapport semi-liquidités/revenus -

|                 | Quartile inférieur | Médiane | Quartile supérieur |
|-----------------|--------------------|---------|--------------------|
| Moins de 35 ans | 0,01               | 0,06    | 0,25               |
| 35 à 54 ans     | 0,01               | 0,09    | 0,25               |
| 55 à 64 ans     | 0,03               | 0,22    | 0,66               |
| 65 ans et plus  | 0,10               | 0,64    | 1,20               |

Jusqu'à 55 ans, l'on voit que pour 50 % des dépositaires les semi-liquidités constituent une faible part du revenu annuel. A partir de 55 ans, cette part devient beaucoup plus importante : si 25 % ont des dépôts inférieurs à deux semaines de revenu, pour le quart suivant ils se situent entre deux semaines et trois mois, puis entre trois et huit mois, et au-delà de huit mois pour le dernier quart de la classe.

.../...

Ces proportions sont encore plus fortes dans la dernière classe d'âge, mais on se base alors sur un revenu très amoindri puisqu'il s'agit, pour la plupart, d'inactifs.

Dans toutes les classes, on constate que la distribution du rapport semi-liquidités/revenu, d'abord assez bien ordonnée, a tendance à demeurer stationnaire, puis à prendre une nouvelle direction. Il semblerait donc qu'il s'agit de distributions bi-modales, chaque classe d'âge comprenant deux populations : l'une, composée de petits dépositaires, très représentée dans les classes d'âge les plus jeunes, l'autre, composée de titulaires de dépôts importants, représentant 50 % de la classe de 55 à 64 ans, et presque 60 % des plus âgés.

c) Le portefeuille

Tableau 78 - Portefeuille par âge du chef de ménage -

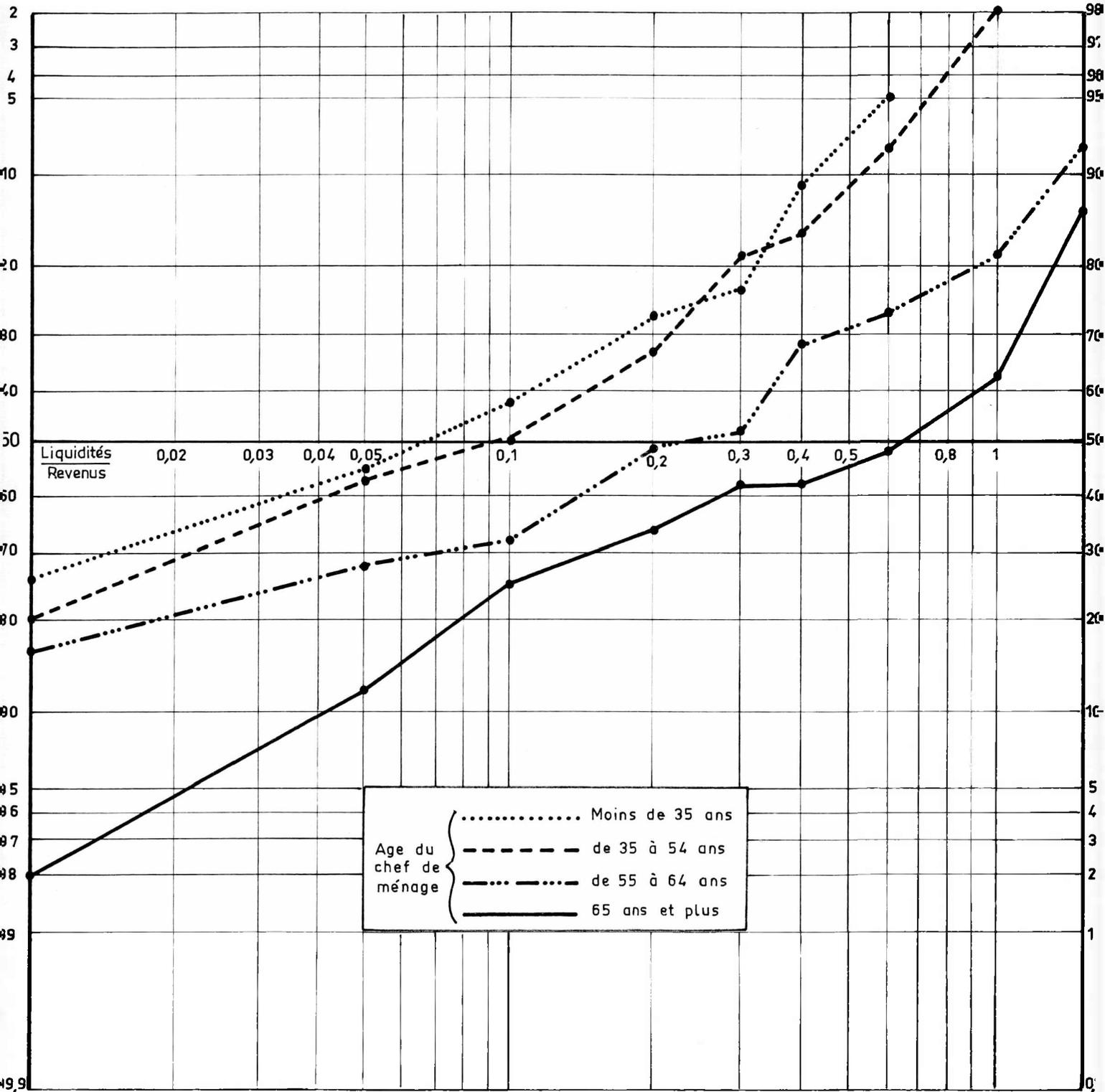
(en F.)

| Classes d'âge                   | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage | Valeur moyenne sur l'ensemble |
|---------------------------------|--------------------|----|---------------------------|-------------------------------|
|                                 | nombre             | %  |                           |                               |
| Moins de 25 ans<br>(26 ménages) | 0                  | 0  | 0                         | 0                             |
| 25 à 34 ans<br>(177 ménages)    | 5                  | 3  | 2 000                     | 50                            |
| 35 à 44 ans<br>(234 ménages)    | 24                 | 10 | 15 850                    | 1 620                         |
| 45 à 54 ans<br>(174 ménages)    | 13                 | 7  | 26 900                    | 2 010                         |
| 55 à 64 ans<br>(299 ménages)    | 37                 | 12 | 17 790                    | 2 200                         |
| 65 ans et plus<br>(285 ménages) | 44                 | 15 | 39 920                    | 6 200                         |

.../...

Graphique XIII

DISTRIBUTION DU RAPPORT SEMI-LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE  
REVENU ANNUEL  
SELON L'AGE DU CHEF DE MENAGE



Il semble, d'après ce tableau, que l'on ne trouve de proportions notables de possesseurs de portefeuilles que parmi les chefs de ménages âgés d'au moins 35 ans. Au-delà de cet âge, leur proportion par classe d'âge varie entre 7 et 15 %, ce qui ne représente pas des différences significatives. On peut considérer cependant que le pourcentage de 15 % observé parmi les ménages les plus âgés correspond à une proportion réellement plus élevée dans cette classe que dans les autres, étant donné le grand nombre d'inactifs qui entrent dans sa composition.

Les variations des valeurs moyennes des portefeuilles ne semblent pas être influencées par la classe d'âge, mais le nombre de ménages qui constituent ce groupe de possesseurs de valeurs mobilières est trop faible pour que l'on puisse porter un jugement sur ce point. En effet, des cas isolés peuvent influencer les moyennes de façon excessive.

4-4 - Le nombre d'unités de consommation -

a) Les liquidités

Tableau 79 - Actif liquide par nombre d'U. C. -

(en F.)

| Nombre d'U. C.               | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage | Valeur moyenne sur l'ensemble de la cat. |
|------------------------------|--------------------|----|---------------------------|--|
|                              | nombre             | %  |                           |  |
| 1<br>(299 ménages)           | 111                | 37 | 6 390                     | 2 370                                    |
| 1, 5 + 1, 7<br>(324 ménages) | 155                | 48 | 4 420                     | 2 110                                    |
| 2 à 2, 9<br>(283 ménages)    | 198                | 52 | 4 680                     | 2 410                                    |
| 3 et plus<br>(198 ménages)   | 109                | 55 | 3 050                     | 1 680                                    |

.../...

Si la proportion de ménages possesseurs de liquidités semble croître avec le nombre d'unités de consommation, en revanche, les sommes disponibles sont en moyenne les plus fortes dans les ménages d'une seule personne, et les plus faibles dans les familles nombreuses.

b) Les semi-liquidités

Tableau 80 - Actif semi-liquide par nombre d'U. C. -

(en F.)

| Nombre d'U. C.                | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage | Valeur moyenne sur l'ensemble de la cat. |
|-------------------------------|--------------------|----|---------------------------|--|
|                               | nombre             | %  |                           |  |
| 1<br>(299 ménages)            | 155                | 52 | 5 300                     | 2 740                                    |
| 1, 5 et 1, 7<br>(324 ménages) | 177                | 55 | 9 300                     | 5 080                                    |
| 2 à 2, 9<br>(383 ménages)     | 196                | 51 | 3 800                     | 1 940                                    |
| 3 et plus<br>(198 ménages)    | 92                 | 46 | 2 600                     | 1 210                                    |

Le nombre d'unités de consommation n'influence guère la proportion de ménages possesseurs de semi-liquidités, un peu supérieure à 50 % dans chaque classe, sauf chez les familles nombreuses où cette proportion est inférieure à la moitié de l'effectif.

La valeur moyenne des dépôts varie selon les classes d'unités de consommation : supérieure à 5 000 F dans les ménages d'une seule personne, elle s'abaisse à 3 000 F dans la classe de 2 à 2, 9 unités de consommation et à 2 600 F dans les familles nombreuses. La classe des 1, 5 et 1, 7 unités de consommation (deux personnes dans le ménage) se distingue avec des dépôts d'une valeur moyenne de plus de 9 000 F.

.../...

c) Le portefeuilleTableau 81 - Portefeuille par nombre d'U. C. -

| Nombre d'U. C.               | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne par ménage | Valeur moyenne sur l'ensemble |
|------------------------------|--------------------|----|---------------------------|-------------------------------|
|                              | nombre             | %  |                           |                               |
| 1<br>(299 ménages)           | 35                 | 12 | 16 560                    | 1 930                         |
| 1, 5 + 1, 7<br>(324 ménages) | 30                 | 9  | 18 410                    | 1 700                         |
| 2 à 2, 9<br>(383 ménages)    | 35                 | 9  | 40 260                    | 3 670                         |
| 3 et plus<br>(198 ménages)   | 24                 | 12 | 25 570                    | 3 090                         |

La proportion de possesseurs de portefeuille de valeurs mobilières varie peu d'une classe à l'autre. La valeur moyenne de ces portefeuilles, inférieure à 20 000 F dans les ménages de une ou de deux personnes, s'élève à 40 000 F dans la classe de 2 à 2, 9 unités de consommation pour descendre à 25 000 F dans les ménages d'au moins 3 unités de consommation.

#### IV - LES ASSURANCES-VIE

On peut discuter le bien-fondé de la présence du capital garanti par une assurance-vie dans l'ensemble de l'actif brut des ménages. Il a semblé préférable de l'y inclure plutôt que de l'omettre, en raison de la possibilité de réalisation d'actif qu'elle suppose et de l'importance psychologique que revêt cette garantie pour un ménage. Celle-ci explique le sacrifice que le ménage s'impose pendant de nombreuses années de soustraire le montant des primes à sa consommation ou à une épargne plus rentable. En outre, certaines assurances-vie permettent aux souscripteurs de toucher tout ou partie des sommes versées dans certaines circonstances autres que le décès (âge de la retraite, majorité des enfants par exemple).

Nous allons donc étudier dans ce chapitre la fréquence des ménages souscripteurs, et les valeurs moyennes du capital garanti, en fonction des divers critères de tri susceptibles de les influencer.

#### 1 - LA REGION -

Tableau 82 - Actif assurances-vie par région (en F)

| Régions                            | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne du capital garanti par ménage assuré | Valeur moyenne du capital garanti sur l'ensemble de la région |
|------------------------------------|--------------------|----|---|---|
|                                    | Nombre             | %  |   |   |
| Région Parisienne<br>(593 ménages) | 123                | 21 | 25 440  | 5 280   |
| Bretagne<br>(217 ménages)          | 62                 | 29 | 13 810  | 3 950   |
| Provence<br>(394 ménages)          | 81                 | 21 | 16 760  | 3 450   |

L'assurance-vie intéresse moins de 30% des ménages dans chaque région.

Si la Bretagne a le plus fort pourcentage d'assurés, le capital moyen garanti y est le plus faible.

C'est dans la Région Parisienne que l'on trouve les valeurs moyennes les plus fortes, mais elles n'atteignent jamais que 35 000 F, ce qui est très faible. Il s'agit dans certains cas d'assurances contractées en raison d'un emprunt (en général pour achat immobilier), qui garantissent le capital encore dû par l'emprunteur. Ce capital va donc en diminuant au fur et à mesure des remboursements, ce qui explique quelques uns des cas d'assurances pour un capital relativement faible.

## 2 - LE REVENU -

Tableau 83 - Actif assurances-vie par classe de revenus (en F)

| Classes de revenus                  | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne du capital garanti par ménage assuré | Valeur moyenne du capital garanti sur l'ensemble de la classe |
|-------------------------------------|--------------------|----|---|---|
|                                     | Nombre             | %  |   |   |
| Moins de 10 000<br>(480 ménages)    | 31                 | 6  | 9 510   | 610   |
| De 10 000 à 20 000<br>(498 ménages) | 137                | 28 | 12 180  | 3 350   |
| De 20 000 à 30 000<br>(150 ménages) | 59                 | 39 | 22 340  | 8 790   |
| 30 000 et plus<br>(76 ménages)      | 38                 | 50 | 54 210  | 27 100  |

La proportion de ménages assurés, de même que la valeur moyenne du capital augmentent avec le revenu. Mais cette progression n'est pas constante : la valeur du capital assuré est de

l'ordre d'une année et demie de revenu dans la tranche des revenus les plus bas, descend au-dessous d'un an de revenu lorsque celui-ci est situé entre 10 000 et 30 000 F, et dépasse de nouveau ce taux lorsque les revenus sont supérieurs à 30 000 F.

### 3 - LE STATUT D'OCCUPATION -

Tableau 84 - Actif assurances-vie par statut d'occupation (en F)

| Statut d'occupation            | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne du capital garanti par ménage assuré | Valeur moyenne du capital garanti sur l'ensemble de la catégorie |
|--------------------------------|--------------------|----|---|--|
|                                | Nombre             | %  |   |  |
| Propriétaires<br>(432 ménages) | 1 16               | 27 | 20 780  | 5 580  |
| Locataires<br>(603 ménages)    | 121                | 20 | 20 030  | 4 010  |
| Mixtes<br>(26 ménages)         | 29                 | 17 | 17 550  | 3 010  |

Ce tableau confirme que les propriétaires de leur logement sont un peu plus nombreux que les autres ménages à contracter une assurance-vie. Cependant, la différence n'est que de 7% entre l'effectif d'assurés propriétaires et d'assurés locataires.

Les valeurs moyennes du capital assuré sont sensiblement du même ordre. Elles dépassent d'un tiers environ le revenu annuel moyen de ces deux catégories.

L'assurance-vie paraît donc être un type de placement volontaire, indépendant de l'endettement, du moins en ce qui concerne les locataires.

4 - FACTEURS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES -4.1 L'habitatTableau 85 - Actif assurances-vie par habitat (en F)

| Habitat  | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne du capital garanti par ménage assuré | Valeur moyenne du capital garanti sur l'ensemble de l'habitat |
|--|--------------------|----|---|---|
|  | Nombre             | %  |   |   |
| Communes rurales<br>(186 ménages)                          | 43                 | 23 | 9 230   | 2 130   |
| Aggl. de moins de<br>50 000 h.<br>(240 ménages)            | 75                 | 31 | 18 300  | 5 660   |
| Aggl. de 50 000 h.<br>et plus<br>(251 ménages)             | 55                 | 23 | 16 650  | 3 640   |
| Couronne urbaine &<br>suburbaine de Paris<br>(318 ménages) | 72                 | 22 | 18 800  | 4 250   |
| Ville de Paris<br>(209 ménages)                            | 21                 | 10 | 62 810  | 6 310   |

D'après ce tableau, les assurances-vie paraissent nombreuses surtout dans les petites villes, et particulièrement peu fréquentes dans la ville de Paris.

Les valeurs moyennes des capitaux assurés se situent entre 15 000 et 20 000 F, sauf dans les communes rurales où cette valeur reste inférieure à 10 000 F, et à Paris où elle s'élève à plus de 60 000 F. Cependant, ce dernier chiffre doit être considéré avec précaution, en raison du petit nombre de ménages sur lequel il est calculé.

4.2 La catégorie socio-professionnelleTableau 86 - Actif assurances-vie par C.S.P. (en F)

| C.S.P.  | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne du capital garanti par ménage assuré | Valeur moyenne du capital garanti sur l'ensemble de la catégorie |
|---|--------------------|----|---|--|
|   | Nombre             | %  |   |  |
| Cadres supérieurs<br>(63 ménages)                       | 30                 | 47 | 54 350  | 25 880   |
| Cadres moyens<br>(126 ménages)                          | 64                 | 51 | 23 510  | 11 940   |
| Employés<br>(151 ménages)                               | 26                 | 17 | 14 160  | 2 430  |
| Contremaîtres et<br>ouvriers qualifiés<br>(219 ménages) | 71                 | 32 | 11 360  | 3 680  |
| Ouvriers et manoeuvres<br>(256 ménages)                 | 57                 | 22 | 10 210  | 2 270  |
| Inactifs<br>(389 ménages)                               | 18                 | 5  | 25 060  | 1 150  |

Les différences sont grandes suivant les catégories socio-professionnelles, qu'il s'agisse de la proportion de ménages assurés, ou de la valeur du capital.

Dans la population active, environ la moitié des cadres sont assurés pour un capital important, surtout chez les cadres supérieurs. Puis viennent les contremaîtres et ouvriers qualifiés, dont un tiers est assuré, suivis des ouvriers non qualifiés ; le capital assuré est d'environ 10 000 F.

Les employés ne comptent que 17% de ménages assurés, mais pour une somme moyenne qui s'approche de 15 000 F.

, Ces variations semblent en rapport avec les différences de revenu, liées à la catégorie socio-professionnelle.

Parmi les inactifs, comme on pouvait s'y attendre, la proportion d'assurés sur la vie est faible. Mais la valeur moyenne du capital assuré est assez forte.

4-3 L'âge du chef de ménage,

Tableau 87 - Actif assurances-vie par âge du chef de ménage (en F)

| Classes d'âge                    | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne du capital garanti par ménage assuré | Valeur moyenne du capital garanti sur l'ensemble de la classe |
|----------------------------------|--------------------|----|---|---|
|                                  | Nombre             | %  |   |   |
| Moins de 25 ans<br>(177 ménages) | 0                  | -  | 0   | 0   |
| 25 à 34 ans<br>(177 ménages)     | 65                 | 37 | 22 290  | 8 180   |
| 35 à 44 ans<br>(234 ménages)     | 93                 | 40 | 21 520  | 8 550   |
| 45 à 54 ans<br>(174 ménages)     | 50                 | 29 | 17 330  | 4 970   |
| 55 à 64 ans<br>(299 ménages)     | 50                 | 17 | 16 780  | 2 800   |
| 65 ans et plus<br>(285 ménages)  | 8                  | 3  | 23 370  | 660   |

Ce tableau met bien en évidence l'influence de l'âge du chef de ménage sur la répartition des assurances-vie. Si les très jeunes ménages et les célibataires ne sont pas assurés, dès 25 ans la proportion de ménages assurés s'accroît,

dépasse le tiers de l'effectif vers 30 ans et atteint 40% vers la quarantaine. Dans la classe suivante la proportion décroît notablement. Lorsque le chef de ménage a dépassé 65 ans, on ne trouve plus que 3% des ménages assurés sur la vie.

La valeur moyenne du capital assuré ne varie pas beaucoup d'une classe à l'autre ; elle est partout supérieure à 15 000 F, mais n'atteint jamais 25 000 F. Elle correspond en général à un peu plus d'une année de revenu, sauf chez les plus âgés, mais l'effectif de ménages assurés est dans ce cas si faible que ce résultat ne peut être pris en considération.

#### 4.4 Le nombre d'unités de consommation

Tableau 88 - Actif assurances-vie par nombre d'U. C. (en F)

| Nombre d'U. C.              | Ménages intéressés |    | Valeur moyenne du capital garanti par ménage assuré | Valeur moyenne du capital garanti sur l'ensemble de la catégorie |
|-----------------------------|--------------------|----|---|--|
|                             | Nombre             | %  |   |  |
| 1<br>(299 ménages)          | 16                 | 5  | 19 640  | 1 050  |
| 1,5 et 1,7<br>(324 ménages) | 49                 | 15 | 16 140  | 2 440  |
| 2 à 2,9<br>(383 ménages)    | 122                | 32 | 16 680  | 5 310  |
| 3 et plus<br>(198 ménages)  | 79                 | 40 | 27 890  | 11 120   |

La proportion de ménages assurés croît nettement avec le nombre d'unités de consommation.

Les valeurs moyennes du capital assuré sont peu différentes, sauf dans les familles nombreuses où elles atteignent presque 28 000 F.

|                 |
|-----------------|
| C - CONCLUSIONS |
|-----------------|

Malgré les précautions avec lesquelles il faut considérer les résultats obtenus au cours de cette enquête-pilote, il semble que l'on puisse mettre en évidence quelques éléments caractéristiques de l'actif brut de l'échantillon étudié. Nous allons donc chercher, comme conclusion à cette étude descriptive, à dégager les caractères qui paraissent communs au patrimoine des salariés et inactifs dans les trois régions d'enquête, ainsi que ceux qui diffèrent significativement d'une région à l'autre, en essayant de distinguer quels facteurs peuvent se trouver à l'origine de ces différences. Il semble bien en effet (et c'est là une des hypothèses qui découlent de ce travail) que le facteur régional apparaisse comme une résultante de la structure de chaque région en fonction de certains critères, mais n'agisse pas de façon spécifique sur le comportement du type de population étudié ici.

Nous envisagerons successivement :

- I - La structure de l'actif brut total et l'influence des facteurs socio-démographiques et du revenu.
- II - L'importance du statut d'occupation comme critère de différenciation des comportements.
- III - L'évolution du patrimoine au cours de la vie.

## I - LA STRUCTURE DE L'ACTIF BRUT TOTAL ET L'INFLUENCE DES FACTEURS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET DU REVENU

LA PREMIERE REMARQUE SUGGEREE PAR LES RESULTATS DE CETTE ETUDE DU PATRIMOINE EST QUE LA VALEUR MOYENNE DE CELUI- EST DU MEME ORDRE DE GRANDEUR DANS LES TROIS REGIONS D'ENQUETE (ENTRE 45 000 ET 50 000 F) ET QUE PLUS DE 60% DE CET ACTIF EST UN ACTIF IMMOBILIER.

Nous allons envisager successivement, dans cette conclusion sur la structure du patrimoine, les cinq principaux postes qui le composent : le logement, les autres biens immobiliers, les actifs financiers, les biens durables et les assurances-vie.

### 1 - LE LOGEMENT -

La plus forte partie de l'actif brut immobilier est affectée à des locaux servant de logement aux ménages. Sur ce point cependant l'enquête a fait apparaître des différences entre les régions : dans la Région Parisienne et en Bretagne, le patrimoine logement constitue plus de la moitié de l'actif brut, alors qu'en Provence il n'en représente que 35%. La valeur moyenne des logements est également différente : de l'ordre de 50 000 F en Bretagne elle passe à 60 000 F en Provence et 70 000 F dans la Région Parisienne.

Etant donné que, dans les trois régions, l'héritage n'a constitué le mode d'acquisition du logement que pour à peine 20% des ménages, comment s'expliquent ces différences régionales ?

Il semble que la diversité d'habitat et de répartition des revenus dans les régions d'enquête puisse rendre compte en partie des variations observées. En effet, on a constaté que la proportion de propriétaires ainsi que la valeur des logements croissent avec le revenu (sauf dans la classe des revenus les plus élevés où subsiste une assez forte proportion de locataires),

et que la valeur des logements croît aussi en fonction du degré d'agglomération de l'habitat du moins dans les régions de province, et dans la banlieue parisienne (1).

## 2 - LES AUTRES BIENS IMMOBILIERS -

Ils représentent le second poste de l'actif dans les trois régions étudiées : 13% de celui-ci dans la Région Parisienne et environ 25% dans les deux régions de province. Leur valeur moyenne varie d'une région à l'autre, mais la présente étude ne permet pas de porter de jugements sur les variations de ces valeurs.

L'effectif de propriétaires sensiblement plus faible dans la Région Parisienne semble résulter du comportement des habitants de la banlieue (dont très peu possèdent de tels biens), lié peut-être à l'achat de logements.

Par ailleurs, la propriété d'autres biens immobiliers apparaît très fortement liée, d'une part à l'héritage (40% des ménages propriétaires de la Région Parisienne, plus de 50% en province ont hérité de ce type de biens) d'autre part à la classe de revenus. On constate que la classe qui hérite le plus est celle qui a les revenus les plus élevés.

Cependant, le rapport entre la valeur moyenne de l'actif immobilier et celle du revenu annuel des propriétaires a tendance à diminuer, qu'il s'agisse du logement ou des autres biens immobiliers, à mesure que le revenu augmente, jusqu'à ce que celui-ci atteigne la valeur de 30 000 F. Au-delà, ce rapport s'élève. (Tableau 89).

---

(1) Dans la ville de Paris, la proportion de propriétaires de logements est faible, alors que la valeur de ceux-ci paraît moyenne, en raison sans doute de la médiocre qualité d'un grand nombre de logements anciens.

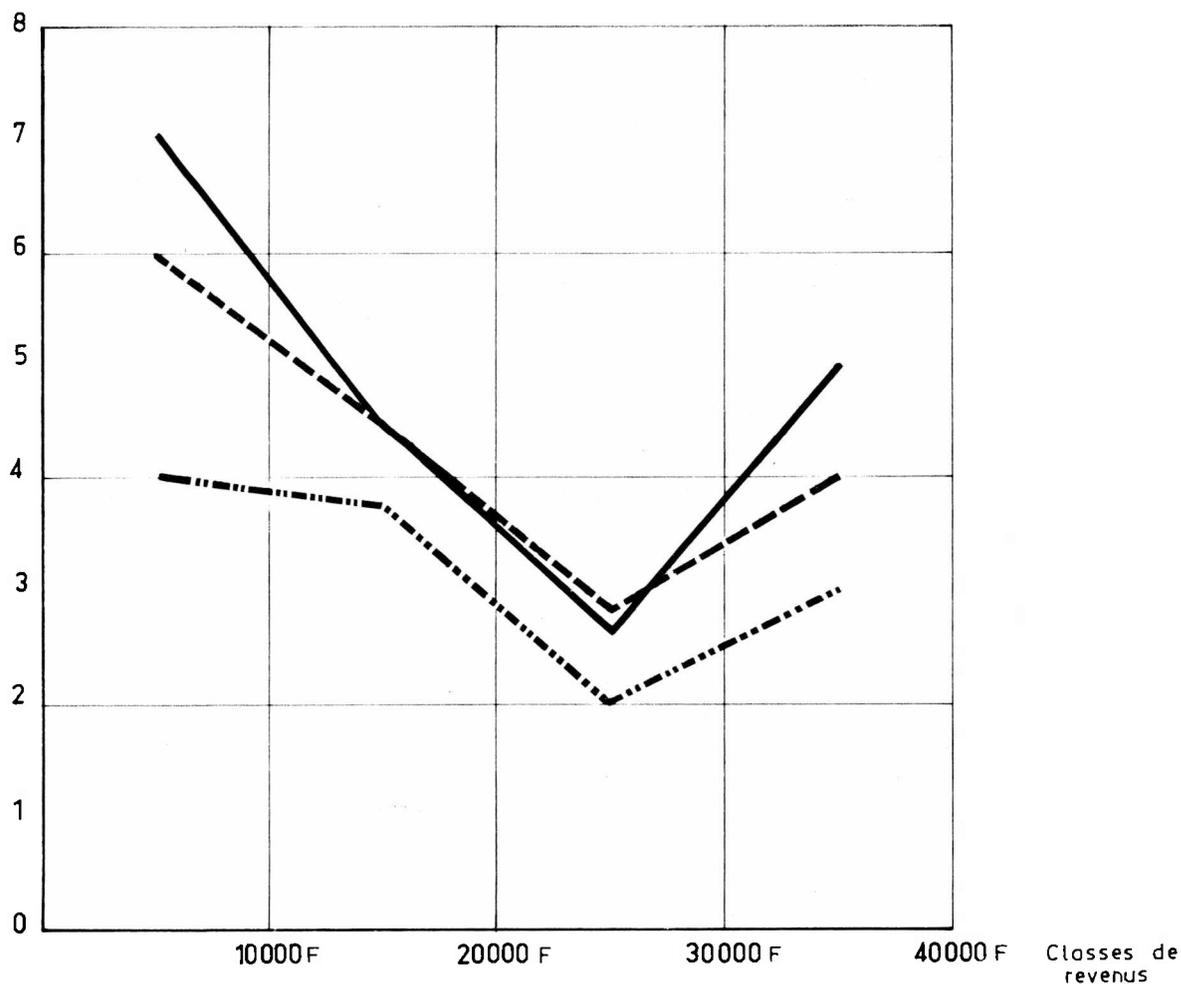
Tableau 89 - Actif total "biens immobiliers"

| Classe de revenus | Ménages intéressés |    | Valeur moy. des biens par mén. propr. | Valeur moy. du revenu des propriétaires | Valeur mov. actif immob. Valeur moy. revenus |
|-------------------|--------------------|----|---------------------------------------|---|--|
|                   | Nombre             | %  |                                       |   |  |
| Moins de 10 000 F | 205                | 43 | 39 100                                | 5 459                                   | 7  |
| 10 000 à 20 000 F | 194                | 39 | 67 980                                | 14 826                                  | 4,5  |
| 20 000 à 30 000 F | 104                | 69 | 67 590                                | 25 234                                  | 2,7  |
| Plus de 30 000 F  | 50                 | 66 | 221 350                               | 44 187                                  | 5  |

Le graphique XIV indique l'évolution du rapport entre la moyenne des actifs immobiliers (logement, autres biens et total) et la moyenne du revenu des propriétaires intéressés par classe de revenus. On voit que l'amplitude des variations de ce coefficient est plus importante lorsqu'on envisage la totalité des ménages propriétaires.

RAPPORT ENTRE LA VALEUR MOYENNE DES PATRIMOINES IMMOBILIERS ET LA VALEUR MOYENNE DES REVENUS, PAR CLASSE DE REVENUS

$\frac{\text{Valeur moyenne patrimoine}}{\text{Valeur moyenne revenu}}$



- Total biens immobiliers
- - - Logement
- · - · - Autres biens

### 3 - LES ACTIFS FINANCIERS

Ils constituent le troisième poste de l'actif. Dans la Région Parisienne et en Bretagne, ce poste représente environ 12% de l'actif brut total, mais en Provence, il atteint 28% de cet actif brut.

En fait, les valeurs comprises sous cette rubrique sont d'un ordre très différent : les liquidités dont la possession est très fréquente (mais loin d'être générale puisqu'elle ne dépasse pas 60% des ménages parisiens, 50% des provençaux et 30% des bretons, même en tenant compte des ménages qui conservent les liquidités à domicile) représentent des valeurs moyennes faibles par rapport à l'ensemble du patrimoine ; de même, les semi-liquidités (essentiellement dépôts en Caisses d'Épargne) qui atteignent une valeur moyenne maximum de 8 000 F en Provence. Au contraire, les portefeuilles de valeurs mobilières, beaucoup plus rares (8% des ménages de la Région Parisienne, 7% en Bretagne et 14% en Provence) sont, en moyenne, des actifs beaucoup plus importants, dépassant toujours 10 000 F. La valeur moyenne maximum se trouve également en Provence : 35 000 F.

IL CONVIENT DE RAPPELER ICI QUE 20% DES MENAGES DANS LA REGION PARISIENNE, 25% EN PROVENCE ET 44% EN BRETAGNE NE POSSEDENT AUCUN TYPE DE PATRIMOINE FINANCIER, MEME SOUS FORME DE LIQUIDITES.

L'influence du revenu est manifeste sur ce comportement : de 42% dans la classe des revenus inférieurs à 10 000 F, la proportion devient nulle au-delà de 30 000 F.

Si le revenu paraît influencer nettement la répartition et la valeur moyenne des dépôts, surtout en ce qui concerne les liquidités et les semi-liquidités, il n'en est pas de même si l'on considère la part du revenu que représente ce type d'actif. En effet, celle-ci semble varier indépendamment du niveau de revenu, en fonction plutôt de l'âge du chef de famille : la dispersion des différents comportements que manifeste cette proportion augmente avec l'âge et tend à mettre en évidence deux attitudes différentes de la part des ménages (distributions bi-modales). Les liquidités apparaissent ainsi pour les uns une simple encaisse de trésorerie, pour les autres une véritable caisse de réserve : cette seconde attitude

s'observe de plus en plus à mesure que l'âge du chef de famille augmente. Les semi-liquidités constituent une réserve, peut-être un placement, mais là aussi il faut distinguer, à côté de détenteurs de dépôts importants, dont le nombre augmente en fonction de l'âge, une population de petits dépositaires.

Le niveau de revenu a une nette influence sur le nombre de possesseurs de portefeuilles de valeurs mobilières : à partir d'un revenu annuel de 30 000 F l'effectif est significativement plus élevé par rapport aux autres classes (42 %). On constate une très grande dispersion des valeurs de ces portefeuilles, manifestant l'existence d'une proportion assez forte de très petits porteurs, et, inversement, de ménages possédant de **gros** portefeuilles. L'âge intervient aussi dans cette répartition : presque la moitié des portefeuilles appartient à des inactifs (donc âgés pour la plupart de plus de 60 ans), et pour une grande part de ceux-ci, il s'agit d'un capital représentant plusieurs années de revenu (chez les salariés la plupart des valeurs s'échelonnent entre un mois et un an de revenu).

En ce qui concerne les actifs financiers, quel que soit le type d'actif considéré, la catégorie socio-professionnelle permet d'établir entre les ménages une discrimination plus fine que le niveau de revenu seul : dans la catégorie "Cadres supérieurs", active ou inactive, les taux de possession et les valeurs moyennes des biens sont toujours supérieurs à ceux que l'on relève dans les autres catégories. Cette observation est particulièrement accentuée lorsqu'on étudie les portefeuilles de valeurs mobilières. La même constatation s'étend aux inactifs membres de professions non salariées. Bien que les échantillons étudiés soient très petits, l'importance des différences observées permet d'émettre l'hypothèse que l'on se trouve en présence de comportements sensiblement différents de ceux des autres catégories.

#### 4 - LES BIENS DURABLES -

Ils ne constituent que 3 à 6 % de l'actif brut total dans les trois régions étudiées. Cette proportion est sans doute un peu inférieure à la réalité, car on n'a pas tenu compte de la valeur

du mobilier dans le calcul de ce patrimoine. Cependant cette omission ne concerne, en moyenne, que des valeurs assez faibles, en raison notamment de l'amortissement rapide de ces biens.

## 5 - LES ASSURANCES-VIE -

Les capitaux garantis par les assurances-vie représentent, si on les inclue dans l'actif brut des ménages, de 7 à 11% de celui-ci selon la région.

Le pourcentage de ménages intéressés, comme la valeur moyenne du capital garanti, croissent avec le revenu, mais pas de façon constante.

L'hypothèse de la liaison de l'assurance-vie à l'emprunt logement n'est pas démontrée par cette étude, car, si 27% des ménages propriétaires sont assurés, 20% des locataires le sont aussi, et les valeurs moyennes des capitaux garantis sont dans les deux cas de l'ordre de 20 000 F. Il est possible cependant que les assurances-vie contractées par les ménages propriétaires soient le plus souvent en rapport avec un emprunt, et dans cette éventualité, on serait en présence chez les locataires d'un type d'épargne destiné à compenser la faiblesse du patrimoine, et en particulier l'absence de patrimoine immobilier. Ceci sera étudié dans le chapitre consacré au passif des ménages.

Au contraire, la présence d'assurance-vie est très fortement liée au nombre d'unités de consommation que compte le ménage.

On peut cependant contester l'inclusion dans le patrimoine des ménages du capital garanti par les assurances-vie. Si l'on calcule l'actif brut moyen de chacune des trois régions d'enquête, sans y inclure ce poste, ces valeurs se situent entre 40 000 et 45 000 F.

## II - L'IMPORTANCE DU STATUT D'OCCUPATION COMME CRITERE DE DIFFERENCIATION DES COMPORTEMENTS

On pouvait évidemment s'attendre à ce que le statut d'occupation du logement constitue un critère de différenciation des actifs selon deux ordres de grandeur différents, étant donné la place prépondérante tenue par la valeur du logement dans le patrimoine de la population étudiée. Or, on constate que l'actif brut moyen des propriétaires, si l'on en soustrait la valeur moyenne du logement, reste encore plus grand que l'actif brut moyen des locataires. Comme on a vu d'autre part que les revenus moyens des propriétaires étaient du même ordre de grandeur que ceux des locataires, on est conduit à penser que :

1) l'accession à la propriété du logement ne se réalise pas aux dépens d'un autre type de patrimoine (1).

2) on peut formuler l'hypothèse qu'on se trouve en présence de deux types d'attitudes très différents chez les ménages étudiés. Ce point de vue est confirmé si l'on étudie la répartition des autres types d'actifs en fonction du statut d'occupation : les propriétaires de logements sont plus nombreux que les locataires à posséder d'autres biens immobiliers, ainsi que des actifs mobiliers. La valeur moyenne de ces biens est également, en général, supérieure chez les propriétaires.

A quoi tient une telle disparité ? Une étude portant sur une plus longue période permettrait sans doute de mieux saisir les processus d'acquisition des biens immobiliers, et l'organisation du budget des propriétaires libérés de leurs emprunts logement. En particulier, il serait intéressant de savoir s'ils emploient les sommes - ou une partie d'entre elles - précédemment consacrées au remboursement des emprunts à accroître leur patrimoine. Il serait bon aussi de chercher à discerner dans ces deux populations l'influence de facteurs psychologiques individuels, et celle de facteurs psycho-sociologiques (niveau d'information, distribution des rôles dans le ménage, comportements et attitudes de l'environnement social).

---

(1) A noter que les ménages qui ont hérité de leur logement représentent 14 % de l'ensemble des propriétaires de leur logement.

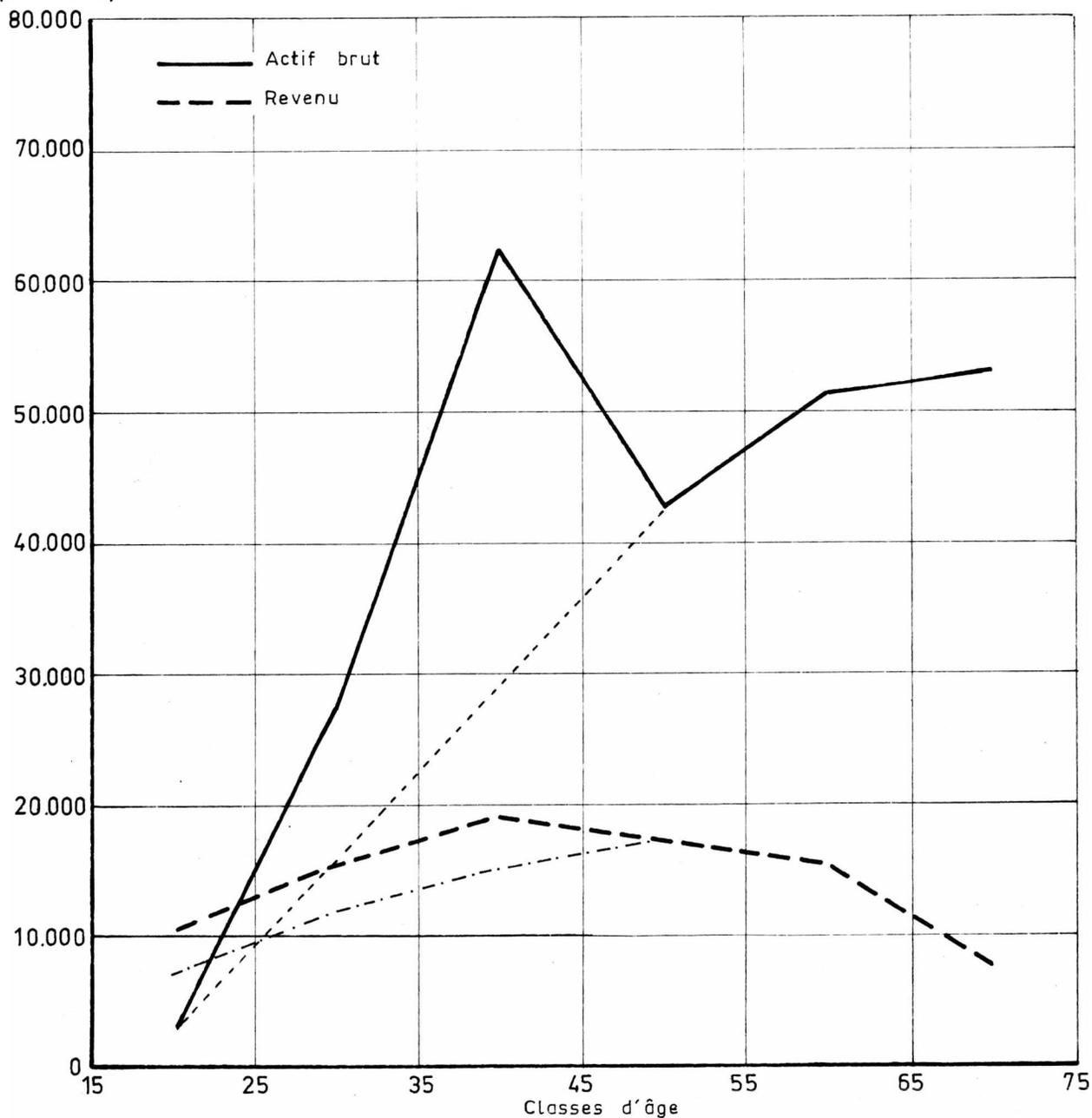
### III - L'EVOLUTION DU PATRIMOINE AU COURS DE LA VIE -

On a constaté, en étudiant la répartition des revenus, l'influence de l'âge du chef de ménage, manifestant l'existence dans la population observée d'un "cycle de vie". Celui-ci peut être représenté par une courbe ascendante jusqu'à 45 ans puis descendante. On pouvait s'attendre logiquement à ce que la courbe représentant l'évolution du patrimoine, ou soit continuellement ascendante, ou plutôt plafonne à partir d'un certain âge, mais ne soit jamais descendante. Or, on constate une diminution de la valeur moyenne de l'actif à partir de 45 ans, et une reprise de son accroissement après 55 ans. Ce phénomène est encore plus marqué si l'on étudie la répartition de l'actif logement et celle de l'effectif de propriétaires.

Tout se passe donc comme si on avait affaire à deux cycles de vie d'allure différente : l'un représenté par la population âgée actuellement de plus de 45 ans, l'autre par les moins de 45 ans. Le patrimoine des seconds s'est accru plus vite et atteint déjà une bien plus forte valeur que celui des générations précédentes (graphique XV). Il est probable que l'on doive attribuer ce phénomène à l'influence de divers facteurs, et en particulier à des causes historiques (retard provoqué par les années de guerre sur l'évolution des carrières et sur la formation du patrimoine chez les salariés). Il importe cependant de mettre l'accent sur certaines caractéristiques de la conjoncture actuelle : quasi-obligation pour les jeunes ménages d'acheter un logement neuf, comportement rendu possible non seulement par l'aide à la construction et les possibilités de crédit, mais aussi par le fait que le niveau de revenu des jeunes générations est supérieur, à âge égal, à celui atteint par les ménages plus âgés. On a indiqué sur le graphique XV par une ligne en pointillé l'évolution dans le temps de l'actif brut et du revenu des ménages appartenant au "premier cycle de vie", selon notre hypothèse.

En tout état de cause, on peut conclure que les nouvelles classes d'âge se trouveront avoir accumulé un patrimoine qui, sauf en cas de dépréciation future des biens immobiliers ou de certaines catégories d'entre eux, sera largement supérieur à celui des générations de salariés qui les ont précédées.

## VALEURS MOYENNES DE L'ACTIF BRUT ET DU REVENU PAR CLASSE D'ÂGE

Montant moyen  
(en Francs)

### CHAPITRE III

#### LE PASSIF ET L'ACTIF NET EN DEBUT DE PERICDE

Nous allons étudier dans le présent chapitre, l'importance et la structure du passif des ménages "salariés et inactifs" qui composent l'échantillon.

Comme dans les chapitres précédents, on essaiera d'expliquer les différences relevées entre les groupes par l'influence de certains critères d'ordre économique, sociologique et démographique.

En outre, on utilisera les résultats exposés dans les chapitres portant sur le revenu et sur l'actif pour chercher en établissant des rapports entre ces diverses grandeurs, à mieux expliquer le comportement des ménages étudiés.

Le passif est défini comme la dette en capital des ménages, au 1er janvier 1963, soit: les emprunts non remboursés à cette date, sans tenir compte des intérêts à verser, et les facilités de paiement accordées par des vendeurs ou des fournisseurs. On ne prendra donc pas en considération, dans ce rapport, qui ne vise qu'à donner une description générale de la situation financière des ménages, le taux d'intérêt, la durée ni le montant initial des emprunts.

A - LE PASSIF SELON LA REGION -

Nous allons étudier ici successivement :

1° - Les dimensions du passif total, mesurées par la proportion de ménages endettés, la valeur moyenne de leur dette, la valeur moyenne de l'endettement calculée sur l'ensemble de la région, et enfin le rapport entre ce passif et d'une part l'actif brut, d'autre part, le revenu des ménages endettés.

2° - La structure du passif, c'est-à-dire la répartition du passif total selon les différents postes d'endettement, par région.

3° - Le calcul de l'actif net de chaque région.

Au cours de cette étude, le même plan sera suivi pour chacun des critères de tri envisagé.

1° - Dimensions du passif.

Une part assez importante des ménages se trouve endettée dans chaque région, mais cette proportion est nettement plus forte en Bretagne que dans les deux autres régions d'enquête, comme il apparaît dans le tableau suivant.

Tableau 1 - Passif par région -

|                                    | Ménages endettés |    | Valeur moyenne du passif par ménage endetté | Val. moy. du passif pour l'ensemble de la région |
|------------------------------------|------------------|----|---|--|
|                                    | Nombre           | %  |   |  |
| Région parisienne<br>(593 ménages) | 98               | 16 | 12 130                                      | 2 000  |
| Bretagne<br>(217 ménages)          | 58               | 27 | 15 720                                      | 4 200  |
| Provence<br>(394 ménages)          | 54               | 14 | 18 170                                      | 2 490  |

Le passif moyen par ménage endetté est plus fort en Bretagne que dans la Région Parisienne, mais il atteint sa plus forte valeur en Provence. La signification de ces moyennes n'est pas très grande, si l'on n'a pas la distribution des différentes valeurs du passif. Cependant, on peut compléter cette information en examinant la répartition dans chaque région du passif dû à des emprunts, et du passif dû à des facilités de paiement.

Tableau 2 - Passif emprunt et passif "sommes dues" par région -

|                   | Passif emprunt |              | Passif "sommes dues" |              |
|-------------------|----------------|--------------|----------------------|--------------|
|                   | % ménages      | Val. moyenne | % ménages            | Val. moyenne |
| Région Parisienne | 12             | 12 760       | 6                    | 7 300        |
| Bretagne          | 23             | 16 840       | 7                    | 3 520        |
| Provence          | 11             | 16 260       | 5                    | 16 560       |

Il s'agit donc, pour la plus grande partie de ces dettes, d'emprunts, dont la valeur moyenne se situe vers 12 000 F dans la Région Parisienne, et vers 16 000 F en province.

Les facilités de paiement sont moins nombreuses, et d'un montant moyen beaucoup plus faible, surtout en Bretagne. La forte moyenne trouvée en Provence est artificiellement gonflée du fait de quelques ménages dont les paiements pour la construction ou l'achat de logements s'effectuaient par paiements échelonnés. On a considéré ce mode de financement comme des "facilités de paiement". Ces sommes ont d'ailleurs été payées dans l'année, et leur financement s'est effectué soit par transfert d'un poste à un autre (Caisse d'Epargne, vente de bien immobilier) soit par emprunt.

Voyons maintenant quelle part du revenu moyen, et de l'actif brut moyen de la région, représente la valeur moyenne du passif :

.../...

Tableau 3 - Rapport du passif moyen à l'actif brut moyen et au revenu annuel moyen des ménages endettés par région -

| Régions                           | Passif moyen | Actif brut moyen | Revenu moyen | $\frac{\text{Passif moyen}}{\text{Actif moyen}}$ | $\frac{\text{Passif moyen}}{\text{Revenu moyen}}$ |
|-----------------------------------|--------------|------------------|--------------|--|---|
| Région Parisienne<br>(98 ménages) | 12 130       | 74 034           | 23 463       | 0,16   | 0,46  |
| Bretagne<br>(58 ménages)          | 15 720       | 116 445          | 18 570       | 0,13   | 0,85  |
| Provence<br>(54 ménages)          | 18 170       | 103 760          | 20 512       | 0,17   | 0,89  |

Ce tableau met d'abord en évidence le fait que, dans chaque région, les ménages endettés sont parmi les plus fortunés, et parmi ceux dont le revenu est le plus élevé.

Le taux d'endettement par rapport à l'actif n'est pas significativement différent d'une région à l'autre, il représente environ 15 % du patrimoine total des ménages endettés.

Par rapport au revenu, le taux d'endettement des ménages parisiens, est nettement moins élevé que celui des provinciaux : il est de l'ordre de la moitié du revenu annuel alors que celui des ménages bretons et provençaux se rapprochent de la valeur d'un an de revenu.

Tableau 4 - Structure du passif par région -

| Région Parisienne        | Répartition des postes en % | % de ménages endettés | Valeur moy. du passif par ménage endetté | Valeur moy. du passif pour l'ensemble de la région |
|--------------------------|-----------------------------|-----------------------|--|--|
| Logement principal       | 85                          | 11                    | 16 260                                   | 1 700  |
| Autres biens immobiliers | 2                           | £                     | 9 240                                    | 50   |
| Biens durables           | 9                           | 5                     | 3 300                                    | 170  |
| Emprunts non affectés    | 4                           | 2                     | 3 870                                    | 80   |
| Passif total             | 100                         | 16 (1)                | 11 880                                   | 2 000  |

| Bretagne                 | Répartition des postes en % | % de ménages endettés | Valeur moy. du passif par ménage endetté | Valeur moy. du passif pour l'ensemble de la région |
|--------------------------|-----------------------------|-----------------------|--|--|
| Logement principal       | 68                          | 19                    | 15 150                                   | 2 860  |
| Autres biens immobiliers | 17                          | 2                     | 31 300                                   | 720  |
| Biens durables           | 4                           | 9                     | 1 720                                    | 160  |
| Emprunts non affectés    | 11                          | 3                     | 16 640                                   | 460  |
| Passif total             | 100                         | 27                    | 15 720                                   | 4 200  |

.../...

(1) Dans toute cette série de tableaux, le % de ménages endettés n'est pas égal à la somme des % de ménages dont le passif est affecté à chacun des 4 postes envisagés. En effet, quelques ménages ont un passif affecté à plusieurs postes.

| Provence                 | Répartition<br>des postes<br>en % | % de ménages<br>endettés | Valeur moy.<br>du passif par<br>ménage<br>endetté | Val. moyenne<br>du passif pour<br>l'ensemble de<br>la région |
|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------|---|--|
| Logement principal       | 79                                | 8                        | 23 520  | 1 970  |
| Autres biens immobiliers | 14                                | 2                        | 17 140  | 350  |
| Biens durables           | 4                                 | 4                        | 2 170   | 90   |
| Emprunts non affectés    | 3                                 | 1                        | 10 710  | 80   |
| Passif total             | 100                               | 14                       | 18 170  | 2 490  |

## 2° - Structure du passif.

Le passif des salariés et inactifs concerne trois postes principaux: le logement principal, les autres biens immobiliers, les biens durables. On a regroupé sous le terme "emprunts non affectés" certaines dettes non spécialement affectées à l'un de ces postes ; il s'agit en général d'emprunts dont le montant a été dispersé entre divers emplois, dont notamment la consommation courante du ménage. L'origine de ces emprunts vient le plus souvent de particuliers plutôt que d'organismes prêteurs.

La lecture du tableau 4 montre aussitôt l'importance du poste logement dans la structure du passif : dans les trois régions, qu'il s'agisse de la part qu'il représente dans le passif total, de la proportion de ménages endettés et de la valeur moyenne, calculée sur l'ensemble de la région, ce poste domine nettement tous les autres.

Cependant, son importance n'est pas la même dans toutes les régions, et surtout l'on voit apparaître de grandes différences d'une région à l'autre entre les autres postes.

a) Dans la Région Parisienne, la dette pour l'acquisition du logement occupe 85 % de l'ensemble du passif et affecte 11 % des ménages pour 16 % des ménages endettés au total. Le reste de la dette concerne surtout les biens durables, mais les sommes dues pour ce poste sont

relativement faibles, qu'il s'agisse du passif moyen par ménage endetté ou de la moyenne calculée sur l'ensemble de la région. Les deux autres postes, emprunts non affectés et surtout emprunt pour acquisition d'autres biens immobiliers occupent une très petite place dans le passif total, ainsi que parmi les ménages endettés.

b) En Bretagne, si la valeur moyenne de la dette pour l'acquisition du logement est comparable à celle que l'on trouve dans la Région Parisienne, la part qu'elle occupe dans le passif total est bien inférieure (68 %). Elle concerne cependant presque un cinquième des ménages de la région, ce qui explique la forte valeur moyenne de cette dette.

L'importance du passif breton s'explique encore par la forte part du poste "autres biens immobiliers" : 17 % du passif total, pour seulement 2 % des ménages. Les sommes empruntées pour acheter des biens immobiliers sont donc importantes. Enfin 3 % des ménages ont contracté des emprunts non affectés, pour une valeur moyenne de 16 640 F, soit 11 % du passif total.

L'endettement d'une petite partie des ménages bretons en emprunts immobiliers non destinés à financer le logement principal et en emprunts non affectés, gonfle donc le passif de cette région.

Bien que près de 10 % des ménages aient contracté des dettes pour l'achat de biens durables, celles-ci ne se traduisent pas par une part notable du passif total, car il s'agit en moyenne de petites sommes.

c) En Provence, la situation est encore différente : 8 % seulement des ménages ont des emprunts logement en cours, cependant ceux-ci représentent 79 % de l'ensemble du passif de la région, en raison de l'importance des sommes empruntées = 23 520 F en moyenne. D'autre part, ici aussi, les emprunts contractés pour acquérir des biens immobiliers autres que le logement représentent une part notable du passif total : 14 % bien qu'ils ne concernent que 2 % des ménages. Ces emprunts sont en effet importants quoique n'atteignant pas la valeur relevée en Bretagne.

Les achats de biens durables n'entraînent que des dettes peu importantes et n'affectent que 4 % des ménages.

Les emprunts non affectés dépassent 10 000 F en moyenne mais très peu de ménages en ont contracté.

L'acquisition du logement est donc la cause principale de l'endettement de la Provence comme de la Région Parisienne. Cependant comme en Bretagne, une part notable du passif de cette région est due à l'acquisition d'autres biens immobiliers, par un petit nombre de ménages.

3° - Calcul de l'actif net moyen -

(en F.)

| Régions           | Actif brut | Actif net |
|-------------------|------------|-----------|
| Région Parisienne | 46 630     | 44 640    |
| Bretagne          | 48 600     | 44 400    |
| Provence          | 47 000     | 45 310    |

On voit que les valeurs moyennes pour la Région Parisienne et la Bretagne sont sensiblement égales. La Provence a un actif net moyen un peu plus élevé, mais il s'agit toujours du même ordre de grandeur.

.../...

B - LE PASSIF EN FONCTION DES REVENUS -1° - Dimensions du passif.

L'influence du revenu se manifeste par des différences très importantes d'une classe de revenus à l'autre. Le tableau suivant les met en évidence.

Tableau 5 - Passif par classe de revenus -

| Classes de revenus                 | Ménages endettés |    | Valeur moyenne du passif par ménage endetté | Valeur moyenne du passif pour l'ensemble de la classe |
|------------------------------------|------------------|----|---|---|
|                                    | Nombre           | %  |   |   |
| Moins de 10 000 F<br>(480 ménages) | 7                | 1  | 1 850                                       | 27  |
| 10 000 à 20 000 F<br>(498 ménages) | 109              | 22 | 12 944                                      | 2 831   |
| 20 000 à 30 000 F<br>(150 ménages) | 62               | 41 | 13 330                                      | 5 510   |
| 30 000 et plus<br>(76 ménages)     | 32               | 42 | 25 965                                      | 10 930  |

La proportion de ménages endettés s'accroît avec le revenu ainsi que la valeur des sommes dues. L'endettement est infime tant que le revenu annuel n'atteint pas 10 000 F. Encore ne s'agit-il là que de ménages dont le revenu est supérieur à 6 000 F. La proportion de ménages endettés s'accroît ensuite rapidement, puis se stabilise à environ 40 % lorsque le revenu dépasse 20 000 F par an.

La valeur moyenne de la dette reste aux alentours de 13 000 F pour les ménages dont le revenu se situe entre 10 000 et 30 000 F. Au-delà de 30 000 F cette valeur moyenne dépasse 25 000 F.

Voyons maintenant comment se répartit le passif entre les emprunts et les facilités de paiement.

Tableau 6 - Passif "emprunt" et passif "sommes dues" par classe de revenus -

| Classes de revenus | Passif emprunt |             | Passif sommes dues |             |
|--------------------|----------------|-------------|--------------------|-------------|
|                    | % ménages      | Valeur moy. | % ménages          | Valeur moy. |
| Moins de 10 000 F  | (0, 6)         | (2 780)     | (0, 8)             | (1 160)     |
| 10 000 à 20 000 F  | 17             | 14 030      | 6                  | 5 810       |
| 20 000 à 30 000 F  | 31             | 12 620      | 17                 | 9 470       |
| 30 000 et plus     | 37             | 22 690      | 13                 | 19 540      |

Sauf dans la classe des revenus les plus bas, les emprunts sont plus nombreux et plus élevés que les facilités de paiement.

La proportion d'emprunteurs augmente en fonction du revenu, elle est maximum dans la classe des revenus les plus élevés. Au contraire, les ménages bénéficiant de facilités de paiement sont moins nombreux dans cette classe que dans la classe inférieure. La forte valeur moyenne des sommes dues dans la classe des revenus supérieurs à 30 000 F est le fait de ces quelques ménages de Provence déjà signalés qui ont obtenu des délais de paiement pour l'achat ou la construction de leur logement.

On a calculé le rapport de la valeur moyenne du passif au revenu moyen et à l'actif brut moyen dans chaque classe de revenus. Ces résultats sont indiqués dans le tableau suivant :

.../...

Tableau 7 - Rapport du passif moyen à l'actif brut moyen et au revenu annuel moyen des ménages endettés par classe de revenus -

| Classes de revenus                 | Passif moyen | Actif brut moyen | Revenu moyen | $\frac{\text{Passif moyen}}{\text{Actif moyen}}$ | $\frac{\text{Passif moyen}}{\text{Revenu moyen}}$ |
|------------------------------------|--------------|------------------|--------------|--|---|
| Moins de 10 000 F<br>(7 ménages)   | 1 850        | 14 090           | 8 937        | 0,13   | 0,21  |
| 10 000 à 20 000 F<br>(109 ménages) | 12 944       | 61 170           | 14 219       | 0,21   | 0,91  |
| 20 000 à 30 000 F<br>(62 ménages)  | 13 330       | 80 597           | 25 002       | 0,16   | 0,53  |
| 30 000 F et plus<br>(32 ménages)   | 25 965       | 245 286          | 41 300       | 0,11   | 0,63  |

Si le revenu moyen des ménages endettés est du même ordre de grandeur que le revenu moyen de chaque classe, sauf dans celle des revenus les plus bas, il n'en est pas de même lorsqu'on considère la valeur du patrimoine. En effet, les ménages endettés ont, en moyenne, un actif brut très supérieur à celui de leur classe, surtout dans les ménages dont le revenu est entre 10 000 et 20 000 F.

Le rapport passif/actif est maximum dans cette classe, et diminue lorsque le revenu augmente.

L'endettement comparé au revenu annuel est faible dans les bas revenus (20 %), presque égal à une année de revenu, lorsque la valeur de celle-ci est entre 10 000 et 20 000 F, et diminue au-delà.

2° - Structure du passif (tableau P - 8 bis - 8 ter -

Si l'on considère comme négligeable le passif des ménages qui ont moins de 10 000 F de revenu annuel, on voit que la part du passif logement va en diminuant au fur et à mesure que les revenus augmentent. De 92 % pour les revenus situés entre 10 000 et 20 000 F elle tombe à 50 % chez ceux qui ont plus de 30 000 F par an. Dans cette classe la dette pour achat d'autres biens immobiliers s'élève à 35 % du passif, alors qu'elle était nulle jusqu'à un revenu de 20 000 F, puis passait à 3 % du passif au-delà.

Cet endettement affecte alors 14 % des ménages, pour seulement 16 % dont la dette concerne le logement. Il semble qu'il y ait là un relai de l'emprunt-logement par un emprunt destiné à l'achat d'autres propriétés. Dans les trois classes en effet, on constate que la plus grande partie du passif est affectée aux biens immobiliers : 92 % entre 10 000 et 20 000 F de revenus, 86 % entre 20 000 et 30 000 F et 85 % au-delà de 30 000 F.

Entre 20 000 et 30 000 F de revenus, les dettes pour achat de biens durables atteignent 11 % du passif, et 13 % des ménages. Dans la classe de revenus supérieurs à 30 000 F, ce sont les emprunts non affectés qui occupent la seconde place dans le passif avec 13 % de celui-ci, mais ils ne concernent qu'une faible partie de ces ménages.

Tableau 8 - Structure du passif par classe de revenus -

|                          | 10 000 à 20 000 F.          |                        |                                |                                      |
|--------------------------|-----------------------------|------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
|                          | Répartition des postes en % | % des ménages endettés | Valeur moy. par ménage endetté | Valeur moy. pour l'ens. de la classe |
| Logement principal       | 92                          | 16                     | 16 055                         | 2 610                                |
| Autres biens immobiliers | -                           | -                      | 0                              | 0                                    |
| Biens durables           | 4                           | 7                      | 1 660                          | 120                                  |
| Emprunts non affectés    | 4                           | 2                      | 5 032                          | 104                                  |
| Passif total             | 100                         | 22                     | 12 944                         | 2 834                                |

.../...

Tableau 8 bis - Structure du passif par classe de revenus -

|                          | 20 000 à 30 000 F.                |                              |                                      |  |
|--------------------------|-----------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|--|
|                          | Répartition<br>des postes<br>en % | % des<br>ménages<br>endettés | Valeur moy.<br>par ménage<br>endetté | Valeur moy.<br>pour l'ens.<br>de la classe |
| Logement principal       | 83                                | 27                           | 16 700                               | 4 565                                      |
| Autres biens immobiliers | 3                                 | 3                            | 6 980                                | 186  |
| Biens durables           | 11                                | 13                           | 4 675                                | 623  |
| Emprunts non affectés    | 3                                 | 3                            | 5 120                                | 136  |
| Passif total             | 100                               | 41                           | 13 330                               | 5 510                                      |

Tableau 8 ter - Structure du passif par classe de revenus -

|                             | 30 000 F et plus                  |                              |                                      |  |
|-----------------------------|-----------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|--|
|                             | Répartition<br>des postes<br>en % | % des<br>ménages<br>endettés | Valeur moy.<br>par ménage<br>endetté | Valeur moy.<br>pour l'ens.<br>de la classe |
| Logement principal          | 50                                | 16                           | 37 790                               | 5 490                                      |
| Autres biens<br>Immobiliers | 35                                | 14                           | 26 665                               | 3 860                                      |
| Biens durables              | 2                                 | 12                           | 1 805                                | 214  |
| Emprunts non affectés       | 13                                | 7                            | 20 775                               | 1 366                                      |
| Passif total                | 100                               | 42                           | 25 965                               | 10 930                                     |

.../...

3° - Calcul de l'actif net moyen (en F.) -

| Classes de Revenus | Actif brut | Actif net |
|--------------------|------------|-----------|
| Moins de 10 000 F  | 22 370     | 22 343    |
| 10 000 à 20 000 F  | 38 700     | 35 864    |
| 20 000 à 30 000 F  | 71 900     | 66 470    |
| 30 000 et plus     | 213 790    | 202 860   |

La relation entre les actifs nets des diverses classes de revenus est du même ordre que celle que l'on observe entre les actifs bruts.

C - LE PASSIF EN FONCTION DU STATUT D'OCCUPATION -

L'importance des emprunts "logement" dans la structure du passif, qu'il soit ventilé par région ou par revenu, exige que l'on étudie l'influence de la propriété du logement sur l'endettement des ménages.

1° - Dimensions du passif.Tableau 9 - Passif selon le statut d'occupation -

|                                | Ménages endettés |    | Valeur moyenne du passif par ménage endetté | Valeur moyenne du passif pour l'ensemble de la catégorie |
|--------------------------------|------------------|----|---|--|
|                                | nombre           | %  |   |  |
| Propriétaires<br>(432 ménages) | 150              | 35 | 17 070                                      | 5 880  |
| Locataires<br>(603 ménages)    | 54               | 9  | 7 940                                       | 710  |
| Mixtes<br>(169 ménages)        | 6                | 4  | 15 320                                      | 550  |

L'incidence du statut de propriétaire du logement sur l'endettement des salariés et inactifs est manifeste. Il semble bien qu'il faille trouver là l'explication du fait que la Bretagne, bien qu'étant la région la plus pauvre de l'échantillon, se trouve être la plus endettée : c'est là que l'on trouve le plus de ménages propriétaires de leur logement : 51 % (cf. chapitre II p. 119).

La valeur moyenne de cet endettement étant relativement forte, il s'ensuit que le passif moyen des propriétaires est huit fois plus important que celui des locataires.

Le tableau suivant indique le rapport entre le passif moyen et, d'une part, l'actif brut moyen, d'autre part, le revenu moyen des ménages endettés de ces deux catégories.

Tableau 10 - Rapport du passif moyen à l'actif brut moyen et au revenu annuel moyen des ménages endettés, par statut d'occupation -

| Statut d'occupation            | Passif moyen | Actif brut moyen | Revenu moyen | $\frac{\text{Passif moyen}}{\text{Actif moyen}}$ | $\frac{\text{Passif moy.}}{\text{Rev. moy.}}$ |
|--------------------------------|--------------|------------------|--------------|--|---|
| Propriétaires<br>(150 ménages) | 17 070       | 110 812          | 20 580       | 0,15   | 0,83  |
| Locataires<br>(54 ménages)     | 7 940        | 49 976           | 23 550       | 0,16   | 0,34  |

.../...

On remarque tout d'abord dans ce tableau que le revenu moyen des locataires endettés est légèrement supérieur à celui des propriétaires, alors que c'est l'inverse lorsqu'on considère ces deux catégories dans leur ensemble.

Par rapport à leur revenu annuel, ces locataires ne sont endettés que du tiers, alors que pour les propriétaires il s'agit des quatre cinquièmes des revenus. Mais dans les deux populations, l'endettement moyen correspond à environ 15 % du patrimoine.

## 2° - Structure du passif -

Il paraît fort probable que la quasi-totalité du passif des propriétaires soit affecté au logement. Cependant, il est intéressant de voir comment se répartissent les autres postes du passif, notamment les dettes contractées pour l'achat d'autres biens immobiliers, et d'étudier la structure du passif des non-propriétaires.

Tableau 11 - Structure du passif par statut d'occupation -

|                          | Propriétaires (432 ménages) |                        |                                |   |
|--------------------------|-----------------------------|------------------------|--------------------------------|---|
|                          | Répartition des postes en % | % des ménages endettés | Valeur moy. par ménage endetté | Valeur moy. pour l'ens. de la catégorie |
| Logement principal       | 86                          | 31                     | 16 610                         | 5 060                                   |
| Autres biens immobiliers | 7                           | 1                      | 31 000                         | 420                                     |
| Biens durables           | 2                           | 5                      | 2 050                          | 100                                     |
| Emprunts non affectés    | 5                           | 3                      | 8 450                          | 300                                     |
| Passif total             | 100                         | 35                     | 17 070                         | 5 880                                   |

Tableau 11 bis - Structure du passif par statut d'occupation -

|                          | Locataires ( 603 ménages)         |                              |                                      |   |
|--------------------------|-----------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|---|
|                          | Répartition<br>des postes<br>en % | % des<br>ménages<br>endettés | Valeur moy.<br>par ménage<br>endetté | Valeur moy.<br>pour l'ens.<br>de la catégorie |
| Logement principal       | 37                                | 1                            | 52 560                               | 260   |
| Autres biens immobiliers | 24                                | 1                            | 12 290                               | 170   |
| Biens durables           | 29                                | 7                            | 2 880                                | 210   |
| Emprunts non affectés    | 10                                | 1                            | 11 090                               | 70  |
| Passif total             | 100                               | 9                            | 7 940                                | 710   |

Tableau 11 ter - Structure du passif par statut d'occupation -

|                          | Mixtes (169 ménages)              |                              |                                      |   |
|--------------------------|-----------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|---|
|                          | Répartition<br>des postes<br>en % | % des<br>ménages<br>endettés | Valeur moy.<br>par ménage<br>endetté | Valeur moy.<br>pour l'ens.<br>de la catégorie |
| Logement principal       | 60                                | 1                            | 55 500                               | 327   |
| Autres biens immobiliers | 35                                | 1                            | 16 200                               | 200   |
| Biens durables           | 1                                 | 1                            | 550                                  | 3   |
| Emprunts non affectés    | 4                                 | 1                            | 1 750                                | 20  |
| Passif total             | 100                               | 4                            | 15 320                               | 550   |

La lecture du tableau 11 montre que, si 86 % du passif des propriétaires est affecté au logement et concerne 31 % des ménages, la proportion de ménages qui ont des dettes liées à d'autres postes est du même ordre que celle que l'on trouve chez les locataires. Il semble donc bien, comme on l'a constaté à propos de la structure de l'actif (chap. II p. 102/103) que l'acquisition de logements ne modifie guère l'ensemble du comportement financier des ménages : cette acquisition ne semble s'effectuer ni aux dépens d'un patrimoine existant, ni aux dépens de l'équipement, et n'empêche pas la formation d'un patrimoine d'une autre nature que la propriété du logement du ménage.

D'autre part, on constate que le poste le plus important de l'endettement des locataires et des "mixtes" consiste en passif "logement" : il s'agit d'un petit nombre de ménages en accession à la propriété d'un logement en construction. Leur dette est donc en début d'enquête maximum (supérieur à 50 000 F, alors que celle des propriétaires endettés est de l'ordre de 16 000 F), ce qui explique son importance dans l'ensemble du passif total. En définitive, si l'on ne tient pas compte des emprunts pour l'achat du logement, le passif de la population étudiée ici est très faible. L'étude de son rapport avec le revenu moyen des ménages le confirme.

Tableau 12 - Rapport du passif logement et du passif non affecté au logement au revenu moyen par statut d'occupation -

| Statut d'occupation | Passif logement moyen | Revenu moyen des ménages ayant un passif logement | $\frac{1}{2}$ | Passif non affecté au logement | Revenu moyen des ménages ayant un passif non affecté au logement | $\frac{4}{6}$ |
|---------------------|-----------------------|---|---------------|--------------------------------|--|---------------|
|                     |                       |   | 3             |                                |  | 4             |
| Propriétaires       | 16 610                | 19 548  | 0,85          | 8 565                          | 22 166   | 0,39          |
| Locataires + Mixtes | 53 295                | 24 084  | 2,21          | 5 400                          | 23 571   | 0,22          |

Ce tableau souligne l'importance du passif des propriétaires : même si l'on ne tient pas compte de la dette logement, le pourcentage du revenu correspondant à l'endettement est nettement supérieur à celui que l'on trouve chez les locataires et les ménages "mixtes".

Chez ceux-ci, l'endettement pour l'achat du logement représente plus de deux années de revenus ; s'agissant de dettes nouvelles, ce résultat donne une idée du taux initial de la dette logement.

Il convient ici d'étudier le rapport qui peut exister entre les emprunts logement et la souscription d'une police d'assurance-vie. Sur les 134 propriétaires ayant un emprunt logement, 67 ont contracté une assurance-vie (50 %). Cette proportion est nettement plus importante que celle que l'on trouve dans l'ensemble des propriétaires (27 %) et dans celui des locataires (20 %).

Parmi les propriétaires non endettés pour leur logement, 17 % seulement ont contracté une assurance-vie. Cette proportion n'est pas significativement différente de celle rencontrée chez les locataires. Il semble donc bien que, si l'endettement pour l'acquisition du logement entraîne une augmentation des souscripteurs d'assurances-vie, pour les autres ménages, quel que soit le statut d'occupation de leur logement, la proportion d'assurés sur la vie est en moyenne de l'ordre de 20 %. Il apparaît aussi que les assurances-vie contractées à l'occasion d'un emprunt-logement ne survivent pas à l'extinction de celui-ci.

### 3° - Calcul de l'actif net moyen (en F.) -

| Statut d'occupation | Actif brut | Actif net |
|---------------------|------------|-----------|
| Propriétaires       | 93 870     | 87 990    |
| Locataires          | 10 120     | 9 410     |
| Mixtes              | 22 010     | 21 460    |

L'actif net moyen des propriétaires, biens qu'inférieur de 6 % à l'actif brut moyen, reste quatre fois et demi supérieur à l'actif net moyen des locataires : les différences entre les grandeurs de ces deux types d'actifs sont donc toujours du même ordre.

.../...

D - LE PASSIF SELON LES CRITERES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES -

a) L'habitat.

1° - Dimensions du passif -

Tableau 13 - Passif par habitat -

|   | Ménages endettés |    | Valeur moy.<br>du passif par<br>ménage en-<br>detté | Valeur moy.<br>du passif pour<br>l'ensemble de<br>la catégorie |
|---|------------------|----|---|--|
|   | Nombre           | %  |   |  |
| Communes rurales<br>(186 ménages)                                 | 18               | 10 | 10 220  | 980  |
| Agglomérations de moins<br>- de 50 000 habitants<br>(240 ménages) | 51               | 21 | 14 900  | 3 160  |
| Agglomération de<br>50 000 habitants et +<br>(251 ménages)        | 49               | 20 | 21 820  | 4 250  |
| Couronne urbaine et<br>suburbaine de Paris<br>(318 ménages)       | 65               | 20 | 12 600  | 2 570  |
| Ville de Paris<br>(209 ménages)                                   | 27               | 13 | 9 220   | 2 090  |

Les différences entre les habitats, semblent refléter en grande partie l'influence de facteurs déjà étudiés : notamment le statut d'occupation du logement et les revenus. Cependant, une analyse plus approfondie des rapports du passif et de l'actif brut ainsi que ceux du passif et du revenu, doit montrer s'il existe ou non une influence spécifique de l'habitat sur l'endettement des ménages.

.../...

Tableau 14 - Rapport du passif moyen à l'actif brut moyen et au revenu annuel moyen des ménages endettés par habitat -

| Habitat   | Passif moyen | Actif brut moyen | Revenu moyen | <u>Passif moyen</u> | <u>Passif moyen</u> |
|---|--------------|------------------|--------------|---------------------|---------------------|
|   |              |                  |              | Actif moyen         | Revenu moyen        |
| Communes rurales<br>(18 ménages)                        | 10 220       | 63 305           | 13 824       | 0,16                | 0,74                |
| Aggl. de moins de 50 000 hab.<br>(51 ménages)           | 14 900       | 69 233           | 17 383       | 0,22                | 0,86                |
| Aggl. de 50 000 habitants et +<br>(49 ménages)          | 21 820       | 162 512          | 24 623       | 0,13                | 0,89                |
| Couronne urbaine et suburbaine de Paris<br>(65 ménages) | 12 600       | 84 118           | 22 170       | 0,15                | 0,57                |
| Ville de Paris<br>(27 ménages)                          | 9 220        | 55 967           | 25 967       | 0,16                | 0,35                |

Il semble bien, d'après ce tableau, que l'on doit considérer le faible endettement des ménages de l'agglomération parisienne comme un effet de l'habitat. En effet, la combinaison des effets du revenu et du statut d'occupation peut expliquer le comportement des autres types d'habitat (dans le cas des grandes agglomérations, la faible proportion de propriétaires du logement est compensée par la propriété d'autres biens immobiliers, que traduit la forte valeur de l'actif brut moyen). Elle n'explique pas en revanche, celui de l'agglomération parisienne, et surtout de la banlieue, où tous les facteurs semblent jouer en faveur d'un endettement relativement important.

Cependant par rapport au patrimoine brut, le taux de l'endettement varie partout aux alentours de 15 %, sauf dans les petites villes où il atteint 22 %.

.../...

Tableau 15 - Structure du passif par type d'habitat

|                          | Communes rurales            |                        |                                |                                      | Agglomérations de moins de 50 000 habitants |                        |                                |                                      |
|--------------------------|-----------------------------|------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|---|------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
|                          | Répartition des postes en % | % des ménages endettés | Valeur moy. par ménage endetté | Valeur moy. pour l'ens. de la catég. | Répartition des postes en %                 | % des ménages endettés | Valeur moy. par ménage endetté | Valeur moy. pour l'ens. de la catég. |
| Logement principal       | 92                          | 5                      | 16 800                         | 900                                  | 87  | 16                     | 17 360                         | 2 750                                |
| Autres biens immobiliers | -                           | -                      | 0                              | 0                                    | 2   | 1                      | 6 550                          | 50                                   |
| Biens durables           | 4                           | 3                      | 1 500                          | 40                                   | 5   | 7                      | 2 390                          | 170                                  |
| Emprunts non affectés    | 4                           | 2                      | 2 780                          | 40                                   | 6   | 2                      | 11 090                         | 190                                  |
| <b>Passif total</b>      | <b>100</b>                  | <b>10</b>              | <b>10 220</b>                  | <b>980</b>                           | <b>100</b>                                  | <b>21</b>              | <b>14 900</b>                  | <b>3 160</b>                         |

|                          | Agglomérations de 50 000 habitants et plus |                        |                                |                                      | Couronne urbaine et suburbaine de Paris |                        |                                |                                      |
|--------------------------|--|------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|---|------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
|                          | Répartition des postes en %                | % des ménages endettés | Valeur moy. par ménage endetté | Valeur moy. pour l'ens. de la catég. | Répartition des postes en %             | % des ménages endettés | Valeur moy. par ménage endetté | Valeur moy. pour l'ens. de la catég. |
| Logement principal       | 64   | 12                     | 21 120                         | 2 730                                | 88                                      | 15                     | 14 610                         | 2 250                                |
| Autres biens immobiliers | 26   | 4                      | 25 500                         | 1 110                                | 3                                       | 1                      | 6 960                          | 90                                   |
| Biens durables           | 2  | 6                      | 1 530                          | 90                                   | 3                                       | 4                      | 2 310                          | 80                                   |
| Emprunts non affectés    | 8  | 1                      | 40 000                         | 320                                  | 6                                       | 4                      | 3 870                          | 150                                  |
| <b>Passif total</b>      | <b>100</b>                                 | <b>20</b>              | <b>22 820</b>                  | <b>4 250</b>                         | <b>100</b>                              | <b>20</b>              | <b>12 600</b>                  | <b>2 570</b>                         |

Tableau 15 bis -

|                               | Ville de Paris                    |                              |                                      |  |
|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|--|
|                               | Répartition<br>des postes<br>en % | % des<br>ménages<br>endettés | Valeur moy.<br>par ménage<br>endetté | Valeur moy.<br>pour l'ens.<br>de la catég. |
| Logement principal            | 71                                | 4                            | 19 580                               | 840  |
| Autres biens immo-<br>biliers | -                                 | -                            | 0                                    | 0  |
| Biens durables                | 29                                | 10                           | 3 640                                | 350  |
| Emprunts non affec-<br>tés    | -                                 | -                            | 0                                    | 0  |
| Passif total                  | 100                               | 13                           | 9 220                                | 1 190                                      |

2° - Structure du passif -

L'examen du tableau 15 fait apparaître des similitudes entre la structure du passif dans les agglomérations de moins de 50 000 habitants et dans la banlieue parisienne : même pourcentage du passif affecté au logement, même proportion de ménages endettés et de ménages dont la dette est affectée au logement. Ces deux types d'habitat se rapprochent aussi du point de vue du statut d'occupation du logement, mais sont différents du point de vue des revenus : le revenu moyen des ménages endettés de la banlieue parisienne est nettement plus élevé que celui qu'on trouve dans les petites villes de province. Or, on constate que la valeur moyenne des dettes est supérieure dans ces petites villes et constitue 86 % du revenu annuel, pour 57 % dans la banlieue parisienne.

Si l'on considère le cas des grandes villes, on voit que l'hypothèse avancée précédemment se vérifie : la dette affectée aux autres biens immobiliers compense, en valeur et en nombre de ménages endettés, la diminution de la proportion de ménages ayant un passif logement. La valeur moyenne du revenu dans ce type d'habitat explique l'importance des différents postes de l'endettement (dettes immobilières, emprunts non affectés).

Dans ces trois cas, on constate que la proportion de ménages endettés se situe autour de 20 %. Cette proportion s'abaisse à 10 % dans les communes rurales et à 13 % dans la ville de Paris, avec respectivement 5 % et 4 % des ménages à avoir un emprunt logement en cours. Si le faible endettement des communes rurales s'explique par la valeur moyenne très basse du revenu, il n'en est pas de même de la ville de Paris où le statut d'occupation de logement est comparable à celui des grandes villes de province et le revenu moyen bien supérieur. Il est vrai que les ménages endettés de ces grandes agglomérations sont parmi les plus riches de ce type d'habitat : leur patrimoine est deux fois et demi plus élevé que celui de la moyenne des ménages et leur revenu annuel supérieur de 70 % au revenu moyen. Leur endettement est surtout immobilier, alors que celui des parisiens concerne essentiellement l'équipement.

3° - Calcul de l'actif net moyen (en F.) -

| Habitat                                    | Actif brut | Actif net |
|--|------------|-----------|
| Communes rurales                           | 23 610     | 22 630    |
| Agglomération de moins de 50 000 habitants | 40 700     | 37 540    |
| Agglomération de 50 000 habitants et plus  | 67 710     | 63 460    |
| Couronne urbaine et sub-urbaine de Paris   | 53 500     | 50 930    |
| Ville de Paris                             | 42 500     | 40 410    |

L'endettement relativement important des agglomérations de province fait que les différences entre les actifs nets des divers types d'habitat sont moins accusées qu'entre les actifs bruts.

b) La catégorie socio-professionnelle.1° - Dimensions du passif -Tableau 16 - Passif par catégorie socio-professionnelle -

|   | Ménages endettés |    | Valeur moy.<br>du passif par<br>ménage endet-<br>té | Valeur moyenne<br>du passif pour<br>l'ensemble de la<br>catégorie |
|---|------------------|----|---|---|
|   | nombre           | %  |   |   |
| Cadres supérieurs<br>(63 ménages)                       | 20               | 32 | 28 460  | 8 700   |
| Cadres moyens<br>(126 ménages)                          | 39               | 31 | 15 540  | 4 800   |
| Employés<br>(151 ménages)                               | 20               | 13 | 16 490  | 2 180   |
| Cuvriers qualifiés<br>et contremaîtres<br>(219 ménages) | 71               | 32 | 10 950  | 3 500   |
| Cuvriers spécialisés<br>et manoeuvres                   | 34               | 13 | 11 900  | 1 575   |
| Inactifs<br>(389 ménages)                               | 25               | 6  | 16 210  | 1 040   |

On remarque le fort pourcentage de ménages ayant contracté des dettes dans les catégories de cadres et agents de maîtrise (cadres supérieurs et moyens, contremaîtres) par rapport aux autres professions et aux inactifs. Cette différence peut être en rapport avec l'inégalité des revenus entre les catégories.

.../...

Tableau 17 - Rapport du passif moyen à l'actif brut moyen et au revenu annuel moyen des ménages endettés par catégorie socio-professionnelle -

| c. s. p.  | Passif moyen | Actif brut moyen | Revenu moyen | Passif moy. / Actif moy. | Passif moyen / Revenu moyen |
|---|--------------|------------------|--------------|--------------------------|-----------------------------|
| Cadres supérieurs<br>(20 ménages)                       | 28 460       | 159 878          | 37 637       | 0,18                     | 0,76                        |
| Cadres moyens<br>(39 ménages)                           | 15 540       | 97 022           | 27 476       | 0,16                     | 0,57                        |
| Employés<br>(20 ménages)                                | 16 490       | 77 580           | 13 019       | 0,21                     | 1,27                        |
| Couvriers qualifiés<br>et contremaîtres<br>(71 ménages) | 10 950       | 63 089           | 20 269       | 0,17                     | 0,54                        |
| Ouvriers spécialisés<br>et manoeuvres<br>(35 ménages)   | 11 900       | 49 453           | 12 148       | 0,24                     | 0,98                        |
| Inactifs<br>(27 ménages)                                | 16 210       | 184 503          | 21 020       | 0,08                     | 0,71                        |

Les ménages endettés sont, dans toutes les catégories, les plus fortunés : leur patrimoine est deux fois plus grand que celui des autres ménages chez les employés et les ouvriers, trois fois plus grand chez les inactifs. Chez ces derniers, c'est aussi parmi ceux dont les revenus sont les plus élevés que l'on trouve un passif. Chez les salariés, le revenu moyen des endettés n'est pas significativement différent du revenu moyen de l'ensemble.

Dans les catégories actives, la part que représente le passif par rapport à l'actif brut se situe entre 15 et 25 % ; elle est supérieure à 20 % seulement chez les employés, les ouvriers spécialisés et les manoeuvres, catégories dont les revenus sont les plus bas. Chez les inactifs, cette part n'est que de 8 %, ce qui n'est pas étonnant, si l'on considère qu'il s'agit de ménages qui possèdent un patrimoine très important.

Dans toutes les catégories, le passif représente plus de la moitié du revenu annuel. Chez les ouvriers et manoeuvres, cette part est très proche d'un an de revenu ; elle dépasse largement l'année chez les employés. Il s'agit justement des deux catégories actives dont les revenus sont les plus bas : ceci recoupe les observations faites à propos des classes de revenus dans les pages précédentes, et n'implique donc pas une influence spécifique de la catégorie socio-professionnelle.

Nous allons voir maintenant si celle-ci a une incidence sur la structure du passif.

## 2° - Structure du Passif (voir tableaux 18 et 18 bis) -

On constate que la part du logement dans l'ensemble du passif est maximum dans les catégories actives dont le revenu est le plus bas (employés et ouvriers). Mais elle est encore de 76 % chez les cadres supérieurs, et de 69 % chez les cadres moyens. Chez ces derniers, une part importante du passif consiste en emprunts affectés aux "autres biens immobiliers" et en emprunts non affectés, mais il ne s'agit là que d'une faible partie des ménages. Chez les cadres supérieurs ce sont les mêmes postes qui ont été l'occasion de dettes relativement importantes.

Le passif des inactifs qui ne concerne que 6 % des ménages est affecté pour les deux tiers au logement et pour un tiers aux autres biens immobiliers.

Les dettes pour achat de biens durables se trouvent dans des proportions variables, dans toutes les catégories. Elles ne constituent jamais une part très notable du passif, puisque leur valeur moyenne par ménage endetté se situe toujours entre 1 000 et 4 000 F.

.../...

Tableau 18 - Structure du passif par catégorie socio-professionnelle -

|                          | Cadres supérieurs (63 ménages) |                        |                                |                                    | Cadres moyens (126 ménages) |                        |                                |                                      |
|--------------------------|--------------------------------|------------------------|--------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
|                          | Répartition des postes en %    | % des ménages endettés | Valeur moy. par ménage endetté | Val. moy. pour l'ens. de la catég. | Répartition des postes en % | % des ménages endettés | Valeur moy. par ménage endetté | Valeur moy. pour l'ens. de la catég. |
| Logement principal       | 76                             | 21                     | 33 300                         | 6 890                              | 69                          | 19                     | 17 400                         | 3 310                                |
| Autres biens immobiliers | 13                             | 5                      | 25 000                         | 1 190                              | 15                          | 5                      | 4 600                          | 710                                  |
| Biens durables           | 3                              | 8                      | 3 240                          | 250                                | 3                           | 10                     | 1 500                          | 150                                  |
| Emprunts non affectés    | 8                              | 6                      | 10 900                         | 700                                | 13                          | 2                      | 4 000                          | 630                                  |
| Passif total             | 100                            | 32                     | 28 460                         | 9 030                              | 100                         | 31                     | 15 540                         | 4 800                                |

|                          | Employés (151 ménages)      |                        |                                |                                    | Contremaîtres, ouvriers qualifiés (219 ménages) |                        |                                |                                      |
|--------------------------|-----------------------------|------------------------|--------------------------------|------------------------------------|---|------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
|                          | Répartition des postes en % | % des ménages endettés | Valeur moy. par ménage endetté | Val. moy. pour l'ens. de la catég. | Répartition des postes en %                     | % des ménages endettés | Valeur moy. par ménage endetté | Valeur moy. pour l'ens. de la catég. |
| Logement principal       | 98                          | 11                     | 18 900                         | 2 130                              | 82  | 19                     | 15 100                         | 2 850                                |
| Autres biens immobiliers | -                           | 1                      | 250                            | £                                  | 3   | 1                      | 24 970                         | 1 110                                |
| Biens durables           | 2                           | 3                      | 2 160                          | 50                                 | 12  | 11                     | 3 720                          | 420                                  |
| Emprunts non affectés    | 0                           | 0                      | 0                              | 0                                  | 3   | 5                      | 2 580                          | 110                                  |
| Passif total             | 100                         | 13                     | 16 490                         | 2 180                              | 100   | 32                     | 10 950                         | 3 500                                |

Tableau 18 bis -

|                               | Cuvriers spécialisés, manoeuvre (256 mén.) |                              |                                      |  | Inactifs (389 ménages)            |                              |                                      |  |
|-------------------------------|--|------------------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|--|
|                               | Répartition<br>des postes<br>en %          | % des<br>ménages<br>endettés | Valeur moy.<br>par ménage<br>endetté | Valeur moy.<br>pour l'ens.<br>de la catég. | Répartition<br>des postes<br>en % | % des<br>ménages<br>endettés | Valeur moy.<br>par ménage<br>endetté | Val. moy.<br>pour l'ens.<br>de la catég. |
| Logement principal            | 85   | 5                            | 6 800                                | 1 336                                      | 66                                | 4                            | 15 750                               | 690                                      |
| Autres biens immo-<br>biliers | -  | -                            | 0                                    | 0  | 33                                | 1                            | 33 000                               | 340                                      |
| Biens durables                | 7  | 6                            | 1 860                                | 116  | 1                                 | 1                            | 1 100                                | 10                                       |
| Emprunts non af-<br>fectés    | 8  | 2                            | 8 200                                | 128  | -                                 | -                            | 0                                    | 0  |
| Passif total                  | 100  | 13                           | 11 900                               | 1 580                                      | 100                               | 6                            | 16 210                               | 1 040                                    |

3° - Calcul de l'actif net moyen (en F.) -

| C. S. P.                              | Actif brut | Actif net |
|---------------------------------------|------------|-----------|
| Cadres supérieurs                     | 149 090    | 140 060   |
| Cadres moyens                         | 72 840     | 68 040    |
| Employés                              | 33 490     | 31 310    |
| Contremaîtres et ouvriers qualifiés   | 32 340     | 28 760    |
| Ouvriers spécialisés et contremaîtres | 21 710     | 20 135    |
| Inactifs                              | 53 430     | 52 390    |

L'actif net est sensiblement inférieur à l'actif brut chez les cadres supérieurs et moyens. Ce calcul cependant ne modifie guère les ordres de grandeurs relatifs des actifs par catégorie socio-professionnelle. L'actif net dans l'ensemble des inactifs est peu différent de leur actif brut, puisque c'est chez eux que l'on trouve le rapport endettement/actif brut moyen le plus faible ( # 2 %).

c) L'âge du chef de ménage.1° - Dimensions du passif -Tableau 19 - Passif par âge du chef de ménage -

|                                 | Ménages endettés |    | Valeur moy. du passif par ménage endetté | Valeur moyenne du passif pour l'ensemble de la classe |
|---------------------------------|------------------|----|--|---|
|                                 | nombre           | %  |  |   |
| Moins de 25 ans<br>(26 ménages) | 0                | -  | 0  | 0   |
| 25 à 34 ans<br>(177 ménages)    | 34               | 19 | 13 670                                   | 2 620   |
| 35 à 44 ans<br>(234 ménages)    | 76               | 33 | 15 320                                   | 4 970   |
| 45 à 54 ans<br>(174 ménages)    | 48               | 29 | 14 260                                   | 3 940   |
| 55 à 64 ans<br>(299 ménages)    | 40               | 13 | 15 000                                   | 2 000   |
| 65 ans et plus<br>(285 ménages) | 12               | 4  | 13 970                                   | 580   |

On remarque tout d'abord dans ce tableau qu'il n'y a pas d'endettement lorsque le chef de ménage a moins de 25 ans. Dès la classe d'âge suivante, près de 20 % des ménages sont déjà endettés, puis cette proportion croît rapidement. Elle diminue ensuite légèrement entre 45 et 54 ans, pour s'abaisser très vite dans la classe suivante et ne plus compter que 4 % des ménages âgés.

Ces variations suivent bien les étapes du "cycle de vie" déjà évoqué à propos de l'évaluation des revenus selon l'âge du chef de ménage. Cependant la valeur moyenne du passif pour la population endettée de chaque classe ne suit pas ces fluctuations : elle oscille d'une classe à l'autre, entre des limites de faible amplitude (de 13 600 à 15 300).

L'examen du rapport entre le passif, l'actif brut et le revenu apporte des éléments complémentaires à l'étude de l'influence de l'âge sur les dimensions du passif.

Tableau 20 - Rapport du passif moyen à l'actif brut moyen et au revenu moyen des ménages endettés par âge du chef de ménage -

| Classes d'âge                  | Passif moyen | Actif brut moyen | Revenu moyen | $\frac{\text{Passif moyen}}{\text{Actif moyen}}$ | $\frac{\text{Passif moyen}}{\text{Revenu moyen}}$ |
|--------------------------------|--------------|------------------|--------------|--|---|
| 25 à 34 ans<br>(34 ménages)    | 13 670       | 56 638           | 20 280       | 0,24   | 0,67  |
| 35 à 44 ans<br>(76 ménages)    | 15 320       | 95 411           | 20 270       | 0,16   | 0,76  |
| 45 à 54 ans<br>(48 ménages)    | 14 260       | 73 375           | 22 050       | 0,19   | 0,65  |
| 55 à 64 ans<br>(40 ménages)    | 15 000       | 115 339          | 23 948       | 0,13   | 0,63  |
| 65 ans et plus<br>(12 ménages) | 13 970       | 191 647          | 19 795       | 0,07   | 0,71  |

.../...

Dans chaque classe, les ménages endettés sont parmi les plus fortunés, surtout chez les jeunes, et au delà de 55 ans. Il s'agit aussi des ménages dont les revenus sont les plus forts, sauf entre 35 et 45 ans, classe dans laquelle le revenu moyen des ménages endettés est semblable à celui de l'ensemble des ménages de la classe.

Chez les jeunes ménages le passif constitue près du quart de l'actif brut ; dans les classes suivantes, il en représente une plus faible part (15 à 20 %), et cette proportion continue à baisser lorsque l'âge augmente.

Le rapport du passif au revenu ne varie pas de la même façon : dans toutes les classes, l'endettement est supérieur à la moitié du revenu annuel, mais n'en atteint les trois quarts que chez les chefs de ménages âgés de 35 à 45 ans. Cette constatation met l'accent sur le comportement particulier de cette classe d'âge : un peu plus endettée que les autres par rapport à son revenu, elle l'est plutôt moins par rapport à son patrimoine, celui-ci étant, on l'a vu, plus important que celui des deux classes les plus proches.

## 2° - Structure du passif (tableaux 21 et 21 bis) -

Dans toutes les classes d'âge la plus forte partie du passif est affectée au logement et cette dette concerne le plus grand nombre de ménages. Mais l'importance des autres postes varie selon les classes :

Chez les plus jeunes, si la dette pour l'achat de biens durables ne constitue que 10 % du passif total, elle concerne 13 % des ménages alors que 9 % seulement ont un emprunt logement.

Cette proportion diminue dans la classe de 35 à 44 ans, alors que 25 % des ménages ont un emprunt logement ; il semble que dans cette classe d'âge un gros effort soit fait dans le sens de l'acquisition du logement (celui-ci se traduit d'ailleurs par la forte valeur de l'actif brut de cette classe).

Dans la classe suivante, on constate un retour aux emprunts affectés aux biens durables : 13,5 % de la dette totale et 13 % des ménages, alors que seulement 12 % des ménages ont un emprunt logement en cours ; il est possible que dans ce cas l'on puisse aussi parler d'un cycle : les plus jeunes achetant d'abord des biens durables, puis leur logement, et renouvelant les biens d'équipement lorsque l'emprunt logement est remboursé, environ 20 ans après.

.../...

Tableau 21 - Structure du passif par âge du chef de ménage -

|                          | 25 à 34 ans (177 ménages)         |                             |  |   | 35 à 44 ans (234 ménages)         |                             |  |   |
|--------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|--|---|-----------------------------------|-----------------------------|--|---|
|                          | Répartition<br>des postes<br>en % | Ménages<br>endettés<br>en % | Valeur moy.<br>du passif par<br>mén. endetté | Valeur moy.<br>du pas. pour<br>l'ens. de la clas. | Répartition<br>des postes<br>en % | Ménages<br>endettés<br>en % | Valeur moy.<br>du pas. par<br>mén. endetté | Valeur moy.<br>du pas. pour<br>l'ens. de la clas. |
|                          | Logement principal                | 78                          | 9  | 22 350  | 2 020                             | 81                          | 26   | 15 680  |
| Autres biens immobiliers | 6                                 | 1                           | 14 950                                       | 170   | 8                                 | 3                           | 15 010                                     | 380   |
| Biens durables           | 10                                | 13                          | 1 990  | 260   | 2                                 | 6                           | 1 830                                      | 120   |
| Emprunts non affectés    | 6                                 | 2                           | 7 870  | 170   | 9                                 | 4                           | 11 800                                     | 450   |
| Passif total             | 100                               | 19                          | 13 670                                       | 2 620   | 100                               | 33                          | 15 320                                     | 4 970   |

|                          | 45 à 54 ans (174 ménages)         |                             |  |   | 55 à 64 ans (299 ménages)         |                             |  |   |
|--------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|--|---|-----------------------------------|-----------------------------|--|---|
|                          | Répartition<br>des postes<br>en % | Ménages<br>endettés<br>en % | Valeur moy.<br>du pas. par<br>mén. endetté | Valeur moy.<br>du pas. pour<br>l'ens. de la clas. | Répartition<br>des postes<br>en % | Ménages<br>endettés<br>en % | Valeur moy.<br>du pas. par<br>mén. endetté | Valeur moy.<br>du pas. pour<br>l'ens. de la clas. |
|                          | Logement principal                | 75                          | 12   | 24 280  | 2 940                             | 78                          | 11   | 14 060  |
| Autres biens immobiliers | 6                                 | 1                           | 18 570                                     | 210   | 22                                | 1                           | 33 100                                     | 440   |
| Biens durables           | 13                                | 13                          | 4 030                                      | 530   | 5                                 | 1                           | 8 700                                      | 10  |
| Emprunts non affectés    | 6                                 | 4                           | 6 400                                      | 260   | -                                 | -                           | 0  | 0   |
| Total passif             | 100                               | 29                          | 14 260                                     | 3 940   | 100                               | 13                          | 15 000                                     | 2 000   |

- A partir de 55 ans, la dette affectée aux autres biens immobiliers prend une plus grande importance dans l'ensemble du passif, bien qu'elle ne concerne qu'une très petite partie des ménages endettés (dans toutes les classes on trouve quelques ménages - 1 à 2 % - ayant emprunté pour cette sorte d'acquisition) le plus grand nombre de ceux-ci restant des acquéreurs de leur logement.

Tableau 21 bis -

|                          | 65 ans et plus (285 ménages)      |                             |  |   |
|--------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|--|---|
|                          | Répartition<br>des postes<br>en % | Ménages<br>endettés<br>en % | Valeur moy.<br>du pas. par<br>mén. endetté | Valeur moy.<br>du pas. pour<br>l'ens. de la clas. |
| Logement principal       | 80                                | 2                           | 22 200                                     | 461   |
| Autres biens immobiliers | 19                                | 1                           | 16 000                                     | 110   |
| Biens durables           | 1                                 | 1                           | 1 000                                      | 7   |
| Emprunts non affectés    | €                                 | 1                           | 240  | 2   |
| Passif total             | 100                               | 4                           | 13 970                                     | 580   |

3° - Calcul de l'actif net moyen (en F.)

| Classes d'âge  | Actif brut | Actif net |
|----------------|------------|-----------|
| 25 à 34 ans    | 27 240     | 24 620    |
| 35 à 44 ans    | 62 540     | 57 570    |
| 45 à 54 ans    | 40 270     | 36 330    |
| 55 à 65 ans    | 50 150     | 48 150    |
| 65 ans et plus | 53 170     | 52 590    |

La comparaison de l'actif net à l'actif brut dans les différentes classes accuse l'influence de l'âge. L'écart entre les valeurs de chaque classe successive est plus grand lorsqu'on considère l'actif net que lorsqu'on considère l'actif brut. Alors que l'actif net représente 89 % de l'actif brut chez les ménages les plus jeunes, il en représente 99 % chez les plus âgés. Il s'agit donc chez ces derniers de deux valeurs presque égales.

.../...

d) Le nombre d'unités de consommation(1).1° - Dimensions du passif -Tableau 22 - Passif par nombre d'unités de consommation -

| Classes d'u. c.               | Ménages endettés |    | Valeur moyenne<br>du passif par<br>ménage endetté | Valeur moy. du pas.<br>pour l'ensemble de<br>la catégorie |
|-------------------------------|------------------|----|---|---|
|                               | nombre           | %  |   |   |
| 1<br>(299 ménages)            | 14               | 5  | 15 814  | 740   |
| 1, 5 et 1, 7<br>(324 ménages) | 46               | 14 | 13 611  | 1 930   |
| 2 à 2, 9<br>(383 ménages)     | 71               | 19 | 14 570  | 2 700   |
| 3 et plus<br>(198 ménages)    | 79               | 40 | 15 185  | 6 050   |

Comme dans le paragraphe précédent, on constate que les variations entre les valeurs moyennes du passif sont dues surtout à des différences dans les proportions de ménages endettés.

En effet, les valeurs moyennes des dettes par ménage endetté varient peu alors que la proportion de ceux-ci va en augmentant très notablement en fonction du nombre d'unités de consommation par ménage.

Les différences sont importantes surtout entre les ménages d'une seule personne et ceux qui en comptent deux (1, 5 et 1, 7 u. c.) et entre les ménages de trois et quatre personnes (2 à 2, 9 u. c.) et ceux qui comptent au moins 5 personnes (3 u. c. et plus) ; la proportion de ménages endettés croît ici de 19 % à 40 %. Les familles nombreuses sont donc de beaucoup les plus souvent endettées.

Le tableau suivant indique le rapport passif/actif brut, et passif/revenu, selon le nombre d'unités de consommation des ménages.

.../...

(1) Rappelons le calcul du nombre d'u. c. : 1 = Chef de ménage ;  
0, 7 = personne du ménage âgée d'au moins 14 ans ; 0, 5 = moins de  
14 ans et unité partielle.

Tableau 23 - Rapport du passif moyen à l'actif brut moyen et au revenu moyen des ménages endettés par nombre d'u. c. -

| Classe d'u. c. | Passif moyen | Actif brut moyen | Revenu moyen | Passif moyen | Passif moyen |
|----------------|--------------|------------------|--------------|--------------|--------------|
|                |              |                  |              | Actif moyen  | Revenu moyen |
| 1              | 15 814       | 227 050          | 22 600       | 0,07         | 0,70         |
| 1,5 et 1,7     | 13 611       | 64 625           | 18 550       | 0,21         | 0,73         |
| 2 à 2,9        | 14 570       | 98 940           | 19 397       | 0,15         | 0,75         |
| 3 et plus      | 15 185       | 81 468           | 24 522       | 0,19         | 0,62         |

Dans toutes les classes, l'endettement correspond à des patrimoines plus importants que la moyenne. Dans les ménages d'une seule unité de consommation les endettés ont un patrimoine plus de 6 fois supérieur à celui de l'ensemble de la classe ; il s'agit probablement d'inactifs dont le patrimoine a atteint sa plus grande valeur.

Les ménages endettés sont aussi, par classe d'u. c. ceux dont les revenus sont les plus élevés, sauf les familles nombreuses dont le revenu moyen n'est pas différent de celui de l'ensemble de la classe.

L'endettement constitue 7 % de l'actif des ménages d'une seule personne (inactifs âgés), et 15 à 21 % de celui-ci dans les autres classes. Il représente environ les trois quarts du revenu annuel dans chaque classe, à l'exception des familles nombreuses où cette proportion est un peu plus faible.

2° - Structure du passif (tableau 24) -

La répartition des postes du passif et la proportion de ménages endettés par poste varient notablement selon les catégories de ménages.

La première de celles-ci : une personne par ménage, partage son passif entre le logement et les autres biens immobiliers. Il est vrai que ce passif est faible, et concerne moins de 5 % des ménages. Rappelons que dans cette catégorie on trouve une majorité de personnes âgées inactives vivant d'un maigre revenu (cf. tableau 18 bis colonne "inactifs" et tableau 21 bis).

La seconde catégorie : 1,5 et 1,7 u.c. affecte 91 % de son passif au logement, qui représente 12 % des endettés pour 14 % au total.

La troisième catégorie, dont le passif moyen est plus élevé et qui compte 19 % de ménages endettés, a un passif plus réparti entre les divers postes, bien que le logement en représente encore 81 % et concerne 13 % des ménages.

Enfin, la quatrième catégorie, les familles nombreuses se distingue d'abord par la forte proportion d'endettés : 40 %. Elle n'affecte plus que 75 % de son passif total au logement, dette qui ne concerne que la moitié de l'effectif des endettés, 21 % des ménages cependant, ce qui est beaucoup plus que dans les autres groupes. Le reste du passif est réparti à peu près également entre les trois autres postes, mais on remarque que 21 % des ménages de cette catégorie ont des emprunts pour achat de biens durables, proportion qui n'a été trouvée dans aucun des groupes étudiés ici.

3° - Calcul de l'actif net moyen (en F.) -

| Classe d'u. c. | Actif brut | Actif net |
|----------------|------------|-----------|
| 1 unité        | 33 240     | 32 500    |
| 1,5 et 1,7     | 50 740     | 48 810    |
| 2 à 2,9        | 44 640     | 41 940    |
| 3 et plus      | 68 560     | 62 510    |

Par rapport à l'actif brut moyen le calcul de l'actif net moyen sans modifier les ordres de grandeur, diminue légèrement l'écart relatif entre les familles nombreuses et les autres ménages.

Tableau 24 - Structure du passif par nombre d'unités de consommation -

|                          | 1 (299 ménages)             |                        |                                      |  | 1, 5 et 1,7 (324 ménages)   |                        |                                     |  |
|--------------------------|-----------------------------|------------------------|--------------------------------------|--|-----------------------------|------------------------|-------------------------------------|--|
|                          | Répartition des postes en % | % des ménages endettés | Valeur moy. du pas. par mén. endetté | Valeur moy. du pas. pour l'ens. de la cat. | Répartition des postes en % | % des ménages endettés | Valeur moy. du pas. par mén. endet. | Valeur moy. du pas. pour l'ens. de la cat. |
|                          | Logement principal          | 48                     | 2                                    | 17 333                                     | 350                         | 91                     | 12                                  | 14 266                                     |
| Autres biens immobiliers | 46                          | 1                      | 50 000                               | 340  | 4                           | ε                      | 24 970                              | 80   |
| Biens durables           | 1                           | 1                      | 2 040                                | 10   | 9                           | 2                      | 1 431                               | 30   |
| Emprunts non affectés    | 5                           | 1                      | 3 330                                | 40   | 3                           | 1                      | 5 120                               | 60   |
| Passif total             | 100                         | 5                      | 15 814                               | 740  | 100                         | 14                     | 13 611                              | 1 930                                      |

|                          | 2 à 2,9 (383 ménages)       |                        |                                     |  | 3 et plus (198 ménages)     |                        |                                     |  |
|--------------------------|-----------------------------|------------------------|-------------------------------------|--|-----------------------------|------------------------|-------------------------------------|--|
|                          | Répartition des postes en % | % des ménages endettés | Valeur moy. du pas. par mén. endet. | Valeur moy. du pas. pour l'ens. de la cat. | Répartition des postes en % | % des ménages endettés | Valeur moy. du pas. par mén. endet. | Valeur moy. du pas. pour l'ens. de la cat. |
|                          | Logement principal          | 81                     | 13                                  | 17 156                                     | 2 190                       | 75                     | 21                                  | 21 713                                     |
| Autres biens immobiliers | 9                           | 2                      | 11 845                              | 250  | 8                           | 2                      | 20 356                              | 510  |
| Biens durables           | 5                           | 4                      | 2 856                               | 120  | 9                           | 21                     | 2 661                               | 560  |
| Emprunts non affectés    | 5                           | 2                      | 6 669                               | 140  | 8                           | 3                      | 15 975                              | 480  |
| Passif total             | 100                         | 19                     | 14 570                              | 2 700                                      | 100                         | 40                     | 15 185                              | 6 050                                      |

## CONCLUSION

De cette description du passif des "salariés et inactifs" composant l'échantillon, on retiendra d'abord deux constatations :

1. Les ménages qui constituent cette population sont peu endettés, que l'on considère la dette en valeur absolue, ou qu'on la compare au revenu et à l'actif brut des divers sous-groupes étudiés.

Même dans les catégories de population qui ont un passif important, celui-ci atteint rarement en moyenne la valeur d'une année de revenu. Il n'atteint jamais le quart du patrimoine moyen.

2. Ce passif est essentiellement un passif logement : 35 % des ménages propriétaires de leur logement sont endettés, pour moins de 9 % des locataires. Leur passif atteint 83 % de leur revenu annuel mais seulement 15 % de leur actif brut. Ce faible pourcentage peut paraître surprenant ; en fait, il s'explique par la plus-value réalisée ces dernières années par les propriétaires de biens immobiliers : dans de nombreux cas, les emprunts concernent des achats réalisés à des prix très inférieurs à la valeur actuelle du bien. Ceci rend compte, surtout lorsque la durée des emprunts est de l'ordre de 15 à 20 ans, de la faible valeur du passif par rapport à l'actif, et même au revenu.

Cette importance du logement dans le passif explique que le patrimoine moyen des ménages endettés est plus fort que celui de l'ensemble des ménages. En effet, l'actif logement constituant la part la plus importante du patrimoine des salariés et inactifs (cf. ce rapport Chapitre II), il est normal que les endettés, étant en majorité des propriétaires, soient parmi les plus fortunés des ménages interrogés.

Ce passif logement est en moyenne de l'ordre de 15 000 à 25 000 F., selon les catégories considérées (16 610 F. pour l'ensemble des propriétaires). Les emprunts contractés peu de temps avant le début de la période d'enquête par les ménages en accession à la propriété permettent de situer vers 50 000 F. la valeur moyenne initiale de ces emprunts. Elle correspond en moyenne à un peu plus de deux ans de revenu pour les ménages ainsi endettés.

D'autre part, cette étude met en évidence l'influence du revenu sur la répartition de l'endettement. Non seulement la fréquence des ménages endettés augmente avec le revenu, mais aussi l'on constate, quel que soit le critère de tri envisagé, que l'endettement est le fait des ménages dont les revenus sont les plus élevés. Il est difficile, dans ces conditions, d'émettre des hypothèses sur l'influence d'autres facteurs sur la répartition et l'importance du passif. Cependant, ces facteurs semblent parfois accentuer l'effet du statut d'occupation et du revenu, pour renforcer ou atténuer la tendance à l'endettement. Il s'agit notamment :

- de l'âge du chef de ménage : jusqu'à 45 ans, l'augmentation de l'âge favorise l'endettement, de même qu'il favorise l'accroissement du patrimoine (il y a cumulation des effets de l'âge et du revenu) ; dans les classes suivantes, l'effet de l'augmentation du revenu semble plutôt atténué par celui de l'âge.

- du nombre d'unités de consommation : l'effet de l'augmentation du revenu sur l'endettement est considérablement accentué lorsqu'il y a aussi accroissement du nombre d'unités de consommation ; dans les familles nombreuses (3 u. c. et plus) l'influence spécifique de ce facteur semble même être dominante.

L'habitat ne semble pas influencer directement le passif, sauf dans la ville de Paris où l'endettement est relativement rare, pour un revenu moyen plus élevé que dans les autres habitats ; le statut d'occupation ne suffit pas à expliquer ce phénomène.

Les autres critères étudiés : catégories socio-professionnelles et région ne paraissent pas avoir d'influence spécifique sur le passif, mais seulement refléter celle de la distribution des revenus, et du statut d'occupation.

11 SEP. 1970

2 ex - n° 1

